This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

26522 f. 24

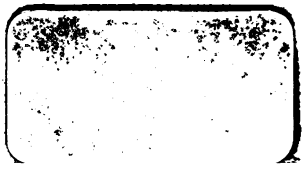

TRAITÉ DU JEU,

Où l'on examine toutes les Queſtions

DE DROIT NATUREL ET DE MORALE

qui ont du rapport à cette Matiere.

Par JEAN BARBEYRAC.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE HUMBERT.

M DCC IX.

TRAITE'
DU JEU.

Suite du
LIVRE TROISIE'ME.

CHAPITRE VI.

Si tout le monde peut jouer, & comment?

§. I. COMME il y a des choſes permiſes à l'un, qui ſont défenduës à l'autre, ou par rapport auxquelles du moins celui-ci n'a pas une liberté auſſi grande & auſſi étenduë que celui-là ; l'ordre veut que nous examinions maintenant, SI TOUT LE MONDE PEUT JOUER, & s'il n'y a pas des gens qui doivent ou s'abſtenir du Jeu abſolument, ou jouer avec beaucoup plus de reſerve que les autres? Pour traiter nettement cette queſtion, il

faut diſtinguer ici le *ſexe*, l'*âge*, & le *rang ou le caractére que l'on a dans la Société*: trois idées qui ſont le fondement des difficultez qu'on peut faire ici, mais qui étant bien conſidérées nous fourniront auſſi dequoi en donner la ſolution, & dequoi poſer des Régles inconteſtables.

§. II. JE dis donc d'abord, qu'à conſiderer la choſe en elle-même il n'y a ni ſexe, ni âge, ni caractére, qui impoſe une néceſſité abſoluë & perpétuelle de renoncer à tout Jeu; & ma raiſon eſt, que de quelque ſexe, de quelque âge, & de quelque rang qu'on ſoit, on eſt toûjours Homme, ſujet par conſéquent à tous les beſoins & à toutes les foibleſſes qui ſont une ſuite néceſſaire de la conſtitution de nôtre Nature. La modeſtie & la retenuë, que l'on regarde, & avec raiſon, comme devant être le partage des Femmes & des Filles, ne s'étend pas juſqu'à leur interdire les amuſemens & les plaiſirs innocens. S'il falloit preſcrire une Loi ſi ſévére à l'un ou à l'autre des deux Sexes, ce ſeroit plûtôt aux Hommes, qui doivent avoir & qui ont d'ordinaire beaucoup plus de force, s'ils vouloient en faire uſage, pour modérer ou étouffer leurs déſirs, & pour ſoûtenir un travail fort aſſidu. La gravité de la Vieilleſſe n'eſt pas plus incompatible avec les divertiſſemens modérez, qu'avec une aimable gaie-

gaieté qui la rend plus reſpectable. *Vivons, pendant que nous vivons :* c'eſt le mot judicieux d'un (a) illuſtre Vieillard, auſſi bon Chrétien, que grand Philoſophe, qui peu de ſemaines avant ſa mort, qu'il ſentoit s'approcher, parloit ainſi à ceux qui témoignoient être ſurpris de ce qu'on le voioit auſſi gai qu'auparavant. Les Plaiſirs ſont même d'ordinaire moins dangereux dans cet âge-là, où la plûpart perdent la moitié de leurs charmes, & tous généralement ne ſont plus ſecondez par cette vigueur du Corps, cette ardeur du ſang, qui y portoit avec tant de violence. Enfin, les plus grands Emplois, les plus hautes Dignitez de l'Etat & de l'Egliſe, n'ont rien qui empêche de ſe divertir innocemment. Comme en les conférant on ne change pas la nature des choſes & des perſonnes, le but & les fonctions de ces Charges importantes ne demandent pas non plus que ceux qui y ſont élevez ſe privent abſolument des douceurs de la Vie & des plaiſirs innocens qu'on peut ſe faire. On n'attend ni des plus grands Princes, ni des plus ſages Prélats, une ſainteté Angélique : ils peuvent trouver du tems pour ſe divertir, ſans négliger leurs engagemens, ni faire du tort à leur caractére ; & une petite recréation les met en état de vaquer à leur Emploi plus gaiement & avec plus de ſuccès. Du reſte,

(a) Feu Mr. *Locke*. Voiez ſon Eloge dans la *Bibl. Choiſie* de Mr. *Le Clerc*, Tom. VI. pag. 396, 397.

je ne vois pas pourquoi le Jeu conſideré en lui-même devroit être interdit à qui que ce ſoit, plûtôt que tout autre divertiſſement bonnête & modéré. Je n'excepte pas les Jeux de hazard, & j'attens, pour les défendre à celui-ci plûtôt qu'à celui-là, qu'on aît fait voir que l'uſage du Sort dans un tel amuſement, mis à part tout abus, devient criminel par cela ſeul que c'eſt un Miniſtre, par exemple, qui manie les Dez ou les Cartes; quoi qu'on n'y voie d'ailleurs rien de plus irrégulier, ſoit par rapport au fond de la Convention, ou à l'égard des inſtrumens du Jeu, que dans les Jeux d'adreſſe le plus généralement tenus pour innocens, comme je crois l'avoir démontré au commencement de cet Ouvrage.

§. III. MAIS autant qu'il eſt vrai que le Jeu en lui-même n'eſt défendu à perſonne, autant me paroît-il certain que tout le monde ne peut pas en uſer également à tous égards; & qu'ici, comme dans les autres divertiſſemens & généralement en matiére de choſes indifférentes, on doit toûjours ſe ſouvenir de la maxime de St. PAUL: *Tout m'eſt permis, mais tout ne m'eſt pas avantageux*; c'eſt-à-dire, que la liberté qu'on a par rapport à ces ſortes de choſes doit être un peu reſtreinte à cauſe de quelques inconvéniens qui en naîtroient ſelon toutes les apparences. Or ces inconvéniens ſont

ſont plus grands par rapport à certaines perſonnes, que par rapport à d'autres. Une même choſe eſt plus ou moins dangereuſe, ſelon la diſpoſition de celui qui s'y porte, & ſelon les circonſtances où il ſe trouve. Les mêmes tentations ſont plus à craindre pour celui-ci que pour celui-là. Il y a des bienſéances eſſentiellement attachées à certains états, & auxquelles on ne ſauroit manquer ſans être flétri d'un caractére d'effronterie, ſans donner de ſoi de mauvaiſes impreſſions, ſans perdre le fruit de tout ce qu'on peut faire d'ailleurs de plus utile & de plus conforme aux engagemens de ſa condition ou de ſon emploi. Quelque arbitraires que ſoient les Régles de la Bienſéance, conſidérées en elles-mêmes, elles ne laiſſent pas d'être indiſpenſables, toutes les fois que leur violation ſeroit ſujette à de telles conſéquences : l'obligation de les obſerver eſt alors fondée ſur nôtre propre Nature, quoi que la choſe ne le ſoit pas. Si vous êtes Homme, & que vous vouliez vivre parmi les Hommes, il faut que vous régliez vôtre extérieur ſur tout ce que l'opinion commune, bien ou mal fondée, tient pour honnête ou convenable à vôtre état, & qu'autant qu'il eſt poſſible, vous ne vous en écartiez point, pendant que vous n'y voiez rien de contraire aux Loix invariables de la Vertu. Quand

vous aurez aſſez d'autorité pour pouvoir vous mettre au deſſus de cela ſans conſéquence, ou pour contribuer même par vôtre exemple à rectifier les idées & à réformer les Coûtumes reçuës, à la bonne heure : mais hors de là c'eſt préſomption à vous, de les heurter ſans néceſſité dans vôtre conduite. Contentez-vous d'en juger, il vous eſt permis : mais accommodez-vous dans la pratique au jugement public, à moins que le beſoin ou le devoir ne vous en diſpenſent. C'eſt le parti le plus ſûr & qui au fond n'eſt pas ſi difficile à ſuivre qu'on pourroit d'abord ſe l'imaginer. Les Loix de la Bienſéance (j'entens toûjours celles qui ſont accompagnées des circonſtances dont j'ai parlé, & non pas ces modes infinies & ces vaines cérémonies, auſſi bizarres & incommodes que frivoles & inutiles, auxquelles on peut ne pas ſe conformer ſans encourir autre blâme que celui de n'avoir pas les maniéres du beau monde) les Loix, dis-je, de la Bienſéance, telles que je les ai repréſentées, ne ſont ni impraticables ni exceſſivement gênantes : on y eſt bien-tôt accoûtumé ; & la Vanité en fait ſubir de beaucoup plus incommodes. D'ailleurs, ſi on les examine avec ſoin, on trouvera peut-être que la plûpart ſont ſagement établies pour prévenir certains inconveniens, & qu'elles ſervent du moins

à

à faire garder quelque ordre. Bien loin qu'elles ſoient trop ſévéres ou en trop grand nombre, il n'y a que trop de relâchement à cet égard en divers endroits, où il ſeroit à ſouhaiter qu'on mît plus de barriéres à la licence, & qu'on ne rompît pas inſenſiblement celles qui étoient déja plantées. Que ſi, outre le tort qu'on peut ſe faire à ſoi-même en ne gardant pas les ménagemens indiſpenſables que demandent les bienſéances de l'état de chacun, on court encore riſque de nuire au but des fonctions dont on eſt chargé & des devoirs auxquels on eſt tenu ; il y a là un double écueil qu'une perſonne d'honneur & de probité ne ſauroit éviter avec trop de ſoin. Ou renoncez à vôtre caractére, ou faites tout ce qu'il faut pour le ſoûtenir, tout ce à quoi vous vous êtes engagé tacitement par cela même que vous en avez été revêtu, tout ce qui eſt digne de vous & conforme au bien de ceux dont vous devez procurer l'utilité.

§. IV. CES principes ainſi poſez, il n'eſt pas difficile d'en tirer les conſéquences & d'en faire application.

1. Il eſt certain que, dans toutes les choſes dont l'abus peut mener au libertinage, on exige des Femmes & des Filles beaucoup plus de retenuë que des Hommes ou des Garçons. Je n'examine pas ſi les Hom-

mes ont eu raiſon de ſe permettre à eux-mêmes ſi fort au delà de ce qu'ils permettent à l'autre Sexe: il me ſuffit que la choſe ſoit ainſi établie de tout tems & preſque par tout païs; & il n'eſt pas moins vrai que le *qu'en dira-t-on* a beaucoup de force pour ſuppléer au défaut ou à la foibleſſe des impreſſions de la Vertu, pour empêcher ou interrompre les approches du Vice, pour détourner de tout ce qui tend à faire oublier ou violer le Devoir. De cela ſeul il s'enſuivroit, que les Femmes & les Filles doivent jouer moins que les Hommes, & avec plus de reſerve, puiſque, comme nous l'avons fait voir, le Jeu eſt une occaſion à mille déſordres, ſi l'on ne prend bien ſes précautions pour en uſer ſobrement. On dira peut-être, qu'en pluſieurs endroits où le Jeu eſt devenu fort commun parmi le Sexe, ce n'eſt plus une choſe qui donne la moindre atteinte à la réputation d'une Femme ou d'une Fille, que de dire qu'elle joue autant qu'un Homme, & ſans garder à cet égard plus de meſures. J'avoue qu'ici on s'eſt fort relâché de la ſévérité des Loix de la Bienſéance, & que la mode l'emporte ſur les conſéquences naturelles des ménagemens en matiére d'autres choſes dont on n'a pas encore diſpenſé le Sexe. Mais ce relâchement ne s'eſt établi qu'à la faveur d'une licence naiſſante,

te, dont les progrès ſont fort à craindre, & que le Jeu ſeul eſt capable de porter bien loin, ſi l'on n'y remédie inceſſamment. Les perſonnes ſages & déſintereſſées ne ſauroient approuver un abus dont les mauvaiſes ſuites ſont ſi viſibles, quand on ſuppoſeroit, ce qui n'eſt pas, que la plûpart des Femmes & des Filles jouent d'ailleurs d'une maniére où il n'y a rien à dire. Je ne ſai même ſi ceux qui jouent eux-mêmes le plus ſouvent ont fort bonne opinion des Dames qu'ils voient fort attachées au Jeu; & ſi, quand il s'agiroit de choiſir une compagne, ils n'en aimeroient pas mieux une qui n'eût aucun goût pour ce divertiſſement. Quoi qu'il en ſoit, il y a, ce me ſemble, de bonnes raiſons de croire, que, ſi les Hommes doivent bien prendre garde comment ils jouent, les Femmes ont encore plus de ménagemens à garder à cet égard, ſi du moins elles veulent ſuivre les maximes du Bon-Sens, & l'eſprit des Loix de la Bienſéance.

§. V. AVANT toutes choſes, je crois pouvoir avancer que les Femmes & les Filles qui jouent, n'ont pas tant beſoin de ce divertiſſement ni d'aucun autre ſemblable, que les Hommes & les Garçons; parce qu'elles ſont ordinairement très-peu occupées, & que celles qui le ſont le plus ont des occupations beaucoup moins fatigantes

ou

ou moins aſſiduës. Sans parler des affaires domeſtiques, dont le principal ſoin roule ſur le Pére de famille ; un homme qui eſt engagé dans un Emploi ou dans une Profeſſion, pour peu qu'il veuille s'en aquitter comme il faut, a ſans contredit beaucoup plus à faire & doit avoir par conſéquent beaucoup plus beſoin de relâche, qu'une Femme, qui, après avoir donné ordre à ſon ménage, ou ne fait plus rien du tout, ou s'amuſe à quelques petits ouvrages qui ne demandent ni une forte application d'Eſprit, ni un grand travail de Corps. Et dans le tems même qu'elle travaille, qu'eſt-ce qui l'empêche de rire, de chanter, d'entendre quelque lecture agréable & honnête, ſur tout ſi elle eſt en compagnie, où ſon ouvrage lui permet d'aller ordinairement, & où elle peut toûjours avoir le plaiſir de la Converſation ſelon ſa portée & à ſa maniére ? De bonne foi, peut-on dire qu'après cela elle aît grand beſoin, pour ſe délaſſer, de jouer tous les jours, & pluſieurs heures de ſuite ?

§. VI. SI le Jeu eſt, d'un côté, moins néceſſaire aux Femmes & aux Filles ; de l'autre, elles ſont d'ordinaire plus ſujettes à en abuſer de quelque maniére. Déja, le grand loiſir que leur laiſſe le ſoin du ménage ou d'autres affaires indiſpenſables, eſt une occaſion très-dangereuſe de s'attacher ex-

exceſſivement au Jeu, ſi une fois elles y ont pris goût, & par là de s'engager dans toutes les mauvaiſes ſuites de ce divertiſſement, autant du moins que le permettent certaines barriéres qu'elles ne ſauroient paſſer ſans ſe perdre entiérement de réputation. Il faut l'avouer, c'eſt l'oiſiveté qui a mis le Jeu ſi fort en vogue parmi le Sexe. Dans l'ancienne *Gréce*, où les (a) honnêtes Femmes vivoient retirées & aſſiduës à coudre, à filer, à fabriquer de petites étoffes ſur le métier, je ne vois pas qu'elles jouaſſent, du moins aux Jeux de hazard. On n'en trouve aucune trace, ni dans les leçons qu'un ancien (b) Poëte Grec donne aux Femmes; ni dans les Satyres virulentes que *Simonide* (c) & d'autres ont faites contre le Sexe. Les Hommes même, du moins ceux qui n'étoient pas débauchez, ne jouoient guéres que dans les Feſtins, où les Dames (d) ne ſe trouvoient jamais: le Jeu étoit un des regals (e) qu'on donnoit après le repas. A *Rome*, où les Femmes avoient beaucoup plus de liberté, on a tout lieu de croire que le Jeu leur étoit très-peu connu. OVIDE le (f) conſeille aux Filles: mais c'eſt aux Coquettes & aux (g) Courtiſanes, à qui il veut enſeigner l'art de faire des Galands. Je remarque ſeulement que dans une occaſion extraordinaire, pendant la Fête de la *Bonne Déeſſe*, aux myſteres

(a) Voiez *Potteri Archæol. Græc.* Lib. IV. Cap. XIII. & *Fleury, Mœurs des Iſraël.* II. Part. Chap. XIV. pag. 79. *Ed. de Holl.*

(b) *Naumachius*, apud *Stobæum*, & in *Poëtarum Gnomicor. collection.*

(c) Voiez *Stob.* Serm. LXXI, intitulé, Περὶ γυναικῶν.

(d) Voiez la Préface de *Corn. Nepos.*

(e) Voiez *Pollux*, Lib. IX. Cap. VII. §. 94. init. *Anacreon.* Od. XV. &c.

(f) *De Arte amandi*, Lib. III. verſ. 353, & ſeqq.

(g) Voiez *Broekhuyſen* ſur *Tibulle*, Lib. I. Eleg. VII. verſ. 72.

teres de laquelle (a) aucun Homme ne pouvoit être admis, les honnêtes Femmes (1) jouoient; c'étoit un des plaiſirs de la Fête. Du reſte, ni dans une forte invective de (b) SENÉQUE, ni dans cette ſanglante Satyre (c) de JUVENAL contre les Femmes, il n'y a pas un mot qui inſinue qu'il y en eût de Joueuſes; quoi que ce Poëte, comme je l'ai déja remarqué (d), reproche ailleurs aux Péres la paſſion du Jeu, par laquelle ils donnoient de très-mauvais exemples à leurs Enfans. S'il avoit vêcu de nos jours, il n'auroit eu garde d'oublier ce caractére, que Mr. *Deſpreaux* a ſi bien touché : c'eſt un des plus vifs de ſa dixiéme Satire. Mais, quelque corrompu que fût le Siécle de *Juvenal*, à quelque excès que le luxe & la débauche fuſſent montez parmi les deux Sexes, il falloit que les plus grandes Dames fuſſent encore aſſez occupées, puis que, comme nous l'apprenons de SUÉTONE, (2) l'Empereur *Auguſte* portoit

(a) *Tibull.* ibid. verſ. 22.

(b) *Epiſt.* XCV. pag. 460, 461. *Ed. Amſt.* 1672.

(c) C'eſt la VI.

(d) Chap. préced. §. 34. & 40.

(1) Cela paroît par l'avanture de *Clodius*, qui étant entré traveſti en Joueuſe d'inſtrumens chez *Pompeia* ſa Maîtreſſe, Femme de *Céſar*, où la Fête ſe célébroit, fut reconnu par une Suivante qui lui avoit propoſé de jouer. Καὶ τὰ μέγιστα νύκτωρ τελεῖται, παιδιᾶς ἀναμεμιγμένης ταῖς φαυλοτάταις, καὶ μυσικῆς ἅμα πολλῆς παρούσης . . . ὡς ὁ γυνὴ, γυναῖκα παίζειν ἀρχαλεῖτο. PLUTARCH. in Cæſar. pag. 711. F. 712. A. Tom. I. Edit. Wech.

(2) *Veſte non temere alia quam domeſtica uſus eſt, ab uxore & ſorore & filia neptibuſque confecta.* Auguſt. Cap. LXXIII. Ed. Grav.

toit des habits faits par ſa Femme, ſa Sœur, ſa Fille & ſes Petites-filles. Aujourd'hui même, dans les lieux où l'on a beaucoup d'affaires, ſoit pour le Négoce ou autrement, Hommes & Femmes jouent beaucoup moins que dans ceux où il ſe trouve quantité de gens déſœuvrez. Puis donc que par tout les Femmes, généralement parlant, ont plus de loiſir que les Hommes, il eſt naturel qu'elles ſe laiſſent plus facilement gagner à la paſſion du Jeu, ſi elles jouent ſouvent & un peu long-tems.

§. VII. DE PLUS, on peut dire que la plûpart des Femmes & des Filles ſont plus ſuſceptibles des mauvaiſes diſpoſitions qui font abuſer du Jeu, ou que l'abus du Jeu produit par une ſuite propre & directe. Elles ſe laiſſent aiſément aller à l'Avarice ou à l'avidité du Gain, même dans les plus petites choſes, qu'un Homme regardera avec beaucoup d'indifférence, à moins qu'il ne ſoit d'un caractére extraordinaire. Elles jouent avec plus d'ardeur & s'affectionnent davantage à ce qui leur plait: peu capables d'ordinaire, ſoit naturel ou éducation, de s'appliquer à des choſes importantes, leur attention ſe donne toute entiére à la bagatelle. Elles ſont ſans contredit plus vetilleuſes, plus ſujettes à faire naître des incidens & des conteſtations, plus accoûtumées à criailler & à tempêter, plus faciles

à prendre feu, plus difficiles à ceder & à s'accorder, moins ſcrupuleuſes à tromper quand l'occaſion s'en préſente. Plus vives pour l'ordinaire, les objets qui les frappent agréablement ſont ſur elles de plus promtes & plus fortes impreſſions, qui les rendent moins capables de penſer après cela à quelque choſe de ſérieux. Plus portées à la Superſtition, la bizarrerie du Sort qui entre dans les Jeux les plus communs, & dont elles attribuent aiſément les effets à une Providence particuliére, leur donne de la Divinité des idées plus bizarres & plus groteſques, pour ainſi dire.

§. VIII. OUTRE le moins de néceſſité de l'uſage du Jeu, & le plus de facilité d'en abuſer, il y a une troiſiéme raiſon qui demande ici des Femmes plus de ménagemens que des Hommes, c'eſt qu'il eſt bien difficile qu'un Jeu, auquel elles s'affectionnent, ne leur faſſe oublier la Modeſtie, la Retenuë, & la Douceur, que l'on regarde comme ce qui convient principalement au Sexe, & qui eſt au fond ce qui en fait le plus aimable ornement. Aſſez (a) diſſimulées d'ailleurs, leurs paſſions ſe découvrent à nud, & ſe donnent carriére dans ces heures de liberté où leur cœur eſt agité de divers mouvemens ſucceſſifs qui occupent toute leur attention, & qui ne leur permettent pas de ſe compoſer. Nous avons rap-

(a) Voiez *Charron*, de la Sageſſe, *Liv.* III. *Chap.* X. num. 10.

rapporté ailleurs (a) la leçon qu'un Poëte leur fait là-deſſus, quoi que dans une autre vûë. Si elles jouent un peu ſouvent & long-tems de ſuite, elles viennent bien-tôt à aimer le Jeu; & du moment qu'elles l'aiment, il faut qu'elles aient beaucoup de force d'eſprit, c'eſt-à-dire, qu'elles ſoient d'un caractére fort au deſſus du commun, pour ſe moderer, pour ne laiſſer échapper aucun mouvement extérieur qui les trahiſſe, & qui leur faſſe franchir d'une maniére ou d'autre les bornes des bienſéances. Le Jeu eſt un miroir fidéle qui repréſente au naturel la plûpart des tâches de leur Ame; il n'y a guéres d'occaſion où l'on puiſſe mieux connoître leur foible. Pour une fois qu'on ſe trompera à juger par là de leur intérieur, on rencontrera juſte cent fois, ſi on les obſerve attentivement en diverſes circonſtances. Il n'eſt pas ſi ſûr de juger des Hommes par ce ſeul endroit. Comme ils n'ont pas tant de ménagemens à garder, leurs Paſſions ne ſont pas ſi fort aux aguets pour profiter des moindres occaſions de ſe produire: au lieu que celles des Femmes éclattent avec d'autant plus de facilité, qu'elles avoient été plus long-tems renfermées & qu'on s'étoit fait plus de violence pour les retenir. Peu de choſe ſuffit quelquefois pour rompre la digue, ſi l'on n'a une extrême attention ſur ſoi-même;

(a) Chap. préced. §. 39.

me; & les Femmes les plus habiles d'ailleurs à diſſimuler, s'oublient aiſément lors qu'elles ſe livrent ſans retenuë à des objets ou à des mouvemens qui les frappent ou les agitent d'une maniére un peu vive. Leur ſexe en général paroît avoir plus beſoin de frein, que le nôtre (car on voit qu'elles (1) ſe portent à de plus grands excès, quand une fois elles ont ſecoué le joug de la Pudeur & de la Vertu) ainſi ce n'eſt pas ſans raiſon que les Loix & l'Uſage des Peuples civiliſez les ont aſſujetties à un ſoin plus exact de ſauver les apparences, & de cacher, autant qu'il leur eſt poſſible, les panchans déreglez qu'elles n'ont pû ſurmonter. Par là elles donnent non ſeulement moins de priſe à la tentation, mais encore elles ſe mettent mieux à couvert des embûches & des entrepriſes de ceux qui épient leur foible pour les ſéduire, ou qui l'aiant découvert par hazard & ſans deſſein ſont tentez d'en profiter. Lors qu'on voit, par exemple, une Femme ou une Fille qui joue avec beaucoup d'ardeur & d'avidité, on ſe flatte ſans peine qu'elle n'eſt pas à l'épreuve de l'argent; ſur tout ſi elle n'en trou-

(1) *Les femmes ſont extrêmes: elles ſont meilleures, ou pires que les Hommes.* LA BRUYÉRE, Caractéres ou Mœurs de ce Siécle, *pag.* 136. Avant lui, une Sentence de PUBLIUS SYRUS avoit déja dit:

Malo in conſilio Fœmina vincunt Viros.

Verſ. 383.

trouve pas aſſez chez ſoi pour ſatisfaire la paſſion qu'elle a pour le Jeu. Et ce n'eſt pas ſeulement à l'égard des Paſſions produites ou entretenuës directement par l'abus du Jeu qu'il eſt à craindre qu'une Femme ne s'y découvre : les autres Paſſions, qui ſemblent y avoir le moins de rapport, s'échappent auſſi quelquefois, pour peu que l'occaſion ſe préſente, ou qu'on la leur fourniſſe de propos délibéré. Il en eſt alors comme de ce que l'on fait ou que l'on dit en dormant : l'Eſprit n'étant pas maître de lui-même, laiſſe le champ libre au Cœur & à l'Imagination. Mais quand même une Femme qui aime le Jeu, auroit encore aſſez de force pour ne pas laiſſer entrevoir ce qui ſe paſſe au dedans d'elle, il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, qu'elle conſerve ſur ſon viſage & dans ſes maniéres cette paiſible ſérénité & cette douceur charmante qui ſied ſi bien à ſon ſexe. Les inquiétudes & les dépits du Jeu la rendent ſombre & chagrine, répandent ſur tout ſon extérieur je ne ſai quoi de bruſque & de farouche, lui inſpirent ſouvent des paroles peu concertées & quelquefois même des duretez. Il y en a telle qu'on prendroit alors pour une vraie *Mégére*.

§. IX. DE tout ce que je viens de dire il s'enſuit, que les Femmes & les Filles qui ont à cœur leur devoir, leur honneur, &

les bienſéances de leur Sexe, ne doivent jouer que rarement, & toûjours avec beaucoup de circonſpection & d'indifférence. Mais il y a encore ici d'autres choſes à obſerver. Je ne fais qu'indiquer pour l'heure les circonſtances des lieux où l'on joue, & des perſonnes avec qui l'on joue; parce que j'aurai occaſion d'en parler au Chapitre ſuivant & par rapport aux Hommes & par rapport aux Femmes en général. Il faut outre cela diſtinguer les Jeux; car tout Jeu ne convient pas à chacun. Il y en a que l'on pardonne à un Homme, qui ne ſeroient guéres honnêtes à une Femme. La *Baſſette*, par exemple, le *Brelan*, le *Lansquenet*, & autres Jeux ſemblables, n'ont pû encore, malgré le relâchement, s'établir en ſorte que les Femmes y jouent impunément & ſans être en quelque façon notées d'infamie, du moins par la plus ſaine partie du Public. Ils ne ſont pas même tout-à-fait exemts de blâme à l'égard des Hommes: on ne les a pas encore déchargez de tout air de libertinage; ils ſont tolérez & regardez dans le monde à peu près comme la Coquetterie, les Intrigues galantes, & la débauche du Vin; c'eſt-à-dire, que ſi on ne les tient pas communément pour de grands Vices, on ne laiſſe pas d'y attacher, plus ou moins, quelque idée de déſordre. Dès là une Femme ne

ſauroit jouer honnêtement à de tels Jeux; & il n'y en a que trop d'autres qu'on lui permet, pour qu'elle doive ſe faire la moindre peine de renoncer abſolument à quelques-uns, qui d'ailleurs ſont ſouvent ſujets à de très-fâcheuſes ſuites, qui que ce ſoit qui y joüe. Exceptons encore certains Jeux & certains Exercices qu'on trouveroit étranges dans une Femme, ſoit parce que l'uſage les a comme affectez aux Hommes, ſoit parce que, pour s'y divertir, il faut paroître dans un équipage ou une poſture qui ne ſiéroit pas à une perſonne de ce ſexe. Telle ſeroit aujourd'hui la *Courſe de Bague*, la *Paume*, le *Balon* &c. Je dis *aujourd'hui*: car on ſait que, dans l'ancienne *Gréce*, les Femmes jouoient (a) quelquefois à la Paume, ſur tout à *Lacédémone*, où les Loix & la Coûtume avoient bien autrement diſpenſé le Sexe des bienſéances, dans la Lutte publique des Garçons avec les (b) Filles en des attitudes où la Pudeur n'avoit abſolument plus de lieu. En un mot, quand il s'agit de Jeux & d'autres choſes ſemblables, il faut avoir égard toûjours aux tems & aux lieux. Voilà pour le Sexe. Venons à ce qui regarde l'*Age*.

(a) Voiez *Propert.* Lib. III. Eleg. XII. verſ. 5. ibique *Broekuyſ.*

(b) Voiez, là-même, *verſ.* 3, 4.

§. X. 2. L'ENFANCE & la Jeuneſſe ſont ſans contredit le vrai tems des Jeux & des Divertiſſemens. Je laiſſe à ceux qui font des Traitez particuliers ſur l'Education des

Enfans, le ſoin d'examiner juſqu'où l'on doit permettre de badiner & de jouer dans cet âge tendre. Je remarquerai ſeulement en un mot, que dès lors même il faut accoûtumer les Enfans, autant qu'il eſt poſſible, à s'occuper de quelque choſe de ſérieux ſelon leur état & leur portée ; à aimer le Travail, à fuïr l'Oiſiveté; à ne pas ſe donner entiérement au Plaiſir; à regarder la tâche qu'on leur preſcrit comme le principal, & les divertiſſemens qu'on leur permet comme l'acceſſoire. Pour ce qui eſt du Jeu en particulier, je voudrois, à cauſe des conſéquences, qu'ils ne connuſſent pas même les Jeux de hazard: & à l'égard des autres, on ne doit jamais, à mon avis, ſouffrir qu'ils y jouent de l'argent ni aucune autre choſe que ce ſoit. On ne ſauroit trop de bonne heure couper chemin à l'Avarice, & empêcher les Enfans de ſe laiſſer dominer à l'Intérêt. Bien loin de leur permettre la moindre choſe qui tende-là, le Bon-Sens veut qu'on ne néglige rien pour les former (a) à des ſentimens déſintéreſſez, & qu'on les anime toûjours par la vûë de (b) l'Honneur, plûtôt que par celle du Profit ou du Plaiſir. Qu'en jouant à des Jeux d'adreſſe, ou tout au plus à quelques-uns des Jeux mêlez d'adreſſe & de hazard, ils cherchent à gagner ſeulement pour gagner, qu'ils aient de l'émulation & qu'ils

(a) Voiez le Traité *de l'Education des Enfans*, par Mr. *Locke*, §. 112, dern. Edit de la Traduct. de Mr. *Coſte*, 1708.

(b) Voiez le même Livre, §. 57, *& ſuiv.*

qu'ils ſe piquent de dextérité dans leurs paſſetems, auſſi bien que dans leurs actions & leurs occupations les plus ſérieuſes ; le Jeu alors leur ſera même utile, ou du moins ne leur nuira point, pourvû que d'ailleurs ils ne jouent pas trop ſouvent ni trop longtems. Mais qu'il n'entre dans ce divertiſſement aucun motif d'intérêt, de peur que cela ne produiſe ou n'entretienne en eux quelque panchant à l'Avarice, & ne les porte en même tems à s'attacher au Jeu avec tant d'ardeur, qu'ils viennent enfin à l'aimer avec paſſion. Nouvelle raiſon pour engager leurs Parens & leurs Conducteurs à ne jouer devant eux, ou eux le ſachans, que très-rarement, &, s'il ſe peut, point du tout ; puis que l'on joue preſque toûjours de l'argent.

§. XI. ON pardonne (1) aux *Jeunes Gens* quelque excès en matiére de Plaiſirs & de Divertiſſemens, pourvû que par là ils ne faſſent du tort à perſonne : l'impétuoſité de leurs déſirs vient de la Nature même ; c'eſt ce que diſoit autrefois CICERON en défendant un homme à qui on reprochoit des fredaines de Jeuneſſe. Il eſt certain que, ſi

(1) *Datur enim conceſſu omnium huic aliquis ludus ætati, & ipſa Natura profundit Adoleſcentiæ cupiditates : quæ ſi ita erumpunt ut nullius vitam labefactent, nullius domum evertant, faciles & tolerabiles haberi ſolent.* CICER. Orat. pro Cœlio *Cap.* XII. Voiez auſſi les Chapp. XVII. XVIII.

ſi jamais le déſordre étoit entiérement excuſable, lors qu'on eſt en état d'agir avec connoiſſance, ce ſeroit dans cet âge-là, qu'un Auteur Moderne (a) appelle agréablement & avec beaucoup de vérité, *la fiévre de la Raiſon & une yvreſſe continuelle.* Mais cela même doit engager les Jeunes Gens qui ont quelque ſentiment d'Honneur & de Vertu, à ſe tenir extrémement ſur leurs gardes, & à faire des efforts d'autant plus nobles & plus méritoires, qu'ils ſont plus grands & plus difficiles, pour moderer leurs deſirs, & pour réſiſter à la violence des mouvemens produits par l'ardeur du ſang. La choſe au fond n'eſt pas auſſi malaiſée, qu'ils pourroient d'abord ſe l'imaginer. S'ils veulent prendre quelque peine, ils trouveront bien-tôt dequoi faire diverſion aux attraits de l'Oiſiveté & du Plaiſir, en tournant la vivacité de leurs déſirs ſur quelque objet agréable & utile en même tems. C'eſt à ceux qui ont l'œuil ſur leur conduite à leur fournir de bonne heure de tels objets, & à n'oublier rien pour leur en faire prendre goût. On peut dire hardiment, que le défaut d'Education, le peu de ſoin ou d'habileté qu'on a pour inſpirer aux Enfans l'amour du Travail & des Occupations honnêtes, eſt la plus grande ſource des déſordres où la Jeuneſſe ſe précipite. Lors qu'on a laiſſé croître & cultivé

(a) *La Rochefoucaut*, Maxime CCCXXX.

tivé même en quelque maniére dans le bas âge les ſemences du Libertinage & de la Fainéantiſe, comment veut-on que les Jeunes Gens réſiſtent au torrent de l'Exemple & de la Coûtume ? Ils le pourroient ſans doute, s'ils faiſoient tout ce qui dépend d'eux : mais ils n'y penſent pas même, s'ils n'y ſont fortement ſollicitez, ou ſi quelque heureuſe conjoncture ne les dégoûte du train commun. C'eſt beaucoup ſi quelques-uns (1) en reviennent tout-à-fait, lors que la maturité de l'âge a moderé la fougue de la Jeuneſſe : la plûpart conſervent toûjours de malheureux reſtes des déſirs auxquels ils ſe ſont abandonnez. Il n'y a rien ſur tout de plus dangereux pour les Jeunes Gens, & par rapport au préſent, & par rapport à l'avenir, que l'abus du Jeu. C'eſt alors ſur tout qu'il eſt à craindre que la paſſion du Jeu ne produiſe tous les mauvais effets dont elle eſt capable. L'Avarice ou l'avidité du gain eſt ailleurs le

(1) CICERON dit qu'il a vû pluſieurs *Romains* & qu'il a entendu parler de pluſieurs autres, qui, après avoir donné toute leur Jeuneſſe aux Plaiſirs, ſont devenus de grands Hommes. *Equidem multos & vidi in hac civitate, & audivi, non modo qui primoribus labris guſtaſſent genus hoc vitæ, & extremis, ut dicitur, digitis attigiſſent, ſed qui totam adoleſcentiam voluptatibus dediſſent, emerſiſſe aliquando, & ſe ad frugem bonam, ut dicitur, recepiſſe, graveſque homines atque illuſtres fuiſſe.* Orat. *pro Cæl.* Cap. XII. Voiez auſſi le Chap. XVII. & VALER. MAXIM. Lib. VI. Cap. IX. *De mutatione morum* &c.

le grand mobile du Jeu: mais ici l'Imprudence ſeule ou la Prodigalité même peuvent produire le même effet, & perdre également un Jeune Homme. Le manque d'expérience & le peu d'attention qu'il fait aux ſuites des choſes, le rendent promt à hazarder, & facile à ſe flatter d'un heureux ſuccès dans les choſes même les plus douteuſes. Que ſi une fois il s'eſt engagé dans la perte, ou s'il vient à aimer trop le Jeu; les Paſſions auxquelles l'abus de ce divertiſſement peut fournir le moindre jour de ſe ſatisfaire ou de ſe former, ont alors le champ libre, & bien loin de trouver la moindre réſiſtance dans un Jeune Homme, ſont puiſſamment aidées par la vigueur de toutes ſes Facultez, de ſorte que c'eſt grand' merveille ſi elles ne le portent dans l'occaſion à toute ſorte d'excès. Il n'y a pas du reſte grand ſujet d'eſpérer que l'amour du Jeu paſſe entiérement ou s'affoibliſſe du moins en lui avec l'âge. L'Avarice, qui en eſt le prémier reſſort, eſt une paſſion qui ne vieillit point: elle va toûjours en rajeuniſſant, & à la honte de la Nature Humaine elle aquiert de plus en plus de nouvelles forces dans le tems qu'elle eſt le (1) plus ridicule. De tout cela il s'enſuit

(1) *Avaritia vero ſenilis quid ſibi velit, non intelligo. Poteſt enim quidquam eſſe abſurdius, quam, quo minus viæ reſtat, eo plus viatici quærere?* CICER. de Senect. Cap.

ſuit qu'un Jeune homme ne doit jouer qu'avec beaucoup de circonſpection, & que dès qu'il ſent la moindre tentation à l'Avarice ou le moindre panchant à aimer le Jeu avec paſſion, il faut ou qu'il y renonce abſolument, ou qu'il ne joue rien du tout. C'eſt d'ailleurs du bon uſage de ce tems, les plus beaux de nos jours, & ceux où l'on (a) eſt le plus capable de s'attacher vigoureuſement & avec ſuccès à quelque choſe de bon, que dépend le bonheur de tout le reſte de la Vie ; c'eſt ce qui doit nous mettre en état de vaquer à quelque Emploi ou à quelque Profeſſion d'une maniére honorable pour nous, & avantageuſe tant aux autres qu'à nous-mêmes. Pour peu qu'on ſe laiſſe gagner aux attraits de la Volupté ou de la Pareſſe, pour peu que l'on s'abandonne aux objets ſéduiſans qui déploient alors tous leurs charmes avec le plus de danger, toute cette activité, que l'on pourroit emploier ailleurs ſi utilement, les uns d'une façon, les autres de l'autre, ou ſe perd dans l'Oiſiveté & dans les Plaiſirs, ou ſe conſume en des bagatelles, ſouvent même en des intrigues & des occupations honteuſes & criminelles.

(a) Voiez les *Eſſais de Montagne*, Liv. I. Ch. dern.

Cap. XVIII. Rien n'eſt plus vrai que ce que porte une des Sentences de PUBLIUS SYRUS :

Avitum eſſe oportet neminem, minime ſenem.

Verſ. 62.

les. On ne s'attache à ſon ouvrage que par maniére d'aquit, & autant qu'il eſt néceſſaire pour ſubſiſter, ou pour parvenir, à force de brigues & d'autres moiens illicites, à des Emplois & des Dignitez dont on n'eſt pas capable de bien remplir les fonctions. Après quoi, bien loin de penſer à ſe rendre digne du poſte que l'on occupe, on cherche le moien de s'exemter du travail autant qu'on peut : on ſe fait une eſpéce de routine, à la faveur de laquelle on expédie au plus vîte les affaires indiſpenſables, & l'on paſſe enſuite le reſte du tems ou à ſe divertir, ou à ne rien faire. Pour prévenir ces inconveniens, il eſt bon encore d'apporter quelque choix aux Jeux que l'on ſe permet. Ceux qui demandent de la vigueur & qui peuvent ſervir à exercer le Corps, ſont ceux qui conviennent le mieux à la Jeuneſſe : & pour ce qui eſt des Jeux ſédentaires, quelque communs qu'ils ſoient parmi toute ſorte de gens, il faudroit les (1) laiſſer, autant qu'il eſt

(1) PLATON appelle le *Trictrac* un Jeu de Vieillard, & il l'oppoſe à l'étude de la Géométrie, qu'il veut que l'on faſſe apprendre aux Enfans en badinant. Προβάλλοντά τε ἀλλήλοις ἀεὶ, διατριβὴν τῆς Πεττείας πολὺ χαριεστέραν πρεσβυτῶν διατρίβοντα, φιλονεικεῖν ἐν ταῖς τούτων ἀξίαισι σχολαῖς. De Legib. Lib. VII. pag. 820. C. C'eſt apparemment à l'imitation de *Platon*, que CICERON, ſon grand admirateur, a dit, que les Jeunes Gens devoient laiſſer les *Dez* aux Vieillards. *Sibi igitur habeant arma, ſibi equos, ſibi haſtas, ſibi clavam,*

eſt poſſible, aux Vieillards, ou à ceux qui ne trouvent pour l'heure aucun autre amuſement.

§. XII. L'AGE *viril* eſt celui où l'on peut faire le meilleur uſage du Jeu & en général de tout autre Divertiſſement. La Raiſon eſt alors dans toute ſa force, & les Paſſions ſont plus faciles à prévenir ou à domter, ſi l'on veut uſer de toutes les précautions & faire tous les efforts dont on eſt capable. Mais auſſi la plûpart des Plaiſirs & des Paſſetems commencent alors à être moins de ſaiſon. On demande d'un Homme fait, ſur tout s'il ſe trouve dans quelque poſte conſidérable, plus de gravité, plus d'attachement aux choſes ſérieuſes, moins d'affection & une eſpéce d'indifférence pour celles qui, comme le Jeu, ſentent un peu les inclinations de l'Enfance & de la Jeuneſſe. Il eſt même certain, qu'à moins que la paſſion ne ſoit déja formée ou ne commence à germer, la plûpart des gens ont alors moins de goût pour le Jeu, & prennent en général moins de plaiſir à toutes les autres choſes ſemblables, dont le

vam, ſibi pilam, ſibi natationes & curſus: nobis ſenibus ex luſionibus multis talos relinquant & teſſeras. De Senect. *Cap.* XVI. C'étoit-là une opinion aſſez générale parmi les Anciens, comme il paroît encore par ce paſſage de SIDONIUS APOLLINARIS: *Student pila Senes, alea Juvenes* &c. Lib. I. Epiſt. VIII. Car il met cela au nombre des exemples du renverſement de l'ordre de la Nature & de la Coûtume.

le déſir n'eſt pas fondé ſur quelque agrément naturel, mais auxquelles on a attaché ſoi-même, pour ainſi dire, ce qu'elles ont qui nous plaît. Ainſi lors que, dans cet âge-là, on attend avec quelque impatience & l'on cherche avec quelque empreſſement les momens & l'occaſion de jouer, lors qu'on joue avec un peu d'ardeur & qu'on a la moindre peine à quitter le Jeu, c'eſt une marque infaillible qu'on ne joue pas principalement pour ſe divertir, ou du moins qu'on a du panchant pour une vie molle & oiſive. De ſorte que, ſi l'on veut, comme on le doit, éviter & bannir la Fainéantiſe & l'Avarice, avec toutes leurs ſuites pernicieuſes, il faut même alors prendre bien garde de ne donner au Jeu qu'une legére attention & un foible attachement: il faut ſe mettre & s'entretenir ſoigneuſement dans une telle diſpoſition, que l'on puiſſe & ſe paſſer ſans peine de ce divertiſſement, & s'y amuſer ſans ardeur & ſans inquiétude.

§. XIII. A PLUS forte raiſon ceux qui ſont parvenus à la *Vieilleſſe* doivent-ils regarder conſtamment ſur ce pié-là & le Jeu, & tout autre divertiſſement qu'ils ſont en état de goûter encore. Quand ſera-t-on ſage, ſi ce n'eſt alors? Quand eſt-ce qu'on aura des déſirs paiſibles & moderez, ſi ce n'eſt dans un tems où le Corps ne peut

pref-

preſque plus rien contribuer à les rendre violens ? Et lors que l'âge n'a pû les mûrir, n'eſt-ce pas une preuve manifeſte qu'ils ſont profondément enracinez dans le cœur ? Ceux même qui ſe forment dans cet âge-là, ne laiſſent pas d'être fort dangereux, ſi l'on ne travaille inceſſamment à les étouffer. Comme les Paſſions ſont alors plus ridicules, elles ſont auſſi plus difficiles à ſurmonter, que dans la Jeuneſſe. On a très-bien dit, que (a) *les vieux Foux ſont plus foux que les jeunes :* l'âge, qui fournit à ceux-ci quelque maniére d'excuſe, rend les autres, toutes choſes d'ailleurs égales, infiniment plus blamâbles, parce qu'enfin un Vieillard doit avoir plus de ſens & de conduite qu'un Jeune Homme. Le beau ſpectacle, de voir une perſonne à ſoixante ans paſſez auſſi attachée à des bagatelles, auſſi ſenſible aux Plaiſirs & aux Divertiſſemens, auſſi empreſſée à être de toutes les parties de recréation & de tous les amuſemens de l'Oiſiveté, auſſi vive dans ſes déſirs, auſſi ardente à les ſatisfaire, qu'elle l'étoit & qu'on peut l'être à quinze ans ! Mais non ſeulement les excès ſont plus honteux dans cet âge-là ; ils ſont encore plus grands en eux-mêmes à proportion & autant que les forces le permettent ; la paſſion eſt du moins plus forte & plus malaiſée à guérir : de ſorte qu'au pié de la lettre il eſt vrai de dire que

(a) Maxim. de Mr. le Duc *de la Rochefoucaut*, Max. DXI.

que les jeunes Foux ne le ſont pas tant que les vieux. L'inconſtance qui eſt aſſez ordinaire aux Jeunes Gens, les empêche de s'attacher ſi fortement à quelque objet en particulier : la variété & la viciſſitude des mouvemens fait que les impreſſions de chacun ſont moins profondes. Au lieu que les perſonnes un peu âgées ſont, pour ainſi dire, plus idolatres de certains objets, plus âpres à les rechercher, plus incapables de ſe réſoudre à y renoncer, ſoit par l'impuiſſance où elles ſont d'en embraſſer pluſieurs, ſoit parce que le flegme, qui ſuccéde à l'ardeur bouillante de la Jeuneſſe & à la vivacité tempérée de l'Age viril, les fixe davantage à ce qui leur a une fois plû, & les rend plus eſclaves de l'habitude. *La Jeuneſſe* (a) *changé ſes goûts par l'ardeur du ſang, & la Vieilleſſe conſerve les ſiens par l'accoûtumance* ; c'eſt encore une maxime de l'Auteur que j'ai cité. D'ailleurs, il y a une autre choſe qui rend la Vieilleſſe auſſi opiniâtre dans ſes goûts & dans ſes attachemens, qu'entêtée de ſes opinions & de ſes penſées ; c'eſt qu'elle eſt pour l'ordinaire extrémement indocile. Elle s'imagine ſottement que ſes cheveux gris la mettent au deſſus des remontrances, & qu'ils lui ont âquis le droit de ne ſuivre que ſon caprice & ſes fantaiſies. Enyvrée d'une bonne opinion de ſoi-même, elle croit être

(a) Max. CXXXIV. de Mr. le Duc *de la Rochefoucaut.*

être plus ſage que ceux qui ſont moins âgez, parce qu'elle devroit l'être. Sa longue expérience, dont elle n'a point profité, ne lui ſert qu'à chercher dequoi couvrir ſes égaremens, & à s'y confirmer tous les jours de plus en plus, dequoi former un vain fantôme de prudence, qu'elle veut que l'on reſpecte, au défaut des qualitez réelles & du mérite ſolide, qui ſeul peut la rendre véritablement vénérable, mais qui ne la diſpenſe jamais abſolument d'écouter les avis d'autrui. Si donc une perſonne à cet âge-là aime encore le Jeu ou vient à l'aimer paſſionnément, on aura beau lui repréſenter qu'un attachement ſi puérile la deshonore, que cette paſſion toûjours honteuſe eſt alors ſouverainement ridicule, qu'il eſt tems de ſe faire des amuſemens plus graves & de ne laiſſer aucun obſtacle aux idées ſérieuſes qui doivent occuper ſon eſprit plus que jamais; on aura beau, dis-je, lui inſinuer tout cela, & pluſieurs autres raiſons auſſi preſſantes, de la maniére du monde la plus douce & la plus honnête, elle ne ſera que s'en moquer, & l'on ſera bien heureux d'en être quitte pour un regard dédaigneux ou un fier mépris de la leçon importune qu'elle ne veut ni ne croit devoir entendre: je compterai pour beaucoup, ſi elle n'y joint la colére & les injures. Mais il y a encore deux raiſons qui font qu'à

cet âge-là la Paſſion du Jeu, trouve beaucoup de priſe; & que, quand on s'y eſt une fois laiſſé gagner, on a bien de la peine à en revenir. L'une, c'eſt le grand loiſir qu'on a la plus part du tems, ſoit par l'impuiſſance où l'on ſe trouve véritablement de vaquer avec la même aſſiduité à ſes affaires accoûtumées, ou parce que l'on profite aiſément du prétexte plauſible que l'on croit avoir alors de s'exemter du Travail. On dit en ſoi-même, que c'eſt aſſez travaillé, qu'il faut enfin ſe repoſer ſur ſes vieux jours, & qu'il eſt tems de laiſſer à ceux qui ne ſont que d'entrer dans le monde le ſoin d'établir leur fortune, & de ſe rendre utiles à la Société par leurs bras, par leur induſtrie, ou par leur eſprit. Cependant on ne ſauroit demeurer abſolument ſans rien faire : telle eſt la nature de l'Eſprit Humain, qu'il lui faut quelque objet pour l'occuper d'une maniére ou d'autre. L'âge peut affoiblir ſa vivacité, mais il ne lui ôte jamais ce mouvement naturel & preſque perpétuel, du moins pendant que l'on veille, qui demande toûjours quelque choſe où il s'exerce. Qu'arrive-t-il donc? Ce qui doit arriver naturellement, c'eſt que faute d'occupations ſérieuſes on ſe jette entiérement dans des amuſemens frivoles; & qu'à force de jouer, par exemple, on ne ſonge qu'au Jeu, & on l'aime bien-tôt à

la

la fureur, quand même on ne l'auroit jamais aimé de ſa vie. L'autre raiſon, plus particuliére au Jeu, c'eſt que, par l'effet bizarre & ſouverainement ridicule d'un étrange travers de cœur, ſi j'oſe ainſi dire, la Vieilleſſe, comme je l'ai déja remarqué, eſt plus ſuſceptible & plus violemment poſſedée, que la Jeuneſſe, de l'Avarice ou l'avidité du Gain, qui eſt la prémiére cauſe ou du moins la ſuite preſque infaillible de l'abus qu'on fait du Jeu. Puis donc que l'attachement exceſſif au Jeu eſt & ſi honteux, & ſi facile à contracter, & ſi difficile à bannir, dans un âge où l'on eſt tous les jours à la veille de n'avoir pas même le tems de penſer à ſe corriger ; ne ſera-t-on pas du moins alors ce que l'on devroit avoir fait toute ſa vie ? Ne travaillera-t-on pas à régler & à modérer ſes amuſemens ? Ne cherchera-t-on pas à ſe faire, autant qu'il eſt poſſible, des plaiſirs moins dangereux & plus graves ? Et lors qu'on ne trouve pas de divertiſſement plus commode que le Jeu, ou qu'on y eſt invité par l'occaſion, ne ſera-t-on pas extrémement ſur ſes gardes pour réſiſter aux moindres tentations d'en abuſer, & pour fermer l'entrée à tout ce qui peut le faire dégénerer en une occupation ordinaire ou un vil commerce ? J'aime à voir un ſage Vieillard, qui ne ſe refuſant pas aux Recréations innocentes,

témoigne en même tems pour elles peu de ſenſibilité, les goûte avec beaucoup de modération, & paroît les regarder d'un œuil aſſez indifférent, comme des choſes qu'il ne recherche preſque que par néceſſité & auxquelles il voudroit pouvoir renoncer abſolument. Un tel homme jouera, ſi cela l'accommode, mais ſans aucune vûë d'intérêt & uniquement pour paſſer quelques quarts d'heure : on lui verra toûjours un viſage gai & ſerein, pendant qu'il jouë ; point d'ardeur, point de chagrin, point de dépit, point d'emportement : il quittera le Jeu avec moins de peine qu'il ne s'y eſt mis, & s'en paſſera long-tems après ſans y penſer même, tant qu'il trouvera d'ailleurs dequoi s'amuſer après le travail que ſes forces lui permettent, & les penſées ſérieuſes dont il peut & doit toûjours s'occuper. En un mot, il ne fera jamais en cela, non plus qu'en toute autre choſe, rien de contraire à la *Gravité* (a) que St. PAUL recommande expreſſément aux *Vieillards :* il gardera tous les ménagemens qu'il doit & à ſoi-même, & aux autres. Je dis, *aux autres :* car ſi jamais on doit leur ſervir d'exemple, c'eſt ſans contredit dans cet âge-là. L'exemple des perſonnes un peu agées eſt auſſi plus capable qu'aucun autre de faire des impreſſions en bien ou en mal, mais ici, plus qu'ailleurs, en mal plûtôt qu'en

(a) *Tite*, II, 2.

qu'en bien. On reſpecte les Vertus de la Vieilleſſe lors même qu'on ne veut pas les imiter: mais on eſt ravi d'y remarquer des foibleſſes, pour excuſer par là ſes égaremens. Les excès auxquels on s'abandonne, quelque grands qu'ils ſoient, paroiſſent fort legers, quand on voit faire à une perſonne âgée quelque choſe qui en approche. Lors même qu'on ne peut s'empêcher d'y trouver une grande diſproportion, on s'imagine aiſément que la différence des années raproche & fait preſque évanouïr l'inégalité: on croit que le Vieillard ne garde quelque modération que par impuiſſance ou faute de goût: on ſe flatte qu'il ſera aſſez tems d'être auſſi ſage que lui, quand on ſera auſſi vieux.

§. XIV. 3. QUICONQUE a dans la Société *un rang ou un caractére* qui le met un peu au deſſus du commun, eſt auſſi obligé, par cette ſeule raiſon, ſoit qu'il ſoit vieux ou jeune, à prendre bien garde de quelle maniére il joue. Diſtinguons ici entre le rang que l'on tient dans la *Société Civile*, & celui que l'on occupe dans la *Société Eccléſiaſtique*.

Ceux qui ont quelque *Dignité* ou quelque *Charge* dans l'*Etat*, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, comme ils ſont élevez au deſſus des autres par leur caractére, doivent auſſi ſe diſtinguer par leur

ſageſſe & par leur vertu. Je n'ai garde de les condamner à une gravité perpétuelle, qui ne s'abbaiſſe jamais aux Paſſetems que la condition humaine rend néceſſaires. Je crois pouvoir ſouſcrire aux paroles ſuivantes de MONTAGNE, détachées de certaine application qu'il en fait & de quelques autres choſes qui les ſuivent ou qui les précédent : (a) *Quand je vois*, dit-il, *& Céſar & Alexandre, au plus eſpais de leur grande beſongne, jouir ſi pleinement des plaiſirs humains & corporels, je ne dis pas que ce ſoit relaſcher leur ame, je dis que c'eſt la roidir : ſousmettant par vigueur de courage à l'uſage de la vie ordinaire ces violentes occupations & laborieuſes penſées .... Je prends plaiſir de voir un General d'armée au pied d'une brêche qu'il veut tantoſt attaquer, ſe preſtant tout entier & delivre, à ſon diſner, au devis entre ſes amis: & Brutus, ayant le Ciel & la Terre conſpirez à l'encontre de luy & de la liberté Romaine, desrober à ſes rondes quelque heure de nuict, pour lire & breveter* Polybe *en toute ſecurité. C'eſt aux petites ames, enſevelies du poids des affaires, de ne s'en ſçavoir purement desmeſler, de ne les ſçavoir & laiſſer & reprendre .... Parmy tant d'admirables actions de* Scipion l'ayeul, *perſonnage digne de l'opinion d'une géniture céleſte, il n'eſt rien qui luy don-*

(a) *Eſſais*, Liv. III. Ch. dern. pag. 828, 829.

donne plus de grace, que de le voir nonchalamment & puérilement baguenaudant à amaſſer & choiſir des coquilles, & jouer à cornichon va devant, le long de la marine avec (a) Lælius : *& s'il faiſoit mauvais temps, s'amuſant & ſe chaſtouillant à repréſenter par eſcrit en Comédies les plus populaires & baſſes actions des Hommes... ... Ny choſe plus remarquable en* Socrate, *que ce que tout vieil il trouve le temps de ſe faire inſtruire à baller & jouer* (b) *des inſtrumens, & le tient pour bien employé.* Fort long-tems avant *Montagne*, un Hiſtorien Romain parlant de ceux qui ont bien emploié leurs heures de relâche, donne entr'autres pour exemple un grand Juriſconſulte, qui, outre les Dignitez de Conſul & de Pontife, eut pluſieurs autres Emplois conſidérables dans la République: Q. MUTIUS SCEVOLA *jouoit*, dit-il, (1) *fort bien à la Paûme, & il s'y divertiſſoit ordinairement pour ſe délaſſer des affaires du Barreau.*

(a) Voiez *Cicer. de Orat.* Lib. II. Cap. VI. & *Valer. Maxim.* Lib. VIII. Cap. VIII.

(b) Voiez *Platon, Euthydem.* Tom. I. pag. 272. C. *Edit. Serr.* & *Cicer. de Senect.* Cap. VIII. *Diog. Laërt.* II, 32. *ibique Interp.*

(1) Scævola *autem, quietæ remiſſionis eorum* [Scipionis & Lælii] *certiſſimus teſtis, optimè pila luſiſſe traditur: quia videlicet ad hoc diverticulum animum ſuum forenſibus negotiis fatigatum transferre ſolebat. Alveo quoque & calculis vacaſſe interdum dicitur, cum bene ac diu jura civium & cæremonias Deorum ordinaſſet: ut enim in rebus ſeriis* Scævolam; *ita & in ſcurrilibus luſibus hominem agebat, quem rerum natura continui laboris patientem eſſe non ſinit.* VALER. MAXIM. Lib. VIII. Cap. VIII. §. 2. *His* [otium, quo Virtus recreatur, adpetendum eſt] *ut tempeſtiva laboris intermiſſione ad laborandum fiant vegetiores.* Ibid. *init. Cap.*

reau. On dit auſſi qu'il jouoit quelquefois au Trictrac & aux Dames, après avoir bien & long-tems travaillé à régler les drouts des Citoiens & les Cérémonies des Dieux. Car comme dans les choſes graves & ſerieuſes il ſe montroit Scévola ; *de même dans les Jeux badins il ſe montroit* Homme, *c'eſt-à-dire, tel que doit être celui a qui la Nature ne permet pas de travailler toûjours ſans diſcontinuation .... & qui en prenant quelque relâche à propos ſe met par là en état de revenir au travail avec plus de vigueur.* Mais ſi les Dignitez les plus relevées & les Charges les plus importantes de l'Etat n'ont par elles-mêmes rien d'incompatible avec le Jeu & les autres Divertiſſemens de cette nature, elles ne laiſſent pas de reſtreindre un peu la liberté de ceux qui en ſont revêtus, & de les aſſujettir ici, comme en bien d'autres choſes, à de plus grands ménagemens, que le commun des Hommes n'eſt obligé d'en garder. On épie ſoigneuſement les défauts des Grands, des Magiſtrats, & en général de tous ceux qu'on voit au deſſus de ſoi, ſoit pour trouver à dire dans leur conduite, ou pour ſe prévaloir de leur exemple. Les moindres excès, les moindres fautes, n'échappent pas à des ſpectateurs curieux & malins: on les exaggére, on les outre, on les multiplie; & quoi que pluſieurs ne

ſe

ſe mettent pas même en peine de ſauver les apparences, il eſt certain qu'il y en a quelquefois à qui l'on fait un crime d'une pure bagatelle. Et ce n'eſt pas tout-à-fait ſans raiſon que l'on exige d'eux un plus grand ſoin de cacher leurs foibleſſes, & que la même choſe paroît plus blâmable & plus honteuſe, quand ils la font, que ſi c'étoit un ſimple Particulier ou une perſonne du commun. Cela eſt fondé ſur ce qu'en effet plus on eſt élevé au deſſus des autres, & plus on doit avoir de modération & de retenuë. (a) *Les taches s'aggrandiſſent ſelon l'éminence & clairté du lieu où elles ſont aſſiſes: un ſeing & une verruë au front paroiſſent plus, que ne fait ailleurs une balafre*; c'eſt la comparaiſon naturelle de MONTAGNE. D'ailleurs, l'exemple des gens un peu diſtinguez eſt extrémement contagieux: on cherche à les imiter, ne fût-ce que pour ſe flatter de la penſée d'avoir avec eux quelque choſe de commun: on croit être ſage, quand on ne fait pas plus mal qu'eux; de ſorte que *ſouvent*, comme le dit très-bien le même Auteur, après (1) CICERON, *la*

(a) *Eſſais*, Liv. I. Ch. XLII. pag. 190.

(1) MONTAGNE a ſans doute pris cette penſée de l'Orateur Romain, dont *Gravius* rapporte mal les paroles comme étant de *Quintilien*: NEQUE *ſolum obſunt, quod ipſi corrumpuntur, ſed etiam quod corrumpunt*, PLUSQUE EXEMPLO, QUAM PECCATO NOCENT. De Legib. *Lib.* III. *Cap.* XIV. La fauſſe citation de *Gravius* ſe trouve dans ſes *Notes* ſur les *Offices*, I, 39. & elle vient de ce qu'il ne tient pas le paſſa-

la montre & publication de leur Vice bleſſe plus que le Vice même. Il faut donc qu'ils évitent avec beaucoup de ſoin toutes les occaſions où ils pourroient laiſſer échapper des marques de la fragilité humaine. Il n'eſt pas poſſible aux Hommes ici-bas d'être exemts de tout défaut, & de ne tomber dans aucune faute : mais il y a moien d'en dérober aux autres la connoiſſance ; & ce n'eſt pas hypocriſie que de cacher ſes vices ou ſes foibleſſes, quand on travaille d'ailleurs à s'en corriger. Quelquefois auſſi les choſes les plus innocentes ſont ſujettes à être mal interprétées, & produiſent preſque le même effet, que ſi elles étoient effectivement vicieuſes. Témoin l'Empereur *Auguſte*, qui, entre pluſieurs juſtes reproches, fut (1) mal-à-propos flétri par la voix pu-

ge de la prémiére main. Cela paroît d'abord de ce qu'il cite un peu différemment : *non tam peccata nocent, quam exemplo* ; & je ſuis fort trompé ſi je ne viens de découvrir par hazard l'occaſion de la mépriſe de ce Savant. Aiant trouvé le paſſage de *Ciceron* cité par GASSENDI (*De Philoſophia Epicuri*, Tom. III. pag. 1470.) après un paſſage de *Quintilien*, il a pris un nom pour l'autre. Puis que j'y ſuis, je remarquerai, en faveur de ceux qui ont le bel Ouvrage de *Gaſſendi*, qu'il y a dans ce même endroit trois fautes, qui ne ſont pas dans l'*Errata*. 1. Il cite ainſi le paſſage de QUINTILIEN : *Eaque eſt conditio Principum, ut, quicquid faciant, præcipuè videantur*, pour, *præcipere*. 2. Il cite *Declam.* 41. & il n'y en a point de 41. Il falloit mettre, *Declam.* III. pag. 38. *Ed. Hack.* où il y a auſſi *Superiorum*, au lieu de, *Principum*. 3. Il cite *Cicer. 2. de Legib.* pour 3. *de Leg.*

(1) *Notatus eſt & ut .... aleæ indulgens .... Et bello Si-*

publique du titre odieux de Joueur, ſur quoi on lui fit même une ſanglante paſquinade; quoi qu'il ne jouât que *pour ſe* (1) *divertir & comme il ſied à un Vieillard.* Il eſt vrai qu'il manquoit en une choſe, c'eſt qu'il jouoit trop *ouvertement* dans un Etat où les Jeux de hazard étoient défendus par les Loix; car quoi que, comme nous le ferons (a) voir ailleurs, les défenſes des Loix à cet égard ne s'étendent pas juſques à interdire abſolument le Jeu, elles impoſent du moins la néceſſité de ne rien faire qui donne lieu de croire qu'on les viole, & qui fourniſſe un prétexte à ceux qui ſont tentez de les violer véritablement. Cela a lieu ſur tout par rapport à ceux qui ont quelque part au Gouvernement. *Ce qui eſt à nous indiſcrétion*, (je me ſers encore ici des paroles de (b) MONTAGNE,) *à eux le Peuple juge que ce ſoit tyrannie, mépris & deſdain des Loix: & outre l'inclination au Vice, il ſemble qu'ils y adjouſtent encore le plaiſir de gourmander & ſoumettre à leurs*

(a) Chap. IX. §. 14.

(b) *Ubi ſupra*, p. 190.

Sicilienſi epigramma vulgatum eſt,

Poſtquam bis claſſe victus naves perdidit,
Aliquando ut vincat, ludit aſſiduè aleam.

SUETON. *in eius Vit.* Cap. LXX.

(1) *Aleæ tumorem nullo modo expavit*: LUSITQUE SIMPLICITER ET PALAM OBLECTAMENTI CAUSSA, *etiam ſenex* ..... *Nec id dubium eſt*: *autographa quadam epiſtola*, Cœnavi, *ait*, mi Tiberi ..., *Inter* cœnam luſimus γεροντικῶς heri & hodie &c. *Ibid.* Cap. LXXI. Voiez auſſi l'autre fragment de Lettre qui eſt rapporté là-même.

leurs pieds les obſervances publiques. On s'eſt engagé à garder ces ménagemens par cela même qu'on s'eſt chargé des Emplois dont on ne ſauroit ſans cela s'aquitter avec ſuccès: & on y eſt d'autant plus obligé par rapport au Jeu, qu'il n'y a rien dont l'abus ſoit plus nuiſible à l'Etat. Quelque rang qu'on tienne dans la Société Civile, on n'eſt jamais autoriſé ni à faire ſoi-même, ni à donner lieu de faire la moindre choſe de contraire au Bien Public: plus le poſte eſt élevé & le pouvoir étendu, plus le mal qu'on cauſe eſt grand, & par conſéquent plus on doit prendre garde de ne contribuer en aucune maniére à ce qui eſt capable de donner quelque atteinte au bonheur des Citoiens. A la vérité il faut éviter principalement ce qui nuit au but des fonctions particuliéres dont on a à s'aquitter: mais on n'eſt pas pour cela diſpenſé de procurer, autant qu'on le peut, l'avantage de la Société à l'égard du but des autres ſortes d'Emplois qui ne nous regardent pas, & de ne rien faire du moins qui tende tant ſoit peu à en détruire le fruit. Toutes les parties de l'adminiſtration publique aiant une même fin générale, doivent ſe prêter la main & s'aider naturellement: elles ne peuvent ſe traverſer, ſans que les unes & les autres y perdent, & ſans que tout le Corps en ſouffre. Le ſimple Particulier eſt tenu,

tenu, entant que Citoien, de régler toute ſa conduite de telle ſorte qu'il ne nuiſe en aucune maniére au Bien Public : combien plus celui que le conſentement des Particuliers n'a élevé au deſſus d'eux, que pour ſe décharger ſur lui du ſoin de veiller à leur ſûreté & à leur utilité commune?

§. XV. LES ménagemens dont il faut uſer par rapport au Jeu, à cauſe du rang que l'on tient dans la Société Civile, conſiſtent à ne jouer que le moins qu'on peut avec ſes inférieurs, ou même en leur préſence; & à prendre garde de ne commettre jamais ſa gravité en jouant. Je dis, qu'*il ne faut jouer que le moins qu'on peut avec ſes inférieurs*, & la raiſon en eſt claire: car il eſt bien difficile qu'ils conſervent tout le reſpect qu'ils doivent à celui qui ſe familiariſe ſi fort avec eux que de les prendre pour compagnons ordinaires de ſes divertiſſemens. Plus on eſt au deſſus des autres, & plus il eſt dangereux d'avilir par là ſon autorité & d'en perdre tout le fruit à leur égard; parce que, plus la diſtance eſt grande, & plus les Hommes ſe font un plaiſir de la diminuer autant qu'il leur eſt poſſible. La Vanité y trouve ſon compte, auſſi bien que les autres Paſſions qui étoient gênées & tenuës dans la crainte par l'aſcendant que prenoit le caractére enviſagé de loin & de bas en haut. Cela eſt toûjours d'une

d'une fâcheuſe conſéquence : mais il n'y a rien où elle ſoit plus à craindre, que dans le Jeu, qui introduit par lui-même une grande égalité. *C'eſt*, comme l'a dit agréablement un Auteur moderne, (a) *une République mal policée, où tout le monde devient égal: plus de ſubordination; le dernier de tous les hommes, l'argent à la main, vient prendre au deſſus d'un Duc & Pair, le rang que ſa carte lui donne. L'on dit du Jeu*, (c'eſt un autre qui parle) (b) *qu'il égale les conditions ; mais elles ſe trouvent quelquefois ſi étrangement diſproportionnées, & il y a entre telle & telle condition un abîme d'intervalle ſi immenſe & ſi profond, que les yeux ſouffrent de voir de telles extrémitez ſe rapprocher : c'eſt comme une muſique qui détonne ; ce ſont comme des couleurs mal aſſorties, comme des paroles qui jurent & qui offenſent l'oreille, comme de ces bruits ou de ces ſons qui font frémir; c'eſt en un mot un renverſement de toutes les bienſéances. Si l'on m'oppoſe*, ajoûte le même Auteur, *que c'eſt la pratique de tout l'Occident, je répons que c'eſt peut-être auſſi l'une de ces choſes qui nous rendent barbares à l'autre partie du Monde, & que les Orientaux, qui viennent juſqu'à nous, remportent ſur leurs tablettes : je ne doute pas même que cet excès de familiarité ne les rebutte davantage que nous ne ſommes bleſſez*

(a) *Amuſemens ſérieux & comiques*, pag. 71.

(b) *La Bruyére*, Caractéres ou Mœurs de ce Siécle, *p.* 220.

ſez de leur Zombaye (a) *& de leurs autres proſternations.* Mais ſi ces étrangers, dont parle ici Mr. *de la Bruyére*, font quelque réflexion ſur la nature & les mouvemens du Cœur Humain, leur admiration ceſſera bien-tôt, ils découvriront aiſément la raiſon de ce phénoméne qui paroît d'abord ſi étrange; c'eſt que la Vanité ne ſait pas ſe ſoûtenir, & qu'elle n'agit point par régles & par principes. Si les Grands, & les autres qui ſont un peu diſtinguez dans le monde, ſuivoient, comme il faut, les maximes de la Raiſon & l'eſprit des engagemens où leur rang même les met, on ne verroit pas une ſi grande contradiction dans leurs ſentimens & dans leur conduite. Toûjours égaux, toûjours uniformes, ils ne ſe rabaiſſeroient jamais eux-mêmes au deſſous de leurs inférieurs, ils ne s'en feroient jamais mépriſer, ils ne les laiſſeroient jamais ſe mettre au niveau; ils conſerveroient ſur eux toute leur ſupériorité ſans en abuſer pourtant & ſans regarder perſonne de haut en bas. Mais comme la plûpart ne conſidérent dans leur rang que ce qui flatte l'Orgueil, & que leur Grandeur ne leur inſpire ſouvent qu'une ſotte Fierté, qui n'empêche pas qu'ils n'aient au fond l'ame baſſe; il ne faut pas s'étonner qu'ils ſe démentent tous les jours, & d'une façon groſſiére. Il n'appartient qu'à la Raiſon d'a-

(a) Voiez les Rélations du Roiaume de *Siam*.

d'agir conſéquemment, & de produire des ſentimens qui ne ſe combattent pas les uns les autres. Les Paſſions au contraire ne ſont guéres plus d'accord enſemble, qu'avec la Raiſon leur Adverſaire commun : il y a preſque toûjours entr'elles une eſpéce de (1) Guerre inteſtine. La Paſſion favorite l'emporte, il eſt vrai, ordinairement, mais non pas toûjours : il en vient d'autres à la traverſe, qui profitant de certaines conjonctures ſont des ravages d'autant plus grands, qu'elles avoient été plus ſouvent réduites à ceder, & du conflict deſquelles il naît un plaiſant contraſte. Si un Grand a beſoin de quelques perſonnes pour ſes plaiſirs ou pour ſes intrigues, il ſouffrira ſans peine qu'elles ſe donnent avec lui des libertez qu'il ne verroit prendre à aucun autre qu'avec beaucoup de chagrin & d'indignation ; il n'y aura rien qu'il ne faſſe pour les mettre dans ſes intérêts ; il les flattera & les priera d'une maniére plus humble, que ne feroit un ſimple Particulier envers ſon égal. S'il aime le Jeu, plûtôt que de n'avoir pas avec qui jouer, il fera venir ou ira même chercher des gens qui ſont fort au deſſous de lui. Les plus grands Faquins, s'ils ont de l'argent, ſeront toûjours bien

(1) *Non exſpectant uno loco Vitia : ſed mobilia & inter ſe diſſentientia tumultuantur ; pellunt invicem, fuganturque.* SENEC. De Benefic. *Lib.* I. *Cap.* X.

bien venus; & comme ces sortes de gens sont toûjours prêts à jouer, ce seront eux qu'on verra le plus souvent auprès de lui: il leur fera un meilleur accueil, qu'aux plus honnêtes gens: bien loin de se formaliser qu'ils traitent avec lui de pair à compagnon, il ne s'en appercevra presque pas; il souffrira patiemment toutes leurs impertinences, & prostituera ainsi son rang en même tems qu'il oubliera toute sa fierté. C'est dequoi on voit assez d'exemples, & à la Cour & dans les Provinces. Tout le mérite de bien des gens qui s'insinuent auprès des Grands Seigneurs ne consiste souvent qu'à savoir jouer. *Il n'y a rien*, dit encore l'Auteur des CARACTÉRES ET DES MOEURS DE CE SIÉCLE, (a) *il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode, & qui le souléve davantage, que le grand jeu; cela va du pair avec la crapule. Je voudrois bien voir un homme poli, enjoué, spirituel, fût-il un* Catulle *ou son Disciple, faire quelque comparaison* (b) *avec celui qui vient de perdre huit cens pistoles en une séance.* Et ce n'est pas d'aujourd'hui que les Joueurs ont eu un accès favorable auprès des Grands. L'Histoire (1) nous ap-

(a) *La Bruyére*, pag. 471.

(b) Voiez les railleries que fait Mr. *de Saint Evremond* au sujet de *Morin*, & de la Duchesse de *Mazarin*, Tom. IV. des *Oeuvres Mêlées*, Ed. d'Amst. 1706. sur tout pag. 168. 178, *& suiv.*

(1) Ἀλλὰ μὲν καὶ τοὺς ἀποβάλλοντας τὰς οὐσίας εἰς μέθας καὶ κύβους, καὶ τὴν τοιαύτην ἀκολασίαν, οὐ μόνον ὁ Διονύσιος [ὁ Σικελιώτης] ἀνελάμβανεν, ἀλλὰ καὶ ὁ Φίλιππος. ἱστορεῖ δὲ περὶ ἑκατέρου ὁ Θεόπομπος· ἐν μὲν τῇ ἐννάτῃ καὶ τεσσαρακοστῇ γράφων οὕτω· Φίλιππος τοὺς μὲν

apprend que *Dénys* de *Syracuse* & *Philippe de Macedoine* les recevoient à bras ouverts & en faisoient grand cas, aussi bien que de ceux qui dépensoient leur bien en quelque autre sorte de débauche; pendant qu'ils méprisoient ceux qui étoient de mœurs réglées & attachez à leurs affaires.

§. XVI. NON seulement il faut éviter ici les inconvéniens d'un excès de familiarité avec ses inférieurs, mais encore *il ne faut même jouer à leur vû & sû que le moins qu'il est possible, & s'il se peut point du tout.* La maniére dont le commun des hommes est fait demande qu'on mette tout en œuvre pour ne se montrer à eux que par le beau côté. Il est bon de leur épargner, autant qu'on peut, jusqu'à la connoissance des actions & des occupations peu graves, quelque innocentes qu'elles soient en elles-mêmes. C'est un ménagement que l'on doit à leur foiblesse. Ils s'imaginent aisément qu'une personne qui a droit de prescrire des régles à leur conduite & d'exiger leurs respects, doit être élevée en quelque maniére au dessus de l'Homme, & n'avoir que de l'indifférence pour les amusemens qu'ils ne croient pas indignes d'eux-mêmes. Il

μὴ κοσμίους τὰ ἤθη καὶ τοὺς τῶν ἰδίων ὀπιμελουμένους ἀπεδοκίμαζε· τοὺς δὲ πολυτελεῖς καὶ ζῶντας ἐν κύβοις καὶ πότοις, ἐπαινῶν ἐτίμα. ATHENÆUS, Lib. VI. pag. 260. D.

Il peut y avoir dans cette penſée de l'injuſtice, de la malignité, de l'envie; il y a du moins de l'erreur: mais quel qu'en ſoit le motif & le fondement, on doit s'y accommoder autant qu'on le peut ſans s'incommoder beaucoup. Il n'y a point de mal d'ailleurs à entretenir les eſprits du Vulgaire dans l'idée outrée qu'ils ſe font de ceux qui ſont diſtinguez & élevez au deſſus d'eux, comme s'ils le devoient être en tout: c'eſt une erreur innocente, très-avantageuſe à ceux qui en ſont prévenus, qui n'eſt pas inutile à ceux qui en ſont le ſujet, tant pour s'aſſûrer la confiance & le reſpect des prémiers, que pour s'empêcher eux-mêmes de rien faire par où ils ſe rendent véritablement dignes d'en être privez. Je ne ſai ſi c'eſt dans cette vûë qu'un Empereur Romain ſuivoit la maxime que je tâche d'établir, mais ſon exemple mérite toûjours d'être propoſé à tous ceux qui ont quelque Charge dans l'Etat. C'eſt d'*Alexandre Sévére* que je veux parler. Il (1) peignoit à mer-

(1) *Pinxit mirè, cantavit nobiliter: ſed numquam aliò conſtio, niſi pueris ſuis teſtibus.... Lyra, tibia, organò cecinit; tuba etiam: quod quidem Imperator numquam oſtendit.* LAMPRID. in ejus Vit. *Cap.* XXVII. *Ed. Lugd. Bat.* J'ai changé la ponctuation des derniéres paroles, qui eſt manifeſtement vicieuſe; car elle donne à entendre que *Sévére* ne gardoit ce ménagement qu'à l'égard de la *Trompette*; au lieu qu'il paroît par la ſuite du diſcours, que cela ſe rapporte auſſi à la *Lyre* & aux autres Inſtrumens de Muſique. L'Edition d'*Obrecht* avoit déja corrigé cela.

merveille, il chantoit fort bien, il jouoit des Instrumens, & il se divertissoit même quelquefois à jouer de la Trompette: mais depuis qu'il fût élevé à l'Empire, il ne fit rien de tout cela que (1) fort secrétement, & n'eut tout au plus pour témoins que ses Domestiques. Il seroit même à souhaitter que les Grands & les Princes eussent auprès d'eux des gens dont ils respectassent la délicatesse, comme l'on raconte que faisoit *Philippe de Macedoine* à l'égard d'*Antipater*. Un jour que ce Roi (2) jouoit au Trictrac, on vint lui dire qu'*Antipater* (3) étoit-là. Aussi-tôt tout déconcerté il jetta vîte le Damier sur un lit, afin qu'il ne parût pas qu'il étoit occupé au Jeu. On auroit bien de la peine à trouver aujourd'hui un Courtisan de ce caractére, & qui fût sur ce pié-là avec son Prince. Il y a même apparence que les Exemples en ont été de tout tems très-rares.

§. XVII.

(1) Avec cette précaution, bien des choses que Mr. THIERS (Chap. XII.) condamne, & dont il rapporte quantité d'exemples, peuvent être facilement excusées. Je ne dis rien du peu d'exactitude qu'il y a ici dans plusieurs de ses citations; cela lui est assez ordinaire.

(2) Κυβεύοντος δ' ποτε αὐτοῦ [Φιλίππου τοῦ Ἀλεξάνδρου πατρὸς], καί τινος ἀγγείλαντος, ὡς Ἀντίπατρος πάρεστι, διαπορήσας ὦσεν ἐπὶ τὴν κλίνην τὸ ἄβακα. ATHEN. Lib. X. pag. 435. D.

(3) C'est le même dont *Philippe* disoit, quand il vouloit faire la débauche: *Beuvons, il suffit qu'*Antipater *soit de sang froid*, ATHEN. ubi supra.

§. XVII. A L'ÉGARD du Jeu même, j'ai dit qu'*on doit prendre garde de ne pas commettre ſa gravité en jouant.* Je ne prétens pourtant pas qu'un Magiſtrat, par exemple, ſoit auſſi grave quand il a les Dez ou les Cartes à la main, que lors qu'il prononce une Sentence ou qu'il paroît en public. C'eſt une trop grande gêne, qui n'eſt ni poſſible, ni néceſſaire. Mais je dis qu'il y a moien de conſerver juſques dans ſes paſſetems je ne ſai quel air de ſageſſe qui empêche que dans l'Homme on ne méconnoiſſe tout-à-fait le Magiſtrat, & qui le faſſe diſtinguer des perſonnes du commun les plus retenuës. Ce caractére conſiſte & dans le degré d'attachement que l'on donne au Jeu, & dans les mouvemens extérieurs qu'on ſe permet en jouant. Il n'eſt pas d'un homme grave de s'abandonner au Plaiſir & à la Joie juſques aux derniéres bornes de l'innocence: il faut laiſſer cela à ceux qui n'ont ni aſſez de force d'eſprit pour modérer leurs déſirs, ni aſſez de lumiéres pour connoître le juſte prix des choſes & pour y proportionner leurs attachemens. Le plus haut point de Sageſſe, & le meilleur préſervatif contre le Vice, c'eſt de ſe retenir dans les choſes même les plus innocentes & les plus légitimes: c'eſt la pierre de touche d'une Vertu ſolide & à toute épreuve. Que ſi, malgré toutes les

idées de la Raiſon, on conſerve, par un effet du Tempérament, une auſſi grande ſenſibilité pour les Divertiſſemens, que ceux qui ſont moins accoûtumez & moins obligez à reflêchir & à s'obſerver ; il faut du moins faire en ſorte qu'il n'en paroiſſe qu'autant qu'on peut en montrer ſans préjudice du perſonnage qu'on a à ſoûtenir dans le monde. Ainſi comme il y a des occaſions où l'on ne ſauroit guéres éviter de jouer devant ou avec des gens qui ſont diſpenſez d'être auſſi graves, & que même ceux qui tiennent le prémier rang dans l'Etat n'ont pour l'ordinaire d'autres que leurs inférieurs avec qui ils puiſſent prendre ce divertiſſement ; on doit alors régler ſon extérieur de telle maniére, qu'on ne laiſſe voir qu'une gaieté temperée par un agréable mélange de gravité & une application très-médiocre, qui approche plus de l'indolence, que de l'ardeur. Il y a des paroles, des geſtes, des regards, des maniéres, pardonnables à tout autre, qui ne ſiéroient pas bien (1) à un Prince, à un Grand Sei-

(1) On peut appliquer ici ce que dit SENÉQUE à l'Empereur *Néron*, quoi que ſur un autre ſujet. *Humili loco poſitis exercere manum, litigare, in rixam procurrere, ac morem ira ſua gerere, liberius eſt : leves inter pares ictus ſunt. Regi vociferatio quoque, verborumque intemperantia, non ex majeſtate eſt.* „ Ceux qui „ ſont de baſſe condition peuvent plus librement le„ ver le bras, conteſter, être promts à ſe quereller, „ & s'abandonner à leur colére : entre égaux les „ coups

Seigneur, à un Magiſtrat. C'eſt à eux à les diſcerner, & à s'en abſtenir ſoigneuſement lors qu'ils jouent, ou qu'ils prennent quelque autre divertiſſement de cette nature. On ſait bien les connoître & les éviter en pluſieurs autres occaſions où la choſe eſt de beaucoup moindre conſéquence; ſur tout lors que l'Intérêt & la Vanité s'en mêlent. Rien n'eſt plus ſouple, plus reſervé, plus circonſpect, qu'un Courtiſan qui veut s'inſinuer dans les bonnes graces de ſon Prince: s'il ſe trouve que le Prince ſoit vertueux, & en même tems grave & ſévére, ceux qui ont le plus grand fond de libertinage s'étudieront ſi fort dans les choſes même où ils ſe donneroient le plus volontiers carriére, qu'ils imiteront parfaitement tous les

„ coups ne ſont pas grand mal. Mais pour ce qui eſt „ d'un Prince, il ne lui eſt pas même permis de hauſ„ ſer la voix, ni de parler trop. *De Clementia*, Lib. I. Cap. VIII. Ce Philoſophe compare enſuite la condition des Petits à la ſituation des gens de moienne taille qui ſont au milieu d'une foule, où leurs défauts ſont cachez, & leurs beaux endroits ne peuvent être remarquez, s'ils ne font de grands efforts pour s'élever: au lieu que les moindres actions & les moindres paroles des Grands ſont d'abord prônées; ce qui engage ceux-ci, plus que tous les autres, à prendre un ſoin particulier de leur réputation. *Alia conditio eſt eorum qui in turba, quam non excedunt, latent: quorum & virtutes ut appareant, diu luctantur, & vitia tenebras habent. Veſtra facta dictaque rumor excipit: & ideo nullis magis curandum eſt, qualem famam habeant, quam qui, qualemcumque meruerint, magnam habituri ſunt.* Voiez ce qui ſuit comme auſſi *De conſol. ad Polyb.* Cap. XXV, & XXVI.

les dehors de la Gravité & de la Vertu. Avec quel soin ne se compose pas un Grand qui doit se montrer ou parler à des gens devant qui il croit qu'il y iroit de son rang d'avoir un air trop gai ou trop familier? Il se fait bien-tôt de cela une habitude, de sorte qu'il n'y trouve plus désormais aucune peine, & que dans l'occasion il soûtient ce personnage presque sans y penser. Ce à quoi l'on s'assujettit avec tant de succès en matiére de choses souvent assez difficiles, on l'obtiendra aisément de soi-même dans le Jeu, si l'on veut s'en donner la peine, autant qu'il est nécessaire pour jouer d'une maniére digne de soi, & pour mériter l'éloge donné autrefois à un illustre (1) Romain, mais après lequel tous ceux de ce rang doivent aspirer, c'est *de savoir, jusques dans les Divertissemens & dans les moindres choses, penser à ce qu'on fait, & garder les bienséances.*

§. XVIII. IL N'EST presque pas besoin d'ajoûter, qu'il y a des Jeux & des Divertissemens qui sont défendus à un Magistrat lors qu'il ne pourroit y jouer qu'en public, comme, le *Billard*, la *Paûme*, le *Mail* &c. ou

(1) *Paul Emile*, de qui PLUTARQUE dit cela par rapport aux Jeux Publics qu'il donna aux *Grecs*. Ὥστε θαυμάζειν τοὺς Ἕλληνας εἰ μηδὲ τὴν παιδίαν ἄμοιρον ἀπολείπει τῆς σπουδῆς, ἀλλὰ τηλικαῦτα πράττων ἀνὴρ πράγματα, καὶ τοῖς μικροῖς τὸ πρέπον ἀποδίδωσιν. In ejus Vita, *pag.* 270. C. Tom. I. *Edit. Wech.*

ou qui ne ſont pas aſſez graves pour une perſonne qui fait quelque figure dans l'Etat. Il n'eſt pas non plus néceſſaire ni même poſſible de les ſpécifier : il ſuffit de dire en un mot, comme je l'ai déja remarqué, qu'en matiére de ces ſortes de choſes tout dépend des tems & des lieux, & rien n'eſt plus aiſé que de ſavoir ce qui paſſe pour convenir ou ne convenir pas à telles & telles perſonnes, ou abſolument, ou en (a) telles & telles circonſtances. On allégue ici pour exemple le Jeu de la *Mourre, qui nous eſt venu d'*Italie, *& qui*, ajoûte-t-on, *ſiéroit aſſez bien à un Tabarin, à un Jongleur, mais ne ſiéroit nullement à un homme de qualité, à un prude.* On en donne pour raiſon, qu'*on ne ſauroit jouer à ce Jeu ſans remuer les doigts & les mains d'une certaine maniére qui eſt une marque de légéreté & de folie, & par conſéquent ſans perdre ſa gravité. D'où vient que* (b) Polydore Virgile, & Ange Roccha (c) *Evêque de* Tagalte *& Sacriſtain du Palais Apoſtolique appellent ce Jeu* un Jeu de foux, *& diſent qu'il ſe nomme en Italien* Mor *ou* Morra, *du mot Grec* (d) *qui ſignifie* Fou, *ou de celui qui ſignifie* Folie. Je ne ſai ſi cette raiſon eſt bien ſolide : mais, quoi qu'un Jeu n'aît rien en lui-même qui marque néceſſairement une diſpoſition d'eſprit contraire à la Gravité, il eſt certain

(a) *Thiers*, Traité *des Jeux* &c. Chap. XII. p. 129, 130.

(b) Lib. II. *de Inventor. rer.* Cap. XIII.

(c) *Commentar. contra lud. aliarum*, p. 45.

(d) Μωρός, Μωρία.

que du moment qu'il eſt généralement regardé comme tel, une perſonne de poids ne ſauroit s'y divertir ordinairement, ou devant le monde, ſans donner de ſoi de mauvaiſes impreſſions, & ſans choquer les bienſéances eſſentielles à ſon état.

§. XIX. EN VOILA' aſſez par rapport à ceux qui ont quelque rang ou quelque caractére dans la Société Civile. Après cela, il ne ſera pas néceſſaire de s'étendre ſi fort ſur ce qui regarde les *Eccléſiaſtiques*. Les mêmes maximes que je viens d'établir doivent leur être appliquées, comme leur convenant à peu près par les mêmes raiſons. Toute la différence qu'il y a, c'eſt qu'elles ſont plus fortes à leur égard, & qu'elles les engagent à des ménagemens encore plus grands.

En effet, autant que le but de la Religion eſt plus relevé que celui du Gouvernement Civil, autant les engagemens des Miniſtres Publics de la Religion ſont-ils plus étroits, que ceux des perſonnes diſtinguées dans l'Etat. Le Bien Public, qui eſt la ſouveraine Loi & la derniére fin à laquelle ſe rapportent tous les Emplois de la Société Civile, ne s'étend pas au delà des bornes de cette Vie, & ne demande proprement qu'un extérieur bien réglé. Il ſuffit à un Magiſtrat, conſideré comme tel, que les Citoiens vivent ici-bas paiſiblement, &

& ſans ſe faire du tort les uns aux autres, ni en recevoir de qui que ce ſoit. S'il eſt obligé de porter ſes vûës plus loin, & de prendre des meſures convenables pour leur procurer, avec le bonheur de cette Vie, celui de la Vie à venir ; c'eſt entant que Chrétien, & non pas entant que revêtu de quelque autorité dans l'Etat. Comme les penſées & les mouvemens intérieurs ſont abſolument hors de ſa juriſdiction, le devoir de ſa Charge n'exige pas non plus directement qu'il travaille à les régler. Pourvû qu'on obſerve les Loix, il n'importe par quel motif on le faſſe. S'il étoit poſſible que, ſans aucun principe de Vertu, les Hommes obéïſſent conſtamment, & ne ſe hazardaſſent jamais à violer les Loix par l'eſpérance de l'impunité, ou même au mépris du danger d'éprouver les effets de leurs menaces ; un Magiſtrat, comme tel, n'auroit que faire de ſe mettre en peine d'inſpirer aux Citoiens l'amour du Devoir & de l'Honnête. Mais comme les actions extérieures dépendent beaucoup des diſpoſitions intérieures, & que la vûë de l'intérêt ſeul eſt ſouvent ou inutile, ou impuiſſante, ſoit parce qu'elle n'a point de lieu, ou parce qu'on la regarde du moins alors ſur ce piéd-là ; un Magiſtrat eſt engagé par cette raiſon à chercher & à mettre en uſage les moiens les plus propres pour rendre les

Ci-

Citoiens véritablement gens-de-bien, autant qu'il eſt néceſſaire pour empêcher qu'ils ne ſe portent à violer les Loix de propos délibéré: & les Loix de tout tems aiant permis ou toléré bien des choſes contraires ou directement ou indirectement à quelcune des Vertus, un degré de Probité fort médiocre ſuffit pour l'Utilité Publique, qui ne permet pas de défendre & de punir tout ce qui paroît vicieux. Il n'en eſt pas de même de la Religion. Comme elle ſe propoſe de conduire les Hommes à un Bonheur ſpirituel & éternel, elle travaille auſſi principalement & directement à régler le Cœur: elle veut qu'on aille de Vertu (a) en Vertu, & que l'on aſpire toûjours à la (b) perfection, c'eſt-à-dire, à un degré de Vertu auſſi grand que la Nature Humaine en eſt ſuſceptible. De là il s'enſuit, que l'Emploi des Miniſtres Publics de la Religion demande par lui-même non ſeulement plus de retenuë dans toute leur conduite, mais encore un plus grand ſoin de rendre les autres vertueux, & de ne rien faire du moins qui ſoit capable de les ſcandaliſer ou de les encourager au Vice en quelque maniére. L'exemple des Eccléſiaſtiques, ſoit qu'il aît véritablement quelque choſe d'irrégulier, ou ſeulement en apparence, fait un effet d'autant plus mauvais, que bien des gens regardent cette profeſſion comme engageant

(a) *II. Pierre*, I, 5, *& ſuiv.*
(b) Voiez *Matth.* V, 48. *Coloſſ.* I, 28. & IV, 12. *Jaq.* I, 4.

geant à une ſainteté toute extraordinaire, & à une ſouveraine indifférence pour tous les plaiſirs & tous les amuſemens du commun des Hommes. L'Empereur LE'ON exprime bien cette idée qu'a ordinairement le Peuple, & qu'il paroît avoir eu lui-même, du caractére d'un digne Eccléſiaſtique; lors qu'étant obligé de renouveller la défenſe des Jeux de hazard à l'égard des gens de cet Ordre, il dit, que *ceux d'entr'eux qui jouent à de tels Jeux font une choſe qui ne mérite pas une legére punition; parce qu'au lieu de s'attacher à la contemplation des choſes divines, qui eſt le ſouverain Bien, avec un eſprit tranquille & ſans diſtraction, autant qu'il eſt poſſible à la Nature Humaine, ils courent au contraire à des Divertiſſemens qui ne ſont pardonnables qu'à la Jeuneſſe.* On peut dire auſſi, que rien n'a plus contribué de tout tems au débordement du Vice, que la conduite ou mauvaiſe, ou peu circonſpecte, des Miniſtres Publics de la Religion. Quelque legéres que ſoient leurs fautes, elles détruiſent plus, que tous leurs diſcours ne ſau-

(1) *Jam vero, qui ſacri ordinis homines Alea vacant, neque hi rem modica aliqua pœna dignam audent. Quid ita? Nam cum tranquilla mente animoque à contemplandis rebus divinis immoto, quantum humana natura poſſibile eſt, ſummo iſti bono inhæreſcere deberent: è contrario ad juveniles luſus deproperant.* Novell. Conſtitut. LXXXVII. *De pœna Eccleſiaſticorum alea ludentium.*

ſauroient édifier. Ou l'on s'imagine qu'ils ne ſont guéres perſuadez de la néceſſité d'un Devoir qu'ils violent eux-mêmes ouvertement, ou l'on croit ne pas violer le Devoir en ne faiſant que les imiter. La plûpart des gens n'ont pas aſſez de diſcernement ou aſſez de force d'eſprit pour ſe régler ſur cette maxime très-raiſonnable & très-digne de celui qui nous l'a preſcrite: (a) *Faites tout ce qu'ils vous diront, mais ne prenez pas pour modéle leurs actions, lors qu'ils font tout autrement qu'ils ne diſent.* Ainſi, quoi ce ſoit une grande exaggération de dire, comme fait un Pére de l'Egliſe, dont Mr. THIERS ne (b) manque pas d'approuver la maxime outrée, *Qu'il doit y avoir* (1) *autant de différence entre la vie des Eccléſiaſtiques, & celle des Laïques les plus gens-de-bien, qu'il y a loin de la Terre au Ciel*; il eſt certain que quiconque embraſſe une telle profeſſion doit ſe réſoudre ou à ſe priver abſolument de bien des choſes très-innocentes en elles-mêmes, ou à n'en uſer qu'avec beaucoup de reſerve, lors qu'elles pourroient nuire au but de ſon Miniſtére. Appliquons au Jeu ces réflexions générales, ſans

(a) *Matth.* XXIII, 3.

(b) *Traité des Jeux* &c. p. 132.

(1) Τοσοῦτον γὰρ ὀφείλει εἶναι τὸ μέσον τῆ ἱερωσύνῃ καὶ τῆ εὐδαιμονίᾳ, ὅσον οὐρανῦ καὶ γῆς τὸ διάστημα &c. ISIDOR. PELUS. Lib. II. Epiſt. CCV. pag. 218. *Ed. Pariſ.* 1638.

ſans répéter néanmoins ce que nous avons dit au ſujet des Perſonnes Civiles qui peut convenir aux Eccléſiaſtiques.

§. XX. JE remarque d'abord, que le Jeu & les autres amuſemens de cette nature ſont ordinairement fort dangereux pour un Eccléſiaſtique, & que, s'il n'eſt fort attentif à en uſer ſobrement, ils le détournent bien-tôt des occupations ſérieuſes auxquelles il doit vaquer avec une ardeur & une aſſiduité d'autant plus grande, que le but de ſon Miniſtére eſt important. Il n'y a peut-être point d'Emploi qui demandât une ſi vaſte étenduë de Connoiſſances, que celui des Miniſtres Publics de la Religion; & cependant je ne ſai comment la plûpart des gens s'imaginent que c'eſt celui pour lequel il faut le moins d'étude & de travail. Il ſeroit aiſé de faire voir le contraire en détail & par de bonnes raiſons; mais la digreſſion méneroit trop loin. Je laiſſe le ſoin de développer & de pouſſer cette réflexion à ceux qui conſidéreront attentivement qu'on ne ſauroit lire trop d'Anciens Auteurs ni apprendre trop de Langues mortes pour l'intelligence des Ecrivains Sacrez du V. & du N. Teſtament: que pluſieurs Sciences Humaines ont une grande influence ſur la Théologie, & qu'il y en a peu qui ne ſervent à éclaircir quelque endroit de l'Ecriture: que la Philoſophie & l'Hiſtoire

toire ſont ſur tout fort néceſſaires pour convaincre les Eſprits forts & les Incrédules, ou pour diſſiper du moins leurs vaines ſubtilitez : que la Morale, qui eſt la Science la plus néceſſaire & la partie la plus importante de la Religion, quoi que la moins cultivée, eſt d'une étenduë immenſe à cauſe de la variété infinie des cas particuliers auxquels il faut faire application des Principes généraux : & qu'enfin, quand on ſeroit le plus habile du monde dans tout ce qui a du rapport aux grandes Véritez & aux Devoirs féconds de la Religion, cela ne ſuffiroit pas encore pour les faire comprendre & goûter à chacun ſelon ſa portée, à quoi tendent toutes les fonctions du Miniſtére Eccléſiaſtique, ſi l'on n'avoit une grande connoiſſance du Cœur Humain, des caractéres des Hommes, des affaires du monde, & en même tems l'art d'y proportionner ſes ſoins & ſes inſtructions. Je n'ai garde de croire, que tous les Miniſtres Publics de la Religion puiſſent parvenir à un ſi haut degré de capacité ; la différence des génies, & plus encore la conſtitution de la Société Eccléſiaſtique, ſont à cela des obſtacles invincibles : mais chacun doit du moins aſpirer autant qu'il lui eſt poſſible, à ce point de perfection ; & il eſt clair que pluſieurs ne ſont pas, à beaucoup près, tout ce qui dépendroit d'eux. Je ne parle pas ſeule-

ſeulement de ceux qui regardent leur Emploi comme un vil mêtier, ou qui ne cherchent qu'à ſe procurer par là des Honneurs & des Richeſſes: comme ils n'aiment ni la Vérité, ni la Vertu, ni la Religion, il eſt inutile de leur parler de Devoir. Mais il y en a beaucoup d'autres qui prévenus de cette penſée auſſi commode pour la Pareſſe, que contraire aux engagemens de leur Miniſtére, qu'un Eccléſiaſtique n'a pas beſoin de tant de ſcience, & que ſon Bréviaire lui ſuffit; ſe bornent à un petit cercle d'études aſſez legéres, & à une certaine routine qu'ils ſe font en peu de tems: après quoi, comme il leur en reſte beaucoup où ils n'ont preſque rien à faire, il eſt bien difficile qu'ils ne ſe laiſſent aller à l'Oiſiveté, & qu'ils ne s'attachent à des Amuſemens qui ne leur conviennent point ou par eux-mêmes, ou par l'abus qu'ils en font. Sans aller plus loin, le Jeu en eſt une preuve. Il a fallu de bonne heure le défendre aux Eccléſiaſtiques, ſous peine d'interdiction & de dépoſition même: on trouve là-deſſus un (1) *Canon* formel parmi ceux

(1) Il porte que, ſi un Evêque, ou un Prêtre, ou un Diacre, joue aux Jeux de Hazard, ou eſt ſujet au Vin, & qu'il ne s'en corrige pas, il doit être dépoſé: & que ſi un Soûdiacre, ou un Lecteur, ou un Chantre, ou même un ſimple Laïque fait la même choſe, il faut le priver de la Communion. Ἐπίσκοπος, ἢ Πρεσβύτερος, ἢ Διάκονος, κύβοις σχολάζων ἢ μεθύοις· ἢ παύσασθω, ἢ καθαιρείσθω. Ὑποδιάκονος, ἢ Ἀναγνώστης,

ceux qu'on attribue fauſſement aux *Apôtres*, mais qui, de l'aveu de tout le monde, ſont fort anciens. Depuis cela, il n'y a rien dont les Conciles aient (1) ſi ſouvent renouvellé les défenſes. Les Empereurs furent auſſi obligez de s'en mêler. Il y a dans le CODE un Reſcript de JUSTINIEN, où après un éloge magnifique des effets merveilleux qu'il eſt perſuadé que produiſent les priéres & la bonne vie des Eccléſiaſtiques par rapport aux conquêtes & à la proſpérité de l'Empire, il déclare qu'il a appris (choſe incroiable!) que (2) quelques *Diacres* & quelques *Prêtres*, &

ςης, ἢ Ψάλτης, ὁμοῖα ποιῶν, ἢ παύεσθω, ἢ ἀφορίζέσθω· ὡσαύτως καὶ Λαϊκός. Canon. XXXV. *Grec.* XLI. XLII. *Verſ. Latin.*

(1) On en trouvera bon nombre d'exemples dans le Livre de Mr. THIERS, *des Jeux & des Divertiſſemens*, Chapp. XVIII. & XIX. La défenſe de la *taverne* eſt ſouvent jointe à celle du Jeu; auſſi bien que celle d'aſſiſter aux *Spectacles*.

(2) *Hac igitur nobis ſpectantibus nunciatum eſt, praeter communem rerum fidem quoſdam ex reverendiſſimis Diaconis itemque Presbyteris (nam eo amplius etiam dicere erubeſcimus, Deo amantiſſimos nempe Epiſcopos) quoſdam, inquam, ex his non verentur, alii quidem per ſe ipſos Cubos ſeu teſſeras contrectare, & adeo pudendum atque ipſis etiam idiotis à nobis frequenter interdictum ſpectaculum participare: alii verò talem ludum non accuſant, ſed vel communicant facientibus, aut ſedent ſpectatores actus indecori; & ſpectant quidem cum aviditate omnimoda res omnium rerum importuniſſimas, ſermones vero audiunt blaſphemos, quos in talibus neceſſe eſt fieri, polluunt etiam ſuas manus, & oculos, & aures ſic damnatis & prohibitis ludis: alii vero neque obſcurè aut latenter aut equorum certaminibus ſe immiſcent, aut etiam invitant aliquos ſuper equorum proſligatione aut victoria,*

& même, *ce que j'ai*, dit-il, *honte d'ajoûter, des Evêques très-chers à Dieu* ne ſont pas ſcrupule de manier eux-mêmes les Dez: que d'autres ne blâment pas ces ſortes de Jeux, mais ſont de moitié avec ceux qui s'y occupent, ou ſont du moins ſpectateurs d'un amuſement ſi deshonnête; ſe repaiſſant avec une avidité extrême de la vûë des choſes du monde les plus odieuſes; prêtant l'oreille à des diſcours pleins de blaſphêmes, qui ſont comme inévitables dans les endroits où l'on joüe; & ſouillant ainſi leurs mains, leurs yeux, & leurs oreilles, par des Jeux défendus & condamnez: que d'autres enfin ſe mêlent ou directement, ou indirectement, dans les *Jeux du Cirque*, ou aſſiſtent aux Spectacles. L'Empereur (1) ajoûte, qu'il leur a ſouvent

ria, vel per ſe ipſos, vel per alios quoſdam, ut quia non decenter talia ludant, aut ſcenicorum vel thymelitarum ſpectatores fiunt ludorum, aut earum, quæ in theatris certantium ferarum pugna fiunt &c. Lib. I. Tit. IV. *De Epiſcopali audientia* &c. Leg. XXXIV. §. 1.

(1) *Sæpe quidem ipſis talia cuſtodire debere prædicavimus. Videntes autem de his nobis factam relationem, in neceſſitatem incidimus ad præſentem veniendi legem.... Et ſancimus neminem, neque Diaconum, neque Presbyterum, & multò magis neque Epiſcopum.... audere de cætero & poſt divinam noſtram legem, aut cubicare (id eſt, teſſeris ſeu aleis ludere) quocumque Alea genere, aut ludo, aut ita ludentibus communicare, aut converſari, aut una recreari, aut una cum eis agere, aut eis teſtimonium perhibere, aut intereſſe plebeis hujuſmodi ſpectaculis, quæ prius diximus, aut quid eorum, quæ in his prohibentur, facere* &c. Ibid. §. 2, 3.

vent repréſenté leur devoir là-deſſus: mais que tout cela a été inutile, & que les plaintes redoublées qu'on lui fait d'eux ſur cet article l'obligent d'en venir à une Loi, par laquelle il défend à tous ceux du Clergé, de quelque rang qu'ils ſoient, d'avoir déſormais aucune part aux Jeux & aux Spectacles dont il vient de parlér, ni aucun commerce avec les Joueurs. J'ai déja parlé de l'Ordonnance de LEON, ſurnommé le *Philoſophe*. CHARLEMAGNE (a) & LOUÏS LE DEBONNAIRE, Rois de *France*, en firent, long-tems après, une ſemblable. Aujourd'hui encore, ſi la rigueur des Canons étoit miſe en uſage contre les Eccléſiaſtiques de l'Egliſe Romaine qui jouent tout ouvertement, & peut-être plus que jamais, malgré les défenſes renouvellées de tems en tems dans les Statuts Synodaux du dernier Siécle, il en faudroit interdire ou dépoſer le plus grand nombre. Graces à Dieu, on ne ſauroit dire la même choſe des Proteſtans; & quiconque voudra parler de bonne foi, après avoir bien examiné la conduite des Eccléſiaſtiques des deux Partis, ſera obligé de convenir que généralement parlant il eſt auſſi rare de voir parmi nous des Eccléſiaſtiques qui jouent, que cela eſt commun dans les Païs où la Religion Catholique Romaine domine. Il ſeroit cependant à ſouhaitter qu'on ne pût abſolument rien reprocher

(a) Addit. III. L. VII. Cap. X. n. 27. *apud* Thiers, *Cap.* XVII. *pag.* 184.

cher aux Proteſtans à cet égard, & qu'il n'y eût pas en certains endroits des Miniſtres qui ſe permettent le Jeu un peu plus qu'ils ne devroient. Quand ils ne tomberoient pas par là dans l'inconvénient dont je viens de parler, il y en a d'autres qu'ils ne ſauroient éviter avec trop de ſoin, comme il paroîtra par les réflexions ſuivantes.

§. XXI. UN Eccléſiaſtique doit non ſeulement s'abſtenir de tout ce qui pourroit être d'un exemple ou mauvais ou équivoque, mais encore ſe conſerver un plein droit de repréſenter aux Hommes leur devoir, & ne rien faire qui ſoit vraiſemblablement capable de rendre ſes exhortations ou entiérement inutiles, ou du moins de peu de fruit. Cela a lieu ſur tout dans les choſes comme le Jeu, dont on abuſe facilement, & dont l'abus eſt d'une dangereuſe conſéquence. Si vous jouez un peu ouvertement, ou laiſſez en repos ceux qui aiment trop le Jeu, ou n'attendez pas de gagner beaucoup ſur eux par tous vos Diſcours & publics & particuliers. Le prémier ſeroit manifeſtement contraire au devoir d'un Miniſtre Public de la Religion, & ſur tout d'un Miniſtre de l'Evangile. Quoi! un bon Paſteur verroit quelcune de ſes Brebis ſur le bord d'un précipice auſſi affreux que celui où entraine la paſſion du Jeu, cette paſſion deſtructive de pluſieurs des Vertus

les plus eſſentielles à un Chrétien, & il ne travailleroit pas à l'en retirer ! Il la laiſſeroit poſſeder au Démon du Jeu, ſans faire tous ſes efforts pour lui arracher ſa proie ! Quelle opinion pourroit-on avoir de lui ? Il auroit beau ſe montrer d'ailleurs fort attentif & fort zélé à combattre tous ceux qui ne reçoivent pas les Dogmes reçûs, il auroit beau s'oppoſer vigoureuſement aux moindres apparences de nouveauté en matiére de choſes auxquelles la plûpart de ſes Auditeurs n'entendent rien & ne ſont pas mêmes capables de rien comprendre : pendant que je le verrai ſi indolent, ſi lâche, ſi indulgent, à l'égard du Vice, j'aurai lieu de conclurre ou qu'il ne connoît pas bien ſes engagemens ; ou, s'il les connoit, qu'il eſt peu ſoigneux de les remplir. Je ne croirai pas même qu'il s'en ſoit ſuffiſamment aquitté, lors que, pour ne garder pas un entier ſilence ſur un ſujet ſi important, il ſe contentera de quelques exhortations générales, de quelques idées vagues & ſuperficielles, qui ne penétrent pas juſqu'à la racine du mal ; & qui ne ſont pas capables de diſſiper les illuſions d'un Joueur, ni de le convaincre de ſon devoir ; ou qui, faute de diſtinguer l'uſage d'avec l'abus, ne ſervent qu'à confirmer le Pécheur dans les excès où il tombe à l'égard d'un amuſement où il ne voit rien de criminel à le conſide-

rer

rer en lui-même. Mais je veux qu'un Prédicateur traite la matiére avec toute la juſteſſe & toute la préciſion néceſſaire, je veux que ſes exhortations ſoient accompagnées de toute la ſolidité & de toute la force imaginable; ſi l'on ſait qu'il joue, ſur tout à quelcun de ces Jeux les plus dangereux & les plus communs en même tems, on lui répondra d'abord que ce n'eſt pas à lui à toucher cet article, & qu'il doit en laiſſer le ſoin à ceux qui ne jouent point du tout. S'il dit, qu'il joue autrement que ceux dont il blâme la conduite, ou on lui conteſtera cette différence, ou ſi l'on ne peut nier qu'on n'y en trouve, quelque grande qu'elle ſoit, on tâchera de la réduire à une égalité proportionnelle, par l'inégalité des engagemens de part & d'autre: on lui ſoûtiendra que les gens du monde ont beaucoup plus de liberté dans l'uſage de ces ſortes d'amuſemens, que les perſonnes qui ſe ſont particuliérement conſacrées à l'inſtruction & à l'édification des autres. Je n'ai garde de penſer à faire valoir ou à excuſer en aucune ſorte les vains ſubterfuges que la paſſion ſuggére, pour maintenir ſon empire dans un cœur dont elle s'eſt emparée: tout ce que je prétens, c'eſt qu'un Eccléſiaſtique doit, autant qu'il eſt poſſible, ôter même aux Pécheurs les plus frivoles prétextes. Ce n'eſt pas aſſez à un

cas-là, de s'abſtenir abſolument du Jeu, qu'il n'y a rien de plus difficile que de perſuader aux Hommes qu'ils ſont mal, quand ils voient leurs excès autoriſez par une Coûtume générale ; ſur tout s'il s'agit d'une choſe qui n'eſt mauvaiſe que par l'abus qu'on en fait. Quiconque oſe alors s'oppoſer au Vice, doit ſe regarder comme un homme qui va contre un torrent impétueux : pour peu qu'il ſe relâche, bien loin d'avancer, il recule infailliblement. Il faut plier l'Arbre du ſens contraire ; c'eſt-à-dire, qu'il faut défendre entiérement le Jeu, lors que, tout innocent qu'il eſt par lui-même, il s'eſt établi de telle maniére qu'on ne ſait plus en faire qu'un uſage criminel ; & ce n'eſt pas le moien d'obtenir un tel ſacrifice, que de ſe permettre à ſoi-même, de quelque maniére que ce ſoit, une choſe dont on veut les ſevrer entiérement.

§. XXIII. UN autre cas où les Eccléſiaſtiques doivent ſe priver abſolument ou de toute ſorte de Jeu, ou du moins de certains Jeux, ſur tout de ceux de hazard qui ſont les plus communs & en même tems les plus ſujets à l'abus, c'eſt lors qu'ils ont vêcu quelque tems ſur ce pié-là, en ſorte qu'ils n'auroient pû jouer ſans qu'on y trouvât à dire. Rien n'eſt plus dangereux que ces ſortes de changemens, & pour le Peuple, & pour les Eccléſiaſtiques. C'eſt

ôter

ôter au Peuple une eſpéce de frein qui n'étoit pas inutile. A moins que d'avoir dépouillé tout ſentiment d'Honneur & tout reſpect pour ſes Supérieurs, on ſe retient un peu lors qu'on n'oſe faire une choſe à leur vû & ſû: mais du moment que les Supérieurs la font eux-mêmes, on ne croit plus devoir ſe gêner le moins du monde. Il eſt bon pour ceux qui n'ont pas aſſez de diſcernement ou aſſez de force d'eſprit pour diſtinguer l'uſage d'avec l'abus & pour ſe tenir dans les juſtes bornes, que les perſonnes pour qui ils ont de la conſidération renoncent entiérement à tous les Amuſemens qui ont quelque choſe de dangereux: c'eſt une leçon tacite qui peut engager ces ſortes de gens à ſe tenir ſur leurs gardes, & un reproche ſecret de la vanité de leurs attachemens que l'on ſemble croire au deſſous de ſoi. D'ailleurs, les gens du commun, ſur tout ceux qui ont véritablement de la Piété, ſe ſcandaliſent beaucoup, lors que leurs Conducteurs viennent à ſe permettre une choſe dont ils s'abſtenoient auparavant, & qui paſſoit pour illicite ou peu convenable à des perſonnes de leur Ordre. On demande d'où vient cette nouvelle diſpenſe: on l'attribuë à une licence naiſſante, à un relâchement de Mœurs ou de Diſcipline: on commence à avoir moins bonne opinion des Eccléſiaſtiques qui paroiſ-

roiſſent oublier la ſainteté de leur Profeſſion, & donner dans les Amuſemens frivoles des gens du monde. Le changement de Païs ne fait rien ici, quand ce ſont à peu près les mêmes perſonnes de part & d'autre; & je me ſouviens là-deſſus d'un conte qui eſt venu à ma connoiſſance, & qui exprime bien l'effet que produit la comparaiſon de ces deux tems. Dans une Ville des *Provinces Unies*, que je ne nommerai pas, quelques bonnes femmes Françoiſes aiant apperçû dans un Jardin deux ou trois de leurs Miniſtres qui jouoient à la courte Boule, s'écriérent tout étonnées: *Voiez ces Miniſtres, qui jouent comme des Prêtres!* J'ai dit que ce changement eſt auſſi dangereux pour les Eccléſiaſtiques. Comme ils ſont Hommes, auſſi bien que le plus ſimple Laïque, & que généralement parlant leur caractére ne les rend pas moins ſuſceptibles des Paſſions auxquelles ils donnent entrée par quelque endroit; ils ont auſſi beſoin d'un frein qui les retienne dans les choſes les plus innocentes par elles-mêmes, de peur qu'ils ne ſe portent à des excès réels, d'autant plus blâmables que le moindre ſcandale de leur part eſt de la derniére conſéquence. S'ils commencent à ſe permettre une choſe dont ils s'étoient abſtenus pendant un tems & qu'ils n'auroient pû faire ſans que le Public en fût choqué,

ils

ils n'en demeurent pas là ordinairement. Les Paſſions ſavent bien profiter de ces conjonctures favorables, pour s'inſinuer d'une maniére ou d'autre dans les poſtes d'où elles étoient chaſſées. Aujourd'hui on ſecouë le joug d'une bienſéance, demain d'une autre. On s'accoûtume inſenſiblement à ne ſe gêner preſque plus: on ſe familiariſe avec les occupations & les amuſemens les plus frivoles; juſques à ce qu'enfin il ſe trouve qu'il n'y a preſque plus de différence, pas même pour l'extérieur, entre la vie d'un homme du monde, & celle d'un Miniſtre Public de la Religion. Je laiſſe à penſer ſi le Jeu n'eſt pas pour le moins auſſi capable qu'aucune autre choſe de produire un tel effet; & ſi cette raiſon ſeule ne devroit pas empêcher les Eccléſiaſtiques de rompre la barriére qui leur défendoit un amuſement comme celui-là, auquel ils ne devroient pas d'ailleurs ſe faire une peine de renoncer toûjours, indépendamment des tems & des lieux. C'eſt ma derniére réflexion ſur cette matiére.

§. XXIV. VOICI comme je raiſonne. Ou un Eccléſiaſtique aime le Jeu avec paſſion, ou il ne l'aime pas à un tel point. Dans le dernier cas, il peut s'en paſſer fort aiſément; puis que, quoi qu'il y prenne quelque plaiſir, nous ſuppoſons qu'il n'a aucun attachement particulier pour ce diver-

vertiſſement. Dans l'autre, il doit s'abſtenir du Jeu, par cela ſeul qu'il ſent du panchant à l'aimer avec paſſion ; & il ſeroit honteux pour lui de balancer tant ſoit peu à faire un ſacrifice dont le moindre Chrétien ne ſauroit ſe diſpenſer. D'ailleurs, de quelque maniére que joue un Eccléſiaſtique, il faut, comme je crois l'avoir démontré, qu'il le faſſe auſſi ſecrétement qu'il lui eſt poſſible ; & aſſûrément cela n'eſt pas fort commode. Le Divertiſſement perd une bonne partie de ce qu'il a d'agréable, lors qu'il faut prendre tant de précautions pour le tenir caché ; & à moins qu'on ne l'aime plus que de raiſon, il eſt bien difficile qu'on ne s'en laſſe & qu'on ne s'en rebutte bientôt à ce prix-là. Outre qu'avec toutes ces précautions on ne ſauroit guéres ſe promettre de jouer ſans (1) que cela vienne tôt ou tard à la connoiſſance de tout le monde. Quand les perſonnes avec qui l'on joue ſeroient les plus diſcrétes du monde, le moien de ſe dérober aux yeux de ſes Domeſtiques ? Et combien peu trouve-t-on de

(1) On peut appliquer ici cette Sentence de PUBLIUS SYRUS :

Inferior reſcit, quicquid peccat Superior.

Verſ. 295.

Les Commentateurs cherchent ici midi à quatorze heures, ſi j'oſe ainſi parler. Sans tant de myſteres, le ſens eſt clair, que les Supérieurs ont beau ſe cacher, il eſt bien difficile que leurs fautes échappent à la connoiſſance de leurs Inférieurs.

de ces gens-là qui ne ſe faſſent un plaiſir de raconter & ſouvent d'exaggerer malicieuſement ce qui ſe paſſe dans la maiſon ? Après tout, il y a aſſez d'autres Divertiſſemens au goût de chacun & inconteſtablement permis à un Eccléſiaſtique, pour qu'il doive ſe faire la moindre peine de renoncer à toute ſorte de Jeux, ſur tout aux Jeux ſédentaires qui ſont les plus communs, & en même tems ceux qui conviennent (a) le moins à une perſonne que l'on ſuppoſe paſſer dans le Cabinet la plus grande partie de ſon tems. Tout homme de Lettres en général peut la plûpart du tems trouver dans ſon métier même dequoi ſe délaſſer & ſe divertir ſuffiſamment, ſans qu'il aît beſoin de ſe faire d'autres recréations de la nature du Jeu. S'il aime l'étude, je poſe en fait que, quand les plaiſirs de la Promenade & de la Converſation ou autres ſemblables lui manqueront, la lecture des Livres divertiſſans, dont il y a un grand nombre, ou de ceux qui ne demandent qu'une legére attention, l'amuſera d'une maniére d'autant plus agréable qu'il aura lieu de mettre à profit ſes amuſemens ; ce qu'une (1) perſonne ſage doit

(a) Voiez ci-deſſous, Chap. VIII. §. 14.

(1) SENE'QUE l'a très-bien remarqué. Voici ſes paroles. *Sic nos animum aliquando debemus relaxare & quibuſdam oblectamentis reficere. Sed ipſa oblectamenta opera ſint : ex his quoque, ſi obſervaveris, ſumes quod poſſit fieri ſalutare.* Epiſt. LVIII. pag. 205. C'eſt ce que dit auſſi PLUTARQUE : Καὶ σωστὸν [δεῖ] ἄμα τοῖς

doit ſe propoſer autant qu'il lui eſt poſſible. Je ſuis fort trompé ſi le peu d'ardeur que pluſieurs ont pour les Lettres & les Sciences, dont ils ſont profeſſion, ne contribue beaucoup à les jetter dans le Jeu ou autres Divertiſſemens de cette nature, pour leſquels il faut un goût & un génie bien éloigné de celui qui affectionne aux Connoiſſances utiles.

§. XXV. JE ne ſaurois finir ce qui regarde les Eccléſiaſtiques, ſans dire un mot des perſonnes qui dépendent d'eux, & dont les fautes (a) retombent ſur eux-mêmes quand ils n'ont pas fait tout ce qu'ils devoient & qu'ils pouvoient pour les prévenir. Il ſuffit ici de conſiderer attentivement, que St. PAUL met entre les qualitez eſſentielles à un digne *Evêque*, qu'*il doit* (b) *bien gouverner ſa propre maiſon, & tenir ſes Enfans ſoûmis* AVEC TOUTE SORTE DE GRAVITE'; *car*, ajoûte-t-il, *comment eſt-ce que celui qui ne ſait pas conduire ſa propre maiſon, pourroit bien gouverner l'Egliſe de Dieu?* Un peu plus-bas, en donnant des préceptes aux *Diacres*, ſorte d'Eccléſiaſtiques d'un ordre inférieur, il dit que (c) *leurs Femmes doivent être* GRAVES COMME EUX. C'eſt aux intéreſſez à examiner de bonne foi, quelle conſéquence on

(a) Voiez ce qui eſt dit des Enfans du Sacrificateur *Héli*, *I. Samuel*, Chap. II.

(b) *I. Timoth.* III, 4, 5.

(c) Verſ. 11.

πόλιν τί τι χρήσιμον ἐξ αὐτῶν λαβεῖν ἐστιν. Sympoſ. *Lib.* VII. *Cap.* VII. *in fine.*

on doit tirer de là par rapport au ſujet dont il s'agit ; & à voir ſi, quand même le Chef de Famille s'abſtiendroit du Jeu abſolument, on ne ſera pas choqué, & avec raiſon, de voir que ſa Femme ou ſes Enfans jouent tout ouvertement, & ſans garder à cet égard plus de meſures que les gens du monde qui doivent & qui peuvent le moins ſervir d'exemple à leur Prochain. Pour moi, la choſe me paroît ſi évidente, que je crois qu'on ne ſauroit l'ignorer ou en diſconvenir, ſans s'aveugler volontairement : ainſi, ſans m'y arrêter plus long-tems, je vais paſſer à l'examen d'une autre Queſtion.

CHAPITRE VII.

Si l'on peut jouer par tout & avec toute ſorte de gens ?

§. I. IL paroît par ce que nous venons d'établir dans le Chapitre précédent, que ceux qui ont quelque rang ou quelque caractére dans la Société, tant Civile qu'Eccléſiaſtique, ne peuvent pas jouer par tout & avec toute ſorte de gens. Mais quoi qu'il y aît des raiſons particuliéres qui mettent ici des bornes à leur liberté, & qu'ils ſoient plus génez à cet égard que le ſimple Particulier & que le Laïque ;

ils ne ſont pas les ſeuls qui doivent prendre garde où ils jouent, & avec qui ils jouent. Chacun y eſt obligé en quelque maniére, parce que les circonſtances des LIEUX & des PERSONNES fourniſſent à chacun des conſidérations qui ſouvent ne lui permettent pas de jouer avec tel ou tel, & en tel ou tel endroit, ſans quelque inconvénient fâcheux auquel on ne ſauroit s'expoſer innocemment. C'eſt ce qu'il ne ſera pas difficile de prouver.

§. II. LA Raiſon Naturelle & la Prudence Chrétienne veulent également qu'on évite tous les *Lieux* qui pourroient être une occaſion de débauche, ou qui préſentent des objets dangereux dont il faut détourner ſes regards même. Ce que dit là-deſſus SENEQUE, eſt trop beau pour ne pas trouver place ici, & mérite d'autant plus nôtre attention que ce Philoſophe pratiquoit lui-même la leçon qu'il donne aux autres. Voici comme il parle dans une de ſes Lettres : (1) *Je quittai* Baies *le lendemain*

(1) *Quas* [Baias] poſtera *die, quam attigeram, reliqui locum ob hoc devitandum, quum habeat quaſdam naturales dotes, quia ſibi illum celebrandum luxuria deſumpſit. Quid ergo? alli loco indicendum eſt odium? Minime. Sed quemadmodum aliqua veſtis ſapienti ac probo viro magis convenit, quam alia, nec ullum ille colorem odit, ſed aliquem putat parum aptum eſſe frugalitati profeſſo: ſic regio quoque eſt, quam ſapiens vir, aut ad ſapientiam tendens, declinet, tamquam alienam bonis moribus. Itaque de ſeceſſu cogitans, numquam* Canopum

eli-

main après y être arrivé. C'est un lieu qui a

eliget, quamvis neminem Canopus *esse frugi vetet. Ne* Baias *quidem, diversorium vitiorum esse cœperunt. Illic sibi plurimùm luxuria permittit: illic, tamquam aliqua licentia debeatur loco, magis solvitur. Non tantum corpori, sed etiam moribus salubrem locum eligere debemus. Quemadmodum inter tortores habitare nolim, sic nec inter popinas quidem. Videre ebrios per littora errantes, & commissationes navigantium, & symphoniarum cantibus perstrepentes lacus, & alia, qua velut soluta legibus luxuria non tantum peccat, sed publicat, quid necesse est? Id agere debemus, ut irritamenta vitiorum quàm longissimè profugiamus. Indurandus est animus, & à blandimentis voluptatum procul abstrahendus. Una* Hannibalem *hyberna solverunt: & indomitum illum nivibus atque* Alpibus *virum enervarunt fomenta* Campaniæ.. ... *His cogitationibus intentum, loca seria sanctaque eligere oportet. Effeminat animos amœnitas nimia: nec dubiè aliquid ad corrumpendum vigorem potest regio. Quamlibet viam jumenta patiuntur, quorum durata in aspero ungula est: in molli palustrique pascuo saginata, citò subteruntur. Et fortior miles ex confragoso venit: segnis est urbanus & verna. Nullum laborem recusant manus, quæ ad arma ab aratro transferuntur: in primo deficit pulvere ille unctus & nitidus. Severior loci disciplina firmat ingenium, aptumque magnis conatibus reddit.* Literni *honestius* Scipio, *quam* Baiis *exsulabat. ruina ejus non est tam molliter collocanda. Illiquoque, ad quos primos fortuna Romani Populi publicas opes transtulit,* C. Marius, *&* C. Pompeius, *&* C. Cæsar, *exstruxerunt quidem villas in regione Baiana; sed illas imposuerunt summis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito speculari late longeque subjecta. Adspice quam positionem elegerunt, quibus ædificia excitaverunt lacis, & qualia: scias non villas esse, sed castra. Habitaturum tu putas umquam fuisse in ima acta* (c'est ainsi que lisent quelques Savans, & c'est aussi ce qu'on a imaginé de plus vraisemblable, au lieu de ce que porte le Texte, qui est manifestement corrompu, *in Utica*; les Copistes aiant gâté l'original à cause de la ressemblance d'un mot qu'ils n'entendoient pas avec celui de la patrie connuë de *Caton*). Catonem, *ut præternavigantes adulteras dinumeraret, & adspiceret tot genera cymbarum variis coloribus picta, & fluitantem toto lacu rosam,*

a quelques beautez naturelles, mais qu'il faut fuïr néanmoins, parce que la Molleſſe & la Débauche ont pris à tâche de le rendre fameux. Quoi donc? y a-t-il aucun Lieu pour lequel on doive témoigner de la haine? Point du tout. Mais comme certains Habits ſont moins ſeans que d'autres à un homme ſage & vertueux, qui croit que telle ou telle couleur ne convient pas à celui qui fait profeſſion de frugalité, quoi qu'il n'ait point d'averſion pour aucune couleur en particulier: il y a de même des Païs qu'un homme ſage, ou qui aſpire à la Sageſſe, doit éviter avec ſoin, comme étant nuiſibles aux bonnes mœurs. Ainſi lors qu'il cherchera une retraite, il ne choiſira jamais (a) Canope, *quoi que* Canope *par elle-même n'empêche perſonne d'être honnête homme. Il n'ira pas non plus à* Baies: *cette Ville a commencé d'être le ſéjour des Vices. C'eſt là que la Débauche ſe permet beaucoup: c'eſt là qu'elle ſe donne carriére, comme ſi l'on devoit paier au lieu quelque tribut de licence. Il faut choiſir des lieux qui ſoient bons non ſeulement pour la ſante du Corps, mais encore pour la pureté des Mœurs. Comme je ne voudrois pas demeurer*

(a) Ville d'*Egypte*, à une des embouchûres du *Nil*, & dont *Juvenal* fait auſſi mention comme d'une Ville de débauche, *Sat.* VI, 84. XV, 46.

ſam, ut audiret cantentium nocturna convicia? Nonne manere ille intra vallum maluiſſet, quod in unam noctem manu ſua duxiſſet? quidni malit quiſquis vir eſt, ſomnum ſuum claſſico, quam ſymphonia rumpi? Epiſt. LI.

rer parmi des Bourreaux, je ſerois bien fâché auſſi d'être environné de Cabarets. Quelle néceſſité y a-t-il de voir des yvrognes qui courent le long du rivage, des batteaux pleins de gens qui ſe regalent magnifiquement, un Lac qui retentit de ſymphonies, & autres choſes ſemblables que la Débauche aiant là, pour ainſi dire, la bride ſur le coû, produit non ſeulement, mais encore étale? Nous devons nous éloigner, autant qu'il eſt poſſible, de tout ce qui eſt capable de porter à quelque Vice. Il faut endurcir nôtre Ame, & la tenir loin des charmes des Voluptez. Un ſeul quartier d'hyver jetta Hannibal *dans la Molleſſe; & ce Guerrier que les neiges & les* Alpes *n'avoient pû domter, les délices de la* Campanie *l'énervérent..... Il faut choiſir des lieux graves & reſpectables, pour ainſi dire. Un endroit trop riant rend les eſprits efféminez; & la beauté du Climat a ſans contredit quelque influence pour diminuer la vigueur du Corps. Les Bêtes de ſomme, dont la corne du pié s'eſt endurcie en marchant par un Païs ferme & raboteux, réſiſtent à toute ſorte de chemins: celles qui ont été engraiſſées dans des pâturages unis & marécageux, ſont bien-tôt ſur la litiére. Un Soldat qui a couru les Montagnes & les Bois, en eſt plus robuſte & plus actif: celui qui n'eſt pas ſorti de chez*

lui & de la Ville, eſt pareſſeux & peu propre à la fatigue. Des mains qui en quittant la charruë ont pris les armes, ne refuſent aucun travail : au lieu que ce Jeune Homme propre & nourri délicatement eſt haraſſé dès la prémiére journée. La vie un peu auſtére que l'on méne dans un lieu, affermit l'Eſprit, & le rend propre à de grandes entrepriſes. L'exil volontaire de Scipion l'Africain *à* Literne, *étoit plus honorable que s'il ſe fût retiré à* Baies : *il n'auroit pas été à propos de choiſir dans ſa chûte un ſéjour ſi délicieux. Ceux même qui ont été les prémiers à qui la Fortune ait transféré le pouvoir & les richeſſes du Peuple Romain, un* Marius, *un* Pompée, *un* Céſar, *ont bien eu des Maiſons de campagne dans les terres de* Baies ; *mais ils les ont fait bâtir ſur le ſommet des Montagnes. Il leur ſembloit que de voir de tous cotez une grande étenduë de païs ſur laquelle leurs Maiſons dominoient, cela avoit plus d'air de la Guerre. Conſiderez la ſituation qu'ils ont choiſie, les endroits où ils ont bâti, & la maniére dont ces édifices ſont conſtruits ; vous trouverez que c'étoit plûtôt des Camps, que des Maiſons de campagne. Croiez-vous que* Caton *eût jamais voulu demeurer ſur un rivage où il eût pû compter les Femmes qui paſſoient avec leurs Galands, voir tant de ſortes de Barques*

pein-

peintes de diverſes couleurs & des Roſes flottantes par tout le Lac, entendre le bruit importun de gens qui pendant la nuit font retentir l'air de leurs cris & de leurs chanſons? N'auroit-il pas mieux aimé demeurer dans une tranchée qu'il eût faite lui-même en une nuit de ſa propre main? Tout homme de cœur n'aimera-t-il pas mieux être éveillé par le ſon de la Trompette, que par une ſymphonie? L'expérience ne confirme que trop ce que dit là nôtre Philoſophe du danger qu'il y a, ſur tout pour les perſonnes dont la Vertu eſt encore foible & chancellante, de ſe trouver dans les lieux où le Vice oſe ſe montrer à découvert & raſſemble tous ſes charmes; les mauvais Exemples, toûjours fort puiſſans, ſont renforcez par le nombre & par l'audace qu'inſpire la liberté du lieu. De là vient auſſi que le commerce du monde en général eſt fort dangereux, à moins qu'on n'aît un fond de Vertu à toute épreuve. Faiſons parler de nouveau le même Auteur: la vivacité de ſes expreſſions & de ſes penſées ne peut que reveiller l'attention. Il conſeille ailleurs à ſon Ami d'éviter ſur toutes choſes la multitude, comme n'étant pas encore en état de s'y expoſer: & pour lui faire mieux ſentir la néceſſité de la retraite, il déclare de bonne foi l'impreſſion que fait ſur lui-même la vûë de beaucoup de monde: *J'avouë*, dit-

dit-il, *ma* (1) *foibleſſe: je ne reviens jamais chez moi avec les mêmes mœurs que j'avois en ſortant. Il ſe détraque toûjours quelque choſe de ce que j'avois réglé: toûjours quelcun des défauts, que j'avois chaſſez, revient. Une perſonne affoiblie par une longue langueur, ne ſort jamais du logis ſans quelque danger: il en eſt de même de nous dont les Ames relévent, pour ainſi dire, d'une longue maladie. Le commerce de la multitude nous eſt contraire. Chacun de ceux qui la compoſent ou nous fait aimer quel-*

(1) *Ego ceriè confiteor imbecillitatem meam. Numquam mores, quos extuli, refero. Aliquid ex eo quod compoſui, turbatur: aliquid ex his quæ fugavi, redit. Quod ægris evenit, quos longa imbecillitas uſque eo affecit, ut numquam ſine offenſa proferantur, hoc accidit nobis, quorum animi ex longo morbo reficiuntur. Inimica eſt multorum converſatio. Nemo non aliquod nobis vitium aut commendat, aut imprimit, aut neſcientibus allinit. Utique quo major eſt populus cui commiſcemur, hoc periculi plus eſt..... Quid me exiſtimas dicere? avarior redeo, ambitioſior, luxurioſior? immo vero crudelior & inhumanior, quia inter homines fui..... Subducendus populo eſt tener animus, & parum tenax recti: facile tranſitur ad plures.* Socrati, Catoni, & Lælio *excutere mentem ſuam diſſimilis multitudo potuiſſet: adeo nemo noſtrûm, qui cum maximè concinnamus ingenium, ferre impetum vitiorum tam magno comitatu venientium poteſt. Unum exemplum aut luxuriæ, aut avaritiæ, multum mali facit: convictor delicatus paullatim enervat & emollit: vicinus dives cupiditatem irritat: malignus comes, quamvis candido & ſimplici rubiginem ſuam affricuit. Quid tu accidere bis moribus credis, in quos publicè factus eſt impetus? Neceſſe eſt aut imiteris, aut oderis. Utrumque autem devitandum eſt: ne vel ſimilis malis fies, quia multi ſunt: neve inimicus multis, quia diſſimiles ſunt.* Epiſt. VII.

quelque Vice, ou l'enracine dans nôtre cœur; ou l'y inſinuë ſans que nous nous en apercevions. Plus la foule parmi laquelle nous nous mêlons eſt grande, & plus il y a ſans contredit de danger... Oui, je retourne chez moi plus avare, plus ambitieux, plus voluptueux, que dis-je? plus cruel & plus inhumain, parce que j'ai été avec les Hommes. (a)..... *Il faut tenir à l'écart de la Multitude un Eſprit foible encore & peu attaché à la Vertu: on ſe range aiſément du côté du grand nombre. La fréquentation d'une Multitude de mœurs différentes auroit pû démonter l'eſprit d'un* Socrate, *d'un* Caton, *d'un* Lélius: *tant il eſt vrai qu'aucun même de ceux qui, comme nous, travaillent le plus à régler leur Cœur, ne ſauroit tenir contre les efforts des Vices qui viennent fondre ſur eux ſi bien eſcortez. Un ſeul exemple de Débauche, ou d'Avarice, fait beaucoup de mal. Qu'il y ait à la table où l'on mange un homme délicat & friand, en voilà aſſez pour faire aimer inſenſiblement aux autres le plaiſir & la bonne chére.. Un Voiſin riche enflamme le déſir des richeſſes. Un homme malin communique ſa noire méchanceté à ſon compagnon, quelque franc & bon que ſoit celui-ci. Que ne doit-ce pas être, lors que tout le monde conſpire à nous corrompre & livre à nos mœurs de rudes aſſauts? Il faut en*

(a) Il y a ici quelque choſe au ſujet des Spectacles de l'Amphithéatre, que j'ai rapporté ci-deſſus, Chap. V. de ce Liv. III. §. 4.

ce cas-là ou faire comme les autres, ou les haïr : deux inconvéniens qui ſont également à éviter. Car on ne doit ni ſe rendre ſemblable aux Méchans, parce qu'ils ſont en grand nombre ; ni devenir ennemi du grand nombre, parce qu'il ne nous reſſemble pas. Mais quand même on ſe croiroit à l'abri du péril que *Senéque* décrit là ſi vivement, & que chacun a raiſon d'appréhender ; il y auroit toûjours un autre inconvénient qui n'eſt pas à mépriſer ; c'eſt que, quoi que la ſimple vûë du mal ne rende pas criminel celui qui n'y a aucune part & qui le voit à regret, on n'eſt jamais (1) ſpectateur innocent des mauvais exemples, lors qu'on va ſans aucune néceſſité dans un endroit où l'on pouvoit & l'on devoit ſavoir qu'il s'en préſente ordinairement. C'eſt donner au Vice, en quelque maniére, une approbation tacite ; c'eſt prendre plaiſir à l'enviſager & à contempler les ravages qu'il fait actuellement, ou donner lieu du moins à autrui de le penſer. Comme un Homme-de-bien a en horreur le Déſordre, la ſeule penſée lui en eſt ſouverainement odieuſe : il n'approche pas même, autant qu'il lui eſt poſſible, des lieux où il ſoupçonne que cet-

(1) On peut appliquer ici cette Sentence de PUBLIUS SYRUS :

Qui æque malis animo miſcetur, eſt malus.
Verſ. 604.

cette peſte eſt entrée ; & il n'y a que l'eſpérance de corriger les Méchans, ou une obligation indiſpenſable de leur repréſenter leur Devoir quelque peu de ſuccès qu'on s'en promette, qui puiſſe le faire réſoudre à ſoûtenir la vûë d'un objet ſi affreux & en même tems ſi contagieux.

§. III. IL NE ſuffit pas d'éviter les compagnies & les lieux où la Licence régne en toute liberté : il faut encore, dans les lieux les plus honnêtes, prendre garde avec qui l'on a à faire. Pour ſi petit que ſoit le nombre des mauvais Exemples, & quelque part qu'on les voie, ils ne laiſſent pas de faire, plus ou moins, leur impreſſion ; & par conſéquent il faut les fuïr en tout & par tout. La maxime ſeroit ſûre, quand même on n'auroit rien à démêler avec les Vicieux, qu'autant que le demande une converſation & une fréquentation aſſez ordinaire, quoi qu'indifférente : mais l'obligation devient encore plus forte lors qu'il s'agit de lier avec eux quelque commerce, ſoit d'amitié ou de plaiſir, & d'entrer dans quelque engagement particulier dont on pouvoit ſe diſpenſer. Comme on doit toûjours rechercher les (1) perſonnes ſages & vertueu-

(1) *Cum his verſare, qui te meliorem facturi ſunt : illos admitte, quos tu potes facere meliores. Mutuò iſta ſiunt, & homines dum docent, diſcunt.* SENEC. Epiſt. VII. Voiez auſſi *de Ira*, Lib. III. Cap. VIII.

tueuſes, auprès deſquelles il y a à profiter pour ſoi-même, & recevoir à bras ouverts ceux qui ſont diſpoſez à devenir meilleurs en nôtre compagnie : il faudroit, s'il ſe pouvoit, rompre tout commerce avec les Méchans ou les Débauchez incorrigibles, qui, pour peu de tems qu'on ſoit avec eux, ne manquent guéres de ſe faire connoître par quelque endroit. Mais cela n'étant pas poſſible, à moins que de ſortir du Monde, il ſuffit de ne voir ces ſortes de gens que le moins qu'on peut, & d'être alors extrémement ſur ſes gardes. L'obligation où l'on eſt d'agir honnêtement avec tout le monde, n'empêche pas qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive choiſir ceux avec qui l'on veut vivre familiérement. Il y a des expédiens & des maniéres honnêtes pour ſe défaire d'une perſonne avec qui l'on ne juge pas à propos d'avoir aucune rélation particuliére : & ſi on ne pouvoit les mettre en uſage ſans choquer ceux dont la compagnie eſt dangereuſe, ce ne ſeroit pourtant pas une raiſon aſſez forte pour y ſacrifier nôtre devoir & nôtre innocence. En général même, toutes les fois qu'on voit le moindre inconvénient à s'engager dans un commerce particulier avec quelcun, ſoit par rapport à nous, ou par rapport à lui-même, il faut néceſſairement s'en abſtenir, quoi que la perſonne dont il s'agit ne ſoit pas

de

de mœurs entiérement déreglées. Et ce n'eſt pas ſeulement dans les affaires ſérieuſes qu'on eſt obligé à ce ſage diſcernement: les parties de Plaiſir & de Divertiſſement le demandent auſſi, & je ſoûtiens même qu'il y eſt plus néceſſaire, parce qu'alors on eſt beaucoup moins ſur ſes gardes que s'il s'agiſſoit de quelque choſe d'important. On ſe livre & l'on peut ſe livrer, dans les momens de relâche, à une gaieté innocente, à une eſpéce de diſtraction agréable, à une familiarité peu ſcrupuleuſe & peu défiante, qui ne permettent pas de s'obſerver fort attentivement, & qui rendent les impreſſions des mauvais Exemples d'autant plus dangereuſes, qu'elles ſont imperceptibles.

§. IV. DE tout ce que nous avons dit il s'enſuit, prémiérement, qu'un honnête-homme ne doit point aller jouer dans les *Brelans* ou Académies de Jeu, & qu'il ſera bien même de n'y pas mettre le pié, à moins que quelque raiſon indiſpenſable ne l'y engage. Ces ſortes de lieux ont été de tout tems des Ecôles de Débauche: & ſi ceux qui les tiennent ſont un métier manifeſtement criminel, reputé même deshonnête dans la plûpart des Etats civiliſez, ceux qui y vont ſans néceſſité, & à plus forte raiſon ceux qui les fréquentent, ne ſont pas excuſables, quand ils joueroient d'ailleurs de la maniére du monde la plus réglée;

glée ; ce qui eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible. Une Académie de Jeu, eſt le rendez-vous des Fainéans, des Filoux, des Débauchez, en un mot de tout ce qu'il y a de plus dépravé, de plus libertin : on n'y voit qu'oiſiveté, que friponneries, qu'acharnement au Jeu, que dépit, que diſputes, qu'emportement, que fureur ; on n'y entend que paroles libres, que diſcours inſolens, que blaſphêmes horribles ; tout y inſpire la Paſſion du Jeu, avec ſes ſuites les plus honteuſes. C'eſt la peſte d'une Jeuneſſe imprudente, qui attirée par l'occaſion & par la liberté du lieu, entrainée par ſon panchant au Plaiſir & à la Fainéantiſe, ſéduite par les objets attraians qu'elle trouve là & par les piéges qu'on lui tend de tous côtez, ne manque guéres de tomber de déſordre en déſordre, & de ſe précipiter en peu de tems dans un état funeſte d'où elle a bien de la peine à revenir. Tout homme qui a la moindre idée de Vertu & de Chriſtianiſme peut-il donc s'imaginer, s'il y penſe ſérieuſement, que la préſence ſeule dans un tel lieu n'ait quelque choſe de honteux & de vicieux, quand on s'y trouve de gaieté de cœur, ce qui arrive preſque toûjours ? N'eſt-on pas cenſé & ne peut-on pas avec raiſon être cenſé avoir part aux déſordres qui s'y commettent, lors qu'il ne tenoit qu'à nous de n'en pas être té-

témoins ? Si on pouvoit les prévenir ou les empêcher, il n'y auroit rien au monde qu'on ne dût faire pour cet effet : mais ce n'eſt pas pour cela qu'on va dans une Académie de Jeu, & il ſeroit même inutile d'y penſer ; ainſi on ne fait que donner lieu de croire qu'on approuve ces déſordres, ou qu'on les regarde avec moins d'horreur qu'ils ne méritent. C'eſt le jugement que font la plûpart des gens d'une perſonne que l'on voit entrer dans un Brelan ou un lieu public. Plus on eſt d'ailleurs en réputation d'honneur & de probité, & plus on ſe fait remarquer. Ceux qui fréquentent ces ſortes de lieux, ou qui ſont tentez de les fréquenter, ne demandent pas mieux que de pouvoir ſe vanter d'avoir de tels compagnons. Pour une ou deux fois qu'on vous y aura vû, on dira que vous y allez tous les jours : on s'imaginera du moins que vous ne croiez pas que l'air de ce païs-là ſoit ſi dangereux, & que vous avez des raiſons particuliéres pour ne pas y faire un long ou fréquent ſéjour. Après tout, j'ai bien de la peine à concevoir qu'une perſonne qui n'aimera pas le Jeu avec paſſion, & qui aura quelque ſoin de ſon honneur & de ſon devoir, aît la moindre envie d'aller ſe divertir dans une Académie de Jeu ; &, ſi on l'y entraîne, je ſuis ſûr qu'elle n'y entrera qu'à contre-cœur, & qu'il lui tardera d'en être dehors.

§. V. IL FAUT dire, à peu près, la même choſe des Maiſons particuliéres où l'on donne à jouer, & qui ſont ouvertes ſinon à tous venans ſans exception, du moins à ceux d'un certain ordre. Soit que l'on paie quelque choſe ou qu'on ne donne rien au Maître ou à la Maîtreſſe du logis, c'eſt toûjours une eſpéce de Brelan, à cela près qu'il n'a point d'enſeigne comme ceux qu'on appelle ainſi proprement: du reſte la différence n'eſt guéres que du plus au moins. Un tel lieu paſſe pour plus honnête, mais il n'eſt pas moins à éviter pour un Honnête-homme. On y court les mêmes périls, on y eſt expoſé aux mêmes tentations: la Vertu y trouve, à peu près, les mêmes écueils. On y voit les mêmes Paſſions, les mêmes excès; moins groſſiers, il eſt vrai, mais au fond de même nature, & d'une conſéquence auſſi dangereuſe. On y a autant d'ardeur pour le Jeu, on y recherche le Gain avec une auſſi grande avidité, on y perd également ſon tems avec ſon argent. On y trompe plus finement, mais on y trompe dans l'occaſion, & on la cherche même ſouvent. On n'y vomit pas peut-être des imprécations de Harangéres, des blaſphêmes de Laquais: mais on y laiſſe échapper des juremens ſubtils & polis, ſi j'oſe ainſi dire; on y blaſphême d'une maniére auſſi indigne d'un vrai Chrétien & d'un

d'un Honnête-homme, quoi qu'elle ne ſoit pas tout-à-fait ſi meſſéante, ſelon le monde, à des gens bien élevez. On ne s'y dit pas des injures de crocheteur, on n'y jette pas peut-être les Cartes ou les Dez à la tête de ſon Compagnon: mais on y conteſte & l'on s'y querelle avec autant d'aigreur & d'animoſité dans l'ame, quoi que plus honnêtement en apparence. En un mot ſi l'on n'oſe y faire certaines choſes auxquelles on s'abandonneroit ſans honte & ſans retenuë dans un Brelan où la plus grande canaille entre l'argent à la main; les Paſſions néanmoins y jouent aſſez ouvertement leur principal rolle, & y peuvent paroître avec aſſez de liberté, pour donner lieu de conjecturer ce qu'on ſeroit capable de faire en d'autres circonſtances où l'on n'auroit à garder aucunes meſures.

§. VI. MAIS ſi les raiſons que je viens d'alléguer ne ſuffiſoient pas (ce que je crois qu'on auroit bien de la peine à prouver) en voici une autre, qui ſeule eſt, à mon avis, déciſive, & qui interdit également à un Honnête-homme l'entrée de ces deux ſortes d'Académies de plaiſir & d'oiſiveté; c'eſt qu'on y joue gros jeu, & je crois avoir (a) démontré que cela n'eſt pas permis, ſelon les Loix & de l'Evangile & de la Nature. On ſe moqueroit d'un homme qui propoſeroit de jouer ſeulement pour

(a) Chap. II. de ce III. Liv.

paſſer le tems dans une de ces Maiſons où les Joueurs de profeſſion tiennent ordinairement leurs ſéances. Ce n'eſt pas pour s'amuſer qu'on y va principalement, quoi qu'il ſoit certain que, ſi l'on aimoit le Travail autant qu'on aime l'Oiſiveté, on ne ſeroit jamais aſſidu dans de tels lieux. L'habitude qu'on a contractée de ne rien faire ou le moins qu'on peut, eſt bien la prémiere ſource de l'attachement au Jeu: mais cet attachement une fois poſé, il eſt certain qu'on cherche à gagner, beaucoup plus qu'à ſe déſennuier en jouant. Preuve de cela, c'eſt que ceux qui aiment beaucoup le Jeu ne veulent pas jouer, ou s'ennuient du moins, lors qu'ils ſont obligez de jouer petit jeu, ou ſeulement un peu moins qu'ils n'avoient accoûtumé, quoi que la ſomme en elle-même ſoit aſſez conſidérable: & l'on en a vû même qui (a) donnoient de l'argent aux autres pour les engager à riſquer quelque choſe de plus qu'ils n'avoient réſolu. Ce ſeroit donc grand' merveille, ſi dans ces lieux conſacrez, pour ainſi dire, au gros jeu, on trouvoit à jouer avec des gens qui vouluſſent bien ſe contenter de perdre ou de gagner une bagatelle.

(a) *Paſchaſ. Juſt.* de Alea, *Lib.* I. pag. 33.

§. VII. ON doit d'autant plus aiſément ſe réſoudre à ne pas jouer dans toute Maiſon qui a la moindre apparence d'Académie de Jeu, qu'on trouve aſſez d'autres occa-

occasions de prendre ce divertissement, sans l'aller chercher dans quelque endroit comme celui-là. D'ailleurs, il est bon qu'il n'y ait point de lieu affecté aux Plaisirs qui peuvent aisément dégénerer en excès. La facilité d'avoir à point nommé le moien de satisfaire un désir innocent, mais sujet à entrainer dans l'abus, est une tentation très-dangereuse, contre laquelle on ne sauroit trop se précautionner. La plûpart des Hommes doivent leur innocence au manque d'occasions fréquentes, plûtôt qu'à un fonds de Vertu bien affermie. Les lieux constamment destinez à se divertir ne sont pas moins suspects, que les grands préparatifs pour les Divertissemens. Il faut que les Plaisirs naissent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, & qu'ils ne se fassent pas attendre long-tems avant qu'ils paroissent. Il faut, autant qu'il est possible, qu'ils n'aient point de domicile fixe, où l'on puisse les trouver à tout moment, & où ils aient le tems d'établir leur empire avec leur siége. La variété des Divertissemens sert, comme je l'ai déja remarqué (a) ailleurs, à empêcher qu'on ne s'attache trop à aucun d'eux en particulier; & c'est ce qui arrive aisément, lors qu'un certain plaisir se présente à toute heure en certains endroits: on se dégoûte bien-tôt des autres qui viennent plus rarement & à l'improviste; sur tout si ce plaisir est également

(a) Chap. III. de ce III. Liv. §. 12.

commode & engageant pour la plûpart de ceux qui commencent à le goûter.

§. VIII. MAIS il ne ſuffit pas de fuïr les Académies de Jeu, ſous quelque titre qu'elles ſoient établies & ſous quelque forme qu'elles ſe déguiſent : il faut par tout ailleurs, dans les lieux les moins ſuſpects & les plus honnêtes, prendre bien garde avec qui l'on ſe met à jouer, & ne s'y engager pas indifféremment avec le prémier venu. Je ne parle pas de la circonſpection que le Sexe doit apporter ici, à cauſe du péril qu'il peut courir ou par rapport à l'Honneur, ou du moins par rapport à la Réputation, la choſe du monde la plus délicate, & qui ne ſauroit ſouffrir la moindre atteinte ſans des conſéquences très-fâcheuſes. La grandeur du danger, & l'importance de ne rien oublier pour le prévenir, ſont, à mon avis, ſi viſibles, qu'il ſuffit de les marquer en un mot. Je ne parle pas non plus du choix qu'exigent les bienſéances du rang que l'on occupe dans la Société : cela paroît aſſez par ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent. En un mot, je fais abſtraction ici de toute rélation & de toute circonſtance particuliére où l'on puiſſe ſe trouver ; & je me borne à montrer, qu'indépendamment de ces ſortes de raiſons, il y en a d'autres qui demandent néceſſairement qu'avant que de lier la partie, on

ſâche

fâche bien avec qui l'on a à faire. C'eſt ce qu'il ne ſera pas difficile de prouver.

§. IX. OU l'on joue gros jeu, ou l'on joue petit jeu. Le prémier eſt abſolument illicite, comme je crois l'avoir démontré (a) en ſon lieu: mais ſuppoſé que la choſe fût auſſi innocente, qu'elle eſt vicieuſe par elle-même, cela ſeul impoſeroit une obligation très-forte de ne pas jouer avec des gens qu'on ne connoît point. La raiſon en eſt, que, quand on joue gros jeu avec le prémier qui ſe préſente, ſans ſavoir qui il eſt, on court riſque de s'engager à entrer dans un commerce auſſi dangereux que celui-là avec une perſonne qui ne peut pas diſpoſer de ce qu'elle riſque: or, quand même il n'y auroit pas d'ailleurs du mal à jouer gros jeu, il ne ſeroit pas permis du moins de le faire avec de telles gens, lors qu'on les connoît; ainſi on ne ſauroit non plus innocemment s'expoſer de gaieté de cœur à jouer avec eux ſans les connoître. Il ne ſuffit pas de s'abſtenir de tout ce qu'on ne peut faire ſans être aſſûré qu'on fait mal: il faut encore éviter avec ſoin tout ce en quoi l'on pourroit mal faire ſans le ſavoir. Quiconque s'engage, ſans aucune néceſſité, dans une choſe ſujette à cet inconvénient, donne lieu de penſer qu'il n'eſt pas fort attaché à ſon devoir, & qu'il appréhende peu de le violer. Je dis, *ſans*

(a) Chap. II. de ce III. Liv.

aucune néceſſité; & c'eſt à quoi il faut bien faire attention, pour ne pas ſe forger de vains ſcrupules en matiére d'autres choſes où le cas n'eſt pas le même. Quand il s'agit d'acheter ou de quelque autre choſe ſemblable, néceſſaire pour le commerce de la Société, on ne peut ni on ne doit pas toûjours attendre de bien connoître ceux avec qui l'on trouve à s'accommoder. La conſtitution des affaires humaines & les beſoins de la Vie le permettent rarement: on mourroit ſouvent de faim, ou l'on manqueroit du moins de pluſieurs choſes utiles ou néceſſaires, s'il falloit, par exemple, avant que de rien acheter, que le Vendeur montrât, pour ainſi dire, un bon certificat de ce qu'il eſt, & du droit qu'il a de diſpoſer de ſa marchandiſe, afin qu'on n'eût aucun ſujet d'en douter. Mais il n'en eſt pas de même ici. Il n'y a aucune néceſſité ni de jouer gros jeu, ni de jouer de quelque maniére que ce ſoit. Comme rien n'eſt plus innocent que le Jeu en lui-même, réduit à ſes juſtes bornes: il n'y a rien auſſi dont le commerce de la Vie puiſſe ſe paſſer plus facilement; & ſans doute qu'on ne vit pas moins heureux ni moins content dans les endroits où il eſt abſolument inconnu. Ainſi ce ſeroit ſans raiſon qu'on trouveroit dure une maxime qui défend de jouer avec ceux que l'on ne connoît pas aſſez pour avoir

lieu

lieu de croire qu'en leur gagnant leur argent on ne fera du tort à perſonne. D'ailleurs, ou l'on a deſſein en ce cas-là de reſtituer, ſuppoſé qu'il ſe trouve que celui avec qui l'on ſe met au Jeu n'a pas pû diſpoſer de ſon argent, ou l'on eſt réſolu à retenir le gain qu'on fera, ſans s'informer d'autre choſe. Le dernier eſt l'effet d'une Conſcience peu ſcrupuleuſe, & qui s'apprivoiſe aiſément avec l'Injuſtice. L'autre ne peut venir que d'une grande envie de gagner, ou du moins d'une forte paſſion pour le Jeu : autrement, pourquoi voudroit-on s'expoſer à la néceſſité de reſtituer, & à la mortification d'avoir joué pour néant ? Après tout, on ne trouve ordinairement que trop de gens connus avec qui l'on puiſſe jouer, pour qu'on ait aucun prétexte plauſible de prétendre conſerver une entiére liberté de jouer avec tout le monde ſans diſtinction, quelque petit jeu qu'on joue ; & à plus forte raiſon lors qu'en riſquant des ſommes conſidérables on fait du Jeu un commerce ruineux ou du moins fort dangereux pour quiconque s'y engage.

§. X. IL ſemble d'abord que ceux qui jouent petit jeu ſoient diſpenſez de s'informer avec qui ils jouent, & que la choſe n'en vaille pas la peine. J'avoue qu'ils ne doivent pas y regarder de ſi près : mais il

s'en faut bien qu'ils puiſſent pour cela jouer indifféremment avec le prémier qu'ils trouvent. La raiſon, dont je viens de parler, ceſſe en ce cas-là la plûpart du tems, mais non pas toûjours. Ce que je mets au jeu peut être pour moi très-peu de choſe, pendant que celui qui riſque contre moi la même ſomme joue gros jeu. Quoi que cela arrive rarement, il ſuffit qu'il puiſſe arriver pour qu'on ſoit obligé de prendre garde qu'il n'arrive effectivement; & on a lieu de le craindre, quand on ſe met au jeu avec une perſonne qu'on ne connoît point du tout. S'il ſe trouve qu'elle joue gros jeu, ou elle peut diſpoſer de cette ſomme, ou elle ne le peut pas. Dans le dernier cas, le Jeu eſt nul & illicite, comme je l'ai fait voir (a) ſuffiſamment. Que ſi elle a plein pouvoir de diſpoſer de ſon argent, il peut arriver qu'elle s'incommode en le perdant, ou que d'autres même en ſouffrent; elle fait du moins un mauvais uſage de ſon bien; & l'on ne doit jamais, autant qu'il eſt poſſible, avoir la moindre part à aucune action d'autrui qui ſoit nuiſible ou vicieuſe, quelque innocente que ſoit la choſe en elle-même de nôtre part. Par conſéquent, il faut éviter auſſi toutes les occaſions où l'on a lieu de prévoir qu'il eſt poſſible de tomber dans cet inconvénient.

(a) Liv. II. Chap. IV. §. 4, & ſuiv.

§. XI.

§. XI. MAIS voici d'autres raiſons indépendantes de toute conſidération du gros jeu, & de ſes ſuites. Pour jouer d'une maniére également agréable & innocente, il ne ſuffit pas d'être libre ſoi-même de toute mauvaiſe diſpoſition qui porte à abuſer du Jeu, & d'obſerver exactement toutes les conditions requiſes pour ne faire du tort ni aux autres, ni à ſoi-même : il faut encore que ceux avec qui l'on joue ſoient dans les mêmes ſentimens, & ſuivent les mêmes régles ; autrement on ſe rend en quelque maniére complice ou du moins approbateur tacite de leurs excès. Il y a des gens qui, quoi qu'on ne joue que peu de choſe, ſont âpres au Gain, ſenſibles à la Perte, incommodes, bourrus, chagrins, bruſques, hargneux, peu fidéles dans leur jeu : quel plaiſir de jouer avec eux, pour ſi peu que le Jeu dure ? Ce n'eſt plus divertiſſement, avec de tels compagnons ; c'eſt un vrai ſupplice. Toute perſonne raiſonnable, & qui n'aime le Jeu qu'autant que le permettent les Loix de la Nature & de l'Evangile, ne ſe portera jamais de gaieté de cœur à prendre ce divertiſſement, lors qu'il change ſi fort de face par la faute de ceux qui devroient contribuer à le faire trouver doux : & je tiens que ce ſera pour elle un des plus grands efforts de complaiſance, que de ſe réſoudre en certaines circonſtances,

où elle croira ne pouvoir s'en diſpenſer, à jouer quelques momens avec des gens ainſi faits.

§. XII. D'AILLEURS, il eſt bien difficile de jouer ſouvent, ou un peu longtems, avec une perſonne de ce caractére, ſans s'oublier tôt ou tard ſoi-même. Pour ne rien dire des impreſſions dangereuſes du mauvais exemple, de quoi nous avons aſſez parlé ci-deſſus; qui eſt-ce qui peut ſe promettre de ne pas perdre patience, quand on ſe voit chicaner ou dupper même dans une affaire où l'on ſe repoſe d'autant plus ſur la bonne foi d'autrui qu'il s'agit de peu de choſe? Eſt-on bien aſſûré de conſerver un ſi grand flegme, qu'on ne repouſſe les bruſqueries & les paroles desobligeantes que par un ſage mépris, ou une douce réponſe, qui ne laiſſe au Joueur déconcerté que la honte & les reproches? Ne pourra-t-il pas arriver que les conteſtations s'échauffent, & qu'une bagatelle donne occaſion à un démêlé ſérieux, ſouverainement blâmable de la part de ſon auteur, mais inexcuſable & ſujet à de fâcheuſes ſuites des deux côtez?

§. XIII. ENFIN, comme il n'eſt ni agréable ni ſûr pour nous-mêmes, de jouer avec de méchans Joueurs; cela leur eſt auſſi deſavantageux. Pour jouer avec eux paiſiblement, comme on le doit toûjours, il faut

faut leur souffrir bien des choses; & cette complaisance ne sert pas peu à les confirmer dans la maniére indigne & honteuse dont ils jouent. C'est y applaudir en quelque maniére, c'est témoigner du moins qu'on n'est pas fort choqué de leur mauvaise habitude, & qu'on la regarde comme une foiblesse très-supportable; au lieu qu'on devroit tâcher de les en guérir, sinon par des reproches ouverts & de fortes représentations, dont chacun ne peut ni ne doit courir le risque, du moins en s'abstenant de jouer avec eux, & leur faisant même sentir, autant qu'il est possible, la raison pourquoi on se croit obligé de le refuser & de le fuir. Cela leur inspireroit peut-être une secréte honte, qui les feroit rentrer en eux-mêmes, & qui les porteroit à se corriger: on n'auroit pas du moins à se reprocher d'avoir contribué par une civilité malentendue à les entretenir dans leur aveuglement & dans leurs excès. Tant que les personnes qui passent pour les plus sages, ne mettront presque aucune distinction entre celles qui leur ressemblent, & les Vicieux déclarez; tant que les derniers seront aussi bien venus, aussi ménagez, aussi caressez, aussi recherchez, & peut-être davantage, que les plus honnêtes-gens; tant qu'on ne fera aucun scrupule de se familiariser avec ceux qui ont de grands défauts

fauts dans les choſes mêmes où ils les découvrent ſans retenuë: il ne faut pas s'attendre que tout ce qu'on pourroit faire d'ailleurs pour les ramener à leur devoir aît un grand ſuccès. Concluons que, puis qu'on ne peut pas ſavoir ſi un Inconnu eſt bon ou mauvais Joueur, le plus ſûr eſt de ne jouer qu'avec ceux que l'on connoît aſſez, ou par eux-mêmes, ou ſur le rapport d'autrui, pour avoir lieu de croire qu'ils joueront en perſonnes raiſonnables, & qu'ils ne laiſſeront échapper aucun mouvement extérieur qui marque viſiblement un fond de mauvaiſes qualitez, incompatibles avec le bon uſage du Jeu.

§. XIV. JE ne prétens pas, au reſte, qu'on ne doive jamais abſolument ſe mettre au Jeu avec qui que ce ſoit, ſans être informé de ſon caractére & de ſon humeur juſqu'au point que j'ai marqué. Il peut y avoir des circonſtances où l'on ne ſauroit ſe diſpenſer, ſans quelque inconvénient, de jouer même avec des gens qu'on ne connoît point du tout; & d'ailleurs quand on y eſt ſollicité par quelcun que l'on a éprouvé ſage & bien réglé dans ſon Jeu, on a lieu de préſumer qu'il ne voudroit pas nous engager dans une choſe qui doit lui paroître dangereuſe & indigne de lui-même. Mais je ſoûtiens que quiconque obſervera d'ailleurs les précautions indiſpenſables que de-

demande la néceſſité d'éviter les occaſions de mal faire, tombera très-rarement dans le cas dont il s'agit. Il eſt certain du moins, que du moment qu'on ſe voit engagé au Jeu avec une perſonne qui ne joue pas comme il faut, on doit tâcher de s'en tirer au plus vîte: & il y a pour cela mille prétextes plauſibles, auſſi bien que pour ſe diſpenſer de faire partie avec des gens qu'on ne connoît pas aſſez. On peut même d'avance ſe ménager une retraite honnête, en déclarant ou inſinuant d'abord qu'on a quelque affaire qui ne nous permet pas de jouer long-tems. Après tout, je le repéte encore, le plus ſûr eſt de ne jouer jamais, s'il ſe peut, qu'avec des Joueurs raiſonnables, & par conſéquent avec ceux qu'on connoît tels.

§. XV. SI cela eſt, direz-vous, il y a bien peu de gens avec qui il ſoit permis de jouer; puis qu'il y en a ſi peu qui ne laiſſent voir de grands défauts dans leur Jeu? J'avoue le fait; & il eſt ſi certain, qu'il forme une eſpéce de préſomtion deſavantageuſe contre tout inconnu, en ſorte que, quand il eſt queſtion (1) de ſavoir ſi l'on ſe

(1) NOTEZ cette reſtriction, de peur qu'on ne croie que j'avance rien de contraire à ce que j'ai dit ailleurs (Liv. I. Chap. III. §. 9.) en réfutant Mr. *Bayle*. Autre choſe eſt, de prendre un certain parti dans la pratique, pour plus grande ſûreté; & autre choſe, de décider ſur un fait dont on n'eſt pas aſſûré. On doit agir,

ſe mettra au Jeu avec lui, ou non, on a lieu de croire qu'il eſt du nombre infini des mauvais Joueurs, plûtôt que du petit nombre des bons. Mais quel inconvénient réſultera-t-il de la conſéquence? C'eſt qu'on ne jouera pas ſi ſouvent, ni en tant d'endroits; c'eſt qu'on n'aura pas tant d'occaſions de s'engager inſenſiblement dans l'abus du Jeu & dans ſes mauvaiſes ſuites; c'eſt qu'on prendra mieux garde à ce que l'on fait, avant que de ſe mettre à jouer; c'eſt qu'on ne s'engagera pas imprudemment à faire connoiſſance avec le prémier qu'on trouve, & à lier inſenſiblement des commerces dont on aît lieu de ſe repentir. Si vous voiez-là quelque choſe qui vous choque, ou qui vous faſſe la moindre peine, vous avouez dès-là que vous aimez trop le Jeu, & que vous avez peu à cœur vôtre devoir. Ainſi bien loin que vôtre difficulté m'oblige à reformer ou à adoucir en aucune façon ma maxime, elle m'autoriſe à vous l'inculquer plus fortement. *Qui aime le* (a) *péril, périra dans le péril*: un ſage Juif l'a dit il y a long-tems, & l'expérience de tous les Siécles ne permet pas de révoquer en doute la vérité de cette ſentence.

(a) *Eccléſiaſtique*, III, 25.

agir, dans le cas dont il eſt queſtion, comme ſi l'on croioit que tel ou tel Inconnu eſt mauvais Joueur: mais on ne doit pas pour cela le croire ſans autre preuve.

tence. Chacun devroit l'avoir inceſſamment devant les yeux, & s'en faire un principe de conduite inviolable qui l'emportât ſur toute autre conſidération ; bien loin de s'obſtiner à maintenir une liberté ſi voiſine de la licence, ou de chercher de vaines excuſes dans les Loix tyranniques d'une Civilité pouſſée au delà de ſes juſtes bornes.

CHAPITRE VIII.

A quels Jeux il eſt le plus à propos de ſe divertir.

§. I. LEs Régles que j'ai établies juſqu'ici, renferment, à mon avis, tout ce qui eſt néceſſaire (a) pour jouer innocemment ; & ſi on les obſerve bien, il n'y a point de Jeu auquel on ne puiſſe ſe divertir ſans ſcrupule. Cependant comme il eſt d'une perſonne ſage d'uſer de quelque choix dans les choſes même les plus indifférentes ; & de rapporter, autant qu'il eſt poſſible, ſes actions les moins graves, à quelque choſe de ſérieux & d'important ; il ne faut pas oublier d'examiner en peu de mots, A QUELS JEUX IL EST LE PLUS A PROPOS DE SE DIVERTIR ?

(a) C'eſt-à-dire en faiſant abſtraction de tout réglement des Loix Civiles, dont je parlerai au Chap. ſuivant.

§. II. POUR donner là-deſſus des principes ſuffiſans, il eſt bon de conſiderer les diver-

diverſes ſortes de Jeux à deux égards : premiérement, en eux-mêmes & par rapport à l'uſage naturel de tout Jeu en général ; & enſuite par rapport à l'état particulier de la perſonne qui joue.

§. III. 1. LE but propre & naturel de tout Jeu en général eſt, comme je l'ai dit en ſon lieu, d'éviter l'ennui d'une oiſiveté entiére, & de s'occuper d'une maniére agréable, qui ne demande ni peine, ni application, ou qui du moins n'en demande pas autant, à beaucoup près, que les affaires ſérieuſes auxquelles on vaque ordinairement. Ainſi plus un Jeu amuſe, ſans fatiguer l'Eſprit ou le Corps, & plus il eſt propre par lui-même à produire l'effet auquel il eſt deſtiné. Au contraire, plus il faut ou penſer avec quelque contention, ou remuer ſes membres avec quelque effort ou quelque ardeur, & plus le Jeu s'éloigne de ſa véritable fin ; en ſorte qu'au delà d'un certain point, ce n'eſt plus amuſement.

§. IV. DE LA il s'enſuit, qu'à conſiderer les choſes en elles-mêmes, les *Jeux de pur hazard* ſont ceux qui mériteroient le mieux le nom de Jeu, & qui tendroient avec le plus de ſuccès au but naturel de ce divertiſſement, ſi l'uſage légitime n'en étoit corrompu par l'avidité du Gain. Ce que j'avance là paſſera peut-être pour une eſpé-

ce

ce de paradoxe, ou du moins de propoſition hardie & dangereuſe à debiter : mais ce ne ſera que dans l'eſprit des perſonnes un peu trop ſcrupuleuſes, ou qui ne ſavent pas diſtinguer la cauſe propre & directe d'avec la ſimple occaſion. J'ai refuté dès le commencement de cet Ouvrage les raiſons les plus éblouïſſantes qui ont prévenu & mis de mauvaiſe humeur les Théologiens contre tous les Jeux de hazard ſans diſtinction, qu'ils enviſagent non dans leur naturel, mais chargez des traits affreux des déſordres qui les accompagnent ſouvent par la faute des Hommes, & nullement par une ſuite néceſſaire de la nature du Sort. Quelques-uns diſent à la vérité, que ces ſortes de Jeux (a) *ſont contre la nature du Jeu, qui eſt de délaſſer l'Eſprit & d'exercer le Corps* : mais ils font voir par là manifeſtement qu'ils n'examinent pas les choſes avec aſſez d'attention. Il ne s'agit pas ici d'*exercer le Corps* : cet uſage peut entrer dans quelques Jeux, & y entrer utilement ; mais la fin du Jeu en général ne le demande pas néceſſairement. On joue pour ſe divertir, & non pas pour exercer l'Eſprit ou le Corps : qu'un Jeu plaiſe & amuſe, en voilà aſſez pour le rendre innocent & propre à la fin de toute Recréation en général, pourvû que d'ailleurs il n'y aît rien de vicieux. Le but du Jeu eſt plûtôt que le

(a) *J. Taſſin. de emendat. vitæ*, Cap. XIX. & *Lamb. Danæus, de Ludo Aleæ*, Cap. IX. apud *Thiers*, Traité des Jeux &c. *Chap.* XVI. p. 176, 177.

Corps ſe repoſe, lors qu'il eſt un peu fatigué ; & pour ceux qui ont beſoin d'exercice, ils peuvent en prendre de quelque autre maniére, qui n'empêchera pourtant pas qu'ils ne ſe divertiſſent quelquefois innocemment à jouer. Or ce repos du Corps, auſſi bien que le délaſſement néceſſaire à l'Eſprit, ſe trouvent dans les Jeux de pur hazard, plus que dans toute autre ſorte de Jeu. On jette le Dé, je vois le point qu'il améne, je compare mon coup avec celui de mon compagnon : voilà qui ne me fatigue point, & voilà pourtant qui m'amuſe. Il ne faut ni force, ni effort, ni adreſſe, pour remuer un Cornet, & pour le renverſer ſur une Table : il n'y a point ici de long calcul à faire, ni de combinaiſon difficile à démêler. Il en eſt de même des Jeux de Cartes qui dépendent entiérement du hazard : on n'a qu'à ouvrir les yeux, à remuer un peu les doigts, & à compter juſqu'à certains nombres, dont les plus hauts ne demandent aucune opération d'Arithmétique ſur le papier. Ces idées ſimples & faciles qui occupent alors l'Eſprit, chaſſent peu-à-peu les penſées profondes, & empêchent en même tems qu'il ne ſe diſſipe en une infinité d'idées vagues & confuſes, qui roulent dans le Cerveau après une longue méditation ou une forte application à l'ouvrage.

§. V. MAIS ſi les Jeux de pur hazard

ſont

ſont par eux-mêmes les plus propres au but naturel du Jeu; j'avoue d'autre côté, & on ne ſauroit l'inculquer trop fortement, qu'ils ſont les plus dangereux, quand on s'y laiſſe entraîner ſans avoir pris d'ailleurs les précautions néceſſaires pour jouer innocemment. Peu de choſe amuſe, lors qu'on a bien travaillé: mais une perſonne qui paſſe la plus grande partie de ſon tems à ne rien faire, ou qui n'a ordinairement que de très-legéres occupations, s'ennuiera d'abord des Jeux de pur hazard, qui n'appliquent qu'autant que l'Avarice s'en mêle. Si l'on a pris une bonne réſolution de ne jouer qu'une bagatelle, & que l'on compte d'avance pour perdu tout ce que l'on riſque au Jeu; on ſe divertira preſque auſſi bien, & ſans courir plus de riſque, au *Paſſe-dix* ou à l'*Oie*, qu'aux *Dames* & aux *Echecs*. On s'en laſſera plûtôt, il eſt vrai: mais cela même fait voir que les Jeux de pur hazard ſont de leur nature plus propres à la fin des Divertiſſemens, qui doivent être courts & variez autant qu'il ſe peut; autrement ils dégenérent aiſément en occupations ſérieuſes, & l'on s'y attache bien-tôt à cauſe d'eux-mêmes ou du profit qu'on en eſpére, plûtôt que pour paſſer le tems & pour prendre du relâche. En un mot, comme la Jeuneſſe, & tous ceux qui ont du panchant à l'Oiſiveté ou à l'Avarice, ne ſauroient

éviter avec trop de soin les Jeux de hazard, de sorte qu'en ce cas-là *le plus sûr* & (a) *le meilleur parti, est*, selon ce que dit très-bien Mr. LOCKE, *de n'apprendre jamais à jouer en aucune maniére aux Dez & aux Cartes*: je soûtiens aussi qu'une personne sage & réglée, qui aime le Travail & qui n'aime point l'Argent, peut user de ces sortes de Jeux aussi hardiment, & souvent avec plus d'utilité, que des autres.

(a) *De l'Education*, §. 215. pag. 406. de la 2. Edit. Franç.

§. VI. LES *Jeux mêlez d'adresse & de hazard*, sont aussi par eux-mêmes plus ou moins recréatifs, selon qu'il y entre plus ou moins d'adresse, parce qu'à proportion de cela ils demandent plus ou moins d'application. Et on peut les distinguer d'abord par le plus ou moins de facilité qu'il y a à les apprendre. PLATON parlant d'un Jeu des Anciens, qui, selon toutes les apparences, étoit une espece de *Trictrac*, remarque (1) qu'on ne peut pas l'apprendre en badi-

(1) Πεττευτικὸς ᾖ, ἢ κυβευτικὸς, ἱκανῶς οὐδ' ἂν εἷς γένοιτο; μοὶ αὐτὸ τοῦτο ἐκ παιδὸς ἐπιτηδεύων, ἀλλὰ παρέργῳ χρώμενος. De Repub. *Lib.* II. *pag.* 374. C. Tom. II. *Ed. Steph.* Il parle là de deux sortes de Jeux, du *Trictrac*, & du *Jeu des tables*, qui est apparemment les *Calculi* & *Latrunculi* des Latins, & qui a du rapport avec nôtre Jeu des *Dames*. Mais ailleurs ce Philosophe confond presque toûjours Πεττεία avec Κυβεία, parce que l'un & l'autre se jouoit avec des piéces comme nos *Dames*, quoi que dans le dernier on se servit de *Dez*, qui n'entroient pas dans l'autre. Il distingue aussi *Petteia* de *Kubeia*, dans un passage que j'ai rapporté ci-dessus, sur le I. Liv. Chap. II. §. 1. On

badinant, & que pour le bien ſavoir il faut l'avoir appris & pratiqué dès l'Enfance. Il dit ailleurs, que par rapport à la difficulté il n'y a pas grande différence (1) entre l'étude de ce Jeu, & celle des principes de la Géométrie ; & que de mille perſonnes qui y jouent parmi les *Grecs* (2) il ne s'en trouvera pas cent ni ſeulement cinquante paſſablement bons Joueurs. On peut dire, à peu près, la même choſe de la plûpart des Jeux qu'on joue aujourd'hui avec les *Dez* & les *Dames* ; auſſi bien que des Jeux de *Cartes* les plus communs. Ils ſont compoſez d'un aſſez grand nombre de Régles, qu'on ne peut connoître ſuffiſamment, & moins encore bien pratiquer, que par une aſſez grande application, & un aſſez long uſage.

On prouvera tout cela plus au long dans l'HISTOIRE DU JEU.

(1) Ἔοικε γοῦν ἥτε Πεττεία καὶ ταῦτα ἀλλήλων τὰ μαθήματα οὐ παμπολὺ κεχωρίσθη. De Legibus, *Lib.* VII. *pag.* 830. C. D. Le Jéſuite JULES CÉSAR BULENGER, dans ſon Traité *des Jeux* des Anciens, *Cap.* LX. fait dire à *Platon*, que les Jeunes Gens doivent apprendre ce Jeu. Il ſe fonde ſur les paroles ſuivantes, que l'*Hôte Athénien* dit immédiatement après celles de *Clinias* Crétois que je viens de rapporter : Ταῦτα τοίνυν ἐγὼ μὲν, ὦ Κλεινία, φημὶ τοὺς νέους δεῖν μανθάνειν. Mais pour peu qu'on examine la ſuite du diſcours, on verra qu'il s'agit-là uniquement de l'étude des Mathématiques, à laquelle *Platon* veut porter les *Grecs*, en les piquant d'émulation par l'exemple des *Egyptiens*.

(2) Ἴσμεν γὰρ ὅτι χιλίων ἀνδρῶν ἀκροὶ πεττευταὶ τοσοῦτοι πρὸς τοὺς ἐν τοῖς ἄλλοις Ἕλλησιν οὐκ ἂν γένοιντό ποτε. In Politico, *pag.* 292. E.

uſage. Il faut retenir & rappeller promptement certaines idées, certains rapports, certaines combinaiſons, qui ne ſe préſentent pas ſans quelque effort d'imagination : il faut faire des calculs, qui, quoi qu'ils ne ſemblent pas fort difficiles, & qu'ils ne le ſoient pas effectivement ſi l'on avoit la plume à la main & le tems de rêver un peu à loiſir, le ſont aſſez quand on ſupputte ſur le champ & de mémoire : il faut prévoir en quelque ſorte & peſer, pour ainſi dire, les différens hazards, comparer poſſibilité avec poſſibilité, & choiſir entre deux ou pluſieurs coups de bonheur ou de malheur celui qui paroît le plus ou le moins avantageux, & en même tems celui qui doit arriver le plus ou le moins vraiſemblablement. En un mot, il y a des momens où l'on eſt obligé de penſer à la fois à un aſſez grand nombre de choſes. Auſſi voit-on quelquefois des gens qui, quoi qu'ils aient joué toute leur vie au *Trictrac*, par exemple, ou à l'*Hombre*, & qu'ils aiment d'ailleurs beaucoup le Jeu, ne peuvent jamais parvenir à être au rang des bons Joueurs. Je ſai ce qu'on dit de l'*eſprit du Jeu*. Comme chacun a un génie qui le porte particuliérement à certaines ſortes de choſes, & qui l'y rend plus propre qu'à tout autre ; je ne ſuis pas ſurpris de voir en certaines gens un talent merveilleux pour jouer en perfection

ſection tel ou tel Jeu, & quelquefois preſque tous. Mais cela même fait voir que la plûpart des Jeux qui ſont en vogue demandent une attention & une habileté beaucoup plus grande que celle qu'on doit apporter à un Divertiſſement. Il ſemble que la Nature aît ſagement mis, à peu près, à la portée de tous les Hommes, les Recréations qui leur conviennent le mieux: dès-là qu'un divertiſſement demande beaucoup d'eſprit, d'étude & de ſoins, je le tiens ſuſpect. D'ailleurs, quelque génie qu'on aît pour le Jeu, ſi on ne le met de bonne heure en œuvre & ſi on ne le cultive par un uſage aſſidu, il demeure caché & il ſe perd à la fin; ſur tout lors qu'on occupe ſoigneuſement ſon eſprit à quelque choſe d'utile. Mais il en coûte bien cher à ceux qui ſont valoir un talent ſi dangereux: ils ſe rendent d'ordinaire beaucoup moins capables de toute affaire ſérieuſe. Ce principe fondé ſur un fait d'expérience, ſuffit, à mon avis, pour expliquer un phénomene commun, qui paroît ſurprenant à Mr. de LA BRUYERE; car voici comme il parle là-deſſus: (a) *Que dirai-je de l'eſprit du Jeu? pourroit-on me le définir? Ne faut-il ni prévoiance, ni fineſſe, ni habileté, pour jouer l'*Hombre *ou les* Echecs *? & s'il en faut, pourquoi voit-on des Imbécilles qui y excellent, & de très-beaux Genies qui n'ont*

(a) *Caractéres ou Mœurs de ce Siécle*, pag. 433.

pû même atteindre la médiocrité, à qui une piéce ou une carte dans les mains trouble la vûë & fait perdre contenance ? Si ces *beaux Génies*, dont on parle là, ne peuvent aquérir la qualité de bons Joueurs, ce n'eſt pas tant faute d'incapacité naturelle, que faute d'attachement. Il y a apparence qu'ils n'aiment guéres le Jeu; & ainſi ils ne ſauroient s'y appliquer comme il faut pour faire dans cet art des progrès conſidérables. Du reſte, je crois être bien fondé à ſoûtenir, que, s'ils vouloient s'y attacher tout de bon, au préjudice des choſes qui exercent leur Eſprit, ils viendroient à bout beaucoup plus aiſément d'apprendre à fond l'*Hombre* ou les *Echecs* même, que ceux qui ont fait leur étude du Jeu & donné toutes leurs penſées à l'exercice d'un frivole amuſement, ne pourroient réüſſir à quelque choſe de grave. Ainſi quand même ces ſortes de Jeux, lors qu'on les ſait une fois, ne demanderoient qu'une legére attention; la grande application & le fréquent uſage qu'il faut pour les bien apprendre, à l'un plus, à l'autre moins, mais toûjours au delà des bornes d'une véritable Recréation, ſeroient, à mon avis, une raiſon ſuffiſante pour obliger toute perſonne ſage à choiſir des Divertiſſemens plus ſimples & moins pénibles. Quand on en ſait là-deſſus autant qu'il ſuffit pour y jouer mé-

médiocrement bien en certaines occaſions, en voilà de reſte : & quiconque poſſéde à fond toutes les fineſſes de l'*Hombre* ou du *Trictrac*, a grand ſujet de regretter toute ſa vie le tems qu'il doit avoir perdu à aquérir & à entretenir une telle connoiſſance.

§. VII. IL FAUT dire la même choſe des *Echecs*, & à proportion des autres *Jeux de pure adreſſe*, auxquels on ne ſauroit devenir habile & bien jouer actuellement, ſans s'y attacher plus que la choſe ne le mérite, & plus que le but du Jeu ne le permet. C'eſt pour cela que JAQUES I. Roi d'*Angleterre* défend les *Echecs* à ſon Fils, dans le Livre qu'il lui adreſſe ſous le titre de (a) *Préſent Roial*. MONTAGNE (b) l'appelle *un niais & puérile Jeu. Je le hay & fuy*, ajoûte-t-il, *de ce qu'il n'eſt pas aſſez jeu, & qu'il nous ebat trop ſérieuſement; ayant honte d'y fournir l'attention qui ſuffiroit à quelque bonne* (1) *choſe.*

(a) Δῶρον βασιλικὸν.

(b) *Eſſais*, Liv. I. Ch. L.

Il

(1) JEAN DE SALISBURY, Evêque de *Chartres*, qui dans le XII. Siécle a écrit en Latin d'une maniére beaucoup plus pure & plus polie, que l'on n'attendroit de ce tems-là, avoit déja dit la même choſe des Echecs. *Illam vero* [Aleam] *nonnulli præferunt, in qua* Ulyſſes *luſiſſe legitur*, (car il croit mal-à-propos que le Jeu des Πεττοὶ, dont il eſt parlé dans *Homére*, eſt nôtre Jeu d'Echecs) *eo quod ingenii aliquatenus multa meditatione excitare videatur acumen. Sed ex eo mihi videtur perditior, quum nihil infelicius ſit, quam in eo, in quo minimum proficias, plurimum laborare.... Poſſet utique motus animi & mentis agitatio, quæ ibi fruſtra diſtrahitur, rebus pulcrioribus & meliori-*

Il (1) [Alexandre] *ne fut pas plus embesongné à dreſſer ſon glorieux paſſage aux* Indes, *ni cet autre à deſcouvrir un paſſage duquel dépend le ſalut du Genre Humain* [qu'à manier des Eſchecs]. *Voyez combien noſtre Ame trouble cet amuſement ridicule, ſi tous ſes nerfs ne bandent. Combien amplement elle donne loy à chacun en cela, de ſe connoiſtre & juger dreitement de ſoy. Je ne me voy & reconnoiſſe plus univerſellement en nulle autre poſture. Quelle Paſſion ne nous y exeme? La Cholére, le Dépit, la Hayne, l'Impatience: & une vehemente ambition de* (2) *vaincre, en choſe en laquelle il ſeroit plus excuſable de ſe rendre ambitieux d'eſtre vaincu. Car la précellense rare & au deſſus du commun meſſied à un homme d'honneur, en choſe frivole.* Mr. l'Abbé FLEURY, (2) traitant

(2) *Du Choix & de la conduite des Etudes*, §. 34.

bus accommodari. Polycratic. *Lib.* I. *Cap.* V. Voiez *Thiers, Traité des Jeux* &c. Chap. XXVI. pag. 353, *& ſuiv.*

(1) *Quelle cárde de ſon Eſprit ne touche & n'emploie ce vuide & puerile Jeu?* dit-il un peu auparavant. Je ne ſai d'où MONTAGNE a tiré cette circonſtance d'*Alexandre* jouant: mais le Jeu qu'il lui attribue, doit être autre choſe que les *Echecs*, qui n'étoient point connus aux anciens *Grecs*, ni même aux anciens *Romains*, & qui viennent d'Orient, où ils ne furent inventez que du tems de l'Empereur *Juſtinien*; comme on le fera voir, dans l'HISTOIRE DU JEU, après Mr. *Hyde*, qui l'a prouvé dans ſon I. Livre *des Jeux des Orientaux.*

(2) Voiez ce que j'ai dit ci-deſſus, Chap. V. de ce Liv. §. 2.

tous des *Etudes inutiles*, après avoir remarqué qu'il est indigne d'un *Honnête Homme* d'apprendre à jouer des Gobelets, ou à faire de ces tours d'adresse qui font admirer les Charlatans, parce que, *pour les bien faire il faut y être fort exercé; & que le plaisir que l'on en tire ne peut jamais valoir le tems que l'on y met*; après cela, dis-je, voici comme il continuë: *J'en dirais volontiers autant de tous les Jeux sédentaires, qui demandent une telle application, qu'après y avoir joué quelque tems la tête en est fatiguée: car ce sont d'étranges divertissemens, que ceux après lesquels on a besoin de se divertir. La gloire de bien jouer aux Echecs ne vaut pas, ce me semble, cette application, qui étant bien employée pourroit nous acquérir des Connoissances solides: & si ceux qui ont de l'esprit & du loisir donnoient à quelque espéce d'étude, selon leur goût, une partie de ce grand tems qu'il faut donner aux Jeux pour les savoir en perfection; il leur en resteroit plus d'utilité, & peut-être ne laisseroient-ils pas d'avoir du plaisir. Les anciens* Grecs *& les anciens* Romains *ne laissoient pas de vivre agréablement, jouant beaucoup moins, & donnant beaucoup plus à la Conversation & à la Lecture. Mais la coûtume l'emporte, & l'on joue plus par intérêt, que par plaisir.* Tout ce que dit-là cet Auteur est très-con-

conforme à mes principes. Il faut avouer pourtant, que les *Echets*, & autres ſemblables Jeux, ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi dangereux que ceux de Hazard, par rapport à la vûë de l'intérêt : mais d'autre côté, il eſt certain qu'ils le ſont davantage par rapport à l'excès de l'attachement. Ôtez aux Jeux de pur hazard le déſir ardent du Gain, & vous leur ôterez la plus grande & la plus conſidérable partie de ce qu'ils ont qui y affectionne. Au lieu que, ſans avoir que peu ou point d'envie de gagner de l'argent, on peut aimer, par exemple, l'*Hombre*, les *Dames*, ou les *Echecs*, juſques à ne pas s'ennuier d'y jouer long-tems de ſuite. On ſe pique aiſément d'honneur à ces ſortes de Jeux, on ſe fait un plaiſir de les bien conduire, de ménager adroitement un coup délicat, de rétablir une Partie qui a pris un mauvais train. La variété d'ailleurs qui y regne, & qui oblige inceſſamment à prendre de nouvelles meſures, prévient le dégout que cauſe la grande uniformité des Jeux de Hazard, malgré l'inconſtance de la Fortune qui y préſide. On forme des plans, on cherche les moiens de les exécuter, on change de deſſein & de batterie ſelon les coups imprévûs. Ces idées d'ordre occupent l'Eſprit non ſeulement pendant le Jeu, mais encore lors qu'il eſt fini, quoi que plus ou moins ſelon que

la

la partie ou la ſéance a duré; & l'on voit des gens qui paroiſſent manifeſtement en avoir la tête encore toute remplie long-tems après. Un fameux Juriſconſulte Romain, dont j'ai déja parlé, fournit ici un exemple remarquable. Un jour qu'il avoit perdu une partie de Trictrac pour avoir mal joué, comme il rêvoit à cela en allant à ſa Maiſon de campagne, à force de rappeller & de repaſſer dans ſon Eſprit toute la ſuite du Jeu, il reconnut en quoi il avoit manqué: là-deſſus il s'en retourna inceſſamment à la Ville, pour faire part de ſa découverte à celui avec qui il avoit joué, lequel tomba d'accord qu'il avoit raiſon. Les Echecs rendent beaucoup plus penſifs ceux qui y ont joué quelque tems avec attention, & on s'y pique d'autant plus, qu'on ne peut perdre que par ſa faute. L'entêtement que l'on a pour ce Jeu chez les *Orientaux*, d'où il nous eſt venu, & parmi quelques Peuples de nôtre *Europe*, en eſt une bonne preuve. On voit en *Orient*, ſur tout parmi les *Turcs*, (a) des gens qui jouent aux Echecs depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans aucun motif d'intérêt;

(a) *Hyde, Proleg. curioſ.* de Shahiludio, pag. 8. *& ſub finem.*

(1) *An vero* Scævola *in luſu duodecim ſcriptorum, quum prior calculum promoviſſet, eſſetque victus, dum rus tendit, repetito totius certaminis ordine, quo dato erraſſet recordatus, rediit ad eum quicum luſerat, iſque ita factum eſſe confeſſus eſt* &c. QUINTILIAN. Inſtit. Orator. *Lib.* XI. *Cap.* II. *pag.* 813. *Ed. Lugd. B.*

rêt; la Loi de *Mahomet* leur défendant de jouer quoi que ce ſoit. Se trouvent-ils quelque part où ils n'aient point d'Echiquier? ils (a) en tracent vîte un ſur le prémier papier qu'ils trouvent, & au défaut de papier ſur la poudre ou ſur le ſable. Nous avons vû ailleurs (b) le conte qu'on fait du Caliphe *Alâmin*. Un autre *Caliphe* de *Bagdad*, nommé *Almâmun*, (c) diſoit qu'il étoit malheureux de ce qu'il ſavoit mieux gouverner les Peuples, que conduire les Piéces d'un Echiquier: auſſi préſomptueux peut-être en ce qu'il ſe croioit habile à tenir le timon d'un Etat, que ridicule dans la comparaiſon qu'il faiſoit d'un frivole amuſement avec l'art du Gouvernement, le plus important & le plus difficile de tous, quand on s'en veut bien aquitter. Le ſuperbe (d) *Tamerlan*, lors qu'il joüoit avec un homme ſi extraordinairement habile, que ſans rêver un ſeul moment à ſon jeu il gagnoit les plus forts Joueurs d'Echecs; cet Empereur, dis-je, ne pouvoit s'empêcher de s'écrier quelquefois avec admiration & avec envie: *Tu ès maître dans le Roiaume des Echecs, comme je le ſuis dans le Gouvernement du Roiaume!* En *Eſpagne* (e) il y a des gens qui jouent aux Echecs à cheval par la campagne: & des Villes entiéres qui ſe font des défis à ce Jeu. On dit (f) que des Marchands

(a) *Idem*, de Ludis Orient. *Lib.* I. *pag.* 57, 58, 67.
(b) Chap. V. §. 36. de ce III. Livre.
(c) *Hyde*, Proleg. cur. *pag.* 7.
(d) *Ibid.* pag. 5.
(e) *Paſquier*, Recherches, *Liv.* IV. *Ch.* XXXI. *Sarraſin*, Opinions du nom & du Jeu des Echets, *pag.* 247. Edit. de ſes Oeuvres en Holl. *Hyde*, Proleg. cur. *de Shahilud.* pag. 12.
(f) *Hyde*, ubi ſupra, §. 11.

chands de *Veniſe* jouent par Lettres avec ceux de *Dalmatie*; & qu'en *Italie* un Pére quelquefois laiſſe à ſon Fils pour héritage une partie d'Echecs à achever. On voit quelque choſe de ſemblable en *Allemagne*, en *Suéde*, & en *Danemarc*, où les Marchands, qui ſe trouvent aux Foires, renvoient la fin d'une partie d'Echecs d'une Foire à l'autre. Un Duc de (a) *Brunſwick* & de *Luneburg* donna à une Ville de ſes Etats le nom de *Schachſtadt*, ou *Ville des Echecs*, & lui accorda en même tems certains priviléges, à condition que chaque Chef de Famille ſeroit tenu d'avoir chez lui un Echiquier, pour défier aux Echecs tout Etranger qui viendroit. Le nom de *la Cour de l'Echiquier*, (b) & les Armes de pluſieurs Familles conſidérables d'*Angleterre* tirées du Jeu des *Echecs*, ſont encore aujourd'hui des monumens parlans de la paſſion que les Peuples de cette Ile avoient autrefois pour ce Jeu. Il falloit qu'on l'aimât beaucoup en *France* du tems de *St. Louis*, puis que ce Prince fut obligé de le défendre par un (c) Edit à tous ſes Sujets. Je n'ignore pas ce qu'on dit en faveur des *Echecs*: on prétend que c'eſt un Jeu fort ſpirituel, qu'il aiguiſe l'Eſprit, qu'il le rend ſubtil & pénétrant, qu'il l'accoûtume à penſer profondément & à enviſager avec attention les différens rapports des cho-

(a) *Idem*, pag. 11, 12.

(b) *Idem*, pag. 9. où il rapporte d'autres preuves. Voiez auſſi ſon *Epître Dédicat.*

(c) Donné en 1254. & dont les défenſes furent confirmées par le Synode de *Beziers* tenu l'année ſuivante.

choſes, qu'il enſeigne à tirer une longue ſuite de conſéquences ; & l'on dit même qu'autrefois les (a) *Goths* & les *Suédois* ne donnoient leurs Filles en mariage qu'après avoir jugé de l'adreſſe du Galant qui les recherchoit par la maniére dont il jouoit aux Echecs. Mais je ne ſai ſi l'expérience confirme ces beaux éloges, & ſi toute la pénétration, toute la profondeur, toute la vivacité d'Eſprit d'un excellent Joueur d'Echecs s'étend d'ordinaire fort au delà de ſon Jeu. Il peut y avoir des génies extraordinaires, dont la ſoupleſſe merveilleuſe & l'heureuſe compréhenſion embraſſera également pluſieurs ſortes d'objets de différente nature : mais généralement parlant les Eſprits des Hommes, bornez comme ils ſont ou par leur propre nature, ou faute d'une Education ſuffiſante, qui mette en œuvre de bonne heure leurs talens ; ne ſauroient guéres s'appliquer beaucoup à certaines ſortes de choſes ſans épuiſer, pour ainſi dire, leurs forces, & devenir moins capables de toute autre choſe qui n'y a pas du rapport. Et les occupations les plus frivoles ſont le plus ſouvent, pour ne pas dire toûjours, celles qui retréciſſent le plus la capacité de l'Eſprit, parce qu'elles n'ont rien qui conduiſe ou qui engage à la recherche de quelque choſe d'utile : elles ſont toutes renfermées en elles-mêmes, pour ainſi

(a) *Hyde*, Prolegom. cur. *de Shahilud.* p. 8.

ainſi dire. Au lieu que les Connoiſſances utiles ſont preſque toûjours liées avec un grand nombre d'autres, pour leſquelles elles inſpireroient de la curioſité, quand même le déſir de bien réüſſir dans les prémiéres ne demanderoit pas néceſſairement qu'on s'attachât aux autres juſques à un certain point. D'ailleurs, comme les choſes frivoles, quelque difficiles qu'elles ſoient en elles-mêmes, flattent la Pareſſe, & promettent du plaiſir, quand on les compare avec un attachement ſombre & aſſidu à quelque choſe de bon; elles gagnent mieux le Cœur & de meilleure heure; & par là elles dégoûtent beaucoup plus aiſément de toute autre étude. De ſorte que, quand même elles laiſſeroient encore aſſez de diſpoſition à aquérir les Connoiſſances utiles, ce ſeroit toûjours un talent perdu par le peu d'uſage qu'on en feroit. Ainſi il eſt bien difficile de ſe promettre raiſonnablement que l'on pourra en même tems s'attacher avec ſuccès & avec plaiſir à des occupations graves, & cultiver avec ſoin un pénible amuſement: il faut opter.

§. VIII. A CE compte, me dira-t-on, il ſemble que vous vouliez bannir entiérement l'uſage du *Trictrac*, de l'*Hombre*, des *Dames*, des *Echecs*, & autres ſemblables Jeux? Ce n'eſt pas-là tout-à-fait ma penſée, & voici en deux mots où j'en

veux venir. Si vous ne ſavez point du tout ces ſortes de Jeux, vous ferez bien, à mon avis, de vous épargner la peine de les apprendre, & la tentation d'y donner plus de tems & de ſoin qu'ils ne méritent. Si vous les avez appris médiocrement & en badinant, demeurez-en là, & ne cherchez à en faire uſage qu'à proportion de ce que vous en ſavez, & même auſſi rarement qu'il vous eſt poſſible. Si vous y êtes maître, le mal eſt fait, il n'y a pas moien de rappeller le paſſé: mais vous pouvez le reparer en quelque maniére, en ne vous piquant plus d'une ſi vaine ſcience, en l'oubliant autant qu'il dépend de vous, ou du moins ne la laiſſant pas plus voir que ſi vous l'aviez perdue, & la perdant ainſi conſidérablement par le non-uſage. En général, quelque peu habile qu'on ſoit aux Jeux dont il s'agit, le meilleur eſt toûjours de n'en pas faire un divertiſſement ordinaire, de n'y jouer que nonchalamment, & pour cet effet non ſeulement de ne jouer que très-peu de choſe, mais encore de choiſir des gens qui ne ſoient pas plus forts que nous, de peur que le déſir de vaincre ne redouble l'attention, & ne faſſe prendre envie de ſe perfectionner dans un Art frivole, où l'on eſt trop expert pour peu qu'on le ſoit. Le vrai temps de jouer à l'*Hombre* ou aux *Echecs*, c'eſt lors qu'on manque abſo-

absolument de toute autre Recréation : tant qu'on peut se divertir d'une maniére moins sombre & moins attachante, c'est le parti le plus sûr & en même tems le plus agréable. Je ne vois qu'un cas où l'on puisse raisonnablement s'enfoncer un peu dans ces sortes de Jeux, c'est lors que l'on se trouve en des circonstances, où, sans qu'il y aît de nôtre faute, on n'a rien de meilleur à faire ; en voiage, par exemple, à la campagne, lors qu'on est retenu au logis par quelque indisposition qui empêche qu'on ne vaque à ses affaires accoûtumées &c. En ces occasions & autres semblables, il vaut encore mieux occuper son Esprit à de pareils Jeux, que de ne l'occuper point du tout, & de le laisser ainsi ou se relâcher, ou s'évaporer en mille idées confuses : bien entendu qu'on prenne garde toûjours de ne pas faire insensiblement métier de ce qui n'est que pour un peu de tems, & qu'on cherche au plûtôt quelque occupation plus utile, dont celle-ci ne tient lieu qu'à son défaut.

§. IX. MAIS il y a d'autres *Jeux d'adresse* plus recréatifs par eux-mêmes, & sujets d'ailleurs à beaucoup moins d'inconvéniens ; ce sont ceux où le Corps agit beaucoup plus que l'Esprit, & qui en même tems qu'ils servent à amuser cette derniére partie, la plus noble de nous-mêmes, procurent

curent à l'autre un exercice modéré, qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne ſe délaſſe ; à moins que l'on n'aît fait quelque travail violent, qui demande un repos entier dans les heures de relâche. Tels ſont le *Palet*, le *Billard*, la *courte Boule*, & autres ſemblables Jeux, qui s'apprennent inſenſiblement, & en aſſez peu de tems, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y attacher beaucoup, & auxquels on devient habile plus par un effet de la dextérité naturelle médiocrement exercée, que par l'art & par l'étude. Rien n'eſt plus commode que ces Jeux-là, ni plus convenable à toute ſorte de gens ; de ſorte que, généralement parlant, je les tiens à tous égards préférables à tout autre, ſoit de hazard, ou d'adreſſe. Pour ceux qui ſont accompagnez d'un exercice un peu violent, comme le *Mail*, la *Paûme* &c. ils ont bien le même avantage de ne pas appliquer ni fatiguer l'Eſprit ; mais ils peuvent être nuiſibles au Corps, à cauſe de la délicateſſe du Tempérament ou de l'Education, qui fait qu'ils ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi propres à tout le monde. Cela me conduit à la ſeconde maniére dont j'ai déclaré d'abord que j'enviſagerois les différentes ſortes de Jeux, je veux dire, *par rapport à l'état particulier de chacun.*

§. X. JE METS ici au prémier rang la *conſti-*

conſtitution naturelle : & par là j'entens non ſeulement le tempérament que chacun apporte en venant au monde, mais encore celui qui eſt plûtôt un effet de l'éducation, que de la naiſſance, & qui, quoi qu'on ne le tienne pas directement & immédiatement de la Nature, eſt devenu naturel par l'accoûtumance. De là vient, par exemple, la grande délicateſſe du Sexe, comme il paroît clairement par la comparaiſon des Dames élevées dans l'abondance & dans la molleſſe, avec la Femme ou la Fille d'un Artiſan, & ſur tout avec les Païſannes de la Campagne. C'eſt auſſi cette foibleſſe de complexion, aquiſe en partie, qui apparemment a donné lieu au Sexe de rejetter depuis long-tems tous les Jeux d'exercice, & de ne ſe reſerver que les ſédentaires, dont il abuſe beaucoup, & d'une maniére qui lui eſt ſans contredit fort préjudiciable à divers égards. Pour ne rien dire des autres inconvéniens, dont j'ai déja parlé ou dont je dois parler ailleurs, cela ſeul que les Jeux de *Cartes*, par exemple, qui ſont les plus communs, comme l'*Hombre* & le *Piquet*, attachent beaucoup & par eux-mêmes, & par la facilité qu'il y a de s'y affectionner, quand on y joue ſouvent; cela ſeul, dis-je, ſeroit une raiſon aſſez forte pour engager les Femmes & les Filles qui y penſeront bien, à uſer de ces

ſortes de Jeux auſſi rarement & avec autant de modération, qu'elles s'y livrent tous les jours ſans retenuë. A parler en général, on peut dire ſans leur faire tort, qu'avec toute l'application & toute l'attention dont elles ſont capables, ſoit de leur naturel, ou par un effet de l'Education, & peut-être de tous les deux, elles n'en ont pas plus qu'elles n'en doivent donner aux occupations ſérieuſes dont elles ſont chargées par leur état, & aux connoiſſances abſolument néceſſaires pour ſe bien aquitter de leurs Devoirs. D'autre côté, la plûpart aiment aſſez la bagatelle, & ſont fort ſujettes à s'y attacher plus ſérieuſement, qu'aux choſes les plus ſérieuſes. De là vient en partie ce grand ſoin de leurs ameublemens & de leur parure: de là cet empreſſement à ſuivre & à inventer de nouvelles modes; de là cette avidité des Spectacles & des Fables: car quoi que la Vanité & la Curioſité y aient ſans doute beaucoup de part, & en ſoient ſouvent le prémier principe, il y entre auſſi beaucoup de cet eſprit peu ſolide qui fait que les Femmes & les Filles ne cherchent qu'à s'amuſer, & qui les rend fort ſenſibles aux choſes les plus frivoles. Ainſi, pour peu qu'elles aiment un de ces Jeux attachans dont nous parlons, c'eſt autant de diminué du ſoin qu'elles doivent à leurs affaires indiſpenſables: elles en deviennent à pro-

proportion moins capables des penſées ſérieuſes: & cette incapacité augmente bientôt avec le degré d'ardeur & d'application; de ſorte qu'enfin elles ſe font une habitude de chaſſer de leur Eſprit tout ce qui n'eſt pas conforme à leur inclination pour la bagatelle. Du reſte, ſi leur complexion délicate défend à la plûpart la *Paûme*, le *Mail*, & tout Jeu en général qui demande un exercice un peu violent, je ne vois point pourquoi elles ne pourroient pas, ſi l'uſage le vouloit, jouer, ſans s'incommoder, au petit *Palet* ou à la *courte Boule* dans leur Jardin, & au *Billard* dans leur Sale, auſſi bien qu'elles jouent quelquefois au *Volant*, qui fatigue davantage. Il ſemble du moins que quelcun de ces Jeux-là ou d'autres ſemblables devroit un peu les tenter, ne fût-ce que pour faire diverſion à ceux qui ſeuls ſe ſont mis en poſſeſſion de leurs amuſemens en ce genre, comme ſi ſans les *Cartes* & les *Dez* il n'y avoit pas moien de ſe divertir.

§. XI. J'AVOUE cependant que toutes ne ſont pas également propres aux Jeux d'exercice qui pourroient leur convenir, comme elles ne le ſont pas non plus également aux Jeux ſédentaires les plus communs: mais cela n'eſt pas particulier au Sexe, & les Hommes auſſi, par un effet de leur conſtitution ou naturelle, ou aquiſe,

peuvent ſe divertir plus convenablement & plus utilement à de certains Jeux, qu'à d'autres. Les perſonnes, par exemple, d'un tempérament vif & ardent, doivent éviter, autant qu'il leur eſt poſſible, les Jeux qui demandent quelque contention d'eſprit. On croiroit d'abord que cette même vivacité leur doit rendre ces Jeux moins fatigans, parce qu'elle ſemble les leur rendre plus faciles: mais outre que l'expérience ne nous la montre pas inſéparablement jointe avec une heureuſe & prompte compréhenſion des idées compoſées & des rapports éloignez; l'ardeur du ſang, qui en eſt la ſource, fait qu'on s'attache à ces ſortes de Jeux non ſeulement plus qu'ils ne le méritent, mais encore au delà de l'attention qui ſuffiroit pour y jouer aſſez bien. D'où il arrive l'un ou l'autre de ces deux inconvéniens: ou qu'après avoir joué à l'*Hombre*, par exemple, on apporte à ſes affaires ſérieuſes une attention fort laſſée; ou qu'en donnant la même application à ces deux ſortes d'occupations différentes, celle qui devroit délaſſer, fatigue autant ou plus que l'autre après laquelle on a beſoin de repos. Bien loin de reparer les eſprits épuiſez par le travail, on en fait alors une plus grande diſſipation: on s'échauffe le ſang, on s'attire mille petites incommoditez dont on cherche ailleurs la cauſe inutilement, on ruïne en-

enfin ſa ſanté, à force d'excès imperceptibles, d'une maniére à n'en pas revenir, ou à tomber dans un état pire que la mort. De ſorte que, mis à part toute autre conſidération, l'intérêt ſeul de la conſervation & du bon état du Corps devroit obliger ceux qui ſont d'un tempérament comme celui dont je parle, à chercher des amuſemens qui ne demandent qu'une attention très-legére. S'ils peuvent obtenir d'eux-mêmes que l'intérêt n'entre point dans leurs Divertiſſemens juſques à les rendre avides de Gain & ſenſibles à la Perte, les Jeux de pur hazard ſont ceux qui leur conviennent le mieux; & après ceux-là, les Jeux de hazard où l'adreſſe a peu de part, & où l'habileté n'eſt que badinage. Pour ce qui eſt des *Echecs*, des *Dames*, de l'*Hombre*, du *Trictrac*, & autres ſemblables Jeux, je poſe en fait, que, quelque délicat qu'on ſoit d'ailleurs, on ſe fatiguera plus en y jouant ſouvent & un peu long-tems, que ſi l'on jouoit tous les jours au *Billard*, à la *courte Boule*, ou au *Palet*. On reſſentira plus, je l'avoue, la fatigue de ceux-ci, parce que le Corps y travaille davantage: mais la fatigue des autres ſera au fond plus grande, parce que l'Eſprit agit ici beaucoup plus, & que le Corps ne laiſſe pas d'en ſouffrir, quoi qu'un peu moins. Il faut donc laiſſer les Jeux qui attachent, à

ceux qui ont assez de flegme pour ne s'y appliquer que comme à un simple amusement. A l'égard des Jeux qui consistent dans un exercice un peu violent, ils sont faits pour les personnes robustes qui peuvent en supporter la fatigue sans aucune incommodité; & pour les gens replets, qui ont besoin, pour dissiper leurs humeurs, de quelque chose de semblable qui les mette en mouvement.

§. XII. L'AGE, qui change les inclinations, varie aussi les amusemens. Comme les Jeux de l'Enfance ne conviennent pas à la Jeunesse ou à l'Age Viril: il faut aussi à un Vieillard d'autres Divertissemens qu'à un Jeune Homme ou à un Homme fait. Les Jeux sédentaires s'accordent très-bien avec la Vieillesse, parce que ses forces ne lui permettent pas les Jeux d'exercice: & les Jeux d'exercice sont les plus propres à la Jeunesse, parce que ses forces se perdent dans l'inaction des Jeux sédentaires. Ainsi, pourvû qu'une personne âgée évite soigneusement les tentations dont j'ai parlé (a) ailleurs, & qu'elle joue véritablement (1) *en Vieillard*; elle peut dire avec CATON *l'Ancien*, dans le Livre de CICERON

(a) *Chap.* VI. de ce III. Liv. §. 13.

(1) Γεροντικῶς, comme le disoit de lui-même l'Empereur *Auguste*. Voiez le passage rapporté ci-dessus, *Chap.* VI. §. 14. de ce III. Livre.

CERON *ſur la Vieilleſſe :* (1) *Que les Jeunes Gens gardent pour eux les Armes, les Chevaux, l'exercice de la Pique, celui de la Maſſue, la Paume, les défis à la Nâge & à la Courſe : mais que d'un grand nombre de Jeux & de Divertiſſemens ils nous laiſſent, à nous autres Vieillards, les Dez & les* (a) *Oſſelets.*

§. XIII. ENFIN, la diverſité des *genres de Vie* rend certains Jeux plus commodes & plus convenables à l'un qu'à l'autre. Il y en a qui ſont plus commodes, parce que les tems & les occaſions d'y jouer, ou la nature même du Jeu, s'accordent mieux avec le tems ou l'état des affaires ſérieuſes auxquelles on doit vaquer, & ſont moins capables d'en détourner. Il y en a de plus convenables, à cauſe de leur propre nature comparée avec celle des occupations attachées au genre de Vie dans lequel on ſe trouve engagé. Ainſi on peut dire en général, que tout Jeu ſédentaire ne convient guéres à quiconque méne une vie ſédentaire, à moins qu'on n'y ſoit réduit par l'impuiſſance de la Vieilleſſe, ou par une conſtitution valétudinaire. Un exercice modéré eſt très-utile, & ſouvent abſolument néceſ-

(a) Sorte de Dez, où la figure du côté marquoit le point, & où il n'y avoit que quatre côtez de bons.

(1) J'ai rapporté le Latin de ce paſſage dans une Note ſur la fin du §. 11. du Chap. VI. où l'on verra auſſi d'autres autoritez, par leſquelles il paroît que c'étoit-là l'opinion des Anciens.

néceſſaire, pour ſe bien porter, & pour être en état de s'appliquer vigoureuſement à ſes fonctions ou à ſes affaires. Or les Cartes & les Dez, les Echecs & les Dames, ne procurent pas aſſûrément cet exercice néceſſaire à la ſanté. Les mains peuvent s'y fatiguer : mais le reſte du Corps demeure preſque immobile, ou ſi on lui donne quelque mouvement, c'eſt une eſpéce de mouvement convulſif qui au bout du compte fait plus de mal, que de bien.

§. XIV. DE LA il s'enſuit, que ces ſortes de Jeux ſont très-peu propres aux Gens de Lettres, & en général à tout homme de Cabinet. Il n'y a point même de genre de Vie ſédentaire qui aît plus beſoin, que celui-ci, de quelque recréation où le Corps agiſſe, & où l'Eſprit ſe repoſe. Un Marchand, par exemple, qui ſe tient derriére ſon Comptoir, ne ſe fatigue pas beaucoup à penſer pour l'ordinaire. Quand il ſait une fois ſon métier, c'eſt une eſpéce de routine qui ne demande preſque aucun effort d'eſprit, à moins que les affaires ne ſoient extrémement embrouillées. Il en eſt de même, à plus forte raiſon, d'un Ouvrier, d'un Artiſan, qui travaille ſur ſon ſiége : l'ouvrage qu'il fait n'occupe ſon Eſprit qu'autant qu'il le faut pour guider ſes Yeux & ſes Mains : s'il a quelque calcul à faire, c'eſt un calcul court & aiſé : les Arts où la Mécha-

chanique a le plus de part, il en obſerve les Régles ſans les connoître, ou ſans en ſavoir du moins les raiſons & les principes. Mais, quelque attention que demande un Métier ou un Commerce, il n'y a certainement aucune comparaiſon à faire entre le travail d'Eſprit auquel il engage, & celui qui conſtitue eſſentiellement les occupations d'un Miniſtre d'Etat, d'un Magiſtrat Politique, ou d'un ſimple Homme de Lettres; & je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de s'arrêter un moment à le prouver. Ceux qui connoiſſent un peu les affaires publiques & les Sciences, en conviendront aiſément: & ceux qui ne les connoiſſent point du tout pourroient s'en convaincre bientôt par un peu de réflexion ſur les effets qui frappent leurs ſens, quand leur ignorance ne les diſpoſeroit pas d'ailleurs à trouver ſouvent ces choſes qu'ils ignorent beaucoup plus difficiles qu'elles ne le ſont effectivement. Lors donc qu'on a, pour ainſi dire, diſtillé ſon Eſprit à éplucher des affaires délicates, à examiner & comparer enſemble une infinité de circonſtances, à tâcher de pénétrer les mouvemens les plus ſecrets du cœur d'autrui & de déviner, pour ainſi dire, le train que prendront des choſes qui dépendent de mille cauſes cachées, à regler les droits des Citoiens, à faire de grandes & attentives lectures, à méditer

pro-

profondément ſur un ſujet ; en un mot, lors qu'on a la tête rompuë d'affaires ou d'étude, eſt-ce le moien de ſe délaſſer, que d'aller ſe coller ſur un Damier ou ſur une Table d'Hombre, quelque plaiſir qu'on puiſſe prendre à ces Jeux ? N'eſt-ce pas au contraire changer ſeulement de travail, & paſſer d'une occupation ſérieuſe à une autre ſorte d'occupation, moins pénible, il eſt vrai, mais toûjours trop fatigante pour les heures de relâche ? Quand l'Eſprit a travaillé de ſuite juſques à un certain point, ſi l'on veut qu'il reprenne ſes forces, il faut néceſſairement le laiſſer quelque tems en repos, ou ne l'occuper du moins que de choſes qui amuſent : autrement il achéve de s'épuiſer. Plus on prend de plaiſir à un Divertiſſement ſombre & rêveur, & plus on s'incommode en le faiſant ſuccéder à la fatigue du Cabinet ; parce que plus on l'aime, & plus on s'y applique avec ardeur.

§. XV. MAIS ſi les gens de Cabinet doivent s'abſtenir des Jeux qui attachent l'Eſprit, ils ne doivent pas moins éviter ceux qui fatiguent le Corps. Quoi que le Corps ſemble demeurer fort en repos, lors qu'on paſſe la plus grande partie de ſon tems dans le Cabinet ; cette ſorte d'occupation ne laiſſe pas de l'affoiblir peu-à-peu, parce qu'en cauſant une grande diſſipation d'eſprits elle ne peut que faire échapper quel-

quelques-uns de ceux qui ſervent à entretenir ou à augmenter la vigueur des membres. De ſorte qu'un travail de Corps un peu violent, au lieu de délaſſer l'Eſprit, les fatigue l'un & l'autre, le Corps prémiérement, & par contrecoup l'Eſprit, qui ſouffre infailliblement de l'épuiſement du Corps. Ainſi, à moins qu'on ne ſoit d'une conſtitution extraordinairement robuſte, qui eſt fort rare parmi les gens ſédentaires & ſur tout parmi les perſonnes de Cabinet, il faut ſe contenter des Jeux où l'on prend un exercice modéré, & n'uſer des autres que fort ſobrement & le moins qu'il eſt poſſible. SENEQUE avoit bien compris le principe ſur lequel je raiſonne ici; & quoi qu'il en faſſe application à d'autres ſujets, je ne laiſſerai pas de finir ce Chapitre par ſes paroles, où l'on trouve d'ailleurs des penſées remarquables. „ C'eſt, dit-il, (1) une „ folie

(1) *Stulta eſt enim, mi Lucili, & minimè conveniens literato viro, occupatio exercendi lacertos, & dilatandi cervicum, ac latera firmandi.... Majore corporis farcina animus elidiatur, & minus agilis eſt. Itaque, quantum potes, circumſcribe corpus tuum, & animo locum laxa. Multa ſequuntur incommoda huic dedito curæ. Primum, exercitationes, quarum labor ſpiritum exhaurit, & inhabilem intentioni ac ſtudiis actioribus reddit: deinde, copia ciborum, ſubtilitas animi impeditur.... Sunt exercitationes & faciles, & breves, quæ corpus & ſine mora laxent, & tempori parcant; cujus præcipua ratio habenda eſt. Curſus, & cum aliquo pondere manus mota, & ſaltus, vel ille qui corpus in altum levat, vel ille qui in longum mittit, vel ille, ut ita dicam, ſaliaris, aut (ut contumelioſius dicam) fullonius. Quodlibet ex his elige,*

„ folie & une choſe qui ne convient nul-
„ lement à un Homme de Lettres, que de
„ s'occuper à exercer ſes bras, à élargir
„ ſon col, & à affermir ſes côtez (Il par-
le là, comme on voit des anciens *Athlé-
tes*)..... „ Lors que le Corps eſt trop pe-
„ ſant, l'Eſprit en eſt affaiſſé, & en de-
„ vient moins agile. Ainſi, autant que
„ vous le pourrez, bornez l'étenduë de
„ vôtre Corps, & laiſſez au contraire le
„ champ libre à vôtre Eſprit. Ceux qui
„ s'embarraſſent d'un tel ſoin, s'expoſent
„ à divers inconvéniens. Prémiérement,
„ ils s'engagent dans des exercices fatigans,
„ qui épuiſent l'Eſprit, & le rendent inca-
„ pable de s'attacher à quelque étude un
„ peu forte. De plus, l'abondance de nour-
„ riture émouſſe la vigueur de l'Eſprit.....
„ Mais il y a des exercices courts & faci-
„ les qui procurent bien-tôt du relâche au
„ Corps,

elige, uſu fit facile. Quidquid facies, cito redi à corpore ad animum, illum diebus ac noctibus exerce. labore medico alitur ille. Hanc exercitationem non frigus, non æſtus impedit, ne ſenectus quidem. Id bonum cura, quod vetuſtate fit melius. Neque ego te jubeo ſemper imminere libro, aut pugillaribus. dandum & aliquod intervallum animo: ita tamen ut non reſolvatur, ſed remittatur. Geſtatio & corpus concutit, & ſtudio non officit: poſſis legere, poſſis dictare, poſſis loqui, poſſis audire: quorum nihil nec ambulatio quidem vetat fieri. Nec tu intentionem vocis contempſeris.... Ergo utcumque tibi impetus animi ſuaſerit, modo vehementius fac vitiis convicium, modo lentius, prout vox quoque te hortabitur & latus. Epiſt. XV.

„ Corps, & qui ne font pas perdre le
„ tems, la choſe du monde à quoi l'on
„ doit avoir le plus d'égard. Tels ſont, la
„ Courſe, un mouvement des bras avec
„ quelque choſe de peſant dans la main,
„ des ſauts faits ou en haut, ou en avant,
„ ou à la maniére des Prêtres Saliens & des
„ Foulons, tantôt ſur un pié, tantôt ſur
„ l'autre. Choiſiſſez de tout cela ce que
„ vous voudrez; l'uſage vous le rendra fa-
„ cile. Mais quoi que vous faſſiez, reve-
„ nez bien-tôt du Corps à l'Eſprit: exer-
„ cez celui-ci nuit & jour, il s'entretient
„ par un travail modéré. Il n'y a ni froid,
„ ni chaud, qui empêche de prendre un
„ tel exercice: & la Vieilleſſe même n'y
„ apporte aucun obſtacle. Qu'un bien que
„ le tems ne fait que rendre meilleur, ſoit
„ l'objet de tous vos ſoins. Je ne veux pas
„ que vous ſoyiez toûjours collé ſur vos
„ Livres, ou les tablettes à la main: il faut
„ laiſſer quelque repos à l'Eſprit, en ſorte
„ pourtant qu'il ne ſe laiſſe point aller en-
„ tiérement, mais qu'il prenne ſeulement
„ quelque relâche. Il eſt bon encore de ſe
„ faire quelquefois porter en litiére: cette
„ voiture met en mouvement le Corps, &
„ n'empêche pourtant pas d'étudier: on y
„ peut lire, dicter, cauſer, écouter; &
„ tout cela auſſi peut ſe faire en ſe prome-
„ nant à pié. Ne négligez pas non plus

„ l'exercice de la Voix..... & lors que le
„ cœur vous en dira, déclamez contre les
„ Vices d'un ton tantôt plus haut, & tan-
„ tôt plus bas, ſelon que vôtre voix même
„ & vos côtez vous le permettront.

CHAPITRE IX.

Des réglemens que les Loix *peuvent faire ſur le Jeu.*

§. I. IL NE me reſte plus, pour achever mon Syſtême, qu'à traiter des réglemens que les LOIX peuvent faire ſur le Jeu. Quelque indifférente que ſoit une choſe en elle-même, il arrive ſouvent que les Chefs de la Société ont de bonnes raiſons de la défendre ou en tout, ou en partie, ou d'en borner l'uſage d'une certaine maniére; & cela donne lieu à diverſes queſtions, qui étant bien décidées & jointes à celles que nous avons examinées juſques ici, fourniront, à mon avis, des principes ſuffiſans pour juger de tous les cas qui ont du rapport à la matiére de cet Ouvrage.

§. II. COMME il y a deux ſortes de Sociétez, la Société Civile, & la Société Eccléſiaſtique, dont la derniére, quoi que toûjours ſubordonnée à l'autre, en eſt quelquefois tout-à-fait diſtincte pour ce qui regarde

garde le Spirituel, à cauſe que la Religion qui en eſt le lien ſe trouve différente de la Religion dominante, qui forme ainſi un autre Corps de Societé; il y a auſſi deux ſortes de Loix, les *Loix Civiles*, & les *Loix Eccléſiaſtiques*. J'ai à conſiderer ici les unes & les autres par rapport à mon ſujet: & pour cet effet j'examinerai d'abord les fondemens, l'étenduë, & l'obligation des réglemens qu'elles peuvent faire ſur le Jeu; après quoi je tâcherai de faire voir quels ſont les moiens les plus efficaces pour obtenir la fin que l'on ſe propoſe dans ces ſortes de Loix.

§. III. 1. LE Souverain a certainement droit de défendre & de punir tout ce qui eſt nuiſible à l'Etat en quelque maniére, & il y eſt même obligé par le devoir de ſa Charge, à moins que les inconveniens, qui réſulteroient des défenſes & de leur exécution ne ſoient plus fâcheux que ceux qu'on voudroit éviter par là. S'il ſe trouve donc que l'on abuſe de certaines ſortes de Jeux d'une maniére préjudiciable à la Société, il eſt hors de doute que le Souverain peut les défendre abſolument & ſous les peines qu'il jugera à propos. En ce cas-là, quiconque contrevient à la Loi, doit ſe réſoudre à ſubir la peine; & l'on a d'autant moins ſujet de ſe plaindre, qu'il reſte aſſez d'autres Jeux auxquels on peut ſe divertir impunément. En vain prétendroit-on s'ex-

cuſer ſur ce qu'on ne fait pas du Jeu défendu l'abus qui a obligé à le défendre ; outre que l'exemple nuit ici toûjours un peu, quelque innocent qu'il ſoit en lui-même, il faut néceſſairement que la Loi ſoit générale, & par conſéquent auſſi ſon exécution. Les Juges ont aſſez d'autres choſes à faire, ſans s'embarraſſer d'une diſcuſſion auſſi difficile, que le ſeroit celle d'examiner ſi tel ou tel qui eſt accuſé d'avoir joué à un Jeu dangereux & défendu, en a uſé bien ou mal. Quand même la choſe ſeroit aiſée à connoître, cela ne préviendroit pas les plaintes & les murmures de ceux qui ſe flatteroient qu'on devroit faire en leur faveur la même exception. En un mot, les diſpenſes, auſſi bien que les priviléges, ne ſauroient être trop rares, ſi l'on veut qu'une Loi s'exécute bien, & produiſe l'effet auquel elle eſt deſtinée.

§. IV. PUIS QUE le Souverain peut interdire abſolument certaines ſortes de Jeux, à plus forte raiſon peut-il, en les permettant, ſe contenter de fixer une certaine ſomme, au delà de laquelle on ne doive point aller. Il eſt (1) de l'intérêt public, que les Particuliers ne dépenſent pas leur argent mal-à-propos ; & il n'y a rien qui ſoit

(1) *Expedit enim Reipublicæ, ne ſua re quis malè utatur.* INSTITUT. Lib. I. Tit. VIII. *De his, qui ſui, vel alieni juris ſunt*, §. 2.

ſoit plus capable de ruiner une perſonne ou même des Familles entiéres, qu'un Jeu qui n'a point de bornes. J'ai fait voir d'ailleurs, que tout gros jeu eſt par lui-même non ſeulement nuiſible à tel ou tel Etat en particulier, (a) mais encore contraire à l'avantage de la Société Humaine en général, & par conſéquent eſſentiellement vicieux. Après tout, bien loin que cette limitation d'une certaine ſomme ôte le plaiſir du Jeu, elle rend au contraire le divertiſſement plus pur & plus agréable, parce que, moins la ſomme qu'on ne doit point paſſer eſt conſidérable, & plus on eſt à l'abri des inquiétudes que cauſent le déſir ardent du Gain & la crainte de la Perte.

(a) Liv. III. Chap. I. §. 8, *& ſuiv.*

§. V. IL Y A encore moins de difficulté au ſujet de la défenſe de jouer certaines ſortes de choſes, ou en certains tems & en certains lieux. L'interêt public demande que l'on interdiſe, quelquefois même ſous de rigoureuſes peines, le commerce de certaines choſes, qui ſeroit préjudiciable & à l'Etat, & aux Particuliers. L'ordre de la Société veut auſſi ſans contredit que les tems deſtinez ou ordinairement, ou extraordinairement, à des ſolennitez graves, ne ſoient point profanez par de vains amuſemens; & il y a des calamitez publiques qui ne permettent pas de ſe donner à la joie, ou de dépenſer en bagatelles un ar-

gent qui doit être reſervé pour les beſoins preſſans de l'Etat. Le Bien Public demande auſſi que l'on ne ſouffre pas les lieux de débauche & de licence, à moins qu'on ne puiſſe les abolir ſans quelque inconvénient plus fâcheux que les déſordres qui s'y commettent : & lors qu'on eſt obligé de les tolérer par une eſpéce de connivence, il faut du moins empêcher, autant qu'il eſt poſſible, que ceux qui ont quelque ſentiment d'honneur n'y aillent s'expoſer à des tentations funeſtes.

§. VI. BIEN PLUS: lors que l'abus eſt monté à un tel point, qu'on ne ſauroit y remédier par des défenſes modifiées, il n'y a point alors d'autre expédient que de défendre abſolument le Jeu, de quelque nature qu'il ſoit. Cela a lieu, lors que la fureur du Jeu eſt devenuë preſque générale, & qu'elle s'eſt emparée de toutes les conditions ; car alors il ſeroit fort inutile de n'interdire que certains Jeux, ou à certaines perſonnes, ou en telle & telle circonſtance. On trouveroit mille faux-fuians pour éluder les défenſes ; & d'ailleurs, quand les choſes ſont ſur ce pié-là, quelque difficile qu'il ſoit d'abolir une mode enracinée, on viendra plus aiſément à bout d'obtenir des Hommes qu'ils s'abſtiennent de tout Jeu, que de les obliger à en uſer ſobrement. De plus, pourvû que les défenſes

ſes ſoient rigoureuſes & bien exécutées, la crainte de la peine & la difficulté de ſe cacher pour s'y ſouſtraire, rebutteront peu-à-peu les plus paſſionnez Joueurs, ſur tout ceux qui ſont plûtôt entraînez par le torrent de la mode, qu'engagez dans une forte habitude ou par un effet de leur diſpoſition naturelle, ou par la longueur du tems qu'il y a qu'ils s'abandonnent au Jeu.

§. VII. VOILA', ce me ſemble, juſqu'où les Loix Civiles peuvent aller. Mais le font-elles ? C'eſt ce que nous allons examiner maintenant.

Je ne ſâche aucun Etat, où toute ſorte de Jeu ſans exception aît été défendu. Les défenſes ont toûjours excepté les Jeux de pure adreſſe, ou tout au plus n'ont regardé que quelques-uns de ceux-ci.

§. VIII. ON a très-bien (1) remarqué, que

(1) Le Pére ABRAM, ſur la H. *Philippique* de CICERON, Cap. XXIII. où ce Commentateur ſe trompe lui-même en faiſant dire à ſon Auteur, que *Marc Antoine*, ſur ce qu'on lui reprochoit au ſujet de *Denticula*, répondoit entr'autres choſes, qu'il n'y avoit point de Loi contre les Jeux de Hazard. L'Orateur Romain dit ſeulement, que *Marc Antoine* prétendoit, ou pouvoit prétendre (car c'eſt une des réponſes qu'il prête lui-même à l'Accuſé, pour ne lui laiſſer aucune échappatoire), *que* Denticula *n'avoit point été condamné dans les formes pour cauſe de Jeu.* C'eſt ce que porte le Latin, ſoit qu'on liſe, comme dans les Editions, *nullum fuiſſe de Alea lege judicium*; ou comme on trouve dans un Manuſcrit, *de Alea lege* &c. Le ſavant *Gravius*, qui rapporte la derniere leçon, immédiatement après la Note dont je viens de parler, n'au-

que St. CHRYSOSTOME (a) reproche mal-à-propos aux Paiens, que les Jeux de Hazard n'avoient jamais été punis parmi eux. On ne trouve point là-dessus de Loi formelle chez les *Grecs*, dans ce qui nous reste de leurs Ecrits : mais on a lieu de croire qu'il y en avoit quelcune. On conjecture (b) avec assez de vraisemblance, que c'est pour cela que les Joueurs d'*Athénes* alloient jouer à *Sciros*, dans le vestibule du Temple de *Minerve*, où ils étoient plus à couvert des recherches des Magistrats de la Ville. Il est certain d'ailleurs, que les Jeux de Hazard passoient (c) pour deshonnêtes parmi les *Grecs*; & que ceux qui faisoient métier d'y jouer, aussi bien que les lieux (d) où l'on y jouoit, étoient reputez infames.

(a) In Epist. *ad Corinth.* Homil. XII.

(b) *Tiber. Hemsterhuis*, ad *Pollux.* Lib. IX. §. 96. pag. 1081. col. 2. *Ed. Amstel.*

(c) Voiez un mot de *Xénophane*, que l'on citera plus bas, Liv. IV. Chap. VII. §. 3.

(d) Voiez *Pollux*, Lib. IX. §. 48.

§. IX. POUR ce qui est des *Romains*, lesquels, comme chacun sait, avoient emprunté des *Grecs*, sur tout des *Athéniens*, le fond de leurs Loix ; on ne sauroit douter raisonnablement que les Jeux de hazard ne fussent défendus parmi eux ; & je suis surpris qu'un des plus (e) habiles Critiques de nos jours ait prétendu que les défenses ne regardoient que les Joueurs de profession. Je ne m'arrête pas à la Loi (f) *Talaria* dont parle PLAUTE, parce qu'il

(e) *J. Georg. Grævius* in Cicer. *de Offic.* Lib. I. Cap. XLII.

(f) *Mil. gloriosus* Act. II. Scen. II. vers. 9.

n'auroit pas mal fait de relever en un mot la bevuë du Jesuite.

qu'il y a là un jeu de mots qui fait que (a) quelques Savans prétendent qu'il ne s'agit point d'une Ordonnance publique contre le Jeu ; quoi que leurs raiſons ne me paroiſſent pas bien convaincantes. Mais il y a d'autres autoritez inconteſtables, & dont on ne ſauroit éluder la force par aucune diſtinction. HORACE (1) dit formellement & en général, que les Jeux de hazard étoient *défendus par les Loix.* OVIDE enchérit ſur cela, car il remarque, qu'il y a eu des gens parmi les *Romains* qui ont fait des Livres pour enſeigner à jouer aux Jeux de hazard, leſquels Jeux, ajoûte-t-il, *n'étoient pas un petit* (2) *crime, du tems de nos Ancêtres.* SUETONE donne à entendre clairement, qu'ils n'étoient permis qu'aux *Saturnales*, où l'on avoit toute ſorte de liberté par rapport à la débauche, puis qu'il remarque, comme une choſe extraordinaire, qu'*Auguſte* (3) & *Domitien* (4) ſe divertiſſoient, même en d'autres tems, à ces ſortes de Jeux. La même choſe paroît par plu-

(a) *J. Frid. Gronovius.* Mais voiez *Saumaiſe* ſur le même endroit, dans l'Edit. de *Gronov.*

(1) *Seu Graco jubeas trocho,*
Seu malis VETITA LEGIBUS ALEA,
Lib. III. Od. XXIV. verſ. 58.

(2) *Sunt aliis ſcripta, quibus Aleæ luditur, artes.*
Hæc eſt ad noſtros NON LEVE CRIMEN *avos.*
Triſt. II, 471, 472.

(3) *Ac prætèrquam Decembri menſe, aliis quoque feſtis profeſtiſque diebus* [luſit]. Aug. *Cap.* LXXI.

(4) *Quoties otium eſſet, ultrà ſe oblectabat,* ETIAM PROFESTIS DIEBUS. Domit. Cap. XXI.

(a) Voiez, p. e. *Lib.* IV. *Epigr.* XIV. & *Lib.* V. *Epig.* LXXXV.

pluſieurs (a) endroits de MARTIAL, qui nous apprend auſſi que les Ediles alloient dans les lieux où ils croioient que l'on jouoit au Trictrac, pour châtier ceux qu'ils ſurprenoient en faute, au lieu que, (1) pendant les *Saturnales*, on jouoit hardiment en préſence même de ces Magiſtrats. Les Honnêtes-gens, qui vouloient jouer pour ſe divertir ſimplement, étoient obligez de le faire en ſecret, crainte des Délateurs. C'eſt ce que je trouve dans PLUTARQUE; & il eſt d'autant plus à propos de rapporter le paſſage, que perſonne, que je ſache, ne l'a encore remarqué. Ce Philoſophe, dans ſon Traité *de l'Exil*, où il tâche de conſoler un de ſes Amis qui étoit banni de *Sardes* ſa Patrie, dans laquelle il donne à entendre (b) qu'il avoit ou qu'il étoit en paſſe d'avoir des Emplois conſidérables; ce Philoſophe, dis-je, repréſente, entr'autres choſes, à ſon Ami, que quand il ſeroit con-

(b) Tom. II. pag. 604. B.

(1) *Nec timet Ædilem moto ſpectare frivillo*, &c. Lib. XIV. Epigr. I, 3. Mr. HYDE, (*Hiſt. Aleæ*, pag. 119, 120.) donne mal à propos ceci comme de SENE'QUE, & ſuppoſe que la choſe ſe paſſoit hors des *Saturnales*. Un Auteur Italien, qui a depuis peu publié à *Leipſic* un Ouvrage fort utile, intitulé VINCENTII GRAVINÆ *Origines Juris Civilis* &c. fait la même faute, *pag.* 735. ce qui me fait croire qu'ils ont l'un & l'autre copié ſans examen quelque autre Auteur; & il y a apparence qu'on a confondu ce paſſage de *Martial* avec un endroit où *Senéque* appelle les Académies de Jeu, *Ædilem metuentia loca*, de Vit. beata, *Cap.* VII.

condamné à demeurer dans une Ile, bien loin de ſe plaindre de la Fortune, il devroit l'en remercier, parce qu'elle l'auroit mis par là en état de mener une vie uniforme, tranquille, & agréable. Car, dit-il, il n'y a point d'Ile où l'on ne trouve une Maiſon, des Promenades, un Bain, des Poiſſons, des Liévres, ſi l'on veut chaſſer & ſe divertir. Mais, ajoûte-t-il, ce qu'il y a de plus conſidérable, perſonne ne vient là troubler vôtre repos, comme font (1) *les Délateurs & les gens malicieuſement curieux des affaires d'autrui, qui* ÉPIANT CEUX QUI JOUENT AU TRICTRAC, ET QUI SE CACHENT CHEZ EUX, LES VONT DENONCER EN JUSTICE, *& les tirent par force des Fauxbourgs & des Jardins, pour les faire comparoître au Palais & à la Cour.* On voit par là, que du tems de *Plutarque*, qui a vêcu depuis le regne de *Néron*, juſqu'à celui d'*Hadrien*, les Loix contre les Jeux de hazard avoient lieu non ſeulement à *Rome* & dans l'*Italie*, mais encore dans les Provinces de l'Empire Romain. Il eſt fait mention, dans ſe DIGESTE, d'un Arrêt du Senat, (2) qui dé-

(1) Ἀλλὰ συκοφάνται καὶ ἀποκρυπτομένους οἶκοι, συκοφάνται καὶ πολυπράγμονες ἐξιχνεύοντες καὶ διώκοντες, ἐπὶ τ προαστίων καὶ τ κήπων, εἰς ἀγορὰν καὶ εἰς αὐλὴν βία κατάγοσι &c. De Exſilio, *Tom.* II. pag. 603. E.

(2) *Senatuſconſultum vetuit in pecuniam ludere : præterquam ſi quis certet haſtâ, vel pilo faciendo, vel currendo,*

défendoit de jouer de l'argent, excepté à quelques Jeux d'exercice: & les Gageures même étoient défendues par les Loix *Titienne*, *Publicienne*, & *Cornelienne*, hormis dans les Jeux permis. On ne ſait pas en quel tems ces Loix avoient été faites: mais l'endroit, où il en eſt parlé, eſt tiré des Ecrits de deux Juriſconſultes, dont l'un (a) vivoit ſous les *Antonins* & ſous *Alexandre Sévére*, & l'autre (b) commença de fleurir ſous le dernier Empereur.

(a) *Ælius Marcianus.*
(b) *Julius Paulus.*

§. X. MAIS, dit (c) *Grævius*, les plus honnêtes gens, parmi les *Romains*, jouoient aux Jeux de hazard, *Auguſte*, par exemple, & le ſévére (1) *Caton*. D'accord. Cela ne prouve pourtant pas que ces Jeux ne fuſſent point défendus en général. Ce que l'on dit ici de *Caton* eſt ſans doute tiré de PLUTARQUE: mais la maniére dont il le rapporte fait voir que ce n'étoit pas une

(c) *Vbi ſupra.*

rendo, ſaliendo, luctando, pugnando; quod virtutis cauſa fiat. In quibus rebus ex Lege Titia, [*&* Publicia,] *&* Cornelia *etiam ſponſionem facere licet. Sed ex aliis, ubi pro virtute certamen non fit, non licet.* Lib. XI. Tit. V. *De Aleatoribus*, Leg. II. III.

(1) NOTEZ que *Grævius* confond ici *Caton l'Ancien*, avec *Caton d'Vtique* ſon petit neveu; car il ajoûte, que lui-même parle ainſi dans le Livre de CICERON, de Senectute: *Nobis ſenibus ex luſionibus multis talos & teſſeras relinquant*; or le ſeul titre de ce Livre montre que celui, que *Ciceron* introduit, eſt *Caton l'Ancien*. Il eſt ſurprenant que *Grævius* n'aît pas corrigé cette bevuë dans l'Edition qu'il donna quelques années après (en 1691.) avec ſes Notes ſeules, revuës & augmentées.

une des choſes qu'on approuvoit dans la conduite de ce rigide Stoïcien. D'abord, dit l'Hiſtorien, il ſortoit de table après avoir bû un coup: mais avec le tems il ſe donna au vin, juſques-là que le matin le trouvoit quelquefois encore le verre à la main. Ses Amis, pour l'excuſer, diſoient que, comme il étoit pendant toute la journée accablé d'affaires, pour le bien de la République, qui ne lui permettoient pas de vaquer à l'étude, il emploioit à cela la nuit, & il cauſoit le verre à la main avec des Philoſophes. Sur quoi un certain *Memmius* (1) aiant dit dans une compagnie, que *Caton* beuvoit les nuits entiéres, *Ciceron*, qui étoit préſent, prit la parole en ces termes: *Mais vous ne dites pas qu'il paſſe les journées entiéres à jouer aux Dez.* Pour ce qui eſt d'*Auguſte*, nous avons déja remarqué (2) ailleurs, après *Suétone*, qu'on ne manqua pas de lui reprocher ſon attachement aux Jeux de hazard, & qu'on lui en fit de ſanglantes paſquinades. S'il ſe mit au deſſus du

qu'en

(1) Διὸ καὶ Μεμμίῳ τινὸς ἐν συλλόγῳ φήσαντος, ὅλας τ' Κάτωνα μεθύσκεσθαι τὰς νύκτας, ὑπολαβὼν ὁ Κικέρων, Ἐκεῖνο δ' οὐ λέγεις, (εἶπεν) ὅτι καὶ τὰς ἡμέρας ὅλας κυβεύει. In Vit. *Cat. Minor.* pag. 762. B. Tom. II. *Ed. Wech.*

(2) Chap. VI. de ce III. Liv. §. 14. L'Abrégé d'AURELIUS VICTOR met auſſi cela au rang des défauts d'*Auguſte*. NEC *tamen vir tantus vitiis caruit. Fuit enim.... ſtudioſiſſimus aleæ luſor.* Cap. I. num. 22. *Ed. Pitiſc.*

qu'en dira-t-on, ce n'eſt pas la ſeule choſe en quoi il foula aux pieds les Loix de la République. D'ailleurs, il eſt certain que ces ſortes de Loix ont été de tout tems fort mal obſervées, ſur tout par les Grands, qui ſe croient aiſément au deſſus des Loix, ou qui ſavent bien trouver le moien de les éluder. JUVENAL, qui vivoit du tems de *Domitien*, dit, que *les Jeux de Hazard, les Adultéres*, (1) *ſont des crimes pour les gens du commun, mais que dans un homme de qualité, ce ne ſont que bagatelles, que galanteries, qu'air de Grandeur.* De dire maintenant, quelle peine on infligeoit à ceux qui étoient accuſez en Juſtice d'avoir joué aux Jeux défendus, c'eſt ſur quoi on ne trouve rien de précis dans les Auteurs qui nous reſtent; & il y a apparence que la Loi laiſſoit au Magiſtrat le ſoin de punir ſelon la gravité du fait, comme cela eſt expreſſément porté à l'égard de ceux (2) qui contraignent quelcun à jouer. Ce

(1) ——— ——— *Alea turpis,*
Turpe & adulterium mediocribus: hæc eadem illi
Omnia quum faciant, hilares nitidique vocantur.
Sat. XI, 174, *& ſeqq.*

L'*Adultére*, que le Poëte joint ici au Jeu, n'étoit pas encore puni de mort, du moins ordinairement, & ne le fut pas même long-tems après; comme l'a très-bien fait voir Mr. NOODT, dans ſon *Diocletianus & Maximianus*, Cap. XV, *& ſeqq.*

(2) PRÆTOR ait.... IN EUM, QUI ALEÆ LUDENDÆ CAUSA VIM INTULERIT, UTI QUÆQUE RES ERIT, ANIMADVERTAM. Digeſt. *De Aleator.* Leg. I.

Ce n'étoit pas du moins la peine de Mort, comme le dit, je ne ſai ſur quoi fondé, un (a) Savant Anglois; qui nous aſſûre ailleurs avec auſſi peu de raiſon, (b) que les *Oſſelets*, eſpéce de Dez, n'étoient pas compris dans la défenſe des Jeux de Hazard. Un (1) ancien Commentateur de *Ciceron* donne à entendre que ceux qui jouoient aux Jeux de Hazard, étoient pour l'ordinaire condamnez à une amende, & à une amende du quadruple de ce qu'ils avoient joué.

(a) *Th. Hyde*, Hiſt. Aleæ, in Part. II. *Hiſt. Lud. Oriental.* pag. 120.
(b) *Ibid.* pag. 134. & 173.

§. XI. L'EMPEREUR *Juſtinien* défendit expreſſément (2) à tous ſes Sujets, de ne jouer à aucun Jeu de hazard, ni dans les lieux publics, ni dans les Maiſons particuliéres. Il chargea les Gouverneurs & les Evêques du lieu de veiller à l'exécution de cette Loi: mais il ſemble que toute la peine

(1) *Alii dicunt* Quadruplatores *eſſe eorum reorum accuſatores, qui convicti* QUADRUPLI *damnari ſolent, ut* ALEÆ, *aut pecuniæ gravioribus uſuris fœnerata, quam pro conſuetudine: aut ejuſmodi aliorum criminum.* ASCONIUS in Divinat. *Cap.* VII.

(2) *Commodis igitur ſubjectorum proſpicientes, hac generali lege decernimus, Ut* NULLI *liceat* IN PUBLICIS VEL PRIVATIS DOMIBUS *vel locis ludere* [aleis], NEQUE IN GENERE, NEQUE IN SPECIE *& ſi contra factum fuerit, nulla ſequatur condemnatio, ſed ſolutum reddatur, & competentibus actionibus repetatur ab his qui dederint, vel eorum heredibus, aut his negligentibus, à Patre aut Defenſoribus illius civitatis: vel recipiat fiſcus, non obſtante niſi quinquagintæ annorum præſcriptione: Epiſcopis vero locorum hoc providentibus, & Præſidum auxilio utentibus.* COD. Lib. III. Tit. XLIII. *De Aleatoribus, & Aleatorum luſu*, Leg. III. *Et in opera civitatis id expendere.* Ibid. *Leg.* I.

peine qu'il imposa à ceux qui contrevien-droient à ſes défenſes, ſe réduiſit à leur faire rendre l'argent gagné au Jeu, qui devoit entrer dans le Fiſc, ou être emploié aux bâtimens publics, en cas que les intéreſſez ne le répétaſſent pas ; & cela ſans qu'il y eût preſcription avant le terme de cinquante ans. En général, ces Loix & les autres ſemblables (a) qui ont été faites depuis ſur le Jeu dans les Roiaumes ſortis du débris de l'Empire Romain, n'ont guéres été exécutées qu'en ce qu'elles ôtent aux Conventions faites dans le Jeu ou à l'occaſion du Jeu, les effets de droit qu'ont les Contracts honnêtes & permis : du reſte elles ont bien-tôt perdu, par leur inexécution, le prémier uſage auquel elles étoient ou devoient être deſtinées. Voions maintenant juſqu'où s'étendroit l'obligation qu'elles impoſent, ſi elles ſubſiſtoient dans toute leur force.

(a) Voiez *Souterii Paſlamed.* Lib. II. Cap. II. III. *Thiers, Traité des Jeux* &c. Ch. XVII. *Hyde, de Ludis Orient.* Lib. II. pag. 118, 119. 128, 129.

§. XII. JE dis donc que, ſi la Loi défend ſeulement de jouer au delà d'une certaine ſomme, il faut lui obéir à toute rigueur, quand même la ſomme limitée ſeroit au deſſous de ce que l'on peut d'ailleurs jouer raiſonnablement. Comme cette dépenſe n'eſt nullement néceſſaire, il n'y a aucun lieu de préſumer que l'intention du Légiſlateur ſoit de régler ce qu'on peut jouer, plûtôt pour arrêter la licence de

jouer

jouer gros jeu, que pour mettre des bornes fixes, au delà desquelles personne ne doive aller tant soit peu.

§. XIII. IL en est de même, lors que la Loi défend de jouer certaines choses, ou en certains tems & en certains lieux. L'obligation de l'observer exactement à cet égard est d'autant plus indispensable, que ces sortes de défenses se font d'ordinaire pour prévenir des inconvéniens fâcheux & pour remédier à de grands désordres. Et ici, aussi bien que dans la limitation d'une somme, la gêne est certainement bien petite, à moins qu'on n'aime le Jeu avec passion, ou qu'on n'ait contracté une mauvaise habitude d'en abuser.

§. XIV. QUE si la Loi interdit absolument ou tout Jeu sans exception, ou seulement une sorte particuliére de Jeu, il semble qu'en ce cas-là le Législateur demande en apparence plus qu'il ne veut, afin d'obtenir plus aisément le juste milieu. Quoi que chacun puisse se passer de jouer de quelque maniére que ce soit, & à plus forte raison de jouer à certains Jeux; ce seroit une gêne trop grande & fort inutile, que d'étendre les défenses jusqu'à priver tout-à-fait d'un plaisir innocent ceux qui ont assez de pouvoir sur eux-mêmes pour n'abuser du Jeu en aucune sorte. Bien loin que les Loix demandent un si haut degré

d'obéiſſance, elles ſe contentent ordinairement (a) qu'on obſerve la plus grande partie de ce qu'elles preſcrivent : elles ſuppoſent toûjours la foibleſſe de la Nature Humaine, pour laquelle elles ont beaucoup d'indulgence ; hormis en certaines choſes, comme à la Guerre, où la moindre faute eſt d'une conſéquence très-dangereuſe. Tout ce qu'il y a, c'eſt que quand le Jeu en général, ou tel & tel Jeu en particulier, eſt défendu ſans reſtriction, il ne faut s'y divertir que fort ſecrétement & avec des gens que l'on ſait être auſſi ſages & auſſi diſcrets que ſoi, pour n'engager perſonne par cet exemple, quelque innocent qu'il ſoit en lui-même, à violer effectivement la Loi. De peur même de s'y laiſſer entraîner inſenſiblement ſoi-même, il eſt bon de ne jouer que le moins qu'on peut à aucun Jeu défendu. Du reſte, le plus ſûr eſt de donner aux Loix le ſens le plus étendu dont elles ſont raiſonnablement ſuſceptibles, crainte de les éluder & de les réduire à rien à force d'interprétations & de reſtrictions tacites.

(a) Voiez Mr. *Le Clerc*, ſur le II. Liv. des *Rois*, Ch. XXII. verſ. 8.

§. XV. POUR ce qui eſt des réglemens qui tendent à annuller le Jeu, ou même les engagemens contractez à ſon occaſion, & à faire en ſorte qu'ils n'aient pas les mêmes effets de droit que les autres ſortes de Contracts ; voici, à mon avis, comment

on

on peut se prévaloir de ces réglemens, & jusqu'où s'étend leur force. Il faut remarquer d'abord, qu'il ne s'agit point ici des Mineurs, ou autres personnes qui sont sous puissance d'autrui. Nous en avons parlé ailleurs (a) assez au long, & les maximes que nous y avons établies ont lieu indépendamment de toute Loi particulière sur le Jeu. De plus, le droit de répéter ce qui a été perdu au Jeu, n'emporte aucun commandement que par rapport au Juge, qui est indispensablement tenu de faire rendre cet argent à ceux qui peuvent le redemander & qui le redemandent actuellement, ou tout au plus de l'exiger lui-même, à leur défaut, pour le confisquer au profit du Public. Mais à l'égard de la personne même qui a perdu, ou des autres qui la représentent, c'est une simple permission: de sorte que, s'il y a ici quelque obligation de profiter du bénéfice de la Loi, elle doit venir d'ailleurs. Cela étant, comme nous supposons que celui qui a perdu étoit maître de lui-même, je crois que, s'il s'est déterminé à jouer avec une pleine liberté, & sans qu'il y ait eu aucune fraude ni aucun artifice de la part de celui qui a gagné, il doit entant qu'en lui est, laisser les choses comme elles sont, & qu'il ne peut pas en conscience avoir recours ni directement ni indirectement à la Justice pour recouvrer

(a) Liv. II. Chap. IV.

vrer l'argent qu'il a donné, ou pour ſe diſpenſer de paier celui qu'il doit. La raiſon en eſt, qu'en ce cas-là les deux Joueurs ont tacitement renoncé au bénéfice de la Loi, par cela même que n'en ignorant pas la teneur ils ſe ſont engagez librement de part & d'autre à un Contract ſujet à être reſcindé: ainſi ils doivent être cenſez avoir agi comme s'il n'y avoit point de Loi; autrement ce ſeroit jouer en enfans, ou bien il y auroit une mauvaiſe foi inſigne de la part de celui qui auroit joué à deſſein de ſe prévaloir du bénéfice de la Loi, s'il venoit à perdre, & de laiſſer ſubſiſter l'engagement, s'il gagnoit; pour ne pas dire, qu'il naitroit de là des quérelles, ſouvent funeſtes à l'un ou à l'autre des Joueurs, & quelquefois à tous les deux. Que le Perdant devienne ſage à ſes dépens, & qu'il ne s'embarque plus dans une affaire ſi périlleuſe, il le peut & il le doit: mais pour ce qui eſt déja fait, les Loix invariables de la Juſtice ne lui permettent pas plus de le revoquer lui-même, qu'elles ne permettoient de battre ou de voler le Maître d'une Maiſon où l'on donnoit à jouer, ſous prétexte que par le Droit Romain il n'avoit point d'action en Juſtice contre ceux de qui il recevoit quelque inſulte ou quelque tort pendant ce tems-là. En un mot, les Conventions eſſentielles du Jeu ne doivent

vent pas moins être valables entre les deux Joueurs, que les Conventions faites avec quelque autre à l'occaſion du Jeu, quoi que la Loi les déclare auſſi nulles, c'eſt-à-dire, n'accorde pas ſon ſecours pour les faire exécuter. Si je vous ai vendu quelque choſe pour avoir dequoi jouer, & que cette choſe vienne à être revendiquée; vous ne pouvez pas me contraindre en Juſtice à la garentie: ſuis-je pourtant diſpenſé en conſcience de vous dédommager de cette perte où vous êtes expoſé pour m'avoir fait plaiſir? Point du tout. Pourquoi donc pourrois-je plûtôt profiter de la Loi pour vous faire perdre, lors que vous m'avez gagné en riſquant vôtre argent contre le mien? Les Juriſconſultes Romains ſemblent avoir ſenti le principe ſur lequel je raiſonne, puis qu'en même tems qu'ils refuſent à celui chez qui l'on a joué, le droit de ſe plaindre en Juſtice du tort que les Joueurs ou autres peuvent lui avoir fait pendant ce tems-là, ils diſent que (1) les Joueurs même ſeront reçûs à demander raiſon de ce qui leur aura été volé par quelcun d'entr'eux, *quoi qu'il ſemble*, ajoûte-t-on, *qu'ils ne le méritent pas.* Par où l'on inſinue, à mon

(1) *Si rapinas fecerint inter ſe colluſores, vi bonorum raptorum non denegabitur actio: ſuſceptorem enim duntaxat prohibuit vindicandi, non & colluſores, quamvis & hi indigni videantur.* D. Lib. XI. Tit. V. *De Aleatoribus*, Leg. I. §. 1.

mon avis, qu'encore qu'à considerer chaque Joueur en particulier, il ne soit pas digne de la protection des Loix; cependant quand on les compare ensemble, & qu'il s'agit de ce qui s'est passé entr'eux, il n'est pas juste d'autoriser en quelque maniére leurs tromperies en ne les punissant pas, parce qu'ils se sont également engagez de part & d'autre à agir de bonne foi. Le maître de la Maison où l'on joue, n'est pas dans le même cas. Il n'y a point d'engagement entre lui, & les Joueurs ou autres qui le volent ou le maltraitent: il est censé chercher son profit, au hazard de ce qui en pourra arriver. La Loi d'ailleurs le punit avec raison plus rigoureusement que les Joueurs même, parce que l'occasion & la facilité de jouer que ces sortes de gens fournissent est une grande tentation à se satisfaire, & souvent même contraint ceux qui autrement n'ont pas une grande passion pour le Jeu; de sorte que la plûpart du tems l'envie de jouer seroit presque étouffée sans cela dans sa naissance. Comme donc ceux qui jouent ensemble, malgré la défense des Loix, ne peuvent pas se voler ou se tromper l'un l'autre impunément: ils ne sauroient non plus en conscience, lors qu'ils ont perdu de bonne guerre, implorer le secours des Loix pour annuller un engagement contracté de part & d'autre

avec

avec une pleine délibération & une entiére liberté.

§. XVI. MAIS il n'en eſt pas de même des autres perſonnes, qui en vertu de la Loi ont droit de faire rendre l'argent à celui qui l'a gagné. Comme elles n'ont aucune part à l'engagement de celui qui a perdu, elles peuvent ſans ſcrupule profiter du bénéfice de la Loi, & elles le doivent quelquefois. Les Parens, à qui il appartient de le faire, y ſont obligez par l'interêt qu'ils doivent prendre à l'avantage du Joueur malheureux; à moins que la choſe ne ſoit peu conſidérable, ou qu'il n'en revînt vraiſemblablement plus de mal que de bien à celui qu'ils voudroient relever d'une groſſe perte. Les Héritiers, qui par le Droit Romain étoient reçûs à redemander l'argent que le Défunt avoit perdu au Jeu, avant le terme de la preſcription finie, pouvoient auſſi le faire hardiment & en bonne conſcience, s'ils le jugeoient à propos. L'engagement du Défunt n'étoit pas un de ceux qui ſont attachez aux biens de l'Hérédité; & l'Héritier ne faiſoit que revendiquer une choſe qui, par rapport à lui, avoit été aliénée à faux titre.

§. XVII. AU RESTE, il en eſt de ces Loix & autres ſemblables ſur le Jeu, comme de toutes les Loix Humaines en général, c'eſt qu'elles s'aboliſ-

ſent (1) d'elles-mêmes par le non-uſage. Si je vois qu'encore que la Loi n'aît point été formellement abrogée, tout le monde joue néanmoins ouvertement & telle ſomme qu'on veut, ſans que le Souverain Magiſtrat s'en formaliſe & faſſe la moindre démarche pour châtier les contrevenans ou par lui-même, ou par ſes Miniſtres; j'ai tout lieu de préſumer qu'il juge que la Loi n'eſt plus néceſſaire, ou qu'à cauſe de la difficulté de la faire valoir il trouve plus à propos de la laiſſer tomber inſenſiblement. Ainſi je ſuis dès là remis en liberté, & j'en reviens à la Loi Naturelle, en ſorte que je puis, à l'égard de la choſe qui avoit été défenduë juſques-là, faire ſans ſcrupule tout ce qui ne répugne en rien aux Régles de ce Droit écrit dans mon cœur. Il n'importe que le Souverain aît eu, ou non, de bonnes raiſons de ne pas maintenir dans toute ſa vigueur la Loi Poſitive: cette conſidération n'entre pour rien dans l'obligation que la Loi impoſe aux Sujets; on eſt toûjours dégagé, par quelque principe & de quelque maniére que le Supérieur ôte le lien des défenſes. C'eſt ce qui a lieu ici. On peut aſſûrer que preſque par tout les Loix

(1) *Quare rectiſſimè etiam illud receptum eſt, ut Leges non ſolum ſuffragio Legiſlatoris, ſed etiam tacito conſenſu omnium per deſuetudinem abrogentur.* DIGEST. Lib. I. Tit. III. *De Legibus* &c. Leg. XXXII. §. I.

Loix contre le Jeu ne ſubſiſtent guéres qu'en idée, & qu'on ne les obſerve pas plus que s'il n'y en avoit jamais eu. Cependant je ne crois pas qu'on aît eu la moindre raiſon plauſible de négliger ſi fort une choſe de ſi grande conſéquence pour l'intérêt de l'Etat, & dont il ne ſeroit nullement impoſſible de venir à bout ſi l'on emploioit les bonnes voies. Voici, à mon avis, de quelle maniére il faudroit s'y prendre.

§. XVIII. COMME les Brelans & les Académies de Jeu, de quelque nom qu'on les déguiſe, ſont la pepiniére des Joueurs de profeſſion & ce qui fournit les plus fréquentes occaſions à l'abus du Jeu; il n'y a rien qu'on ne doive mettre en uſage pour abolir ces rendez-vous publics de la Fainéantiſe & de la Débauche. Pour cet effet, il faut que la peine infligée à ceux qui donnent à jouer ſoit telle, qu'ils ne puiſſent pas en être dédommagez par le profit qu'ils retirent des Joueurs; & l'Empereur JUSTINIEN avoit ſagement ordonné, que les Maiſons où l'on joueroit aux Jeux défendus (1) ſeroient confiſquées. Si chacun avoit à craindre la confiſcation de ſa Maiſon, ou ſeulement une groſſe amende, & que le Magiſtrat eût ſoin de faire des recher-

(1) *Domibus eorum publicatis, ubi hæc reperiuntur*, COD. de Aleatoribus &c. *Leg.* III.

cherches exactes, & d'infliger sans acception de personnes la peine que la Loi porte ; je ne crois pas qu'il se trouvât beaucoup de gens qui à ce prix-là voulussent permettre que l'on vînt jouer chez eux.

§. XIX. UN autre moien très-propre à empêcher qu'on ne joue à des Jeux illicites, c'est une défense expresse & sous de très-rigoureuses peines, de (1) faire, de vendre ou d'apporter dans le pais les Instrumens de ces Jeux, comme les *Dez* & les *Cartes*. Il ne suffit pas d'y mettre de gros impôts : cela pourra bien retenir ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent pour jouer ; mais les grands Joueurs n'en seront que plûtôt ruinez.

§. XX. OUTRE ces défenses, bien exécutées, il faudroit encore attacher une note d'infamie non seulement aux Joueurs de profession & à ceux qui tiennent des Académies de Jeu, mais encore à ceux qui, sans faire métier ouvert de jouer, abuseroient du Jeu à un certain point. Si, par exemple, après qu'un homme auroit été surpris un certain nombre de fois jouant à des Jeux défendus, ou une plus grosse somme que la Loi ne le permet, il étoit flétri par

(1) Dans l'Ordonnance de *St. Louis*, donnée en MCCLIV. il est expressément défendu de faire des Dez ; comme le remarque Mr. THIERS, *Traité des Jeux* &c. pag. 184, & 251. *Fabrica decium prohibeatur.*

par quelque cenſure publique, par la perte d'un privilége, par la diſgrace du Souverain, par l'excluſion des Charges, ou par quelque autre peine également infâmante & dommageable; il y a tout lieu de croire que cette conſidération retiendroit bien des gens, & arrêteroit enfin la fureur du Jeu. Les Conducteurs des Etats ne connoiſſent pas toûjours aſſez, ou du moins ne ſavent pas mettre en uſage comme il faut, ce frein de la Honte, ſi puiſſant quand on le ménage bien. Pendant que les plus grands excès du Jeu paſſeront pour des bagatelles, qu'on les commettra impunément à la face de tout le monde, & que l'on en tirera même vanité, comme font une infinité de gens; il ne faut pas eſperer que l'on ſe dégoûte d'un amuſement où la Fainéantiſe & l'avidité du Gain font trouver tant de charmes, quand une fois on l'a connu & qu'on s'y eſt laiſſé entraîner ſans réſiſtance.

§. XXII. MAIS le moien le plus efficace, quoi qu'indirect, ce ſeroit, à mon avis, de prendre de bonnes meſures pour inſpirer aux Citoiens l'amour du Travail. On couperoit ainſi le mal par la racine, & le Jeu tomberoit de lui-même avec le tems, ſans qu'il y eût d'ailleurs aucune Loi à-deſſus. Or il y a deux grands moiens pour porter les Hommes au Travail; l'un eſt,

de

de veiller ſoigneuſement à l'Education de la Jeuneſſe: l'autre, d'encourager par des récompenſes ceux qui ſe diſtinguent dans les Arts, dans les Sciences, en un mot dans toutes les Occupations honnêtes & d'où il peut revenir quelque utilité. La plûpart des Hommes contractent de bonne heure une habitude de Pareſſe & d'Oiſiveté, dont ils ne ſauroient revenir ſans de grands efforts de Raiſon, que peu de gens ont le courage ou la volonté de faire. Les Péres ſont ordinairement ou très-peu ſoigneux ou très-peu capables de faire aimer le Travail à leurs Enfans. Tous leurs ſoins à cet égard ſe bornent à leur faire apprendre un Métier ou une Profeſſion, qu'ils regardent & qu'ils leur font regarder ſimplement comme un gagne-pain, ou comme un moien de s'enrichir: du reſte, ils ne s'embarraſſent point de les affectionner à l'ouvrage par les motifs les plus nobles; & s'ils ont dequoi leur laiſſer du bien conſidérablement, ils ne manquent guéres de les élever dans une grande molleſſe. De là il arrive que comme les derniers ne ſavent guéres ce que c'eſt que travail, & ne s'occupent à quelque choſe de bon qu'autant qu'il le faut pour s'amuſer, ou pour parvenir aux Honneurs & aux Dignitez, dans la diſtribution deſquelles l'argent & la faveur ſuppléent au défaut de mérite perſonnel; les autres ne travaillent

lent qu'autant qu'ils en ont beſoin pour ſubſiſter, ou pour ſatisfaire leur avidité de Gain. Du moment qu'on croit avoir aſſez amaſſé de bien, pour vivre à ſon aiſe, on renonce ordinairement à toute Occupation ſérieuſe, pour ſe donner à l'Oiſiveté; & n'aiant rien à faire de bon, on fait du mal d'une maniére ou d'autre: cela eſt preſque infaillible. Le Jeu eſt alors une des plus fortes tentations, parce qu'il fournit dequoi diſſiper l'ennui de l'Oiſiveté, laquelle, bon gré malgré qu'on en ait, eſt à charge à ceux qui l'aiment le plus. Pour prévenir tout cela, il faudroit établir des Maiſons publiques, où les Enfans puſſent être bien élevez chacun ſelon ſa condition, & où les Péres fuſſent tenus de les envoier, s'ils vouloient qu'ils euſſent droit de Maîtriſe dans les Arts auxquels ils les deſtinent, & qu'ils puſſent aſpirer aux Charges & aux Dignitez de l'Etat. Par là, moiennant que la direction de ces Maiſons ne fût confiée qu'à des gens capables & d'une fidélité reconnuë, les Enfans apprendroient de bonne heure à mener une vie réglée, & à ſe faire un plaiſir de leurs occupations les plus pénibles. Ils ſe piqueroient d'honneur, ils deviendroient habiles chacun dans ſon Métier & dans ſon Emploi. Comme il ne leur coûteroit pas plus de bien faire, que de mal faire, ils ne ſeroient pas ſi ſujets à ſe plonger dans le liber-

libertinage à la prémiére occaſion ; & l'ignorance du Vice tiendroit du moins lieu de Vertu aux moins dociles.

§. XXII. J'AI dit encore, qu'on devroit animer par la vûë des Récompenſes ceux qui ont des talens pour ſe diſtinguer dans les Arts, dans les Sciences, en un mot dans toutes les Occupations honnêtes, & d'où il peut revenir quelque utilité. Cette voie eſt d'autant plus ſûre, qu'il n'y a pas la moindre apparence de contrainte, & qu'elle eſt ſecondée par une des plus fortes inclinations de nôtre Nature. Rendons juſtice aux Hommes : ce n'eſt pas tout à fait leur faute, s'ils négligent leurs talens. Souvent ils ne les connoiſſent pas eux-mêmes, faute d'éducation, ou de moyens de les mettre en œuvre : comment voulez-vous qu'ils ne les enfouiſſent pas, lors qu'il n'y a rien qui les encourage à ſe tâter, à ſe ſonder, & à ſe donner aux choſes dont ils ſe trouveront capables ? Que s'ils viennent à ſe connoître par hazard ou autrement, combien peu y en aura-t-il qui tiennent le courage de ſoûtenir un grand & long travail, dont ils n'ont à eſperer que peu ou point de fruit, & qui ne leur procurera tout au plus qu'une réputation ſtérile ? Il faut certainement un caractére d'eſprit fort au deſſus du commun, ou un panchant preſque invincible aux Sciences & aux Arts, pour ne pas ſe rebut-

rebutter aiſément d'une occupation ingrate; ſur tout lors qu'on voit tant de gens qui font fortune par des routes infiniment plus aiſées, leſquelles, quelque pénibles qu'elles ſoient ſouvent, paroiſſent jonchées de fleurs à ceux qui n'en ont pas encore fait l'expérience, ou qui les comparent avec l'autre moins battuë.

Il y auroit bien des choſes à remarquer là-deſſus: mais je ne veux pas ici m'ériger en Politique. Ceux qui ont part au Gouvernement des Etats, ſauront bien trouver les expédiens néceſſaires, quand ils voudront les chercher. Ce n'eſt pas tant la difficulté de la choſe, que le manque de volonté ou du moins le peu d'attention qu'on y fait, qui empêche d'eſſaier ſi par là on ne remédieroit pas à une infinité de déſordres. Voions maintenant quelle influence ont ici les *Loix Eccléſiaſtiques*.

§. XXIII. 2. IL n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter beaucoup ſur ces ſortes de Loix. Comme ce ſont des Hommes qui les font, auſſi bien que les Loix Civiles, & des Hommes qui ne ſont ni inſpirez, ni revêtus d'une auſſi grande autorité que le Magiſtrat, dont ils dépendent eux-mêmes; leurs réglemens ne ſauroient avoir plus de force en matiére de choſes indifférentes de leur nature: tout ce qu'il y a, c'eſt que la Religion, dont les Conducteurs Eccléſiaſtiques font profeſſion

feſſion de ſuivre l'eſprit, exige un plus grand ſoin d'éviter tout ce qui peut être un ſujet de ſcandale. Le Chriſtianiſme veut ſur tout & que l'on ménage les Eſprits foibles, qui ſont choquez de choſes fort innocentes, & que l'on prenne bien garde de ne fournir aucun prétexte aux Vicieux, qui cherchent à couvrir leurs déréglemens par l'exemple des perſonnes ſages, lors même qu'il n'y a au fond rien de mauvais dans la conduite de celles-ci, & quoi qu'en prenant les mêmes Divertiſſemens, elles les prennent d'une maniére bien différente. Du reſte, comme l'Evangile, ainſi que je l'ai fait voir (a) ailleurs, ne défend point les plaiſirs légitimes & modérez; rien n'oblige à étendre plus loin le but des Loix établies par les Miniſtres Publics de la Religion. Ils n'ont pas ſans doute plus de pouvoir que JESUS-CHRIST n'en voulut prendre lui-même, & qu'il n'en accorda aux prémiers Prédicateurs de ſa Doctrine, qu'il avoit revêtus du don des Miracles.

(a) Liv. I. Chap. III.

§. XXIV. J'OSE même dire, que l'obligation qu'impoſent les Réglemens Eccléſiaſtiques, eſt beaucoup plus forte par rapport à ceux qui les font, que par rapport à ceux pour qui on les fait. J'en ai aſſez dit les raiſons (b) ailleurs; & il eſt certain que, ſi les Loix Eccléſiaſtiques contre le Jeu ſont toûjours bien-tôt tombées, c'eſt la négligence

(b) Liv. III. Chap. VI. 19, &

gence des Conducteurs à les obſerver ou à les faire obſerver, qui en a été la prémiére & la principale cauſe. Attachez eux-mêmes à des Amuſemens frivoles, ou pleins d'une lâche indulgence pour leurs Parens & pour leurs Amis, envers qui il auroit fallu uſer de la rigueur des Canons; ils ont laiſſé perdre à la Loi toute ſa force: & les défenſes renouvellées de tems en tems, n'ont ſervi qu'à faire voir la difficulté de remédier à un abus que ceux qui pouvoient & qui devoient le plus contribuer à l'abolir, ſembloient autoriſer ou faire regarder comme une bagatelle qui ne valoit pas la peine qu'on y penſât. Ce que l'on a vû autrefois, on le voit aujourd'hui en pluſieurs endroits, où la fureur du Jeu eſt devenuë à la mode: les excès à cet égard ſont entretenus par l'exemple de ceux qui devroient s'y oppoſer, ou du moins par la nonchalance avec laquelle ils s'y oppoſent. On a beau alleguer la Diſcipline: pendant que, parmi les Eccléſiaſtiques, qui ſont chargez de la faire valoir, il y en a qui jouent eux-mêmes tout ouvertement, ils auroient mauvaiſe grace de ſe plaindre qu'on les imite. Les Canons de l'Egliſe n'ont pas plus de force alors, que les exhortations des Prédicateurs démenties par leur conduite; & ſi les Peuples péchent en jouant, ce n'eſt pas parce qu'ils désobéiſſent à des

Conducteurs Spirituels, qui les ont hautement, quoi que tacitement, déchargez de la soûmission à leurs réglemens.

§. XXV. MAIS ce n'eſt pas aſſez d'éviter avec ſoin tout ce qui pourroit donner lieu de croire que l'on viole ſoi-même les Loix qu'on preſcrit aux autres ; on ne fait encore par là qu'éloigner un grand obſtacle. Le principal eſt de convaincre les Hommes de leur devoir. Il faut les perſuader par raiſon ; autrement, comme ils n'obéiront que par la crainte des Cenſures, dès qu'ils croiront pouvoir s'y ſouſtraire, ils reſpecteront encore moins les Loix Eccléſiaſtiques, que les Civiles. C'eſt d'ailleurs le caractére & le but de la Religion que de porter les Hommes à s'aquitter volontairement de leur Devoir : toute obéiſſance forcée eſt ici comptée pour rien, & n'eſt guéres plus agréable au Souverain Légiſlateur, qu'une déſobéiſſance formelle. Or pour faire bien ſentir à ceux qui abuſent du Jeu, la grandeur de leurs égaremens, & pour les porter à revenir à eux-mêmes, il ne ſuffit pas de quelques généralitez vagues, que perſonne ne s'applique, de quelques vaines déclamations, où il n'y a preſque rien de ſolide ; & où l'on confond l'uſage innocent avec les plus grands abus ; il faut repréſenter les choſes telles qu'elles ſont : il faut en propoſer les véri-

tables

tables fondemens & les bons motifs dans une juſte étendue : il faut faire voir l'utilité & la néceſſité du Travail, l'uſage naturel & les bornes légitimes des Divertiſſemens en général & du Jeu en particulier, la turpitude & le danger des abus & des excès auxquels on s'abandonne à cet égard : il faut diſſiper toutes les illuſions des Joueurs, leur faire toucher au doigt leurs égaremens, leur ôter tout ſubterfuge, forcer la paſſion dans tous ſes retranchemens, entrer dans le détail, & faire des applications où chacun ne puiſſe s'empêcher de ſe reconnoître : il faut faire tout cela & en public, & en particulier, & dans des Sermons, & dans des Livres, en ſorte que perſonne ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance, & que les choſes ſoient proportionnées à la portée de tout le monde. Si l'on en agiſſoit ainſi, je ſuis aſſûré qu'on verroit avec le tems conſidérablement diminuer la fureur du Jeu. Il y aura ſans doute des Vices, tant qu'il y aura des Hommes, & il ne faut pas attendre ici-bas de Société ſi bien réglée, qu'on n'y voie quelques abus & quelques déſordres : mais ſi les Hommes faiſoient tout ce qu'ils peuvent & tout ce qu'ils doivent pour s'oppoſer à la naiſſance des Vices, & pour déraciner ceux qui regnent dans le monde, on les affoibliroit conſidérablement, & l'on diminueroit beaucoup leur empire

& leurs progrès. Puis qu'ils changent d'eux-mêmes ſelon les tems & les lieux, & qu'ils ſe détruiſent ſouvent les uns les autres; il y a beaucoup d'apparence que, quelque ſecours qu'ils trouvent dans les inclinations du Cœur Humain, les vives lumiéres de la Vérité & de la Vertu en triompheroient, ſinon juſqu'à les éteindre tout-à-fait, du moins en ſorte qu'elles leur enleveroient la plus grande partie de leurs conquêtes, & que le parti du Vice ne ſeroit pas le plus fort.

Fin du Troiſiéme Livre.

TRAI-

TRAITE'
DU JEU.

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on entre dans quelque détail des abus du Jeu, & l'on répond aux objections de ceux qui abuſent de ce divertiſſement.

CHAPITRE I.

Des tromperies du Jeu.

§. I. SI J'AVOIS à faire à des gens qui fûſſent ou qui voulûſſent reflêchir ſur ce qu'ils liſent, tirer les conſéquences qui en ſuivent naturellement, & ſe les appliquer à eux-mêmes ſans écouter l'Amour Propre; je pourrois m'arrêter ici, &

regarder mon Traité comme complet. J'ai tâché de ne rien oublier d'eſſentiel ; je me ſuis étendu ſur chaque choſe autant qu'il m'a paru néceſſaire pour la mettre dans tout ſon jour, j'ai même gliſſé en certains endroits bien des traits particuliers & des réflexions ſecrétes. Mais tout cela ne ſuffit pas encore, & je croirois être demeuré à moitié chemin, ſi je n'entrois dans quelque détail des ABUS DU JEU, & ſi je ne répondois en peu de mots aux OBJECTIONS, quoi que frivoles, de ceux qui ſe ſont des illuſions à eux-mêmes, pour continuer tranquillement à ſuivre un train de vie peu conforme aux Loix & du Chriſtianiſme, & de la Raiſon.

§. II. JE ne m'engage pourtant pas à traiter ici de tous les abus qu'il peut y avoir en matiére de ce divertiſſement. Outre que je ne ſaurois les connoître tous, il ſuffit de parler des plus communs & de ceux auxquels on fait le moins d'attention. Je ſuppoſe que les grands excès ſont horreur à toute perſonne qui a quelque ſentiment d'honneur & de probité ; & je veux bien croire que la plûpart de ceux qui abuſent du Jeu en diverſes maniéres, ne connoiſſent pas tout le mal qu'ils font, parce qu'ils trouvent, à leur avantage, une grande différence entre leur propre conduite, & celle des Brelandiers & des Débauchez de pro-

profeſſion. Mais ce n'eſt pas (1) vertu, que d'être meilleur que les plus méchans : il y a long-tems qu'un Philoſophe l'a dit ; & je ne ſai s'il n'eſt pas plus difficile de ramener ces prétendus (a) *juſtes*, qui ne croient pas avoir beſoin de *ſe repentir* & de changer de conduite, que ceux qui, emportez par la violence des Paſſions, ſe ſont plongez dans des déſordres affreux, dont ils ne peuvent que voir la laideur & l'énormité, du moment qu'ils les enviſagent de ſang froid. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, d'un côté, que les maladies de l'Ame, auſſi bien que celles du Corps, ſont très-malaiſées à guérir, (2) lors qu'on ne ſent pas ſon mal ; de l'autre, que ſi une fois on eſt convaincu de la turpitude des excès moindres d'eux-mêmes, on n'aura pas beſoin d'être exhorté à fuïr les plus énormes.

(a) Voiez *Luc*, VI, 32. XV, 7.

§. III. POUR commencer par les *tromperies* du Jeu, je ne parlerai pas de ceux qui ſe laiſſent gagner d'abord, ou qui uſent de quelque autre ſtratagême, pour engager à jouer plus gros jeu ceux qui en ſavent moins qu'eux ; ni de ceux qui pipent le Dé, ou qui préparent, arrangent, ou marquent les Cartes d'une certaine maniére ;

(1) *Nec enim boni'as eſt, peſſimis eſſe meliorem.* SENEC. Epiſt. LXXIX. pag. 316.

(2) *Et ideo difficulter ad ſanitatem pervenimus, quia nos egrotare neſcimus.* SENEC. Epiſt. L. pag. 170.

re; ni de ceux qui cachent & retiennent des Cartes pour s'en ſervir dans le beſoin, ou qui, après qu'on a coupé, les remettent dans le même état qu'elles étoient, ou qui en prennent plus ou moins qu'il ne faut, afin d'avoir dans leur Jeu quelque bonne carte qu'ils ont apperçuë; ni de ceux qui comptent de propos délibéré plus de jeux qu'ils n'en ont; ni de ceux qui donnent de mauvais argent qu'ils connoiſſent tel, ou qui font gliſſer adroitement de leur côté l'argent de leurs compagnons; ni de ceux qui jouant pluſieurs enſemble s'entendent avec quelqun de la compagnie, en ſorte qu'ils ne jouent pas le jeu quand ils peuvent par là ſe faire gagner l'un l'autre, ou s'épargner quelque perte: ces tours, & autres ſemblables, ſont trop groſſiers & renferment une injuſtice trop criante, pour qu'il ſoit néceſſaire de s'arrêter un moment à la prouver.

§. IV. MAIS il y a d'autres maniéres de tromper, qui, quoi que moins viſibles, ne laiſſent pas d'être également contraires à la bonne-foi du Jeu. Je mets en ce rang 1. La curioſité lâche & avide de ceux qui, jouant aux Cartes, regardent le jeu de leur voiſin, ou ſe le font montrer adroitement, pour prendre là-deſſus leurs meſures. Il y a lieu d'être ſurpris, que tant de gens faſſent ſi peu de ſcrupule d'une choſe com-

me

me celle-là, qui choque ſi manifeſtement & ſi directement les Loix eſſentielles du Contract. On ne joue pas à jeu découvert ; & la maniére ſeule dont on donne les cartes, fait voir que chacun s'engage par là tacitement à ne point regarder le jeu des autres. Une grande partie de l'habileté de ces ſortes de Jeux, conſiſte à déviner, pour ainſi dire, quelles cartes ſe trouvent dans la main de tel ou tel ; & comme, quelque exact & attentif que l'on ſoit, on ne ſauroit toûjours rencontrer juſte dans ſon calcul, cela fait auſſi une bonne partie du hazard des Jeux de Cartes. S'il étoit permis de ſe tirer d'affaires par un coup d'œuil, on joueroit preſque à jeu ſûr : celui qui auroit la vûë la plus perçante, & qui ſauroit le plus finement regarder de côté ſans qu'on s'en apperçût, ſeroit le meilleur Joueur, & auroit par là d'avance un grand avantage ſur la plûpart des autres ; ce qui eſt directement contre l'égalité qu'il doit y avoir dans la partie. Mais, direz-vous, c'eſt à chacun à ſe tenir ſur ſes gardes, & à bien cacher ſon jeu : tant pis pour celui qui le laiſſe voir, il ne tenoit qu'à lui d'empêcher que l'autre n'eût ſur lui cet avantage. Je répons, que ce n'eſt point là une de ces négligences dont on eſt convenu ou formellement, ou tacitement, qu'elles tourneroient au profit du jeu. Vous ne

verrez point de Joueurs qui en faiſant partie établiſſent pour loi, qu'il ſera libre à chacun de jetter les yeux, autant qu'il pourra, ſur le jeu de ſon compagnon. Il n'y a non plus aucun lieu de préſumer que ceux qui jouent enſemble ſérieuſement s'accordent réciproquement une telle permiſſion, qui les engageroit à une attention extraordinaire, & qui d'ailleurs ne leur ſerviroit pas de beaucoup, ſi chacun de ſon côté tâchoit de s'en prévaloir, & étoit en même tems ſur ſes gardes pour rendre inutile celle des autres. Perſonne, à mon avis, ne voudroit, à ce prix-là, être en droit de lorgner les cartes de ſon voiſin; & la vérité eſt que ceux qui prennent cette liberté, ne le font que parce qu'ils croient que les autres ne ſe défiant pas d'eux, ne s'en appercevront pas. Ainſi ils ſe condamnent par là eux-mêmes, & ils nous donnent lieu de ſoupçonner ou plûtôt d'être aſſûrez que, quelque illuſion qu'ils puiſſent ſe faire, ils ſentent confuſément & ils entrevoient là, bon-gré mal-gré qu'ils en aient, quelque ſorte d'injuſtice, ſur laquelle ils tâchent de s'étourdir, juſques à ce qu'enfin, à force d'habitude, ils la commettent preſque ſans y penſer. Bien loin qu'on trouve ici quelque prétexte ou quelque excuſe plauſible, je ſoûtiens que, ſi l'on a la Conſcience un peu délicate, lors même que ſans deſſein

on

on aura entrevû le jeu de ſon voiſin, on n'en profitera pas, & que l'on jouera, nonobſtant cela, comme le demandent les Loix du Jeu, ſans avoir aucun égard à cette connoiſſance qu'on ne devoit point avoir.

§. V. 2. QUELQUEFOIS auſſi il n'y a pas moins de tromperie à laiſſer voir ſon propre jeu, qu'à regarder ſoi-même celui des autres. Cela arrive ſur tout dans le Jeu de l'Hombre à cinq, que l'on appelle *Quinquille*. On voit des gens qui, lors qu'ils croient avoir aſſez beau jeu pour aider à gagner celui qui ſe diſpoſe à s'aſſocier avec un autre inconnu, tiennent leurs cartes de telle maniére, que leur voiſin peut aiſément les voir, & appeller leur Roi; ce qu'il fera, ſelon toutes les apparences, pour peu qu'il s'en apperçoive. Mais c'eſt là une colluſion manifeſte, quoi que tacite; & les trois autres Joueurs ont autant de ſujet de ſe plaindre, que ſi l'on étoit convenu par avance de s'entendre pour les tromper. Les Loix de cette ſorte de Jeu n'ont rien qui autoriſe le moins du monde un tel ſtratagême: elles veulent au contraire que, tant que le Roi appellé n'a point paru, celui qui l'a en main ne ſe faſſe connoître que par les cartes qu'il joue. Il ne lui eſt pas même permis de faire le moindre ſigne qui tende à le découvrir pour l'ami de celui qui fait jouer. Les Loix du Jeu en général ne per-

permettent jamais de laiſſer de propos délibéré voir ſes cartes à ſon voiſin, lors que cela pourroit tourner tant ſoit peu au desavantage des autres. J'ai prouvé (a) auſſi, que la négligence même a quelque choſe de contraire à la fidélité du Jeu, lors qu'il en peut revenir quelque dommage à ceux qui ſans cela gagneroient ou feroient perdre.

(a) Liv. II. Chap. III. §. 4.

§. VI. 3. IL n'y a pas beaucoup de différence entre les gens dont je viens de parler, & ceux qui à deſſein de favoriſer quelcun des Joueurs pour qui ils s'intéreſſent, ſans avoir aucune part à ſon gain, jouent autrement qu'ils n'auroient joué & qu'ils ne doivent jouer pour le profit commun du Jeu. S'il ne s'agiſſoit que de leur propre avantage, il leur ſeroit libre d'y renoncer: mais du moment que les autres en reçoivent du dommage, on ne ſauroit en conſcience ſe diſpenſer de jouer à toute rigueur, qui que ce ſoit qui doive perdre par là. On n'a aucune raiſon de ſuppoſer que chacun des autres conſente à relâcher, comme nous, de ſes intérêts en faveur d'un ſeul: ce ne ſeroit plus jeu, & l'on voit que les Fréres & Sœurs, ou autres qui ont enſemble des relations fort étroites, & qui ſe piquent de bonne-foi, s'excuſent d'être d'une même partie, crainte qu'on ne les ſoupçonne de s'entendre ou de ſe favoriſer réciproq-

ciproquement, comme font auſſi pluſieurs, qui à cauſe de cela ne jouent pas volontiers avec des gens qui ſe touchent d'un peu près, ou qui ſont amis intimes.

§. VII. 4. JE trouve encore plus de mauvaiſe foi à ne pas mettre au jeu, dans l'eſperance que les autres n'y prendront pas garde, comme il arrive à l'*Hombre* ſimple ou à *Quinquille*, lors qu'il y a pluſieurs bêtes ſur le jeu. Il faut être bien charitable pour croire que ceux qui ne font aucun ſcrupule de celà (& l'on n'en voit que trop, qui paſſent d'ailleurs pour honnêtes gens) ne ſuccomberont pas aiſément à la tentation de prendre le bien d'autrui, toutes les fois qu'ils s'imagineront avoir une belle occaſion de l'attrapper impunément. Il me ſemble du moins qu'il n'y a pas grande différence entre retenir ce que l'on devoit donner, & ſe ſaiſir de ce qui ne nous appartient pas. Vous ne pouvez rien prétendre à ce qui eſt ſur le jeu, que parce que vous avez riſqué vous-même autant que les autres: ſi vous ne fourniſſez pas vôtre quotte part, c'eſt jouer un rien contre quelque choſe, & lors que vous venez à gagner, vous tirez un profit qui ne vous eſt point dû, parce que vous avez joué ſi non à jeu ſûr, du moins ſans rien hazarder de vôtre côté. Que ſi quelque autre gagne, il ne tire pas ce qui lui devoit revenir; il a riſ-

qué,

qué, par rapport à vous, ſon argent à pure perte : c'eſt un vol que vous lui faites, ſoit qu'il s'en apperçoive, ou qu'il ne s'en apperçoive point. S'il s'en apperçoit, & que ne ſachant à qui s'en prendre, il ſoit obligé de ſe contenter de ce qui reſte, vous n'êtes pas pour cela moins coupable envers lui d'un larcin honteux : il ne renonce à ſes prétenſions que malgré lui, & par l'impuiſſance où il ſe voit de les faire valoir : vous lui donnez lieu de ſoupçonner peut-être l'innocent pour le coupable ; & en ce cas-là l'injuſtice eſt double de vôtre part. Que s'il ne s'en apperçoit point, il ne perd pas pour cela ſon droit qu'il ignore ; & vôtre tromperie eſt d'autant plus criminelle, qu'on ne s'en défioit point. En vain prétendriez-vous que la négligence des autres à prendre garde ſi vous mettez au jeu, ou non, vous aquiert à juſte titre ce que vous avez retenu adroitement : l'illuſion eſt trop groſſiére, pour que vous puiſſiez y donner de bonne foi. Vous ſeriez bien fâché que ceux avec qui vous jouez fuſſent dans la même penſée & agiſſent avec vous ſur le même pié, comme il le faudroit afin que les choſes fuſſent égales ; en ce cas-là vous ſouhaitteriez bien-tôt vous-même que la loi fût abolie, parce que, chacun des autres étant vôtre ſurveillant, vous ſeriez obligé d'être le leur, & ainſi vous n'y trouveriez

veriez pas vôtre compte. Après tout, ceux qui ne mettent pas au jeu n'oseroient l'avouer; ils s'en défendent comme d'un crime, lors qu'on les en accuse, & ils sont mortifiez quand on les surprend en faute: preuve évidente qu'ils savent bien que c'est une chose généralement tenuë pour illicite; au lieu que, quand on a évité par adresse de paier les *Matadors*, on le dit soi-même après le coup passé, & l'on s'en félicite hautement, parce que cela est autorisé par les Loix du Jeu. Il faut se crever les yeux pour ne pas être frappé d'une injustice aussi palpable, que celle de retenir un argent, qui dès là qu'on devoit l'avoir donné, ne nous appartient plus, à moins que le bonheur du Jeu ne le fasse repasser entre nos mains. Un Honnête Homme est toûjours fort éloigné de ces basses tromperies; & dans un doute il aimera mieux risquer de mettre deux fois au jeu, que de n'être pas assûré s'il y a mis.

§. VIII. 5. ON en voit d'autres, qui tâchent de faire passer au jeu quelque piéce de monnoie pour plus qu'ils ne savent qu'elle vaut. Toute la différence que je vois entre ces gens-là, & ceux qui ne mettent pas au jeu, c'est que les prémiers ne retiennent qu'une partie de ce que les autres retiennent tout entier; & comme la tromperie est, à peu près, la même, elle vient aussi

auſſi au fond du même principe. Cela eſt d'ailleurs manifeſtement contraire à l'égalité du Jeu, en vertu dequoi chacun des Joueurs doit riſquer la même ſomme que l'autre ou préciſément, ou à proportion du péril qu'il court & de ſon habileté; comme je l'ai fait (a) voir en ſon lieu. Je ſai que l'on convient quelquefois d'un commun accord que certaines piéces paſſeront au jeu pour quelque choſe de plus qu'elles ne valent ailleurs; & en ce cas-là, il n'y a rien à dire, parce que chacun a le même privilége, & que l'on peut remettre la piéce au jeu pour ce qu'on l'a priſe. Mais on ne joue guéres ſur ce pié-là, hormis entre les grands Joueurs pour qui c'eſt une bagatelle: & on ne le permet jamais qu'à l'égard des piéces, dont la différence de valeur eſt très-petite. Lors même que cela eſt établi, le meilleur eſt, autant qu'il ſe peut, de donner toûjours de bon argent, ou du moins d'auſſi bon que les autres. La Bonne-Foi veut que l'on s'abſtienne ſoigneuſement de tout ce qui renferme la moindre apparence d'injuſte inégalité; & la plûpart de ceux qui font gliſſer dans le jeu quelque piéce qui vaut moins que ce que les autres mettent, témoignent aſſez qu'ils n'y vont pas droitement. Il y en a même qui remarquant qu'on ne s'eſt pas apperçû que la piéce venoit d'eux, refuſent

(a) Liv. II. Chap. II.

ſent de la reprendre, quand ceux qui l'ont tirée veulent la remettre au jeu.

§. IX. *6.* C'EST encore une tromperie que de renoncer exprès, ſoit pour gagner plus façilement, ou pour faire perdre celui qui joue. Dans le prémier cas, on uſurpe un avantage que l'on n'a aquis ni par la diſpoſition des cartes, ni par un artifice innocent: dans l'autre, on fait du tort à celui qui devoit gagner, ſi l'on eût fourni de la couleur qu'on avoit. Ne me dites pas que vous êtes quitte en paiant la bête, ſi l'on s'apperçoit que vous avez renoncé, & que cette peine à laquelle vous vous expoſez, vous met en droit de le faire quand il vous plaît, à vos riſques, périls & fortunes. Si c'eſt de bonne foi que vous répondez ainſi, vous ne connoiſſez guéres le vrai fondement & la juſte étenduë des engagemens du Jeu. La loi qui ſoûmet à paier la bête ceux qui n'auront pas fourni les cartes qu'ils devoient mettre, ne ſuppoſe nullement une permiſſion de renoncer toutes fois & quantes que l'on voudra: bien loin de là, elle eſt établie directement pour empêcher qu'on ne renonce même ſans y penſer. Il ſeroit fort incommode, ſur tout lors qu'on joue plus de deux ou trois enſemble, de faire des efforts continuels de mémoire pour retenir la ſuite des cartes que chacun jette; & ſi l'on

n'y a pas tenu l'œuil attentivement dans le tems que chacun jettoit ſa carte, il eſt bien difficile, & ſouvent impoſſible, de la démêler parmi les levées : au lieu qu'avant cela il ne faut pas une grande attention pour prendre garde aux cartes qu'on a dans ſon propre jeu. C'eſt pour cela que les Loix du Jeu puniſſent ici la ſimple négligence, & la font ainſi regarder comme n'étant pas tout-à-fait excuſable, quelque involontaire qu'elle ſoit : par conſéquent elles n'ont garde d'autoriſer une fraude manifeſte, en laiſſant la liberté de renoncer à deſſein. Si cela étoit, du moment qu'on joueroit avec des gens qui ne ſeroient pas extrémement attentifs, on pourroit gagner ou faire perdre preſque toûjours à coup ſûr. Quand même on ſeroit aſſûré de paier la bête, on ne laiſſeroit pas quelquefois d'y trouver ſon compte, parce que ce que l'on ſeroit obligé de donner en ce cas-là ne monteroit pas auſſi haut que le butin qu'on feroit manquer à l'autre Joueur, & qu'on eſpéreroit d'attrapper ſoi-même les coups ſuivans. Dès qu'on craindroit, par exemple, que quelcun n'eût jeu à faire la vole, on renonceroit pour la lui ôter, ſur tout à *Quinquille*, où il ſe trouve ſouvent qu'il n'y a nulle proportion entre ce qu'on donne pour avoir renoncé, & ce que l'on emporte lors que l'on a fait toutes les levées.

§. X.

§. X. 7. J'AI prouvé ailleurs, que c'eſt une des parties eſſentielles de la fidélité du Jeu, de ne pas ſe prévaloir des mépriſes ou des diſtractions, qui peuvent faire perdre à ceux avec qui l'on joue quelque choſe qui leur revient de plein droit : mais il y a bien des gens qui foulent aux pieds cette loi inviolable, & c'eſt un des abus ſur leſquels on ſe fait de plus grandes & de plus fortes illuſions. Cependant, pour peu qu'on y refléchiſſe, l'injuſtice en ſaute aux yeux. Si, ſous prétexte que les autres n'y prennent pas garde, vous vous placez où vous ne devriez pas être, lors que cela vous accommode, ou que vous jouiyez le prémier ou le dernier, ſelon que vous y trouvez vôtre compte, quoi que ce ne ſoit pas vôtre tour; vous avez là un avantage manifeſte, que vous ne devriez point avoir, & qui eſt directement contraire à l'égalité du Jeu. Pour rendre les choſes égales, il faut néceſſairement que tout ce en quoi il y a ou il peut y avoir de l'avantage ſoit diſtribué de telle ſorte, que chacun y aît autant de part que les autres, & en jouïſſe à ſon tour: autrement, c'eſt comme ſi en jouant but-à-but à la Raſle ou au Trictrac, l'un jettoit deux fois le Dé, pendant que l'autre ne le jette qu'une fois. Lors que celui qui doit jouer ou donner croit l'avoir déja fait, il n'eſt pas plus juſte de lui laiſſer

perdre pour cela ſon avantage, qu'il n'eſt vrai qu'il en a joui effectivement. Il n'y a point de Loi du Jeu en vertu de laquelle il y aît conſenti ou dû conſentir ; & rien n'oblige d'ailleurs à préſumer un conſentement tacite. C'eſt un pur oubli qui ne diminue rien de ſon droit, & qui ne vous autoriſe nullement à vous l'approprier : ainſi vous devez lui faire prendre garde à ce dont il ne s'apperçoit pas, comme vous ſeriez bien aiſe qu'on en uſât avec vous, ſi vous étiez dans le cas. A plus forte raiſon y êtes-vous obligé, lors qu'il s'agit non d'une choſe en quoi il y a un avantage incertain, mais d'un avantage ou d'un gain actuellement aquis. Ainſi il faut avertir de bonne foi celui qui compte moins de points qu'il n'en a véritablement. De même, ſi vous devez au jeu, & que celui qui tire ne s'en ſouvienne pas, vous ne pouvez pas plus vous diſpenſer de le lui déclarer franchement & de paier de vous-même, que de mettre au jeu d'abord ; & ſi vous y manquez, vous n'êtes pas moins coupable de retenir le bien d'autrui, qu'un homme qui ne rendroit pas l'argent qu'on lui a prêté, ſous prétexte que le Créancier l'a oublié lui-même, ou que ſes Héritiers n'en ſâchant rien ne le lui demandent pas.

§. XI. 8. UN autre abus, approchant de celui-là, & qui eſt le dernier dont je parlerai

lerai ici, c'eſt l'obſtination ténace de quelques-uns à ne pas ſe deſſaiſir de ce qu'ils reconnoiſſent devoir aux autres Joueurs. Ils ne portent preſque jamais de l'argent ſur eux, ou bien ils font ſemblant de n'en point avoir : que s'ils en ont montré, ils ſerrent peu-à-peu & ce qu'ils avoient tiré de leur poche, & ce qu'ils gagnent; après quoi, lors qu'ils perdent, ils s'endettent de tous côtez. Ils auront même de l'argent devant eux, qu'ils ne voudront pas paier, ſous prétexte de ne pas changer quelque groſſe piéce, ou même de fort petites en d'autres moindres. A quoi bon cela? Je ne dirai pas que c'eſt témoigner manifeſtement une ſenſibilité extrême à la perte, un fond d'avarice ou d'avidité dure à la deſſerre & peu ſoigneuſe d'éviter mille diſputes qui naiſſent de là infailliblement : il y a ici quelque choſe de plus, qui ſe découvre d'une maniére aſſez ſenſible, & qui nous laiſſe entrevoir un deſſein frauduleux ou direct, ou indirect, une intention de tromper du moins confuſe, une mauvaiſe foi implicite que l'on cherche à ſe cacher. Quand on continue à devoir au tiers & au quart, il eſt preſque impoſſible que ceux à qui l'on doit n'oublient quelque choſe. L'attention que le Jeu demande par lui-même, ne permet pas de conſerver exactement dans la mémoire tant de petites

dettes qui ſe ſont & ſe compenſent perpétuellement pendant la ſéance: on ſe brouille enfin, & le Débiteur en profite. On aime mieux quelquefois ceder, que conteſter avec une perſonne qui ſoûtient fortement qu'elle doit tant, & pas davantage. Voilà, ſelon toutes les apparences, à quoi tend la marotte de ceux qui ne veulent paier que le plus tard qu'ils peuvent. S'ils s'examinent eux-mêmes ſérieuſement, je crains bien que leur Conſcience ne les accuſe là-deſſus encore plus que je ne fais; & l'on a lieu du moins de ne ſe fier guéres à ceux qui ſont fachez quand ils voient que l'on marque, pour ne rien oublier de ce qu'ils doivent. Une droiture ſincére eſt ennemie de tout ce qui a la moindre apparence d'obliquité. Quand on a véritablement à cœur de rendre à chacun le ſien, on s'en aquitte le plus tôt qu'il eſt poſſible: & ne fût-ce que pour prévenir les moindres ſoupçons d'infidélité, un Honnête-Homme s'épargnera & épargnera aux autres la peine de retenir pluſieurs petites dettes qu'il peut paier ſur le champ.

CHAPITRE II.

Abus à l'égard de la ſomme qu'on joue.

§. I. COMME j'ai déclaré dès l'entrée de ce dernier Livre, que je ne prétendois point parler des Débauchez & des Joueurs de profeſſion, qui riſquent de groſſes ſommes ſans régle ni meſure; on ſera peut-être ſurpris d'abord que je trouve de l'abus à l'égard de ce qui ſe joue communément chez ceux qui paſſent d'ailleurs dans le monde pour des gens ſages & retenus. Le jeu y eſt fixé pour l'ordinaire, en ſorte qu'avec le plus grand malheur qu'on puiſſe avoir on ne ſauroit ſe ruiner; & il n'y a pas grand' différence à cet égard entre les diverſes cotteries. Ceux même qui font monter le plus haut la ſomme réglée entr'eux, s'imagineront ſans doute qu'on leur fait tort, de dire qu'ils jouent gros jeu, parce qu'ils ne hazardent pas, à beaucoup près, autant qu'on fait dans les lieux publics. J'eſpére pourtant que quiconque examinera attentivement & ſans prévention les conſéquences que je vais tirer dans ce Chapitre des principes généraux établis & démontrez ci-deſſus, ſera obligé de convenir avec moi qu'il n'y a

que trop d'abus ſur le ſujet dont il s'agit maintenant.

§. II. SI ceux qui jouent tous les jours étoient tous riches, j'avoue que ce qu'on joue ordinairement ſeroit peu de choſe. Mais combien n'y a-t-il pas de gens peu accommodez, ou réduits même à l'étroit, qui ne peuvent perdre, ſans s'incommoder, tout ce que l'on riſque ſur ce pié-là? Chacun veut faire comme les autres, ſans examiner ſi ſes forces le lui permettent. On a honte de paroître moins avantagé des biens de la fortune, en refuſant de jouer autant que d'autres qui ſont effectivement plus à leur aiſe que nous; & l'on n'a pas honte de s'expoſer à tous les inconvéniens d'un jeu où la perte ne peut qu'être aſſez fâcheuſe. On croit qu'il y va du ſien de ceder en quelque choſe à ceux de ſa condition; on ne veut pas ſe ſoûmettre à la Providence qui nous ôte le moien de faire autant de dépenſe que les autres: & il y en a même d'aſſez vains, pour tâcher d'aller du pair avec des gens d'une plus haute volée. Le déſir de gagner, joint à cette fauſſe honte & à cette ſotte ambition, fait qu'on ſe flatte d'eſpérances incertaines, ſans penſer à la perte dont la crainte devroit l'emporter, ou les contrebalancer du moins. Mais diſons quelque choſe d'un peu plus particulier.

§. III.

§. III. RIEN n'eſt plus commun que l'*Hombre* à trois, ou à cinq; & le plus petit jeu qu'on y joue ordinairement eſt tel, qu'on y perdra quelquefois juſqu'à deux (1) & trois Ecus. Or je poſe en fait que c'eſt un gros jeu pour quantité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Il ne faut, pour en tomber d'accord, que conſiderer, qu'une infinité de gens, qui jouent tous les jours, ont beaucoup moins de revenu par jour que ce qu'ils riſquent en une ſeule ſéance. Vous me direz, que la perte va rarement auſſi loin, & que les armes ſont journaliéres. Je l'avoue : mais il (a) ſuffit que l'on puiſſe perdre juſques-là, pour qu'on ſoit inexcuſable de s'expoſer à ce péril, & de faire un auſſi mauvais uſage de ſon argent. S'il n'arrive pas fort ſouvent que l'on perde tout ce qui peut ſe perdre, pour peu qu'on aît de malheur on en perd la moitié, ou environ; & c'eſt encore plus que beaucoup de gens n'ont à dépenſer par jour. Quelque viciſſitude de gain & de perte qu'il y aît en général, il ſe trouve, au bout de l'année, que la plûpart perdent plus qu'ils ne gagnent, & pluſieurs même beaucoup plus qu'ils n'ont gagné; ſans compter

(a) Voiez ce que j'ai dit ci-deſſus, Liv. III. Chap. II. §. 8, 9.

(1) L'Empereur JUSTINIEN avoit fixé à cela, ou environ, ce qu'il permettoit aux plus riches de jouer. J'ai rapporté le paſſage ci-deſſus, Liv. II. Chap. II. §. 2.

compter les frais des cartes, qui eſt un argent perdu pour tous ceux qui jouent. D'ailleurs, quand il y auroit lieu d'eſperer que l'on regagnera tôt ou tard ce qu'on a perdu, la perte peut incommoder beaucoup pour le préſent, ſur tout ſi l'on a du malheur pluſieurs fois de ſuite, comme la choſe eſt très-poſſible & ſe vérifie aſſez ſouvent par l'expérience. On manquera, par exemple, faute d'argent, l'occaſion de pourvoir à ſes beſoins, ou bien on ſera obligé d'emprunter: une Famille, des Enfans, des Domeſtiques, en ſouffriront: on ſe trouvera dans l'impuiſſance d'entreprendre des choſes d'où l'on auroit retiré quelque profit. Après tout, un ſimple divertiſſement, tel que doit être le Jeu, ne mérite pas qu'on y dépenſe autant que font ceux dont il s'agit, en ſuppoſant même qu'il ne ſurvienne pas une ſuite de malheur extraordinaire; & ſi l'on y prend garde, on verra que, pour fournir à cette dépenſe, ils négligent des choſes beaucoup plus utiles, quelquefois même d'une obligation indiſpenſable. Je laiſſe à chacun le ſoin de s'examiner là-deſſus; & je me contente de dire, que c'eſt du moins une des cauſes de la diminution des aumônes & du refroidiſſement de la Charité.

§. IV. POUR ce qui eſt des perſonnes un peu riches, quoi que le jeu qu'on joue ordi-

ordinairement ſoit pour elles peu de choſe, elles ne ſont pas ici à couvert de tout reproche. Il eſt certain qu'à conſiderer en général les diverſes cotteries qui ſe forment pour le Jeu, le nombre des Riches y eſt le plus petit de beaucoup. Ceux-ci ne font pas bande à part, quand il eſt queſtion de ce divertiſſement : tout eſt pêle-mêle ; Riches, ou non, plus ou moins accommodez, jouent enſemble indifféremment. Or quoi que, ſelon les Régles de la Juſtice rigoureuſe, celui qui gagne l'argent d'une perſonne qui n'eſt pas en état de jouer autant que lui, ne lui faſſe aucun tort proprement ainſi nommé, parce qu'il ne tenoit qu'à elle de ne pas jouer ; il ne laiſſe pas de violer ici les Loix de la Charité, qui veulent qu'on ſoit plus ſage que ceux qui s'expoſent imprudemment à une perte tant ſoit peu conſidérable, & qu'on la leur épargne entant qu'en ſoi eſt. D'ailleurs, il n'eſt pas plus permis de contribuer le moins du monde au mal que les autres font, que de le faire ſoi-même : or j'ai prouvé (a) qu'il y a du mal à jouer gros jeu ; donc on doit éviter de lier aucune partie avec ceux qui jouent gros jeu, quoi que la ſomme qu'on joue ſoit pour nous très-peu de choſe. S'il y a des occaſions où ce ſeroit une eſpéce d'affront de ne pas vouloir jouer avec quelcun par une telle raiſon, connuë ou non con-

(a) Liv. III. Chap. II.

connuë; en ce cas-là, la Généroſité ſeule voudroit que le Riche dédommageât d'une maniére ou d'autre celui qui eſt peu accommodé, de la perte qu'il a faite en jouant plus que ſon bien ne le permet. Du reſte, cette ſeule conſidération demande que les Riches, qui ſont ceux qui contribuent le plus à introduire les modes & les dépenſes inutiles, ſoient les prémiers à faire régler le jeu ſur un pié où aucun de ceux avec qui ils jouent ordinairement n'en puiſſe être incommodé en aucune ſorte; quoi que cela n'aille pas, à beaucoup près, auſſi loin que ce qu'ils pourroient hazarder eux-mêmes ſans être accuſez de jouer gros jeu. Au lieu de cela, on en voit pluſieurs qui refuſent de jouer, ou qui témoignent ne le faire qu'à regret, lors qu'on parle de jouer moins qu'ils n'ont accoûtumé.

§. V. MAIS il y a plus, & ſans entrer dans aucun calcul de ce que chacun peut jouer ſelon ſon état & ſa condition, voici une preuve inconteſtable que la plûpart des gens, riches ou non, hazardent au Jeu plus qu'ils ne devroient, & en même tems une régle infaillible par où il eſt très-facile à chacun de connoître s'il paſſe, ou non, les bornes de ce qu'il peut jouer raiſonnablement. Il ne faut pas ſeulement prendre garde de ne pas jouer ce que j'ai appellé (a) proprement *gros jeu*, c'eſt-à-dire, une ſom-

(a) Liv. II. II. §. 2.

ſomme qui eſt telle, que ſuppoſé qu'on la perdît dans une autre occaſion ou de quelque autre maniére, la perte ne fût pas ou ne dût pas du moins en être ſenſible, eû égard aux facultez de chacun & à la maniére dont les Hommes ſont faits ordinairement : cela ſuffit, il eſt vrai, pour diſculper ceux qui jouent avec une perſonne dont ils ne connoiſſent pas encore l'humeur & l'attachement ſordide, mais cela ne ſuffit pas pour diſculper le Joueur même qui eſt de ce caractére, & ceux qui l'ont une fois reconnu tel. Quelque peu conſidérable que ſoit ce qu'il joue, par rapoit à ſon état & à ſes moiens, s'il en craint la perte, ſi elle le chagrine ; dès là il fait mal de s'y expoſer, tout comme s'il jouoit gros jeu effectivement. Bien loin qu'il ſoit excuſable par la raiſon que ce qu'il joue eſt peu de choſe dans le fond, il n'en eſt que plus coupable & plus ridicule en même tems, de s'engager dans un divertiſſement où, au lieu de ſe recréer & de s'amuſer, il ſe tourmente & s'afflige d'une bagatelle que ſon avarice lui fait regarder comme quelque choſe d'important. Or que la plûpart des gens en ſoient logez là, les uns plus, les autres moins, mais tous aſſez pour nous donner lieu de ſoûtenir qu'ils jouent un jeu qui les intéreſſe trop, & qui par conſéquent eſt gros jeu pour eux, c'eſt ce qui

qui paroît par la maniére dont ils jouent, comme nous allons le voir dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE III.

Abus à l'égard de la maniere dont on joue.

§. I. POUR bien repréſenter les abus qui regnent à l'égard de la maniére dont on joue ordinairement, il faut tracer ici deux portraits diamétralement oppoſez; l'un de ceux qui jouent comme il faut, l'autre de ceux qui jouent tout autrement qu'ils ne doivent. L'un & l'autre n'eſt pas mal aiſé à faire. Les idées qui ſuivent naturellement des principes propoſez & établis ci-deſſus, me fourniront le prémier, quoi qu'on aît aſſez de peine à trouver quelque original qui y réponde exactement: mais pour ce qui eſt de l'autre, on peut peindre d'après nature ſur un nombre infini d'originaux différens, qui s'accordent tous néanmoins en ce qu'il n'y paroît preſque aucune trace d'un amuſement naturel & raiſonnable. C'eſt pourquoi, au lieu que le prémier ſera court & ſimple, l'autre doit être néceſſairement chargé; & quelque ſoin que je prenne d'en raſſembler

les

les traits les plus marquez, pluſieurs m'échapperont infailliblement. J'eſpére pourtant qu'il y en aura aſſez pour faire juger des autres, qui ou ne me ſeront pas venus dans l'eſprit, ou me ſeront inconnus.

§. II. IMAGINONS-nous donc d'abord une compagnie de quelques perſonnes ſages, où, ſans autre vûë que de s'amuſer agréablement, on propoſe de faire une partie de Jeu. Une aimable gaieté eſt peinte ſur leur viſage. Les uns ont envie de jouer, les autres le font par complaiſance: chacun conſent de bonne grace à ce que l'on veut; il joue, s'il le faut; que ſi l'on eſt plus de monde que la partie n'en demande, il cherche plûtôt à être du nombre des Spectateurs, que de celui des Joueurs: comme il n'a aucune paſſion pour le Jeu, il lui eſt aſſez indifférent de jouer ou non; il ſe divertira preſque auſſi bien à voir jouer les autres, ou à cauſer avec ceux qui reſtent. Tout ſe fait dans l'ordre: point de diſpute, point d'affectation bizarre & ſuperſtitieuſe d'une certaine place ou d'un certain jeu: on ſe ſoûmet également & aux Régles du Jeu, & à celles d'une Civilité ſans contrainte: la pluralité des voix décide des cas douteux, & perſonne ne ſe plaint d'une loi qui eſt également pour chacun. On ſe met au jeu: cette occupation ne trouble en aucune ſorte le repos de ceux qui

jouent;

jouent; leur viſage n'en eſt pas moins ſerein, ni leur commerce moins doux. Toûjours gais, toûjours dans une aſſiette tranquille, ils n'interrompent pas même tout-à fait la converſation ou entr'eux, ou avec les ſpectateurs. Comme ils ne ſont ni âpres au gain, ni ſenſibles à la perte, ils ne s'appliquent qu'autant que le demande le coup préſent: ont-ils gagné, ou perdu? vous ne les voiez ni plus joieux, ni moins contens; leur eſprit eſt auſſi libre pour penſer à autre choſe dans l'intervalle d'un coup à l'autre, que s'ils n'avoient pas encore touché les Cartes. Auſſi prêts à quitter, qu'à continuer le jeu, toute autre choſe plus importante qui rappelle ou quelcun d'eux, ou tous enſemble, les fait aiſément réſoudre & à ſouffrir qu'on ſe retire, & à ſe retirer eux-mêmes: ils ſe ſéparent enfin auſſi bons amis qu'ils étoient venus.

§. III. JE ne ſai s'il y a quelcun, pour ſi mauvais Joueur qu'il ſoit lui-même, qui ne fût charmé de voir jouer des gens diſpoſez de la maniére dont je viens de les décrire, & qui ne formât du moins ſur le champ un leger ſouhait de leur reſſembler. Mais rien n'eſt plus rare qu'un tel aſſemblage de quelque peu de perſonnes qui ſâchent ſe divertir au Jeu ſans en abuſer. Si après avoir trouvé par hazard dans un endroit retiré quelque cotterie qui en approche,

che, l'on va de maiſon en maiſon dans les lieux les plus frequentez, on ſoupçonnera d'abord que les gens, qui y jouent, ſont occupez à tout autre choſe. On remarquera en général, du prémier coup d'œuil, qu'ils regardent le Jeu comme une affaire de très-grande conſéquence; & plus on examinera leurs mouvemens, plus on ſera convaincu que l'intérêt & l'avarice ſont plus des trois quarts du plaiſir qu'ils trouvent dans ce paſſe-tems devenu ſérieux.

§. IV. ICI j'apperçois d'abord une perſonne qui, parce qu'elle eſt eſclave de ſa paſſion, croit pouvoir s'ériger en tyran des volontez. Il ſe trouve par hazard qu'on ne parle pas de jouer, ſoit que les autres n'en aient pas grande envie, ou qu'ils ne puiſſent pas pour l'heure s'y amuſer. C'eſt trop attendu: elle va enfin uſer des droits qu'elle s'attribuë. Elle fait au monde tout ce qu'elle peut pour engager les autres bongré mal-gré qu'ils en aient, à lier une partie. En effet, n'eſt-ce pas une choſe pour laquelle il faut quitter tout le reſte? Et quel plus grand manque de civilité, quel plus grand outrage envers une perſonne qui aime le Jeu & qui veut jouer, que de tarder tant ſoit peu à ſatisfaire un déſir ſi noble & ſi véhément? Malheur à quiconque n'a pas aſſez de courage pour reſiſter honnêtement à ſes ſollicitations, on croit

avoir des raiſons de pouſſer fort loin la complaiſance pour elle : il faudra qu'il en paſſe par là, après s'être défendu de ſon mieux, & qu'il céde humblement à la violence, au préjudice de ſes affaires les plus preſſées & de ſon inclination.

§. V. MAIS en voici un autre qui, ſous un faux-ſemblant de ne pas aimer le Jeu, cache une envie d'autant plus forte qu'il n'oſe la faire éclatter entiérement. Pour lui, vous dira-t-il, il ne veut pas jouer, il ne s'en ſoucie point : *Mais jouez vous autres. Que faites-vous-là ? Réjoüiſſez-vous ; allons, une petite partie.* Fort bien. La partie ſe fait. Malheureuſement on prend trop à la lettre ce qu'il a dit, on croit bonnement qu'il parloit de bonne foi, on ne le met pas de la partie. Il s'en vengera bien. Vous lui verrez un air ſombre & chagrin, dont il ne ſe défera pas pendant toute la ſéance : il témoignera ſon dépit dans tous ſes diſcours & dans toutes ſes maniéres ; il regardera les jeux de chacun, il critiquera la maniére dont on joue, il cauſera des conteſtations par ſon babil indiſcret. Auſſi-bien pourquoi n'a-t-on pas deviné qu'il vouloit jouer, & qu'il en avoit beaucoup plus d'envie qu'aucun de ceux qui ſont là ?

§. VI. IL A tort pourtant. Que ne s'expliquoit-il mieux ? Que ne faiſoit-il comme cet autre, qui n'y cherche pas tant de façons ?

çons ? On joue chez lui, tout le monde ne peut pas être de la partie; ne craignons pas qu'il ſe mette au rang des ſurnumeraires. Il vaut bien mieux ſans doute que les étrangers ſoient là les bras croiſez à voir jouer le Maître ou la Maîtreſſe du logis! On croiroit peut-être que ce ſont des Amis intimes, des gens qu'il voit tous les jours & avec qui il n'a point à faire de complimens. Mais non, ce ſont des perſonnes avec qui il a très-peu de rélation, qui lui rendent une viſite ſérieuſe : elles ne veulent ni ne ſavent jouer : elles n'ont là aucun autre avec qui s'entretenir : ce ſeront même quelquefois des gens pour qui l'on devroit avoir de la conſidération. Qu'importe ? Faudra-t-il pour cela ſe priver de ſon plaiſir ? Qu'ils s'amuſent & ſe divertiſſent, s'ils peuvent, à voir jouer ; ſinon, qu'ils s'en aillent dans quelque autre maiſon où on les recevra mieux.

§. VII. PEUT-ETRE pourtant qu'il y aura encore quelque difficulté à lier la partie, malgré l'impatience où l'on eſt d'avoir les Cartes à la main. Il s'agit de ſavoir à quel Jeu l'on jouera ? A la vérité, cela eſt aſſez indifférent à pluſieurs : mais je vois-là une perſonne qui ne regarde pas la choſe du même œuil, & qui a bien mieux étudié ſon avantage. Ce Jeu, auquel tous les autres veulent jouer, ne l'accommode pas

tant: il y en a un plus agréable pour elle; c'eſt un Jeu de reſſource, on y gagne davantage & plus aiſément; elle a même remarqué qu'elle y étoit plus heureuſe qu'à aucun autre; voulez-vous qu'elle trahiſſe ſes intérêts? Il faut donc bien qu'en ſa faveur on préfére ce Jeu, quand même on auroit pour l'autre la même inclination qu'elle a pour celui-ci: autrement, elle aimera mieux ſe mortifier un peu en attendant qu'il vienne aſſez de monde pour faire une autre partie; la choſe vaut bien la peine de rompre plûtôt celle qui ſans cela ſe ſeroit formée.

§. VIII. L'HEUREUX moment, tant ſouhaitté, arrive enfin. On joue au Jeu favori de nôtre Joueur prudent. On tire au ſort les places: chacun doit être content. Mais un fâcheux accident commence à faire de la peine. Il eſt échû une mauvaiſe place à *Philocube*: il eſt ſous la coupe d'un tel, celui-ci lui envoie toûjours mauvais jeu; il y en a un autre avant lui qui lui ôte tous les beaux jeux; le moien de gagner avec cela? Il maudit preſque le Sort qui lui a fait échoir une place d'un augure ſi ſiniſtre; & pour moi, j'en tire auſſi un préſage certain des inquiétudes où il ſera pendant toute la ſéance. Suivons pas à pas ſes divers mouvemens, & ceux des autres qui ne ſe ſont pas encore tant fait connoître.

§. IX.

§. IX. D'ABORD, il regne un grand ſilence. Chacun, attentif à ſes affaires, ne penſe qu'à regarder & à conduire ſon jeu. A voir l'ardeur dont ils s'y prennent, on ne conçoit pas qu'ils puiſſent donner plus de ſoin & d'attention aux occupations les plus graves & les plus importantes. Gardons-nous bien de les interrompre, & de leur parler à contre-tems d'aucune autre choſe, ſérieuſe ou non, pas même dans l'entredeux d'un coup à l'autre : nous ſerions bien heureux ſi nous en étions quittes pour un ſilence dédaigneux, & ſi nous ne recevions pas quelque bruſquerie. Auſſi bien les momens ſont trop chers, pour les perdre en vains diſcours. Loin d'ici tout Joueur lent & diſtrait, qui ne ſait pas ramaſſer & donner les Cartes en un clin d'œuil : il fait ſuer les gens ; on ſe morfond dans l'impatience de ſavoir ſi l'on aura jeu à eſperer quelque gain. Pendant quelques momens on gagne & l'on perd peu de choſe tour-à-tour, le jeu languit encore juſques-là ; mais enfin il s'échauffe, & nous fera voir de nouvelles ſcénes.

§. X. IL Y A de groſſes bêtes ſur le tapis : chacun les dévore des yeux, & ne regarde qu'en tremblant ſes cartes l'une après l'autre, je lis dans les yeux de tous la perplexité où les met un déſir violent, mêlé de crainte & d'eſperance : il me ſem-

ble que je vois des Criminels qui attendent ou leur mort, ou leur grace, de la déciſion du Sort. J'en découvre un néanmoins dont le viſage devient un peu ſerein; c'eſt qu'il entrevoit un commencement de jeu: mais la ſuite n'y répond pas, le voilà mortifié, il faut malgré qu'il en aît qu'il lâche la proie qu'il croioit déja tenir; un autre plus heureux raſſemble ſes cartes, & va jouer. Celui-ci ne laiſſe pas d'être fort intrigué: il a compté ſur des cartes qui ne ſont pas venuës, il ne ſauroit gagner ſans un grand bonheur; il perd effectivement. Après cela le moien de ſe poſſeder? On peſte contre les cartes, & l'on ne paie la bête qu'en rechignant. On veut néanmoins la recouvrer, & pour cet effet on n'attend pas même un jeu paſſable, crainte d'être prévenu; on joue avec rien, & l'on s'enfonce de plus en plus dans la perte: mais au lieu de ne s'en prendre qu'à ſoi-même & de devenir ſage à ſes dépens, on décharge ſa mauvaiſe humeur ſur tout ce qui ſe préſente. On chicane, on bruſque les gens, on ſe tourmente ſoi-même & on tourmente les autres.

§. XI NE nous imaginons pas pourtant qu'on attende toûjours d'en être réduit là, pour ſe laiſſer aller à un noir chagrin & à des emportemens ridicules. Il y en a qui ſont dans des inquiétudes perpétuelles, ſoit pour

pour le gain ou pour la perte, lors même qu'il ne s'agit que de peu de choſe. Sont-ils appellez pour jouer à un Jeu où l'Ami ne doit ſe faire connoître en aucune ſorte, tant qu'une certaine carte n'a point paru? ils ne ſe déclarent pas à la vérité en termes formels ; mais un langage indirect, leurs regards, leurs tranſes, leurs contorſions, les donnent mieux à connoître, que s'ils avoient dit ſans détour, *c'eſt moi.* Toutes les fois qu'ils n'ont pas jeu à jouer, c'eſt un grand crevecœur pour eux, ce ſont autant de coups de poignard ; ils regardent d'un œuil d'envie & de convoitiſe tout ce que les autres tirent. Ils exaggérent, avec une eſpéce de reproche puérile, le bonheur de celui qui a gagné quelque choſe : ils déplorent leur propre malheur, quoi que dans le fond ils ne perdent pas beaucoup. Ce ne ſont qu'exclamations ridicules, que repétitions ennuieuſes. Si celui qui étoit dans un intérêt commun avec eux a mal joué par mégarde, ou n'a pas joué à leur fantaiſie, diſons mieux, s'il n'a pas déviné leur jeu, c'eſt un ſujet continuel de cenſure : ils vous rebattront les oreilles, pendant toute une ſéance, d'un coup de malheur qui leur paroît ſingulier ; ils conſervent exactement dans la mémoire la diſpoſition des Cartes, ſouvent aſſez compliquée, & ils vous donnent lieu de regretter qu'ils n'emploient

ailleurs plus utilement cette facilité à retenir des détails.

§. XII. QUELQUES-UNS ſont de bonne humeur, pendant qu'ils gagnent & qu'ils ont le vent en pouppe : ils badinent alors, ils rient, ils ſe moquent, ils inſultent aux malheureux. Mais attendons un revers de fortune, nous verrons diſparoître cette joie fanfaronne que leur inſpiroit une confiance téméraire au bonheur du Sort, qui ſembloit s'être déclaré pour eux. Ce n'eſt plus la même perſonne : elle eſt auſſi rêveuſe, auſſi ſombre, auſſi chagrine, qu'elle ſe montroit gaie & contente il n'y a qu'un moment : elle n'ouvre plus la bouche que pour ſe plaindre, ou pour dire des duretez à quelcun.

§. XIII. MAIS ce n'eſt rien encore : l'heure des conteſtations nous fournira bien un autre ſpectacle. Cette heure ſouvent ne tarde guéres à venir. Les uns contribuent, plûtôt que les autres, à l'amener ; mais elle arrive tôt ou tard, & dure quelquefois preſque autant que la ſéance. Ici je ne ſai ſi je ſuis dans une compagnie d'Honnêtes-gens, ou parmi des Harangéres : il eſt certain du moins qu'on entendra quelquefois bien avant dans la Ruë ou dans la Place les criailleries d'une table de Joueurs ; & les Spectateurs qui voudroient cauſer pendant ce tems-là, auroient bien de la peine

à

à s'entendre les uns les autres. Chacun crie de ſon côté, chacun veut avoir raiſon, & les plus tranquilles perdent patience. Celui qui a le plus de tort, eſt d'ordinaire celui qui fait le plus de bruit, & qui affirme le plus fortement ce dont il n'eſt point aſſûré, quelquefois même ce qu'il ſait mieux que perſonne être faux. On veut être juge en ſa propre cauſe, on refuſe de ſe ſoûmettre à la déciſion de ceux qui doivent naturellement juger de ces ſortes de démêlez; & il y en a tel qui veut ériger en loix pour les autres, des choſes qu'il ſe permet à lui-même à tout moment. La conteſtation finie d'une maniére ou d'autre, ce n'eſt pas encore fait; on la renouvelle inceſſamment, ou par des murmures, ou par des plaintes ouvertes du tort qu'on prétend avoir reçû : la choſe tient trop au cœur pour l'oublier de long-tems; & c'eſt grand' merveille ſi elle n'y laiſſe quelque rancune & contre ceux qui ont décidé le cas douteux, & contre ceux qui ont profité du jugement. Il eſt du moins bien rare qu'au ſortir de la ſéance on ſoit auſſi content les uns des autres, que quand on s'eſt mis au jeu. Sans autre raiſon, il ſuffit pour cela que celui qui gagne ne veuille pas jouer auſſi long-tems qu'il plairoit à celui qui a perdu & qui veut ſe raquitter.

§. XIV. Je me laſſe de rappeller dans

mon eſprit, & dans celui des Lecteurs, tant de choſes qui ſont au fond plus odieuſes que je ne les repréſente, & à l'égard deſquelles je puis dire qu'on ne ſait ſi elles ſont plus dignes de pitié, ou d'indignation. C'eſt pour cela que j'ai pris ici & que je prendrai encore quelquefois un ſtile ironique : & en vérité ceux qui s'oublient ſi fort, ne méritent pas d'être traitez plus ſérieuſement. Il y a dans toutes ces maniéres un ridicule groſſier, qui ſeul devroit couvrir de honte & de confuſion ceux qui s'y abandonnent tous les jours ſans retenuë à la vûë de tout le monde. Pour peu qu'on reſpectât le jugement des perſonnes ſages & deſintéreſſées, on auroit du moins quelque ſoin de cacher des foibleſſes ſi honteuſes. Mais l'expreſſion eſt trop foible de beaucoup : les excès que produit l'abus du Jeu, ne peuvent pas être mis au rang des ſimples foibleſſes. Ce ſont autant d'actes d'une mauvaiſe habitude ; ce ſont les fruits malheureux & les effets manifeſtes d'une ou de pluſieurs Paſſions, également contraires aux Loix de la Raiſon & à l'eſprit du véritable Chriſtianiſme, comme je l'ai fait voir ci-deſſus, & comme il paroîtra encore par ce qui nous reſte à dire. J'ai crû néanmoins que, pour ne rien oublier, il falloit, après avoir repréſenté en ſtile grave les égaremens de ceux qui abuſent du Jeu,

Jeu, & les motifs les plus ſérieux d'y renoncer; il falloit, dis-je, eſſaier ſi l'on ne pourroit pas faire un peu ouvrir les yeux à ceux qui ne ſont pas encore en état de refléchir ſur eux-mêmes & ſur les véritables fondemens de leur devoir, en les prenant par la vûë de ce (1) ridicule, qui fait ſouvent plus d'impreſſion que les meilleures & les plus ſolides raiſons du monde.

(1) —— —— —— *Ridiculum acri*
Fortius & melius magnas plerumque ſecat res.
HORAT. Lib. I. Sat. X, 14, 15.

CHAPITRE IV.

De l'attachement & du tems qu'on donne au Jeu.

§. I. QUAND les abus & les excès, dont j'ai parlé juſqu'ici, ſeroient auſſi rares, qu'ils ſont communs; il y auroit toûjours un juſte reproche que l'on peut faire à la plûpart de ceux qui jouent, & qu'ils doivent ſe faire eux-mêmes, c'eſt de s'attacher exceſſivement au Jeu, & d'y donner trop de tems. Le dernier eſt une ſuite néceſſaire du prémier; & l'on ſera convaincu de l'un & de l'autre par les réflexions ſuivantes.

§. II. POUR découvrir combien la plûpart des gens ſont attachez au Jeu, il ne faut que voir l'impatience qu'ils témoignent de

de jouer. C'eſt beaucoup s'ils modérent leur envie juſqu'à l'heure ordinaire où les Joueurs & Joueuſes ſe raſſemblent : cette heure preſque toûjours leur ſemble tarder extrémement. Eſt-elle venuë ? ſi par hazard on ne trouve pas ceux qu'on cherche, ou que ceux qu'on attend n'arrivent pas à point nommé, on enrage. Si l'on eſt en compagnie, & qu'il ne s'y parle pas encore de jouer, ou qu'on ne voie pas les eſprits diſpoſez à faire une partie, on s'ennuie, on baîlle, on s'endort preſque. Toute autre choſe ne touche point. On ne ſait ce que c'eſt que le plaiſir d'une ſimple Converſation, où le Jeu n'a point de part. En un mot, il n'eſt pas plus poſſible à un grand nombre de gens de vivre ſans jouer, que ſans manger & ſans boire.

§. III. AUSSI voions-nous que l'on prend de bonnes meſures pour éviter l'inconvénient fâcheux de manquer de compagnons pour ce cher amuſement. On a ſoin, au commencement de la ſemaine, de pourvoir à ce que l'on ait chaque jour ſans faute avec qui jouer. Aujourd'hui on ira chez un tel ou une telle, demain chez un autre, après demain ceux-ci viendront chez nous ; & ainſi du reſte. On fait avertir de bonne heure le Maître ou la Maîtreſſe du logis, afin qu'au cas qu'ils ne fuſſent pas en état de recevoir compagnie ce jour-là, on cher-

cherche fortune ailleurs. Point de vuide, point de journée perduë : tout eſt bien reglé ; il ſeroit ſeulement à ſouhaitter qu'on mît un auſſi bon ordre à ſes affaires ſerieuſes. Que ſi l'on ne s'eſt pas aviſé de prendre les choſes de ſi loin, il reſte encore une reſſource preſque infaillible. Il y a des Maiſons où l'on eſt comme aſſûré de trouver toûjours compagnie pour le Jeu. Ce ſont des eſpéces de rendez-vous, où il va d'ordinaire aſſez de monde pour faire pluſieurs parties.

§. IV. AUTRE expédient ; c'eſt de n'y regarder pas de ſi près dans les commerces qu'on lie. Ici point de choix, ou du moins peu de délicateſſe à choiſir. Ailleurs bien des gens croiroient ſe ravaler en ſouffrant qu'une perſonne d'une condition un peu inférieure traitât avec eux de pair à compagnon & voulût être de leurs parties de plaiſir : mais en matiére de Jeu on n'a pas tous ces ſcrupules, le Jeu a une vertu merveilleuſe pour rabaiſſer la fierté. Quiconque joue & a de l'argent, eſt bien venu preſque par tout : avec lui, on lui laiſſe prendre des libertez, quoi qu'on le regarde d'ailleurs comme fort au deſſous de ſoi ; le Jeu eſt un paſſeport, à la faveur duquel il s'introduit dans toutes les cotteries. Tel qu'on n'eſtime pas dans l'ame & qu'on a raiſon de ne pas eſtimer, eſt auſſi bien reçû, auſſi frequenté, auſſi recherché, auſſi ca-

careſſé, pour ne pas dire davantage, que les plus honnêtes-gens. Il ſemble que, du moins par honneur, on ne devroit pas proſtituer, pour ainſi dire, à un tel point ſes liaiſons & ſa familiarité. Mais comment faire? Peut-on étendre trop loin ſes cotteries pour le Jeu? Ne faut-il pas ſe mettre l'eſprit en repos là-deſſus, & n'eſt-il pas de la prudence d'avoir dequoi s'aſſûrer que, quand l'un manquera, on en trouvera à toute heure beaucoup d'autres avec qui l'on pourra ne pas chommer?

§. V. ON n'a garde après cela d'uſer des précautions & des ménagemens néceſſaires pour empêcher les mauvais effets de l'exemple, pas même par rapport à ceux dont les intérêts doivent être les plus chers. Il ſeroit au fond fort inutile d'y penſer, ſur le pié où ſont les choſes. Le moien que des Enfans ne prennent pas goût au Jeu, quand ils n'y auroient d'ailleurs aucun panchant, lors qu'ils voient toûjours les Cartes ſur la table ou chez eux, ou chez les autres avec qui leur Pére & leur Mére ont des liaiſons? Il faut donc ſe réſoudre tranquillement à laiſſer après ſoi des Succeſſeurs qui, ſelon toutes les apparences, ne dégéneréront pas de la vertu paternelle, & qui enchériront même, s'il ſe peut, ſur leurs Parens, dans cette noble occupation dont on leur donne tant de leçons efficaces quoi que muettes.

Trop

Trop heureux encore ſi l'aſſiduité avec laquelle on s'y attache ne fait pas négliger les ſoins les plus indiſpenſables qu'on doit d'ailleurs prendre d'eux & de leur éducation!

§. VI. MAIS, mis à part toutes ces conſidérations, quelque fortes qu'elles ſoient, meſurons en elle-même l'étenduë du tems que l'on donne au Jeu. Conçoit-on bien que, ſans aimer le Jeu avec paſſion, une perſonne puiſſe jouer tous les jours, ou peu s'en faut, quatre ou cinq heures de ſuite? Cela n'eſt-il pas manifeſtement contraire à la nature des choſes? Lors qu'un objet ne plaît qu'autant qu'il amuſe, (a) on s'en laſſe bien-tôt, dès qu'il revient trop ſouvent & qu'il occupe trop long-tems à la fois: le ſeul moien d'y trouver toûjours le même plaiſir, c'eſt de s'y arrêter peu, & de laiſſer de grands intervalles entre le moment qu'on le quitte, & celui qu'on le reprend. Pour moi, il me ſemble qu'il n'eſt pas poſſible de jouer autant que font la plûpart des gens, ſans autre motif que celui de ſe divertir ou de paſſer le tems: & je poſe en fait que ceux même qui ne jouent que rarement, ne ſauroient jouer agréablement au delà d'une heure ou de deux tout au plus, tant qu'ils ne prendront plaiſir au Jeu que d'une maniére innocente & comme à un amuſement. Si l'on s'examine ſoi-même de bonne foi, ſi l'on compare l'attachement qu'on

(a) Voiez ci-deſſus, Liv. III. Chap. III. §. 10. & Chap. IV. §. 6.

qu'on a pour le Jeu avec l'impreſſion que ſont ſur nous d'autres objets qui ont dequoi nous plaire, mais qui n'ont pas aſſez de charmes pour ſe rendre maîtres de nôtre cœur; on conviendra, je m'aſſûre, que je n'outre point les choſes: & pour peu qu'on aît à cœur ſes véritables intérêts, on penſera à faire déſormais un meilleur uſage d'un tems précieux que l'on emploie conſtamment & ſans relâche à entretenir des Paſſions funeſtes.

§. VII. J'AI ſuppoſé ici qu'on jouât ſeulement quatre ou cinq heures de ſuite, c'eſt-à-dire, à peu près, toute l'après-dinée, comme cela a paſſé en mode parmi la plûpart des gens. Mais il y en a qui font ſouvent de plus longues ſéances, & qui en font même plus d'une par jour, ou plûtôt autant qu'ils trouvent des gens d'humeur à jouer. Matin ou ſoir, c'eſt tout un pour eux: ils ſont toûjours auſſi prêts, & jouent toûjours avec une égale ardeur. Après avoir paſſé la journée à s'y échauffer pendant les plus groſſes chaleurs de la Canicule, ils auront le courage de s'enfermer encore après ſouper pour recommencer ce ſombre exercice, & ils laiſſeront ainſi aux ames vulgaires, qui ſavent jouïr des plaiſirs innocens & naturels, le frais délicieux d'une belle Soirée qu'ils ne ſont pas dignes eux-mêmes de reſpirer.

§. VIII.

§. VIII. LORS qu'on eſt enfin las de jouer, ou qu'il n'y a plus moien de trouver des gens qui veuillent continuer à nous tenir tête, on tâche de s'en dédommager d'une autre maniére; c'eſt en faiſant du jeu la matiére de la converſation & l'objet de ſes penſées. On repaſſe avec ſoin toute la ſuite des événemens & des incidens les moins remarquables que les ſéances de la Journée ont fait voir: on admire là le bonheur, ici la fatalité du Sort: on ſe félicite d'un jeu délicat que l'on a bien ménagé; on ſe reproche les fautes qu'on a faites; on prend des leçons pour l'avenir: on remet ſur le tapis les conteſtations, qui ne l'avoient déja que trop occupé, on les renouvelle tout de bon, on s'échauffe encore, & quelquefois avec plus de fureur que pendant la ſéance même: on loue celui-ci, on blâme celui-là: on fait des projets pour le lendemain, on anticipe par ſes déſirs & par ſes diſcours l'heureux moment où l'on eſpére de ſe remettre à jouer. C'eſt dommage qu'après une lecture ſérieuſe, ſi tant eſt qu'on en faſſe quelquefois, on n'aît pas l'eſprit auſſi rempli des choſes utiles & néceſſaires qui viennent de l'occuper. Quel profit n'en retireroit-on pas, ſi on les ruminoit avec la moitié de l'application & du plaiſir que l'on trouve à reflêchir ſur des idées frivoles, qui devroient s'évanouïr preſ-

que au moment qu'elles frappent, quand elles ne ſeroient d'ailleurs accompagnées d'aucun mauvais effet par rapport à celui dans l'eſprit duquel leur impreſſion dure quelque tems après?

§. IX. DE quelque maniére que j'enviſage cet attachement prodigieux au Jeu, & les effets manifeſtes qu'il produit, j'y découvre un ſi grand abus & des excès ſi horribles, que j'ai bien de la peine à concevoir comment tant de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui veulent paſſer pour ſages, oſent s'y abandonner ſi tranquillement. Mille raiſons & générales, & particuliéres, devroient les en détourner, & leur faire ouvrir les yeux ſur l'irrégularité d'une vie ſi honteuſe. Il y a de triſtes circonſtances, des objets affligeans, dont la ſeule vûë ralentiroit & domteroit cette fureur de jouer, ſi l'on avoit encore quelque ſentiment de Chriſtianiſme & d'Humanité. Je n'ai garde d'exiger ici ni ailleurs des auſtéritez inutiles, & je ſai qu'on peut joüir innocemment & avec reconnoiſſance des plaiſirs modérez que permet un calme & un état de proſpérité qui eſt un effet des faveurs de la Providence: mais je voudrois qu'entant qu'Hommes, on penſât quelquefois à tant de milliers de gens que l'ambition des Conquérans, la fureur des Tyrans, les fleaux de la Guerre, de la Peſte, de

la

la Famine, & pluſieurs autres ſortes d'accidens, ſuite funeſte de la condition des choſes humaines, appauvriſſent, ruïnent, déſolent, affligent, ravagent, plus ou moins, dans un Païs ou dans l'autre; je voudrois que comme Chrétiens, on rappellât du moins quelquefois dans ſon eſprit tous ces illuſtres Confeſſeurs qui gemiſſent depuis ſi long-tems dans de ſombres cachots ou ſur les Galéres; je voudrois qu'on ſe dît un peu à ſoi-même: Eſt-il juſte que, pendant qu'une infinité de Créatures humaines, qui n'ont pas plus mérité que moi d'être malheureuſes, ménent une vie ſi triſte & ſi pleine d'amertume, je paſſe la mienne dans les plaiſirs & dans les divertiſſemens? Aurai-je le courage de me plonger dans la molleſſe, de m'abandonner à une diſtraction perpétuelle de paſſetems, de jouer nuit & jour, pour ainſi dire, pendant que pluſieurs de mes Fréres giſent ſur un fumier, ou ſont perpétuellement livrez à la diſcrétion d'un Comite impitoiable? Eſt-ce là prendre quelque part à leurs miſéres? N'eſt-ce pas au contraire leur inſulter en quelque façon, & leur refuſer le ſeul ſoulagement qu'ils peuvent preſque recevoir de nôtre part? Si l'on faiſoit ſérieuſement ces ſortes de réflexions, qui ſe préſentent ſi naturellement à quiconque veut ſe recueillir tant ſoit peu, ſeroit-il poſſible qu'on

jouât inceſſamment & avec tant d'ardeur & d'avidité?

§. X. PERSONNE cependant n'a honte d'un abus qui eſt devenu commun. On continue dans ce train de vie avec une obſtination & une ſécurité prodigieuſe, ſans en avoir preſque aucun remors & moins encore aucun déſir de ſe corriger. A peine y a-t-il dans toute l'année trois ou quatre circonſtances, pendant leſquelles on faſſe quelque trêve à cette fureur du Jeu. Je ne ſai ſi alors on reflêchit ſur ſoi-même, & ſi l'on ſe reconnoît engagé dans une habitude ſi criminelle & ſi dangereuſe: mais les réflexions du moins ſont fort ſuperficielles, & ne vont guéres juſques à donner une juſte idée du mal qu'on fait, comme il paroît par la ſuite. Après s'être abſtenu, non ſans beaucoup de répugnance, de jouer peu de jours avant la Communion, on recommence le lendemain ſur le même pié, & l'on ſe remet au Jeu avec d'autant plus d'ardeur, que l'intervalle a paru bien long. On ſe dédommage abondamment de ces heures ſi ennuiantes qui ont été des années, & l'on s'imagine que Dieu doit être bien content de cette abſtinence que l'on s'eſt impoſée ou par pure bienſéance, ou faute de trouver alors avec qui jouer, toûjours par un principe où il entre quelque choſe de forcé, & peut-être même par un

ſen-

ſentiment confus du mal qu'on fait & que l'on prétend expier par là. J'en appelle à vos conſciences : ſi vous vous rendiez un témoignage bien clair de ne jouer qu'autant que le permettent les Loix de la Nature & de l'Evangile, trouveriez-vous plus de mal à vous divertir au Jeu ſans ſcandale dans certains tems de l'année, qu'à manger & à boire, ou à vous promener pendant ces tems-là? Pour moi, je crains bien que ce ſcrupule ne ſoit l'effet bizarre & ſuperſtitieux de quelques remors ſecrets que vous tâchez d'étouffer. Vous vous imaginez qu'à la faveur du ſacrifice que vous faites de l'exercice de vôtre paſſion pour quelques jours, vous obtiendrez, pour ainſi dire, indulgence pléniére pour la contenter à vôtre aiſe déſormais; ſauf à renouveller la pénitence au retour de la prochaine ſolennité. Il n'y a que trop de ſemblables illuſions dans l'eſprit d'une infinité de gens qui font profeſſion de Chriſtianiſme.

CHAPITRE V.

Réponſe à l'objection; Il vaut mieux jouer, que médire. *Examen de la queſtion, ſi le Jeu prévient de plus grands déſordres.*

§. I. APRE's avoir donné une idée légére, mais ſuffiſante, à mon avis,

des principaux abus du Jeu qui régnent ouvertement parmi l'un & l'autre ſexe, voions un peu ce que l'on dit pour les excuſer. Tout ſe réduit à *trois raiſons ou objections* bien frivoles, & qui, quand elles auroient autant de ſolidité qu'elles en ont peu, fourniroient tout au plus dequoi repouſſer le reproche du tems que l'on donne au Jeu, & nullement dequoi juſtifier la maniére dont on joue.

§. II. LA *prémiére* choſe que l'on répond à ceux qui oſent ſe plaindre qu'on joue trop, c'eſt qu'IL VAUT MIEUX JOUER QUE MÉDIRE. J'aurois honte de m'arrêter un ſeul moment à refuter une raiſon ſi pitoiable, ſi l'on n'étoit aſſez aveuglé pour s'en paier, & aſſez hardi pour la propoſer ſérieuſement. Mais puis qu'au défaut d'excuſes plauſibles on a recours aux échappatoires les plus groſſieres, il faut ſe réſoudre à faire voir en peu de mots combien celle-ci eſt ridicule.

§. III. 1. JE remarque d'abord, que cette raiſon ne fait pas honneur à ceux qui s'en ſervent. Ils ſe reconnoiſſent par là incapables (a) de paſſer le tems d'une maniére innocente; ils avouent tacitement qu'ils ne peuvent que faire du mal, & que le ſeul parti qui leur reſte à prendre, c'eſt d'en faire le moins qu'ils peuvent; d'où vient qu'ils aiment mieux jouer, que médire,

(a) Voiez le Traité *des Jeux de Hazard*, de Mr. *La Placette*, pag. 146.

dire, parce qu'il n'y a pas tant de mal, ſelon eux, dans le prémier, que dans l'autre. Que s'ils diſent qu'ils ne font point de mal en jouant, ils ſuppoſent par là ce qui eſt en queſtion, & ce qu'on défie tous les Joueurs de prouver. D'ailleurs, en leur accordant même cela, il n'en ſera pas moins vrai, ſelon leur propre ſuppoſition, que ſans le Jeu ils tomberoient infailliblement dans la Médiſance; & cet aveu ne leur eſt pas fort glorieux. Il faudroit auſſi être bien charitable, ou plûtôt il faudroit ſe crever les yeux volontairement, pour s'imaginer qu'ils ne ſe jettent dans le Jeu qu'afin d'éviter la tentation de parler mal du Prochain. Pour peu qu'on obſerve leur conduite, on verra manifeſtement qu'ils ne penſent à rien moins qu'à cela; & que leur unique but eſt de ſatisfaire la paſſion qu'ils ont pour cet amuſement frivole. Ils n'en épargnent pas plus la réputation d'autrui: le tems qu'ils emploient au Jeu, n'eſt qu'une trêve à la Médiſance, & ils en trouvent aſſez d'ailleurs pour ſe dédommager ſur les défauts du Prochain du reproche de Joueur qu'ils voient bien qu'ils méritent. Ce que l'on dit ici, n'eſt donc autre choſe qu'un vain palliatif, inventé après coup pour ſe cacher à ſoi-même des excès dont la Conſcience ne peut que faire de tems en tems des reproches confus aux plus paſſionnez

Joueurs, quelque ſoin qu'ils prennent de lui impoſer ſilence. On ſent que l'on fait mal, & l'on croit s'excuſer par la raiſon que cela empêche de faire pis.

§. IV. 2. QUAND on compare enſemble deux ſortes de Péchez déja commis, on peut dire à la vérité qu'il vaut mieux avoir fait celui-ci que celui-là, ſelon que l'un eſt plus énorme que l'autre. Mais lors qu'il s'agit de ſe déterminer de propos délibéré à une action qui renferme quelque choſe de mauvais, ce n'eſt nullement une excuſe valable de dire que l'on ſe réſout à commettre cette action pour en éviter une autre plus criminelle; & la raiſon eſt, qu'en ce cas-là il ne faut faire ni l'un ni l'autre. Dieu n'a pas donné le choix entre divers Péchez; il les défend tous également. Il aura ſans doute égard à la fragilité de nôtre Nature, & il ne confondra pas le Crime avec la Foibleſſe: mais il ne ſe laiſſera pas dupper par ceux qui cherchent à s'étourdir & à s'aveugler eux-mêmes, pour ne pas renoncer à leurs Vices favoris, & qui ſe flattent qu'il leur en devra de reſte parce qu'ils n'auront pas été ſcélérats au dernier point. Le moindre Péché commis avec délibération ou tourné en habitude, exclut auſſi bien du Roiaume du Ciel ceux qui ne s'en repentent pas comme il faut, que les plus grands Crimes; & c'eſt ſe mo-

que-

quer des gens que de prétendre aquérir le droit d'offenſer Dieu tous les jours par un grand abus du Jeu, ſous prétexte qu'on ne l'offenſe pas davantage de quelque autre maniére plus atroce & plus criante. C'eſt comme ſi l'on diſoit à un Prince, qu'il ne trouve pas mauvais qu'on lui déſobéïſſe en certaines choſes d'aſſez grande conſéquence, de peur d'en venir à l'outrager inſolemment par une rebellion générale à tous ſes ordres.

§. V. 3. IL n'eſt pas vrai de dire abſolument qu'il vaille mieux toûjours jouer que médire. Pour ne rien dire de ceux qui en jouant outragent directement la Divinité, comme je l'ai fait voir (a) en ſon lieu, il y a des réputations ſi bien établies, que tous les traits de la calomnie la plus adroite ne font que blanchir, & retombent auſſitôt ſur la main téméraire d'où ils partent. D'ailleurs, les médiſances, dans la bouche d'une perſonne reconnuë pour aimer à parler mal du Prochain, ne trouvent guéres de créance & d'approbation qu'auprès de ceux qui ſont animez du même eſprit; & après tout, on ſe fait ſouvent par là plus de tort à ſoi-même, qu'à ceux de qui l'on médit. Ainſi l'intention de noircir les autres eſt d'ordinaire ce qu'il y a ici de plus criminel; & il s'y mêle même beaucoup de légéreté: on ne prend pas garde quelque-

(a) Liv. III. Chap. V. §. 20, 21.

fois aux conſéquences de ce que l'on dit, & l'on parle deſavantageuſement de quelcun plûtôt pour fournir à la converſation, que pour nuire à celui ſur qui elle roule. Enfin, on ſe laſſe de médire, & quelque envie qu'on en aît, il faut finir faute de matiére. Mais en ne jouant pas avec modération on ſe fait toûjours beaucoup de tort à ſoi-même, & l'on en fait ſouvent à une infinité d'autres. On nourrit dans ſon propre cœur l'Avarice, l'Avidité, l'amour du Plaiſir & de l'Oiſiveté ; & l'on y porte ou l'on y confirme les autres par ſon exemple. On trompe ceux avec qui l'on joue on s'emporte contr'eux, on leur dit des injures, on les accuſe en face de tricherie. On s'abandonne tous les jours, & pendant un long-tems, à de tels excès ; rien ne peut les moderer, & rarement manque-t-on d'occaſions de s'y confirmer de plus en plus. En ce cas-là, je ne crains point d'aſſûrer qu'il vaudroit pour le moins autant médire, que jouer ; quoi qu'au fond ni l'un ni l'autre ne vaille rien, & doive être également en horreur à toute perſonne qui a quelque ſentiment d'Honneur & de Probité. Il n'eſt jamais permis, pour fuïr un Défaut, de ſe jetter dans (1) un autre : oppoſé,

(1) *Dum vitant ſtulti Vitia, in contraria currunt.* HORAT. Lib. I. Sat. II, 24. Voiez PLUTARQUE, *de Adulat. & Amici diſcrim.* pag. 66. B. C. Tom. II. *Ed. Wech.*

ſé, ou non, c'eſt un échange, qui ne fait que rendre vicieux d'une autre maniére.

§. VI. MAIS voions ſi la maxime dont il s'agit ne ſeroit pas recevable, priſe dans un autre ſens. Ne pourroit-on pas dire, politiquement parlant & ſans avoir égard au degré des fautes & des égaremens de chacun, que le Jeu en général prévient de plus grands déſordres? C'eſt ce que quelques-uns penſent: mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à le prouver.

En effet, je ne vois pas à quels abus plus nuiſibles remédient ceux du Jeu. La Médiſance en regne-t-elle moins? J'ai déja dit que non, & la choſe ſaute aux yeux. Les intrigues galantes, les commerces impurs, ſont-ils plus rares? Au contraire, la fréquentation familiére que le Jeu autoriſe ou introduit, fournit des occaſions plus commodes & en plus grand nombre. Ceux qui tendent des piéges à l'honneur du Sexe, ſe gliſſent aiſément à la faveur du Jeu; & pendant qu'un Pére ou une Mére ſont occupez à jouer, le Galant profite des momens & des heures où la Fille eſt laiſſée ſur ſa foi. L'yvrognerie, la débauche eſt-elle moins commune, qu'elle ne le ſeroit ſans le Jeu? Voit-on moins de cabales, moins de fourberies, moins de haines, moins d'inimitiez, moins de diſputes? En un mot, tous les autres déſordres, dont on eſt capable,

s'ac-

s'accordent fort bien avec les abus du Jeu; & quelque long que ſoit le tems qu'on perd à cet amuſement dangereux; on en trouve toûjours de reſte pour d'autres excès, auxquels le Jeu auſſi engage ſouvent par lui-même, & porte quelquefois avec plus de violence, que ne feroient les ſeuls charmes de l'objet. Bien loin que ſans le Jeu on fût expoſé à de plus grandes tentations, peut-être que, ſi l'on n'avoit pas toûjours à point nommé ce moien commode de s'amuſer, qui ſe trouve en tout tems & en toute ſaiſon; à force de s'ennuier, on chercheroit à ſe faire quelque occupation moins dangereuſe, ou même honnête & utile. Quelque averſion qu'on aît pour le Travail, on ne ſauroit guéres plus ſouffrir une Oiſiveté entiére; & dans la néceſſité de choiſir entre ces deux extrémitez, bien des gens ſe réſoudroient plûtôt à prendre quelque peine & à s'occuper de quelque choſe de bon, que d'être toûjours abſolument ſans rien faire. La facilité de trouver des Amuſemens frivoles, contribuë pour le moins autant que toute autre choſe à les rendre ſi communs; & quand on y a une fois pris goût, on s'en fait une habitude dont on ne ſauroit preſque revenir, parce qu'on ne veut pas même mettre en queſtion ſi l'on fait mal, & que, de peur d'entrer là-deſſus dans quelque ſoupçon, on fer-

ferme l'oreille à tous les avertiſſemens de ſa propre Conſcience, auſſi bien qu'à ceux d'autrui.

CHAPITRE VI.

Que voulez-vous qu'on faſſe? *Autre objection réfutée.*

§. I. JE NE ſaurois mieux exprimer la *ſeconde* raiſon, dont il faut traiter préſentement, qu'en rapportant les paroles ſuivantes du Satyrique moderne, où l'on trouve auſſi celle que je viens d'examiner. Il les met l'une & l'autre dans la bouche d'un Directeur commode, qui ſait *applanir les routes du Paradis.*

(a) Mais ce grand jeu chez vous comment l'autoriſer?
Le Jeu fut de tout tems permis pour s'amuſer.
On ne peut pas toûjours travailler, prier, lire:
Il vaut mieux s'occuper à jouer, qu'à médire.
Le plus grand jeu joué dans cette intention,
Peut même devenir une bonne action.

(a) *Deſpreaux*, Sat. des Femmes, ou *Sat. X.* pag. 82.

C'eſt-à-dire, en un mot, que quand on reproche à quelcun qu'il joue trop, il vous ré-

répond; *Que voulez-vous donc qu'on faſſe?* Peu de gens ſont eux-mêmes ſatisfaits de l'autre excuſe, fondée ſur l'utilité d'éviter la Médiſance: mais la plûpart croient avoir ici une raiſon victorieuſe. Faiſons voir néanmoins que, quelque ſpécieuſe qu'elle paroiſſe, elle n'a au fond pas plus de ſolidité.

Pour cet effet, il faut montrer, prémiérement, qu'elle ſuppoſe une choſe fauſſe, je veux dire, que l'on aît ſuffiſamment vaqué aux occupations ſérieuſes qu'on a, ou qu'on doit avoir; & enſuite, que, quand même cela ſeroit vrai, on trouveroit aſſez d'ailleurs, ſi l'on vouloit, dequoi s'amuſer d'une maniére plus convenable & moins dangereuſe, qu'en jouant ſi fréquemment & ſi long-tems chaque fois.

§. II. 1. LA plûpart de ceux dont il s'agit ou n'ont aucune occupation ſérieuſe, ou s'aquittent très-mal des plus indiſpenſables: ainſi ils ont mauvaiſe grace de demander ce que l'on prétend qu'ils faſſent. Je demanderai à mon tour à cette Mére joueuſe (car il eſt juſte de commencer par le Sexe, d'autant plus que, ſi je ne me trompe, il aime le Jeu peut-être plus que les Hommes, & il contribue du moins plus qu'eux à le rendre ſi commun) je demanderai, dis-je, à cette Mére joueuſe, d'où vient qu'elle ne prend aucun ſoin ni de ſon ménage, ni de ſa Famille? Pourquoi tout eſt-

eſt-il chez elle en déſordre ? Pourquoi ſes Enfans ſont-ils mal propres, mal vêtus, mal élevez ? Si elle veut s'examiner elle-même ſérieuſement & parler de bonne foi, elle nous dira que le Jeu en eſt la cauſe. A force de jouer, elle s'eſt dégoutée de toute autre occupation : elle ne ſauroit ſe réſoudre à rien faire de ſérieux. Elle a toûjours le Jeu en tête, & elle aimera mieux s'ennuier, que de s'occuper de quelque choſe de bon, en attendant l'heureux moment de reprendre ſon exercice ordinaire.

§. III. D'AUTRES à la vérité ne négligent pas tout-à-fait de donner ordre à leurs affaires ; mais hors de là n'attendons pas qu'elles perdent beaucoup de tems à l'ouvrage. Il y en a un grand nombre qui ne ſavent ce que c'eſt : & celles qui travaillent quelquefois, font bien voir que ce n'eſt que par maniére d'aquit, & pour l'ordinaire au défaut du Jeu. Autrefois chacune demeuroit chez ſoi du moins juſqu'après midi ; on ne recevoit pas compagnie & on n'y alloit pas de toute la matinée, c'étoit un tems de retraite : mais aujourd'hui tout eſt changé en certains endroits. On a bien ſû ſe débarraſſer de ces régles ſcrupuleuſes, de ces uſages gênans. On en oublie même preſque le ſoin de s'ajuſter & de ſe parer. A peine eſt-on hors du lit que l'on va chercher à faire partie, ou du moins à ba-

babiller. On court de maiſon en maiſon: Hommes & Femmes, Filles & Garçons, tout va & vient librement. On ſe moque de ces perſonnes du vieux tems qui ne veulent pas profiter des priviléges d'une nouvelle mode ſi commode & ſi charmante, par laquelle le Sexe ſe voit enfin affranchi de l'injuſte eſclavage ſous lequel on le tenoit : on ne comprend pas comment on a pu, en d'autres tems & en d'autres lieux, s'aſſujettir à demeurer ſi long-tems au logis, & à lier des ſociétez où l'ouvrage étoit toûjours de la partie. Ce n'eſt plus pour travailler que l'on s'aſſemble ou qu'on ſe viſite; c'eſt pour jouer. Il n'y a guéres de plus grande incivilité, que de ne pas offrir d'abord des Cartes aux gens qui viennent chez vous; & c'eſt beaucoup ſi l'on vous en tient quitte le matin. Si la mode de jouer réguliérement à ces heures-là n'eſt pas encore bien établie, il faut eſperer qu'elle le ſera avec le tems. En attendant, on ſe deſennuiera le mieux qu'on pourra en courant de côté & d'autre. Je trouve dans SENEQUE un portrait qui ne convient pas mal ici, à cela près qu'au lieu que le Philoſophe parle des Hommes de ſon tems, il faut mettre à la place les Femmes & les Filles, ou plûtôt tous les deux Sexes: (1) *Lors*, dit-il,

(1) *Circumcidenda eſt concurſatio, qualis eſt magna parti hominum, domos & theatra & fora peregrantium.... Ho-*

dit-il, *que vous en voiez quelcun ſortir de chez lui, ſi vous lui demandez où il va, & pourquoi il ſort, il vous répondra*; En vérité, je n'en ſai rien: mais je verrai quelcun, je trouverai bien quelque choſe à faire. *Ils courent ſans deſſein, cherchant dequoi s'occuper: ils font non ce qu'ils avoient réſolu, mais la prémiére choſe dont l'occaſion ſe préſente. Ils reſſemblent aux Fourmis, qui grimpent au haut d'un Arbre & de là deſcendent au pié pour rien: c'eſt une Fainéantiſe inquiéte & turbulente.* Sans être Prophéte, on peut aiſément déviner à quoi doit aboutir tôt ou tard une telle licence que le Sexe ſe donne avec ſi peu de ſcrupule. Le Jeu n'eſt pas le ſeul écueil contre lequel il ſoit à craindre qu'une jeune Fille, ainſi abandonnée à l'Oiſiveté & à ſa propre conduite, vienne échouer; & il ſeroit à ſouhaitter que l'expérience n'en eût pas déja fait voir de triſtes exemples.

§. IV. MAIS y a-t-il ici moins d'abus de la part des Hommes, que de la part des Fem-

Horum ſi aliquem exeuntem de domo interrogaveris: Quo tu? quid cogitas? *reſpondebit tibi:* Non mehercule ſcio; ſed aliquos videbo, aliquid agam. *Sine propoſito vagantur, quarentes negotia: nec quæ deſtinaverunt, agunt, ſed in quæ incurrerunt. Inconſultus illis vanuſque curſus eſt, qualis formicis, per arbuſta repentibus; quæ in ſummum cacumen, deinde in imum inanes aguntur. His plerique ſimilem vitam agunt, quorum non immerito quis inquietam inertiam dixerit.* De tranquill. anim. *Cap.* XII.

Femmes & des Filles? Bien loin de-là, ils ſont d'autant plus coupables, qu'ils devroient avoir plus d'attachement au Travail, & plus d'éloignement pour la bagatelle. Le Sexe n'eſt pas appellé aux Emplois de la Société; ſes fonctions ſont bornées au ſoin d'une maiſon ou d'une Famille, & à de petits ouvrages. Mais que dirons-nous d'un Homme qui aiant un Métier ou une Profeſſion, eſt auſſi desœuvré que s'il n'en avoit aucune? Cet Officier, par exemple, qui pendant la Paix ou dans un quartier d'Hyver bat le pavé pour chercher à jouer ou à paſſer le tems de quelque autre maniére, dit froidement, qu'il ne ſait que faire: cependant il ignore les Principes & les Régles de l'Art Militaire; les parties des Mathématiques les plus néceſſaires pour la Guerre, lui ſont auſſi inconnuës que les Terres Auſtrales; il n'entend pas même tous les termes des Fortifications, & ceux qu'il connoît il n'en a que des idées aſſez confuſes: en un mot, ce que l'expérience lui a appris là-deſſus, il le ſait, & pas davantage; le ſimple Soldat n'eſt pas à cet égard au deſſous de lui. Qu'il s'inſtruiſe de tout ce qui a du rapport à ſon Métier, & il aura là bien de l'ouvrage; j'ai preſque dit, qu'il apprenne à lire & à écrire, car il y en a dont l'habileté va à peine juſques là. D'autres ont des Charges

ges Politiques, quelquefois même Eccléſiaſtiques, & cependant ils ne ſavent que faire, à moins qu'ils ne jouent. Il eſt vrai que cet Homme de Juſtice ne connoît pas plus le *Code* & le *Digeſte*, que la langue des *Indiens*, ou s'il en a eu quelque légére teinture dans ſa jeuneſſe, il a de bonne heure (a) *fait banqueroute à ce fatras de Loix*, & il ne ſe ſoucie pas plus de celles de l'Equité. Ce Théologien *lit* (b) *la Bible autant que l'Alcoran :* il n'a rien ſû, & il ne veut rien ſavoir. L'un & l'autre ſe ſont faits une miſérable routine dans ſon métier : il faut bien qu'on s'en contente, & que les intérêts de l'Ame & du Corps ſoient mis en de ſi dignes mains. Il eſt juſte qu'après avoir vaqué à leurs fonctions avec tant de ſoin, ils ſe repoſent & ſe dédommagent de leurs grandes fatigues, en jouant depuis le matin juſqu'au ſoir. Mais, à parler ſérieuſement, n'eſt-ce pas une honte que l'on voie dans la Société de telle gens, ſouvent revêtus, au préjudice des plus capables, d'un Emploi qui n'eſt entre leurs mains qu'un vain titre & un moien de gagner. Bien loin de manquer d'occupation, n'en auroient-ils pas de reſte, s'ils vouloient ſeulement travailler à ſe mettre médiocrement en état de s'aquitter de leurs Emplois avec honneur ?

(a) Paroles de *Dorante*, dans le *Menteur* de *P. Corneille*, au commencement de la I. Scéne.

(b) *Deſpreaux*, Lutrin, Chant IV. p. 223.

§. V. AU MOINS, direz-vous, quand

on n'a aucun Emploi, qui engage à des fonctions, & que l'on vit de ſes rentes, n'eſt-on pas bien fondé à répondre ici, que l'on ne ſauroit que faire ſans quelque amuſement comme le Jeu? Je ne dirai pas que parmi ceux qui jouent beaucoup, il y en a qui ſont réduits à l'étroit, & qui devroient travailler quand ce ne ſeroit que pour ſe mettre un peu plus à leur aiſe; je paſſe là-deſſus, & ſans m'arrêter à ces ſortes de conſidérations, que j'ai aſſez touchées ailleurs, je demande aux Riches, de quelque rang qu'ils ſoient, en vertu dequoi ils ſe croient diſpenſez de la Loi de travailler, impoſée aux Hommes par la conſtitution de leur propre nature, ou plûtôt par le Créateur lui-même, qui eſt l'auteur de cette conſtitution? Ils y ſeroient obligez, ne fût-ce que pour ſervir d'exemple aux Pauvres, & pour ne pas leur faire, en demeurant les bras croiſez, une eſpéce de reproche tacite & inſultant de cette inégalité de condition que la Providence a miſe entr'eux, ſans que l'un le méritât plus que l'autre. Mais les Riches ſont-ils moins tenus, que les Pauvres, de ſe mettre à couvert des tentations de l'Oiſiveté, ou bien ont-ils plus de force pour réſiſter à ces tentations? Ne ſont-elles pas au contraire plus à craindre pour une perſonne qui a le moien de ſatisfaire auſſi-tôt les déſirs déréglez qu'elle peut for-

former ? Bien loin de prétendre être en droit de ne rien faire, ſous prétexte que Dieu nous a épargné la dure néceſſité de gagner nôtre pain à la ſueur de nôtre viſage, il faudroit lui rendre graces de ce qu'il nous a mis en état de choiſir un genre d'occupation, ce qui n'eſt pas toûjours libre aux gens peu accommodez : il faudroit travailler avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ne tient qu'à nous de travailler avec plaiſir. Il y a tant de choſes différentes à quoi l'on peut s'occuper honnêtement & utilement, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on n'en trouvât quelcune à ſon gré, pour peu qu'on eût envie de travailler. Si cette idée de Travail vous effarouche, c'eſt un fantôme que vous vous faites. Demandez à ceux qui ont pris le parti de s'occuper aſſidûment à quelque choſe de bon, s'ils voudroient changer leur condition à cet égard pour la vôtre, & s'ils ne s'ennuient pas lors que l'ouvrage leur manque, ou qu'ils ſont obligez de l'interrompre un peu long-tems. Eſſaiez de travailler, je vous répons que vous y ſerez bien-tôt accoûtumez, & que vous regretterez le tems paſſé, où faute d'amuſement vous avez été ſouvent à charge à vous-mêmes.

VI. OUTRE une infinité d'occupations arbitraires que chacun peut ſe faire ſelon ſon état & ſon goût particulier, il y en a

d'indiſpenſables, auxquelles on penſe peu, & qui ſerviroient pourtant à remplir de grands vuides, ſi l'on vouloit s'en aquitter comme il faut. Bien des gens s'imaginent que, pourvû qu'ils ſoient aſſidus aux Exercices Publics & à quelques Dévotions particuliéres, ils n'ont plus rien à faire, & qu'ils peuvent après cela ſe divertir tout autant que bon leur ſemble. Mais de là je conclus qu'ils ont grand beſoin d'étudier un peu mieux & leurs Devoirs & leur Religion. S'ils avoient une juſte idée de la véritable Piété, ils ſeroient convaincus que, comme elle n'eſt pas auſtére & farouche, elle ne permet pas non plus de paſſer la plus grande partie de ſon tems dans l'Oiſiveté & dans les Plaiſirs, quand il n'en reſulteroit d'autre inconvénient que celui de ſe diſſiper trop, & d'effacer ou d'affoiblir par là les impreſſions des penſées ſérieuſes que l'on doit graver profondément dans l'Eſprit. S'ils connoiſſoient bien les fondemens & les Régles d'une Morale ſolide, ils verroient que, les Hommes étant nez pour vivre en ſociété, chacun doit, autant qu'il peut, être bon à quelque choſe en ce monde, & par conſéquent s'occuper d'une maniére d'où il puiſſe revenir quelque utilité ou à l'Etat ou à la Société Humaine en général. Ils trouveroient que la Morale & l'Evangile condamnent également une vie molle & fainéante:

néante : ils conſidéreroient qu'il ne ſuffit pas de s'être ſouſtrait à l'Idolatrie & d'avoir même ſacrifié ſes biens pour ne pas y adhérer, ſi après cela on ne veut pas renoncer à ſes Paſſions favorites : ils ne feroient pas conſiſter leur Chriſtianiſme à demeurer conſtamment dans la Communion qu'ils croient la plus pure, & à être grands zélateurs de quelques opinions ſpeculatives qu'ils n'entendent point, & qu'ils défendent avec d'autant plus de chaleur, qu'elles n'ont rien qui gêne leurs inclinations vicieuſes. Mais la vérité eſt, que l'ignorance de la vraie Religion & de la bonne Morale eſt beaucoup plus grande & plus générale qu'on ne penſe. Quand même la plûpart des Diſcours Publics, qu'on fait là-deſſus, ſeroient tels qu'ils doivent être, cela ne ſuffiroit pas encore pour s'inſtruire ſuffiſamment de ce que l'on doit croire & de ce que l'on doit faire. Outre qu'en une ou deux heures de tems le Prédicateur ne ſauroit traiter à fond les matiéres, ni entrer dans un aſſez grand détail; la plûpart des Auditeurs ne ſont ni aſſez attentifs, ni aſſez habiles, pour retenir la ſubſtance d'un Diſcours prononcé de vive voix. Ainſi ils n'emportent qu'une idée confuſe des Véritez & des Maximes qu'on a eu ſoin de leur propoſer, & ils ne peuvent par conſéquent, quand ils voudroient même y reflêchir, les

graver dans leur Eſprit autant qu'il eſt néceſſaire, avec les raiſons dont elles ſont ſoûtenuës. Il faut donc, pour y ſuppléer, qu'ils liſent & reliſent avec ſoin les bons Livres, où ces importantes matiéres ſont d'ailleurs traitées dans une juſte étenduë ; & voilà bien dequoi occuper une perſonne qui a à cœur ſon devoir. Cependant, je poſe en fait que de ceux qui jouent tous les jours, & qui diſent qu'ils n'ont autre choſe à faire, on en voit très-peu qui penſent ſeulement à jetter les yeux ſur de tels Ouvrages. La lecture n'eſt pas leur fait, il n'y a point de gens qui l'aiment moins que les Joueurs: s'ils liſent quelquefois, ce ſont des Livres d'une tout autre nature.

§. VII. 2. Suppoſons néanmoins qu'on aît emploié aſſez de tems à des Occupations ſérieuſes, tant libres que néceſſaires; je ſoûtiens qu'en ce cas-là même on trouvera d'ailleurs dequoi ſe délaſſer & ſe divertir en pluſieurs maniéres, ſans ſe donner preſque tout entier au Jeu. Déja le ſeul plaiſir de la Converſation peut ſouvent ſuffire pour amuſer agréablement. Si bien des gens n'y ſont pas ſenſibles, c'eſt qu'ils ne le connoiſſent ni ne le veulent connoître ; & le Jeu eſt une des choſes qui en dégoûte le plus. Mais de quel principe que vienne le mépris d'un ſi doux paſſe-tems, il ne fait pas honneur à ceux qui s'y ennuient

nuient d'abord, & qui le fuient autant qu'il leur eſt poſſible. Je me ſouviens ici d'un paſſage de PLATON, qui vient aſſez à propos. *Lors*, dit-il, (1) *que les Ignorans & les gens du commun ſe regalent les uns les autres, comme ils ne ſont pas capables, à cauſe de leur ignorance & de leur groſſiéreté, d'avoir quelque converſation, & que ni leurs voix ni leurs diſcours ne ſuffiſent pas pour les divertir, ils font grand cas des Joueuſes de flûte, & ils louent à grands frais la voix des inſtrumens, pour s'entretenir enſemble à la faveur de cette voix étrangére. Au lieu que quand des Honnêtes-gens, bien élevez & bien inſtruits, mangent enſemble, vous ne voiez dans leur Feſtin ni Joueuſes de flûte, ni Danſeuſes, ni Chanteuſes: comme ils peuvent fournir par eux-*

(1) Καὶ γὰρ ἔστι [φαῦλοι καὶ ἀγοραῖοι ἄνθρωποι], διὰ τὸ μὴ δύνασθαι ἀλλήλοις δι' ἑαυτῶν συνεῖναι ἐν τῷ αὐτῷ, μηδὲ διὰ τ' ἑαυτῶν φωνῆς καὶ τ' λόγων τ' ἑαυτῶν, ὑπὸ ἀπαιδευσίας, τιμίας ποιοῦσι τὰς αὐλητρίδας, πολλῶ μισθῶ μισθούμενοι ἀλλοτρίαν φωνὴν, τὴν τ' αὐλῶν, καὶ διὰ τ' ἐκείνων φωνῆς ἀλλήλοις σύνεσιν. ὅπου δ' καλοὶ κἀγαθοὶ συμπόται καὶ πεπαιδευμένοι εἰσὶν, οὐκ ἂν ἴδοις οὔτ' αὐλητρίδας, οὔτε ὀρχηστρίδας, οὔτε ψαλτρίας, ἀλλὰ αὐτὰς αὐτοῖς ἱκανὰς ὄντας συνεῖναι, ἄνευ τ' λήρων τε καὶ παιδιῶν τούτων, διὰ τ' αὐτῶν φωνῆς λέγοντας τε καὶ ἀκούοντας ἐν μέρει ἑαυτῶν κοσμίως &c. Protagor. *pag.* 347. C. D. *Tom.* I. *Ed. H. Steph.* Je ne me ſuis pas ſervi de la verſion de Mr. *Dacier*, qui, outre qu'elle ne ſuit pas aſſez exactement ſon original, eſt d'ailleurs chargée de cette addition inutile à la fin de la période: *& ils préférent à toutes les voix & à toutes les flûtes, l'harmonie de leurs diſcours.*

eux-mêmes à la converſation, ſans avoir beſoin de toutes ces niaiſeries & de tous ces amuſemens puériles, ils ſe ſervent de leur propre voix, ils parlent & s'écoutent les uns les autres tour-à-tour, modeſtement & poſément. Le reproche que ce Philoſophe fait là à ceux qui ſe repaiſſoient de Chanſons, de Danſes, & d'Inſtrumens de Muſique, on peut le faire, pour le moins à auſſi juſte titre, à tant de gens qui ne ſe plaiſent qu'au Jeu. Eſt-il poſſible que vous ſoyiez à bout en un moment de converſation? N'y auroit-il pas moien, du moins quelquefois, que dans vos cotteries on paſſât deux ou trois heures à cauſer enſemble agréablement, ſans bâiller & ſans ſouhaitter qu'une partie de Jeu vienne au ſecours de vôtre ennuieuſe ſtérilité? Nous ne ſommes, dites-vous, ni Savans, ni Beaux Eſprits. Je le ſai bien: mais n'avez-vous pas un Bon-Sens naturel, & ne pourriez-vous penſer & parler à vôtre maniére? N'avez-vous pas des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, & une Raiſon pour refléchir un peu ſur ce qui ſe paſſe devant vous, ſur ce qui frappe vos Sens? Lors que vous avez en tête quelque affaire qui vous tient un peu au cœur, lors que vous êtes animez de quelque Paſſion, les paroles vous manquent-elles? Ne tournez-vous pas les choſes de tous les côtez, & ne fatiguez-

vous

vous pas ceux qui vous écoutent par mille & mille détails ? Tant d'événemens divers que l'on voit tous les jours, tant d'affaires différentes, tant de choses merveilleuses, tant d'objets qui se présentent incessamment à vos yeux, ne fourniroient-ils pas quelque matiére à vos réflexions ? Faut-il pour cela être d'un génie transcendant, ou avoir étudié dans les formes ?

§. VIII. CETTE grande sécheresse de conversation vient en partie de ce qu'on néglige un autre moien de se divertir, je veux dire les lectures agréables, que l'on pourroit faire & en son particulier, & en compagnie, & qui fourniroient ensuite dequoi parler. Il y a dans toutes les Langues une infinité de Livres d'*Histoire*, qui devroient reveiller la curiosité, quand la lecture n'en seroit pas d'ailleurs très-utile à tout le monde. *Car*, pour emprunter ici les paroles d'un ancien Orateur & Philosophe, (1) *qu'y a-t-il de plus agréable que de*

(1) Προσηνὴς γὰρ ἡ Ἱστορία καὶ τὸ μηδὲν καμόντα πανταχοῦ περιπολεῖν, πάντα μὲν χωρία ἐποπτεύοντα, πᾶσι δὲ πολέμοις ἐκ τοῦ ἀσφαλοῦς παραγινόμενον, μῆκος δὲ ἀμήχανον χρόνου ἐν βραχεῖ ἀναλεγόμενον, πλῆθος δὲ ἄπειρον πραγμάτων ἐν ὀλίγῳ μανθάνοντα, τὰ Ἀσσύρια, τὰ Αἰγύπτια, τὰ Περσικὰ, τὰ Μηδικὰ, τὰ Ἑλληνικά· νῦν μὲν πολεμοῦσιν ἐν γῇ παραγινόμενον, νῦν δὲ ἐν θαλάττῃ ναυμαχοῦσιν, νῦν δὲ ἐν ἐκκλησίαις βουλευομένοις· μετὰ Θεμιστοκλέους ναυμαχοῦντα, μετὰ Λεωνίδου τατλόμενον, καὶ μετὰ Ἀγησιλάου διαβαίνοντα, καὶ μετὰ Ξενοφῶντος σωζόμενον· ξυνερῶντα Πανθεία, συνθηρῶντα Κύρῳ, συμβασιλεύοντα Κυαξάρῃ..... Μένει δὲ καὶ ἡ Περικλέους στρα-

de courir de tous côtez ſans ſe fatiguer, de voir tous les lieux du monde ſans bouger de chez ſoi, d'être préſent à toutes les Guerres ſans aucun riſque, de parcourir en un inſtant une infinité de Siécles, d'apprendre en peu de tems une infinité de choſes, de ſavoir ce qui s'eſt paſſé chez les Aſſyriens, *chez les* Egyptiens, *chez les* Perſes, *chez les* Médes, *chez les* Grecs: *de ſe trouver tantôt à un Combat ſur terre, tantôt à un Combat naval, tantôt dans un Conſeil qui ſe tient pour les affaires publiques: de combattre ſur mer avec* Thémiſtocle, *ſur terre avec* Léonidas, *de paſſer en* Aſie *avec* Agéſilas, *de ſe retirer ſain & ſauf avec* Xénophon; *d'aimer avec* Panthée, *de chaſſer avec* Cyrus, *de regner avec* Cyaxare?.... *Il ſemble qu'on voit encore aujourd'hui* Périclès *à la tête d'une Armée, &* Ariſtide *ſe diſtinguant par ſa Juſtice.* Critias *eſt puni encore aujourd'hui,* Alcibiade *exilé. En un mot, la lecture de l'Hiſtoire ravit d'abord ceux qui n'avoient jamais entendu parler des choſes qu'ils y apprennent, & donne encore un grand plaiſir à ceux qui les rappellent dans leur mémoire.* Si l'on joint aux Livres d'Hiſ-

σεκτηγία καὶ νῦν ἔτι, καὶ ἡ Ἀριστείδε δικαιοσύνη· δίδωσι Κριτίας καὶ νῦν δίκην, φεύγει καὶ νῦν Ἀλκιβιάδης· ξυνελόντι δ' εἰπεῖν, οἱ καθ' ἱστορίαν λόγοι τῷ μὴ ἀνυπόφορα τερπνότατον καθ' ἡδονὴν, τῷ δ' εἰδότι ἀπαγωγότατον καθ' τὴν ἀνάμνησιν. MAXIM. TYR. Diſſert. XII. pag. 130, 132. *Ed. Daviſ. Cantabr.*

d'Hiſtoire proprement ainſi nommée, ceux de *Géographie*, & ceux de *Voiages*, tous deux néceſſaires pour l'éclairciſſement des prémiers, & d'ailleurs agréables par eux-mêmes, on ne manquera ni d'amuſement, ni de matiére à la converſation : ces ſortes d'Ouvrages, très-diverſifiez, & dont le nombre augmente inceſſamment, ont toûjours leur agrément propre, & le charme de la nouveauté y donne ſouvent un grand relief. Mais où voulez-vous que l'on trouve tant de Livres ? nous ne ſommes pas gens à bibliothéque. Cette objection eſt ſpécieuſe dans la bouche d'un grand nombre de ceux qui jouent, & qui n'ont pas effectivement dequoi acheter beaucoup de Livres : il y a pourtant moien d'y remédier. Qu'ils donnent à un Libraire, qui loüe des Livres, une petite partie de ce qu'ils emploient au Jeu, & il leur fournira pendant toute l'année dequoi lire, autant qu'ils voudront, ſur tout s'ils ſe cottiſent pour lire pluſieurs enſemble, car en ce cas-là, il n'en coûtera preſque rien à chacun. Mais pour ce qui eſt des Riches, bien loin qu'ils aient ici la moindre apparence d'excuſe, nous ne pouvons que leur reprocher leur avarice ſordide, & le peu de choix qu'ils apportent d'ordinaire à dépenſer leur argent. Ils regretteront trente ſous que leur coûteroit un bon Livre, pendant qu'ils donneront gaie-

gaiement des repas de trente ou quarante Ecus, & qu'ils prodigueront à l'envi de groſſes ſommes en ſomptuoſitez ſuperfluës ou autres folles dépenſes. Si quelquefois il leur prend envie de lire, ils n'ont pas honte d'emprunter de ceux qui ſe privent, pour avoir des Livres, de bien des commoditez, quelquefois du néceſſaire; au lieu qu'ils devroient eux-mêmes leur en fournir.

§. IX. IL Y A une autre ſorte de Livres, dont la lecture eſt encore plus agréable, quoi que moins utile, ce ſont ceux qui ſont faits proprement pour divertir, comme les Piéces de Théatre, les Poëſies de tout genre, les Fables, les Satyres, les Caractéres, les Piéces d'Eloquence, & en général tout ce qu'on appelle *Ouvrages de Bel Eſprit.* J'ai déja inſinué (a) ailleurs, en rapportant des paroles d'autrui, que l'on peut, ſans violer les Loix du Chriſtianiſme, compoſer & à plus forte raiſon lire des Ouvrages de cette nature, pourvû qu'ils ne renferment rien d'impie ni d'obſcéne, ni de contraire aux Bonnes Mœurs; & que l'on n'en faſſe d'ailleurs que l'uſage auquel ils ſont ou doivent être deſtinez, qui eſt d'amuſer & de divertir dans les heures de relâche. Ceux qui jouent beaucoup, ne mépriſent pas à la vérité entiérement la lecture de quelques-uns de ces Livres, mais ils

(a) Liv. I. Chap. III. §. 14.

la

la placent mal, & n'en prennent que le pire. Ils en ſont un paſſe-tems dans les heures où ils devroient s'occuper à toute autre choſe ; elle ſupplée ordinairement au défaut du Jeu, & tient lieu d'une occupation ſérieuſe. On y cherche même plûtôt les endroits trop libres, que ceux qui ne donnent aucune atteinte à l'honnêteté. Comme les idées du Jeu dominent & reviennent à tout moment dans les intervalles d'une ſéance à l'autre, on eſt peu ſenſible à tout ce qui ne frappe pas violemment, & qui n'excite pas quelque groſſiére Paſſion.

§. X. LA *Muſique*, dont les Anciens faiſoient tant de cas, peut auſſi fournir un plaiſir d'autant plus innocent, qu'il eſt naturel. Je n'ignore pas que feu Mr. LOCKE (a) ſembloit deſapprouver qu'on fît apprendre la Muſique à un Jeune Homme : mais ce qu'il dit ne regarde apparemment que ceux qui voudroient y *exceller*, & qui pour cet effet ſeroient *obligez à conſumer beaucoup de tems pour pouvoir ſeulement y devenir médiocrement habiles, & courroient riſque d'ailleurs de s'engager dans de mauvaiſes compagnies.* Du reſte, je ne vois pas qu'il y aît aucun inconvénient à cultiver ſa Voix, ou à ſavoir jouer de quelque Inſtrument de Muſique, autant qu'il eſt néceſſaire pour s'y divertir dans les heures de relâche, & autant qu'on le peut ſans préjudice

(a) *De l'Education*, §. 204. dern. Edit. de la Traduct. Franc.

dice de ſon honneur & de ſes affaires. Si les gens qui jouent tous les jours ſans régle ni meſure, étoient un peu ſenſibles à ce plaiſir, il feroit du moins quelque diverſion à leur paſſion pour le Jeu.

§. XI. JE ne parle pas de la *Promenade*, de la *Pêche*, de la *Chaſſe*, & d'autres ſemblables plaiſirs qui dépendent des tems, des lieux, des moiens &c. Chacun les connoît aſſez, & on ſeroit même ingénieux à en trouver toûjours de nouveaux, ſi quelcun en particulier, comme le Jeu, ne s'emparoit preſque ſeul du cœur, en ſorte qu'il ôte toute penſée de varier. Mais voici un genre d'amuſement d'une fort grande étenduë, quoi qu'inconnu aujourd'hui, c'eſt d'apprendre quelque choſe qui aît beſoin du travail de la main, & de ſe divertir à ce qui fait l'occupation ordinaire d'un Païſan ou d'un Artiſan. Bien des gens croiront d'abord qu'on ſe moque, de donner à cela le nom de Plaiſir & de Divertiſſement: mais ils ne s'effaroucheront plus de ce qu'ils y trouvent de vil & de rebuttant, s'ils font réflexion à tout ce que je vais dire. Ici je ne ferai preſque que copier les penſées & les paroles du grand Philoſophe que j'ai cité tout à l'heure. Quoi que le Livre ſoit très-commun, ſur tout depuis l'excellente Verſion Françoiſe, dont la ſeconde Edition paroît depuis peu, je ne ſaurois me diſpen-

diſpenſer d'en tirer ce qui fait à mon ſujet; d'autant plus qu'on y bâtit ſur les principes que j'ai établis & ſuivis dans tout cet Ouvrage.

§. XII. „ LE (a) Divertiſſement, (dit Mr. LOCKE) ne conſiſte pas à être ſans „ rien faire, mais à diſſiper ſon ennui par „ un changement d'occupation. Que ſi „ quelcun ſe figure qu'on ne ſauroit trou„ ver du plaiſir dans un travail rude & pé„ nible, il a oublié à combien de fatigues „ s'expoſent les Chaſſeurs; qu'ils ſe lévent „ de bon matin; qu'ils endurent le froid, „ le chaud & la faim, quoi que ce péni„ ble exercice faſſe, comme on ſait, le di„ vertiſſement ordinaire des perſonnes de „ la plus haute qualité. Les Hommes trou„ veroient un auſſi grand ſujet de diver„ tiſſement à bêcher, à creuſer la terre, à „ planter, à enter, & à telles autres oc„ cupations utiles en elles-mêmes, qu'à „ aucun des Jeux frivoles qui ſont en uſa„ ge dans le Monde, s'ils pouvoient une „ fois ſe plaire à ces ſortes d'exercices, que „ la coûtume & un peu d'habileté leur ren„ droient ſans doute agréables en peu de „ tems. Et je ſuis aſſûré que bien des gens „ qui ſont ſouvent invitez à jouer aux Car„ tes ou à quelque autre Jeu, par des per„ ſonnes à qui ils ne ſauroient rien refu„ ſer, ſe ſont plûs ennuiez à ces ſortes de „ diver-

(a) *Locke*, de l'Educat. des Enfans, §. 213.

„ divertiſſemens, qu'ils n'auroient fait s'ils
„ ſe fuſſent appliquez à l'une des plus ſé-
„ rieuſes occupations de la vie, quoi qu'
„ d'ailleurs ils n'aient aucune averſion na-
„ turelle pour ces Jeux-là; & qu'ils ſoient
„ même bien aiſes de s'y divertir quelque-
„ fois..... D'ailleurs, pour mettre à pro-
(a) *Ibid.* §. 214. „ fit (a) nos divertiſſemens, le grand ſe-
„ cret ſeroit d'emploier nos heures de re-
„ création de telle ſorte, que le divertiſ-
„ ſement ſervît à nous délaſſer, en faiſant
„ pourtant des choſes qui outre le plaiſir
„ & le rafraîchiſſement préſent, nous pro-
„ curaſſent quelque utilité pour l'avenir.
„ Tous ces amuſemens frivoles & dange-
„ reux, qu'on nomme *Paſſe-tems*, ne doi-
„ vent la vogue où nous les voions, qu'à
„ la Vanité que la Grandeur & les Richeſ-
„ ſes ont inſpiré aux Hommes. C'eſt ce fol
„ orgueil qui leur a mis dans l'eſprit, qu'é-
„ tudier, ou faire de la main quelque cho-
„ ſe d'utile, ne ſauroit être un divertiſſe-
„ ment digne d'un Gentilhomme. C'eſt là
„ ce qui a donné tant de credit dans le
„ Monde aux Cartes, aux Dez, & à la
„ Débauche. Car il y a bien des gens qui
„ y emploient leurs heures de loiſir plûtôt
„ par coûtume, & pour ne pouvoir paſſer
„ le tems à quelque choſe de meilleur,
„ que pour aucun plaiſir réel qu'ils y trou-
„ vent. Comme ils ne peuvent ſupporter

„ le

„ le pénible fardeau d'une entiére & par-
„ faite oiſiveté, & qu'ils n'ont appris au-
„ cun métier honnête auquel ils puiſſent ſe
„ divertir; ils ont recours, pour paſſer le
„ tems, à ces amuſemens frivoles ou cri-
„ minels qui ſont en uſage dans le Mon-
„ de, & auxquels un Homme raiſonnable,
„ qui n'auroit pas été gâté par la coûtu-
„ me, ne pourroit prendre que fort peu
„ de plaiſir.

§. XIII. CET attachement à des bagatelles, au mépris des Arts qui ſervent aux beſoins ou aux commoditez de la Vie, eſt entré dans le monde avec le Luxe & la Pareſſe; il n'en étoit pas ainſi parmi les Anciens. „ Les (a) plus grands Hommes ſa- (a) *Ibid.* §. 212.
„ voient fort bien accorder le travail de la
„ main avec les affaires d'Etat; & ils ne
„ croioient point ravaler leur dignité en ſe
„ délaſſant de l'une de ces occupations par
„ le moien de l'autre. Mais il ſemble qu'ils
„ ont plus généralement emploié leurs heu-
„ res de loiſir à l'Agriculture. C'eſt ainſi
„ que *Gedéon* parmi les *Juifs*, & *Cincin-*
„ *natus* parmi les *Romains*, furent char-
„ gez du commandement des Armées de
„ leur Païs, le prémier (b) tiré de l'aire où (b) *Juges*, VI, 11.
„ il battoit du blé, & l'autre de (c) ſa char- (c) *Tit. Liv.* Lib. III.
„ ruë labourant ſes terres lui-même; & il Cap. XXVI.
„ eſt viſible que leur adreſſe à ſe ſervir du
„ fleau, ou à conduire la charruë, ne les

„ empêcha pas de bien manier les armes,
„ & ne les rendit pas moins habiles dans
„ l'Art de la Guerre, ou du Gouverne-
(a) *Fleury*, *Mœurs des Iſraëlites*, Chap. VI. „ ment..... (a) Quand *Saül* (b) reçût la
„ nouvelle (1) du péril où étoit la Ville de
„ *Jabes* en *Galaad*, il conduiſoit une cou-
(b) *I. Sam.* XI, 5. „ ple de bœufs, tout Roi qu'il étoit. Cha-
(c) *Ibid.* XVI, 11. „ cun ſait que *David* (c) gardoit les bre-
„ bis, quand *Samuel* l'envoia chercher
„ pour le ſacrer Roi; & il retourna à ſon
(d) *Ibid.* XVII, 15. „ (d) troupeau, après avoir été appellé pour
„ jouer de la harpe devant *Saül*. Depuis
(e) *II. Sam.* XIII, 23. „ qu'il fut Roi, ſes Enfans (e) faiſoient
„ une grande fête, lors qu'ils tondoient
(f) *I. Rois*, XIX, 19. „ leurs moutons. *Eliſée* fut (f) appellé à
„ la Prophétie, comme il menoit une des
„ douze charruës de ſon Pére: l'Enfant,
(g) *II. Rois*, IV, 18. „ qu'il reſſuſcita, étoit avec (g) ſon Pére à la
„ moiſſon, quand il tomba malade; & le
„ Mari de *Judith*, quoi que fort riche,
(h) *Judith*, VIII, 3. „ (h) gagna le mal, dont il mourut, en
„ une pareille occaſion..... Les *Grecs* &
les *Romains* imitérent en cela les *Orientaux*
pendant fort long-tems. Parmi les *Romains*,
(i) *Locke*, *ubi ſupra*, §. 212. (i) „ *Caton* le Cenſeur, qui avoit exercé
„ avec beaucoup de réputation toutes les
„ Charges les plus importantes de la Ré-
„ publi-

(1) Notez que la plûpart des citations, que j'ai rapportées à la marge, ſont fautives dans le Livre de Mr. *Fleury*, au moins dans l'Edit. de *Hollande*, dont je me ſers.

„ publique, nous a laiſſé par écrit (a) une preuve de ſon habileté dans les choſes „ rurales..... (b) Ce grand Homme n'a „ pas dédaigné d'écrire toutes les façons „ qu'il faut faire aux Terres & aux Vignes, „ & comment il faut bâtir des Etables pour „ les diverſes eſpéces de beſtiaux, un Preſ- „ ſoir pour le Vin ou pour l'Huile. Tout „ cela dans le dernier détail: en ſorte que „ l'on voit qu'il en étoit parfaitement inſ- „ truit, & qu'il écrivoit pour l'uſage, & „ non pour l'oſtentation..... Si de là on remonte aux *Grecs*; „ on (c) voit par tout „ dans *Homére* des Rois & des Princes „ vivant des fruits de leurs Terres & de „ leurs Troupeaux, & travaillant de leurs „ mains. *Héſiode* a fait un Poëme exprès „ pour recommander le travail de la cam- „ pagne..... & l'on voit par l'*Economique* „ de *Xénophon*, que les *Grecs* n'avoient „ rien diminué de cette eſtime de l'Agri- „ culture dans le tems de leur plus gran- „ de politeſſe. Ce dernier Auteur nous apprend, dans le même Livre, (d) que *Cyrus* le Jeune, montrant à (1) *Lyſander* ſon Jardin qu'il avoit à *Sardes*, comme celui-ci paroiſſoit enchanté de la beauté & de

(a) *De Re Ruſtica* &c.

(b) *Fleury, ubi ſupra*, pag. 29.

(c) *Idem*, pag. 28.

(d) Cap. IV. §. 20, & ſegq. Ed. Oxon.

(1) Voiez la Note de Mr. *Coſte* ſur la page 402. du Livre *de l'Education* &c. où il a fort bien relevé quelques inexactitudes de ſon Auteur à l'occaſion de ce fait, qu'il rapporte auſſi.

agréable à qui ſauroit y prendre goût, que de travailler en Bois, ſoit à la Charpenterie, ſoit à la Menuiſerie, ſoit au Tour; & de faire pluſieurs ſortes d'Ouvrages en fer, en cuivre, & en argent. On pourroit auſſi tailler, polir, & enchaſſer des Pierres précieuſes, ou tourner & polir des verres optiques. En un mot, „ parmi (a) une ſi gran- „ de diverſité d'Arts méchaniques qui mé- „ ritent d'occuper le loiſir d'un honnête „ Homme, il eſt impoſſible qu'il ne s'en „ trouve aucun qui lui plaiſe, à moins qu'il „ ne ſoit pareſſeux ou débauché. Peut-être même que la délicateſſe où l'on éléve le Sexe, ne l'empêcheroit pas de s'appliquer avec ſuccès & de ſe divertir à quelques-uns de ces Arts. Quoi qu'il en ſoit, je crois être en droit de conclurre de tout ce qui vient d'être dit dans ce Chapitre, que le manque d'occupation n'eſt pas une excuſe légitime dans la bouche de ceux qui jouent inceſſamment, & qu'ils trouveroient de reſte dequoi s'occuper & s'amuſer d'une maniére ou d'autre, chacun ſelon ſon état, ſans s'engager dans des paſſe-tems frivoles, & très-ſouvent pernicieux.

(a) *Idem*, §. 216.

CHA-

CHAPITRE VII.

Réponſe à la troiſiéme & derniére objection; Il faut faire comme les autres.

§. I. IL Y A en général deux différens caractéres parmi ce grand nombre de gens qui abuſent du Jeu. Les uns ne veulent point entendre parler de réformation, ils ne ſauroient ſouffrir qu'on diſe qu'ils font mal, ils veulent avoir raiſon & croient être en droit de regarder avec pitié quiconque oſe trouver à redire à leur conduite. Les autres avouent de bonne foi qu'il y a de l'abus dans la maniére dont on joue, & qu'il ſeroit mieux de jouer plus rarement & avec plus de retenuë : mais ils alléguent pour excuſe, que ſur le pié où les choſes ſont il eſt bien difficile & ſouvent même impoſſible de s'en défendre. Pour moi, vous dira un (1) de ceux-ci, je n'aime pas autrement le Jeu, je m'en paſſerois fort bien, je voudrois de tout mon cœur que l'on ne jouât pas auſſi ſouvent & auſſi

(1) SENE'QUE fait tenir un ſemblable langage à ceux qui briguent les Honneurs, & qui font de grandes dépenſes, ſous prétexte qu'ils vivent à *Rome*. NOS .... *dicimus : Non ego ambitioſus ſum, ſed nemo aliter* Romæ *poteſt vivere. Non ego ſumptuoſus ſum, ſed urbs ipſa magnas impenſas exigit.* Epiſt. L. p. 170.

auſſi long-tems qu'on fait : mais le moien de s'en diſpenſer ? Par tout où vous allez, on vous propoſe de jouer, on vous preſſe, on vous y force : vous ne ſauriez refuſer ſans choquer les gens ; & il n'y auroit pas moins d'incivilité à vouloir, quand on eſt ſeul de ſon ſentiment, preſcrire aux autres les bornes & les loix de la ſéance. On ne vit pas avec des Hommes parfaits, & en faveur de la ſociété on peut bien donner quelque choſe à la coûtume. En un mot, c'eſt la mode, IL FAUT FAIRE COMME LES AUTRES.

§. II. CES derniers paroiſſent d'abord plus raiſonnables que les prémiers : mais je ne ſai ſi, tout bien compté, ils ne ſont pas pour le moins auſſi coupables. Quand on eſt aveuglé par la paſſion, & qu'à force de s'y abandonner on s'eſt accoûtumé à mal faire ſans y penſer & ſans en avoir aucun remors ; quelque inexcuſable qu'on ſoit de s'être mis dans un tel état, cet égarement une fois poſé, on agit en quelque maniére conſéquemment. Au lieu que ceux qui connoiſſent qu'ils font mal, & qui ne laiſſent pas de s'y déterminer ſans ſcrupule, agiſſent comme s'ils étoient dans l'ignorance, & donnent lieu de croire qu'ils n'ont guéres à cœur leur devoir, puis qu'ils le violent de ſang froid & avec une pleine & entiére connoiſſance. Les autres ſe ſont mis dans

dans l'eſprit qu'ils ne péchent point, & ſi quelquefois ils entrent là-deſſus dans quelque ſoupçon, ce ſont des penſées informes & confuſes, que la paſſion étouffe bien-tôt, en ſorte qu'elles ne laiſſent aucune impreſſion durable : mais ceux-ci cherchent de vains prétextes pour autoriſer le mal qu'ils ſentent diſtinctement & qu'ils avouent qu'ils font. Ils tâchent ſur tout de ſe mettre à l'abri de l'exemple & de la mode, & ils s'imaginent que pourvû qu'ils n'aillent pas plus loin qu'on ne va ordinairement, le nombre des compagnons diminuë la faute, & ſuffit preſque pour redreſſer tout ce qu'il y a d'irrégulier dans l'action.

§. III. J'AVOUE qu'en un certain ſens on peut & l'on doit même quelquefois *faire comme les autres* : mais il s'en faut bien que cette maxime ne ſoit vraie dans toute ſon étenduë ; & c'eſt là la ſource de l'illuſion. Quand il s'agit de choſes tout-à-fait indifférentes, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point mauvaiſes de leur nature, & d'où il ne réſulte d'ailleurs aucun inconvénient ni par rapport à nous-mêmes, ni par rapport à autrui, la liberté eſt alors pleine & entiére. Mais du moment qu'on voit le moindre danger de manquer à ſon devoir en faiſant ou ne faiſant pas une certaine choſe, il n'eſt pas même permis de délibérer ; il n'y a ni exemple, ni mode, ni coûtume, ni aucune

ne autre raiſon qui puiſſe autoriſer à courir ce riſque, moins encore à s'engager de propos déliberé dans un excès ou un déſordre certainement connu tel. Qu'il y aît plus ou moins de mal dans l'action, cela ne la rend pas plus innocente ; & ſi elle en eſt plus ou moins criminelle, ce n'eſt guéres au fond que par rapport à ceux qui entrainez par un mouvement impétueux ne ſont pas en état de penſer à ce qu'ils font ; car il eſt certain que quiconque ſe détermine de ſang froid à un petit Péché, reconnu tel, ſur tout s'il y retombe ſouvent, ne fera guéres de ſcrupule de ſe porter à un plus grand Péché, quand l'occaſion s'en préſentera. L'autorité du Légiſlateur n'eſt pas moins reſpectable dans les petites choſes, que dans les grandes ; & quiconque la foule hardiment aux pieds à l'égard des prémiéres, n'en fera pas plus de cas quand il trouvera ſon compte à manquer aux autres. D'ailleurs, du moment qu'on ſe réſout de gaieté de cœur à pécher par compagnie en des choſes peu conſidérables par elles-mêmes, le pas eſt fort gliſſant, & il y a tout lieu de craindre qu'on ne ſe laiſſe peu-à-peu emporter par le torrent des plus énormes excès. En un mot, toutes les fois qu'il s'agit de quelque choſe où l'on court le moindre riſque de manquer à ſon devoir, c'eſt une fauſſe honte que de n'avoir

pas

pas le courage de s'en dispenser, sous prétexte qu'on y est fortement sollicité : & il faut suivre ici la leçon de PLUTARQUE, qui veut que *dans les petites choses on s'accoûtume à résister aux sollicitations importunes. Par exemple*, dit-il, *si lors que vous avez assez bû dans un Festin, on vous porte d'autres santez ; n'aiez point de honte de rendre le verre, & ne vous faites point de violence à vous-même. Si l'on veut vous faire jouer pendant le regal, soiez ferme à le refuser, n'en rougissez point, moquez vous des railleries : imitez* Xénophane, *qui, comme* Lasus *le traitoit de lâche & de poltron, parce qu'il ne vouloit pas jouer avec lui ;* IL EST VRAI, *répondit-il,* JE SUIS FORT TIMIDE, QUAND IL S'AGIT DE FAIRE QUELQUE CHOSE DE DESHONNETE. Mais cela est général, approchons-nous un peu plus de nôtre sujet.

§. IV. VOUS joueriez, dites-vous, moins que

(1) Ὡς ἂν σμικρῶν κακῶν αἴτιον τὸ γύσημα ὂν τοῦτο, λοιδορίαν, κωμασίαν, ἀσκώτην, ἀνάγκην ἀξιοπίστους (ὥσπερ οἱ παλαιὰ μελετῶντες) ἀπὸ τῶν μικρῶν καὶ μὴ σοβαρῶν ἀφιστάντες ἁμαρτημάτων. οἷον, ἐὰν πίνοντι προπίνει τις ἀδιαλείπτως, μὴ δυσωπηθῇς μηδὲ ἀναγκασθῇς προσλαβεῖν ἑαυτῷ, ἀλλὰ κατάλυε τὸ πρόσταγμα. Αὖθις ἕτερος παρακαλεῖ κυβεύειν παρ' αὐτόν· μὴ δυσωπηθῇς, μηδὲ νίσῃς συμπαίζων· ἀλλ' ὥσπερ Ξενοφάνης, λάσῳ τῷ Ἐρμιονεῖ, μὴ ἀγαλόμενον αὐτὸν συγχωρήσῃς, ἀλλὰ λοιδορήσῃς· ὡς μάλιστά γε καὶ πρὸς τοῦτο δεῖλός εἰμι· ἀλλ' ἐγὼ τὸ αἰσχρὸν καὶ ἀτοπον. De vitioso pudore, pag. 530. E. T. I. om. II. Ed. Wech.

que vous ne faites, & d'une autre maniére, ſi vous n'étiez obligé de faire comme les autres. Vous tombez donc d'accord tacitement, qu'il y a là quelque choſe d'irrégulier; & ſi vous chicaniez, je vous renverrois à ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens. Il paroît par là auſſi, que les abus dont il s'agit ne ſont pas d'une petite conſéquence: le moindre inconvénient qui en réſulte, c'eſt la perte continuelle de la plus grande partie de vôtre tems, quand vous pourriez d'ailleurs, ce qui eſt très-rare & très-difficile, vous garantir à coup ſûr d'une infinité de mauvaiſes ſuites du Jeu qui eſt établi. Cependant vous vous rendez tous les jours ou complice ou coupable de ces abus; complice des uns par vôtre commerce avec ceux qui les commettent, & coupable des autres en y aiant part vous-mêmes par une fauſſe complaiſance, ſans qu'aucune force majeure vous y contraigne.

§. V. EN EFFET, où eſt la violence? Quelque importuns que ſoient ceux qui vous ſollicitent à jouer, quelque coupables qu'ils ſoient même de forcer par là, entant qu'en eux eſt, ceux qui n'y réſiſtent pas; êtes-vous ſi foibles ou ſi peu habiles, que de ne ſavoir pas vous en débarraſſer, lors du moins qu'ils y reviennent ſouvent? N'y a-t-il pas pour cela mille raiſons, mille prétextes

textes honnêtes, que vous êtes ingénieux à inventer & adroits à faire valoir, du moment qu'il s'agit de quelque choſe que vous avez bien envie de ne pas faire ? Quand une fois on s'eſt mis ſur ce pié-là, perſonne ne s'en formaliſe, & ne penſe pas plus à vous preſſer de jouer, que ſi vous ne ſaviez point du tout le jeu. Mais la vérité eſt, qu'on eſt bien aiſe d'aider à cette prétenduë contrainte; & l'on voit des gens qui, après avoir été long-tems ſans jouer depuis que la mode en eſt établie, s'aviſent ou d'eux-mêmes ou ſur de légéres ſollicitations, d'apprendre un métier frivole que ceux qu'ils fréquentent étoient tout accoûtumez de leur laiſſer ignorer paiſiblement.

§. VI. IL eſt vrai, direz-vous, on pourroit, à parler à la rigueur, s'empêcher de jouer comme on fait ordinairement, ce n'eſt pas une violence abſoluë & invincible: mais quel plaiſir d'être tous les jours avec les gens, & de ne pas faire comme eux? On s'ennuie, on eſt là tout ſeul, quoi qu'en compagnie, on ſe fait regarder de mauvais œuil, on paſſe pour une perſonne qui veut ſe ſingulariſer & paroître plus ſage que les autres; on rompra même quelquefois une partie qui ſans nous ſe feroit faite. Cela paroît plauſible; rien n'eſt pourtant plus aiſé que d'y répondre.

Je

Je dis donc, que comme je ne défens point abſolument de jouer, je ne prétens pas non plus qu'on ne puiſſe quelquefois & en certaines circonſtances jouer plus longtems qu'on ne voudroit & qu'on ne devroit même ſi la choſe dépendoit entiérement de nous: mais il ne s'enſuit point de là qu'on puiſſe ſuivre ici en tout & par tout la mode; & je ſoûtiens même qu'il eſt aiſé de s'en diſpenſer. Le mal vient de ce que l'on étend trop loin ſes cotteries, & qu'on n'uſe d'aucun choix dans les commerces qu'on lie. Il faut ſans contredit agir honnêtement avec tout le monde dans l'occaſion: mais on n'eſt pas pour cela obligé de fréquenter & de voir familiérement tous ceux qui le ſouhaitteroient. Les Régles du Devoir & de la Prudence veulent que, l'on évite avec ſoin les occaſions de s'engager dans des commerces nuiſibles, ou qui pourroient trop diſtraire. Ainſi il ne faut faire ſociété qu'avec un petit nombre de perſonnes choiſies, qui ſoient diſpoſées à ſe divertir ſans ſortir des bornes d'un amuſement légitime & modéré. Mais, au lieu de cela, on joue indifféremment par tout où l'on ſe trouve, & l'on multiplie tous les jours ſes connoiſſances. Mille perſonnes avec qui l'on n'auroit jamais eu aucune rélation, s'inſinuent à la faveur du Jeu, & ſont enſuite celles que l'on fréquente le plus.

On

On s'eſt trouvé jouer par hazard avec un tel dans une maiſon où l'on va quelquefois, le voila dès-là familier avec vous, il vous déclare qu'il veut vous venir voir, c'eſt-à-dire, jouer chez vous, il y vient: il faut bien répondre à ſa civilité, vous allez chez lui à vôtre tour; là vous trouvez d'autres Joueurs inconnus qui vous font le même compliment; & ainſi de ſuite, en ſorte que dans peu de tems vous formez avec tous ceux de la Ville qui ſont à peu près de vôtre condition, quelque liaiſon fondée uniquement ſur le Jeu. Je dis, *uniquement fondée ſur le Jeu*; car le mérite n'y a aſſûrément aucune part: auſſi voit-on que ces ſortes de commerces ne produiſent point d'union ſolide & louable. On n'en eſt pas pour cela meilleurs amis: au contraire ce partage de liaiſons entre un ſi grand nombre de gens de différens caractéres, fait qu'il n'y a preſque point de véritable amitié. Chacun ne cherche que ſon propre intérêt & ſon plaiſir particulier; le moindre mécontentement ſuffit pour faire rompre ceux qui étoient en apparence les plus intimes amis: ou ſi la paſſion du Jeu ne leur permet pas de ne plus jouer enſemble, ils ne s'en veulent pas moins de mal & ne le témoignent pas moins dans l'occaſion. De là vient encore que les ſociétez ſont ſi mal aſſorties. Cette perſonne, par exemple, qui devroit

être grave & avoir commerce avec ceux de même âge & d'un caractére qui y réponde, les fuit au contraire, & aime mieux la Jeuneſſe avec qui elle trouve à paſſer le tems en amuſemens frivoles qui ne lui conviennent plus. Enfin, les gens les plus ſages, ceux dans la compagnie deſquels il y a le plus à profiter, ſont ceux que l'on recherche le moins, ou plûtôt que l'on évite le plus, parce que ou ils ne jouent point du tout, ou ils ne prennent plaiſir à jouer que ſobrement. Ce ſont des perſonnes du vieux tems, des rebarbatifs, des miſanthropes: on les laiſſe-là avec leur ſageſſe, & leurs vains ſcrupules qui ne ſont plus de ſaiſon. Après cela, comment oſe-t-on alléguer ici le frivole prétexte d'une prétenduë néceſſité de faire comme les autres?

§. VII. ON a bien de la peine, direz-vous, à trouver des gens qui veuillent jouer d'une maniére à ne point paſſer les bornes d'un divertiſſement modéré & légitime. Tant pis, je ſuis fâché, & vous devez l'être auſſi, qu'il y aît ſi peu de gens raiſonnables. Mais peut-être s'en trouvera-t-il quelques-uns; attachez-vous à ceux-là: le pis qui peut vous en arriver, c'eſt que vous n'aurez pas tant d'occaſions de jouer même innocemment, & qu'ainſi vous ſerez moins expoſé à la tentation d'abuſer du Jeu. Que s'il n'y a abſolument perſonne dans cette diſ-

diſpoſition, il eſt tems d'en montrer l'exemple au monde.

§. VIII. MAIS eſt-ce à moi à commencer? Pourquoi non? Y a-t-il quelcun à qui il ſoit défendu, ou qui puiſſe ſe diſpenſer de bien faire? Et vous jugez-vous indigne d'être le prémier à former & à exécuter un deſſein ſi noble? Ne devez vous pas vous empreſſer à faire tout ce qui dépend de vous, pour ramener les autres de leurs égaremens, où ils ſe confirment d'autant plus, qu'on tarde à les reveiller de la ſécurité profonde avec laquelle ils s'y plongent? Si chacun en diſoit de même, les abus une fois établis ſe perpétueroient à l'infini dans le Monde. Il eſt toûjours aſſez difficile de déraciner une mode invéterée, quelques efforts qu'on faſſe, quelque vigoureuſement qu'on l'attaque: comment voulez-vous qu'elle paſſe ou qu'elle change tant ſoit peu, lors que perſonne ne s'y oppoſe ni directement ni indirectement, ni par ſes diſcours ni par ſon exemple?

§. IX. J'AIME mieux, dira peut-être quelcun, ne point jouer du tout, que de chercher des gens qui ſoient d'humeur à ſuivre des régles gênantes & inconnuës; c'eſt le plus court & le plus aiſé. A la bonne heure, cela fera toûjours quelque effet: vous ſerez du moins vous-mêmes à l'abri des tentations. Il eſt d'ailleurs quelquefois

absolument nécessaire d'en venir là, tant pour nôtre propre bien, que pour celui des autres; & voici, à mon avis, deux maximes certaines, par lesquelles je finirai ce Traité. L'une, que comme il n'y a rien de plus innocent que le Jeu considéré en lui-même & réduit à son légitime usage, il y a aussi peu de choses plus dangereuses & plus criminelles, quand l'abus est monté au point où nous le voions. L'autre, c'est qu'il faut renoncer entiérement aux choses les plus innocentes, les plus légitimes, que dis-je? les plus nécessaires, quand il n'y a pas moien d'en user sans préjudice de son devoir. C'est là (a) l'*œuil* qu'il faut *crever*, les *pieds* & les *mains* qu'il faut *couper*, plûtôt que de risquer d'être *jetté au feu éternel*. Quiconque se dit Chrétien & veut l'être en effet, ne sauroit se dispenser d'un tel sacrifice.

(a) *Matth.* XVIII, 8, 9.

FIN.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TA-

TABLE DES MATIERES.

Le Chiffre Romain marque le Livre : le Chiffre Arabe qui ſuit, marque le Chapitre ; & le troiſiéme, le Paragraphe. Lors qu'après le troiſiéme il y a encore quelques Chiffres Arabes, précedez d'une Virgule, ce ſont encore des Paragraphes. La lettre n. *veut dire,* Note ; *& la lettre* p. Page. *Les Auteurs citez, ou ſur leſquels on a fait quelque Remarque, ſont diſtinguez par des Capitales.*

A.

ABRAM (*Nicolas*) fauſſe explication que ce Jéſuite donne d'un paſſage de Ciceron. III. 9. 8. n. 1. p. 521.

Académies de Jeu : s'il eſt de l'intérêt public qu'il y en ait dans un Etat. III. 1. 9. Voiez auſſi *Bretan.*

Accidens : maxime de Prudence à l'égard de tous les fâcheux accidens qui peuvent arriver. III. 3. 5.

Actions : dans les moindres il ne faut jamais, autant qu'il ſe peut, agir ſans ſavoir pourquoi. I. 3. 15. ni ſans y emploier toutes les Regles de l'Art. II. 3. 4. les moins ſérieuſes doivent être rapportées à quelque choſe de grave. III. 8. 1. Si de ce qu'il ſe fait plus de mauvaiſes actions que de bonnes, on peut inferer que telle ou telle action en particulier eſt vraiſemblablement mauvaiſe plûtôt que bonne. I. 3. 9.

Adreſſe (Jeux d') il y entre quelque hazard. I. 2. 7. quels ſont les plus convenables. III. 8. 9. en quel ſens ils ſont plus dangereux que ceux de hazard. *Ib.* §. 7.

Adultére : ſur quel pié étoit regardé & puni chez les anciens Romains. III. 9. 19. n. 1. p. 528.

TABLE

Affliction : ſi ceux qui ſont dans l'affliction peuvent jouer ou ſe divertir de quelque autre maniére. III. 1. 3. III. 4. 18.

Agathon : deux vers de ce Poëte citez. I. 3. 9. n. 1. p. 69.

Age : s'il y a quelque âge qui par lui-même oblige de renoncer à tout Jeu. III. 6. 2. comment on doit uſer du Jeu dans l'âge viril. *Ib.* §. 12.

Agriculture : en quel credit elle étoit chez les Anciens. IV. 6. 13.

Alamin : combien ce Caliphe étoit attaché au Jeu. III. 5. 36.

Alexandre Sévére : maxime que ſuivoit cet Empereur à l'égard de ſes divertiſſemens. III. 6. 16.

Allemagne : paſſion des anciens Peuples de ce Païs pour le Jeu. III. 5. 16.

Almamun : paſſion de ce Caliphe pour le Jeu. III. 8. 7.

AMBROISE (*Saint*) penſée abſurde de ce Pére au ſujet des Devoirs d'un Eccléſiaſtique. I. 3. 3. cité. III. 5. 16.

Ame : préjudice que lui cauſe la paſſion du Jeu. III. 5. 18, *& ſuiv.*

Americains : paſſion de quelques-uns pour le Jeu. III. 5. 16.

Amour divin : juſte idée de cet amour. I. 3. 5. fauſſes idées que pluſieurs s'en font. *Ib.* §. 11.

AMUSEMENS SÉRIEUX ET COMIQUES : endroits de ce Livre citez. III. 1. 10. III. 6. 15.

Anacharſis : maxime de ce Philoſophe. I. 1. 3.

Anglois : de la joûte des Coqs qui fait un de leurs divertiſſemens. III. 5. 7.

Antoine (Marc) : étoit grand joueur. III. 5. 36.

ANTONIN (*Marc*) : cité. I. 1. 2. I. 3. 6. n. 1. p. 52. *Ib.* §. 15. n. 1. p. 99. II. 3. 4.

Application : quelle application on peut donner aux Jeux & aux Divertiſſemens. III. 3. 10.

Argent : ſi c'eſt un vrai larcin que de jouer l'argent d'autrui. III. 5. 30.

ARISTOTE : cité. I. 1. 3. II. 1. 1. n. 1. p. 101. II. 3. 2. n. 1. p. 142. III. 1. 7. n. 1. p. 184. *Ib.* §. 11.

ARRIEN : ſes Diſcours d'Epictete citez. I. 3. 11. n. 1. p. 78.

Arts : ceux qui ont des talens pour s'y diſtinguer doivent être recompenſez. III. 9. 22.

ART DE PENSER : réfuté ſur ce qu'on y dit des Loteries. II. 2. 11. & ſur la raiſon qu'on y donne pourquoi

quoi on aime à gagner aux Jeux de hazard. III. 5. 9. cité. II. 2. 10. III. 2. 5.
Artifices : quels doivent être bannis du Jeu. II. 3. 5. ſi ceux dont on ſe ſert pour engager quelcun à jouer rendent le Jeu nul. II. 1. 11.
ASCONIUS PE'DIANUS : cité. III. 9. 10.
Aſie : jeu quotidien des Rois d'Aſie. III. 5. 36. n. 1. p. 346.
Aſinius Pollion : comment il partageoit ſes heures de travail & de relâche. III. 4. 10.
Aſſureur : ſi ſon imprudence le diſpenſe de paier. II. 2. 3.
ATHENE'E : cité. II. 4. 3. III. 5. 2. III. 6. 15, 16.
Athéniens : blâmez de régler avec trop de ſoin leurs divertiſſemens. III. 3. 10.
Athlétes : leur occupation blâmée. III. 8. 15.
Avarice : ne vieillit point. III. 6. 11. eſt tyrannique & infatigable. III. 4. 6. ſe cache quelquefois ſous l'apparence de la Vertu. III. 3. 4. étenduë de ſes malignes influences. *Ib.* §. 6. condamnée par l'Evangile. I. 3. 7. combien honteuſe dans le Jeu. III. 3. 4. de combien de ſortes il y en a. III. 5. 29. danger de jouer, quand on a du panchant à l'avarice. III. 5. 37.
Auguſte : (l'Empereur) : qui lui faiſoit ſes habits. III. 6. 6. blâmé de ce qu'il jouoit, & pourquoi. III. 6. 14. III. 9. 10.
Avidité : combien l'avidité du Gain eſt ridicule & inutile dans le Jeu. III. 3. 6.
Aumône : juſtes bornes de l'obligation de faire l'aumône. I. 3. 9. ſi c'eſt un mauvais rafinement de dévotion, que d'emploier en aumônes l'argent qui ſe perd au Jeu. III. 2. 10.

B.

BANQUEROUTE : quand elle eſt innocente. III. 5. 33.
Baſſette : ſur quel pied eſt regardée. III. 6. 9.
BASNAGE (*Jaques*) : cité. I. 3. 12.
BAYLE (*Pierre*) : idée abſurde qu'il donne de la Morale Chrétienne. I. 3. 1. réfuté ſur ce qu'il dit de l'oppoſition des jugemens de charité aux maximes de la Raiſon. I. 3. 9. & du commerce des choſes qui ne ſont pas néceſſaires à la vie. *Ib.* §. 7. reflexion ſur ce qu'il dit des Echecs. III. 5. 9.
Bel Eſprit : d'où vient qu'un Bel Eſprit eſt d'ordinaire

peu propre à être bon Joueur. III. 3. 6. ſi l'on peut lire des Ouvrages de Bel Eſprit. IV. 6. 9.
Bénéficence : ſes juſtes bornes. I. 3. 9.
Bêtes : ſi l'on peut ſe divertir à les voir ſouffrir. III. 5. 7.
Bien : ſi l'on peut aimer & rechercher les biens de la vie préſente. I. 3. 5.
Bienfait : comment l'auteur d'un bienfait doit l'oublier. I. 3. 12.
Bienſéance : fondement & utilité de ſes Loix. III. 6. 3.
Billard : ſi un Magiſtrat y peut jouer. III. 6. 18.
Blaſphêmes : ceux des Joueurs. III. 5. 21.
BOCQUILLOT (*Lazare André*) remarque ſur ce qu'il dit du Jeu. I. 3. 11. n. 1. p. 78.
Bonheur : ſi le paſſé eſt un garant ſûr de l'avenir. III. 2. 5.
Brelan : ſur quel pié eſt regardé. III. 6. 9.
Brelan (Académie de Jeu) : ſur quel pié ceux qui tiennent brelan étoient regardez & punis par le Droit Romain. III. 7. 4. III. 9. 15, 18. on doit abolir ces ſortes de lieux. III. 9. 18. ſi un Honnête-homme peut y aller. III. 7. 4.
Brigands : d'où vient qu'ils obſervent entr'eux quelque ſorte de Juſtice. III. 5. 25.
BRUYÈRE (*La*) : cité. I. 3. 9. II. 2. 12. n. 1. p. 133. III. 5. 24, 28. III. 6. 8. n. 1. p. 388. III. 6. 15. III. 8. 6.
BULENGER (*Jules César*) : paſſage de Platon mal expliqué par ce Jéſuite. III. 8. 6. n. 1. p. 487.

C.

CABINET : quels Jeux conviennent ou ne conviennent pas aux gens de Cabinet. III. 8. 14, 15.
Caligula (l'Empereur) : comment il cherchoit à diſſiper ſa douleur après la mort de ſa Sœur. III. 1. 3. n. 1. p. 180.
CANONS APOSTOLIQUES : citez contre le Jeu. III 6. 20.
Canus Julius : tranquillité de ce Romain au moment qu'on alloit le mener au ſupplice. III. 1. 3. n. 1. p. 181.
Caractére : s'il y en a quelcun qui par lui-même défende le Jeu. III. 6. 2.
Cartes (Jeu des) : diverſes tromperies dans ce Jeu. IV. 1. 4, *& ſuiv.* la plûpart des Jeux de Cartes appliquent trop. III. 8. 6. Si lors qu'on prend ſur les prémiéres Bêtes dequoi paier les frais des Cartes, celui qui gagne tire moins qu'il n'a riſqué de perdre.

II. 2. 11. combien il ſeroit utile de défendre qu'on fît ou qu'on vendît des Cartes. III. 9. 19.

Cas fortuits : ſi l'on doit y avoir égard dans l'égalité d'une partie de Jeu. II. 5. 5.

Catilina : ceux qui entrerent dans ſa Conjuration, étoient la plûpart grands Joueurs. III. 5. 36.

Caton l'Ancien : mot de ce ſage Romain au ſujet des Divertiſſemens. III. 3. 10.

Caton d'Utique : jouoit & beuvoit. III. 9. 10. comment il ſe délaſſoit de ſes affaires. III. 4. 10.

Céſar (Jules) : mot de cet Empereur au paſſage du Rubicon. III. 3. 5. n. 1. p. 219.

Chagrin : combien il eſt ridicule dans le Jeu. III. 3. 5.

Chanſons : ſi un Chrétien en peut faire. I. 3. 14. IV. 6. 9.

Charité : pourquoi les Devoirs de cette Vertu ſont ſi ſouvent & ſi fortement recommandez dans l'Evangile. I. 3. 9.

Chaſſe : comment ce divertiſſement eſt innocent. III. 5. 7. s'il eſt permis aux Eccléſiaſtiques. *Ibid.*

Chilon : Scrupule qu'eut ce Lacedemonien, au ſujet d'un Traité d'Alliance. III. 5. 36.

Chinois : paſſion de quelques-uns pour le Jeu. III. 5. 16, 17.

CHRYSOSTÔME (*Saint*) : reproche injuſte qu'il fait aux Paiens. III. 9. 8.

CICERON (*Marc Tullius*) : cité. I. 1. 2. I. 3. 10. n. 1. p. 76. & §. 15. II. 1. 2. n. 1. p. 103. III. 1. 7, 12. III. 4. 10. n. 1. p. 246. & §. 13. n. 1. & 3. p. 252. & §. 18. III. 5. 25. n. 1. p. 321. III. 6. 11. n. 1. p. 393. & §. 14. III. 8. 12.

Claude (l'Empereur) : paſſion qu'il avoit pour les Jeux de hazard. III. 5. 13. n. 1. p. 288.

CLERC (*Jean Le*) : cité. I. 2. 3. III. 4. 13. III. 5. 3. III. 5. 6. n. 1. p. 270.

CODE (*Juſtinien*) : cité. II. 2. 2. n. 1. p. 115. III. 6. 20. III. 9. 11, 18.

Colére : danger du Jeu pour ceux qui ſont ſujets à cette paſſion. III. 5. 38.

Commerce : précaution que demande la bonne foi du commerce. II. 4. 6. conditions néceſſaires pour rendre utile & légitime un commerce. III. 1. 8, 10. ſi tout commerce au delà des choſes néceſſaires à la Vie eſt abſolument illicite. I. 3. 7. s'il eſt toûjours néceſſaire de ſavoir avec qui l'on entre en marché pour quelque commerce. III. 7. 9. ſi l'on peut jouer une choſe qui n'entre point en commerce. II. 4. 2.

Communion (ſainte) : idée que les Joueurs s'en font. IV. 5. 10.
Condition : ſi l'ignorance au ſujet de la condition de ceux avec qui l'on joue, eſt ſouvent de bonne foi. II. 4. 7.
Connoiſſance : étenduë des Connoiſſances utiles. III. 8. 7.
Contract : voiez *Convention.*
Contrainte : elle rend le Jeu nul. II. 1. 8, 9, 10.
Convention : dans toute convention il faut prendre garde avec qui l'on s'engage. II. 4. 6. idées qui entrent dans l'eſſence d'une Convention intéreſſée de part & d'autre. II. 1. 4. effet particulier des Conventions faites par force ou par erreur. II. 1. 11. celles qui étoient faites dans le Jeu ou à l'occaſion du Jeu, étoient nulles par le Droit Romain. III. 1. 7.
Converſation : eſt un plaiſir honnête & utile. III. 4. 13. mépris honteux qu'ont pour elle bien des gens. IV. 6. 7. des converſations inutiles. III. 4. 4. n. 1. p. 234.
Coqs : de la joûte des Coqs. III. 5. 7.
Corps : tort que fait au Corps la paſſion du Jeu. III. 5. 11, *& ſuiv.*
Cotterie : celles que forme le Jeu, combien étenduës & mal aſſorties. IV. 4. 4. IV. 7. 6.
Cour : on peut être humble, quoi que l'on vive à la Cour. I. 3. 6.
Cruauté : ſi c'eſt un ſentiment naturel à l'Homme. III. 5. 6.
CYPRIEN (*Saint*) : remarques ſur une Homélie qui eſt parmi les Oeuvres de ce Pére. I. 2. 1.

D.

DACIER (*André*) ; remarque de cet Auteur ſur le nom d'Humilité. I. 3. 6. peu d'exactitude de ſa Verſion de *Platon* en général. *Ib.* §. 13. n. 2. p. 88. Exemples de quelques-unes de ſes fautes dans cette Verſion. *Ib.* & §. 6. n. 1. p. 49. & IV. 6. 7. paſſage de *Marc Antonin* auſſi traduit peu exactement. I. 1. 2. n. 1. & 2. p. 5. Et paſſage de *Plutarque.* II. 4. 3. n. 1. p. 158.
Dames (Jeu des) : quel Jeu y répondoit parmi les Grecs & les Romains. III. 8. 6. n. 1. p. 486.
DAMIEN (*Pierre de*) : ignorance de ce Cardinal au ſujet des Echecs. II. 1. 2. n. 2. p. 103.
Danſeur de corde : d'où vient le plaiſir qu'on prend à le voir danſer. III. 5. 6. ſi c'eſt un amuſement légitime. *Ib.*

Démence: ſi celui qui eſt en démence peut s'engager au Jeu validement. II. 1. 7.
Démocrite: maxime de ce Philoſophe. I. 1. 3.
Démon: s'il eſt l'auteur des Jeux de hazard. I. 2. 1. & d'un malheur conſtant au Jeu. III. 2. 8. n. 1. p. 208.
Dénys (de Syracuſe) cas qu'il faiſoit des Joueurs & des Débauchez. III. 6. 15.
DESHOULIE'RES (*Madame*): citée. III. 1. 11.
Déſir: à quoi ſe réduiſent tous nos déſirs. I. 3. 6. la violence du déſir nuit à l'aquiſition de ce que l'on recherche. III. 3. 6.
DESPREAUX (*Nicolas Boileau*): cité. I. 3. 11. II. 2. 3. III. 4. 11. IV. 7. 1.
Dettes: ſont un poids incommode pour un honnête homme. III. 5. 32. danger du Jeu pour ceux qui ont des dettes. *Ib.* du paiement des dettes du Jeu. II. 3. 8, 9, 10.
Dévotion: juſqu'où eſt néceſſaire. I. 3. 10.
Dez: combien il ſeroit utile de défendre d'en faire ou d'en vendre. III. 9. 19.
Dieu: comment on doit faire tout à ſa gloire. I. 3. 10. amour de Dieu. Voiez *Amour*.
DIGESTE: cité. I. 1. 8. n. 2. p. 14. II. 1. 8. 10. II. 4. 2. n. 1. p. 157. & §. 7. n. 1. p. 166. & §. 10. n. 1. p. 168. III. 1. 7. n. 2. p. 185. & §. 10. n. 1. p. 191. III. 2. 9. n. 1. p. 209. III. 5. 1. n. 1. p. 263. III. 9. 9, 15, 17.
Dimanche: ſi l'on peut jouer ce jour-là, & autres ſemblables. III. 4. 17.
DIOGE'NE LAERCE: cité. III. 5. 41.
Diſtractions: ſi l'on doit y avoir égard dans l'égalité de la partie. II. 2. 5, 6. ſi l'on peut ſe prévaloir de celles d'autrui. II. 3. 6. IV. 1. 10.
Divertiſſement: en quoi conſiſte. IV. 6. 12. l'Homme n'eſt pas né pour les divertiſſemens. I. 1. 2. ils ſont pourtant permis à un certain point. *Ib.* §. 5. s'ils ſont par eux-mêmes un effet de la corruption de nôtre Nature. *Ib.* §. 6. ſi l'abus en eſt inſéparable de l'uſage. *Ib.* §. 7. quel eſt leur but naturel & ordinaire. III. 1. 3. il faut les varier. III. 4. 12. proportion qu'il faut garder entre le Travail & les Divertiſſemens. *Ib.* §. 8. il ne faut pas y donner trop d'application. *Ib.* §. 3. ceux qui demandent trop d'étude & d'eſprit, ſont ſuſpects. III. 8. 6. utilité de les mettre à profit. III. 6. 24. cas où ils peuvent aller au delà des juſtes bornes de la nature. III. 4. 14. il n'y faut pas dépenſer beaucoup. III. 2. 7. circonſpection

tion qu'on doit avoir à ne pas les prendre avec tout le monde indifferemment. III. 7. 3. deſagrément de ceux que l'on doit cacher aux autres. III. 6. 24.

Domeſtiques : ſi l'on peut jouer validement avec un Domeſtique. II. 4. 4, *& ſuiv.* dureté & injuſtice de ceux qui leur retiennent leurs gages ou leur en font attendre le paiement, pour avoir dequoi jouer. III. 5. 34.

Domitien (l'Empereur) : blâmé de ce qu'il jouoit le matin. III. 4. 15. n. 1. p. 257.

DONAT (*Ælius*) : cité. III. 5. 8. n. 1. p. 280.

Droit : ſi l'Evangile defend de maintenir ſes droits par les voïes légitimes. I. 3. 10. il faut quelquefois en relâcher. *Ib.*

DROIT ROMAIN : réflexion ſur une de ſes maximes au ſujet des Mineurs. II. 4. 11. & ſur la difference de la peine qu'il inflige aux Joueurs, & au Maître de la maiſon où l'on joue. III. 9. 15.

DUPIN (*Ellies*) : traduction peu exacte que cet Abbé donne d'un paſſage de Platon, dans ſa Biblior. des Hiſtoriens. I. 2. 1. n. 3. p. 20.

E.

ECCLESIASTIQUE (*Livre de l'*) : cité. III. 7. 15.

Eccléſiaſtiques : ſi leur mêtier eſt celui qui demande le moins de travail & de ſcience. III. 6. 20. S'ils doivent s'abſtenir abſolument de la Raillerie. I. 3. 3. n. 1. p. 37. & de la Chaſſe. III. 5. 7. combien ils ſont ſujets à abuſer du Jeu. III. 6. 20. ménagemens qu'ils doivent garder dans l'uſage de ce divertiſſement. *Ib.* §. 19. quels égards on doit avoir pour leurs réglemens. III. 9. 23.

Echecs : origine de ce Jeu. III. 8. 7. n. 1. p. 491. s'il aiguiſe l'Eſprit. III. 8. 7. s'il porte par lui même à tromper & à aimer trop la Guerre. III. 5. 8. s'il ſert à former ou à nourrir l'Orgueil. *Ib.* §. 9. vrai tems d'y jouer. III. 8. 8. exemples d'un prodigieux attachement de pluſieurs pour ce Jeu. *Ib.* §. 7.

Echiquier : nom de la Cour de l'Echiquier en Angleterre, d'où vient. III. 8. 7.

Ecriture Sainte : ſi tout ce qu'elle ne permet pas formellement eſt illicite. I. 3. 3. S'il ne faut lire que ce Livre. *Ib.*

Egalité : de celle du Jeu. II. 2.

Emile (Paul) : éloge donné à cet illuſtre Romain. III. 6. 17.

Emprunter : de ceux qui empruntent pour jouer. III. 5. 31.
Enfant : il faut détourner les Enfans de la Tromperie. II. 3. 2. & de la Cruauté. III. 5. 7. juſqu'où l'on doit leur permettre le Jeu. III. 6. 10. ſi un Enfant peut jouer validement. II. 1. 6. II. 4. 4.
Ennemi : juſtes bornes de l'obligation d'aimer ſes Ennemis. I. 3. 9, 10.
Enrichir : ſens de la maxime, qu'il ne faut pas s'enrichir aux dépens d'autrui. III. 1. 10.
Eſclavons : leur paſſion pour le Jeu. III. 5. 16.
Eſpagnols : leur paſſion pour le Jeu. III. 5. 38. & pour les Echecs en particulier. III. 8. 7.
Eſprit : quels attachemens retréciſſent le plus ſa capacité. III. 8. 7.
Eſtime : juſqu'où & comment on peut la rechercher. I. 3. 6.
Etat (Homme d') : comment il doit ménager ſes divertiſſemens. III. 4. 8.
Etude (Gens d') : quels Jeux leur conviennent, ou non. III. 8. 14, 15.
Eviction : par le Droit Romain on étoit diſpenſé de la garantie d'une éviction, lors que la choſe avoit été vendue pour jouer. III. 1. 7. ſi cela eſt permis en conſcience. III. 9. 15.
EVREMOND (*Charles de St.*) : réflexion ſur ce qu'il dit de la nature des Divertiſſemens. III. 1. 3. cité. III. 5. 19. n. 1. p. 303.
Excès : quels ſont ceux dont on revient le plus difficilement. IV. 1. 2.
Exemple : force des mauvais. III. 5. 39. il nuit quelquefois, quoi qu'innocent en lui-même. *Ib.* §. 40.
Exercices : défauts de ceux des Grecs. III. 5. 3. s'il ſeroit bon qu'il y en eût de pareils, mais rectifiez & perfectionnez. III. 1. 6. les Jeux ordinaires n'ont rien qui en approche. *Ib.*

F.

FEMMES : ſont meilleures ou pires que les Hommes. III. 6. 8. n. 1. p. 388. quelles paſſions ſont les plus fortes dans leur cœur. III. 5. 28. leur vie oiſive. IV. 6. 3. moien de connoître leur humeur. III. 5. 39. III. 6. 8. quels Jeux ne leur conviennent pas. III. 6. 9. ſi elles ont autant beſoin d'amuſemens, que les Hommes. *Ib.* §. 5. caractére de la plûpart des-

des Femmes. *Ib.* 5. 6, 7. & III. 8. 10. quelle retenuë elles devroient avoir. III. 6. 4. ſi elles jouoient chez les anciens Grecs & Romains. *Ib.* 5. 6. ſi une Femme peut jouer validement ſans le conſentement de ſon Mari. II. 4. 4. ſi la Femme & les Enfans d'un Eccléſiaſtique peuvent jouer tout ouvertement & autant que celles du monde. III. 6. 25.

Fêtes : leur origine. I. 3. 13.

Fidélité : juſqu'où eſt néceſſaire dans le Jeu, & en quoi elle conſiſte. II. 3.

Filles, conſeil que donne Ovide à celles qui veulent avoir des Galants. III. 5. 39.

FLEURY (*Claude*) : cité. III. 8. 7. IV. 6. 13.

FONTAINE (*Jean de la*) : cité. I. 3. 14.

FONTENELLE : cité. II. 2. 5. III. 3. 10.

François I. (Roi de France) : Edit de ce Prince contre ceux qui jouent des deniers publics. III. 5. 30.

G.

GAGEURE : ſi elle eſt bonne, quand l'un ou l'autre des Parieurs eſt aſſûré du fait. II. 2. 15.

Gagner : pourquoi on aime à gagner, indépendamment de l'intérêt. III. 5. 9.

Gaieté : permiſe & convenable dans les Jeux & les divertiſſemens. III. 3. 2.

Gain : ceux qui y ſont âpres, ſont rarement fidéles dans leur commerce. III. 3. 6.

GASSENDI (*Pierre*) : deux ou trois fauſſes citations dans ſon Ouvrage ſur Epicure. III. 6. 14. n. 1. p. 411. 412.

Génie : d'où vient qu'on voit de beaux génies qui jouent ſi mal. III. 8. 6.

Géographie : utilité & plaiſir de la lecture des Livres qui en traitent. IV. 6. 8.

Gladiateurs : barbarie des ſpectacles de Gladiateurs. III. 5. 4.

Gloire : ſi on peut la rechercher. I. 3. 6.

Gouvernement Civil : quel eſt ſon but. III. 6. 19.

Grands : de ceux qui, pour jouer, s'endettent & retiennent le bien d'autrui. III. 5. 31. combien leur exemple eſt contagieux. III. 6. 14. danger de leur Jeu par rapport à l'Etat. III. 5. 36. leur Orgueil ſe dément ſouvent. III. 6. 14. baſſeſſes auxquelles leurs paſſions les font deſcendre. *Ib.* ſoin qu'ils doivent avoir de ne pas commettre leur gravité. III. 6. 17.

GRÆVIUS (*Jean George*) : examen de ce qu'il dit ſur les Loix Romaines contre les Jeux de hazard. III. 9. 9, 10. il confond les deux Catons. *Ib.* §. 10. n. 1. p. 526. il cite un paſſage de Ciceron, comme s'il étoit de Quintilien. III. 6. 14. n. 1. p. 411.

GRAVINA (*Janus Vincentius*) : cite un paſſage de Martial, comme s'il étoit de Senéque. III. 9. 9. n. 1. p. 524.

Gravité : il ne faut pas la commettre en jouant. III. 6. 17.

Grecs : de leurs Jeux Publics. III. 5. 3. horreur qu'ils eurent d'abord des combats des Gladiateurs. *Ib.* §. 6. n. 1. p. 270. gens parmi eux qui jouoient dans les Temples. III. 5. 43. ſur quel pié étoient regardez chez eux les Jeux de hazard. III. 9. 8. ſi les Femmes y jouoient. III. 6. 6.

Guerre : d'où vient que tant de Jeunes Gens y courent. III. 4. 5. craſſe ignorance des Gens de Guerre. IV. 6. 4.

H.

HABILETÉ : égalité qu'il doit y avoir dans celle des Joueurs. II. 2. 5. moien d'en compenſer l'inégalité. *Ib.* §. 7.

Haïr : ſens du commandement de ſe haïr ſoi-même. I. 3. 13.

Hazard : qui eſt l'auteur des Jeux de hazard. I. 2. 1. n. 3. p. 19. s'ils ſont contre la nature du Jeu. III. 8. 4, 5. ſur quel pié étoient regardez parmi les Grecs & les Romains. III. 9. 8, *& ſuiv.*

Hégéſilochus : jeu infame de ce Rhodien & de quelques autres. II. 4. 3.

Héritiers : s'ils peuvent en conſcience repéter ce que le Défunt avoit perdu au Jeu, lors que la Loi le permet. III. 9. 16.

HIÉROCLÈS : paſſage de ce Philoſophe cité. III. 2. 2. n. 1. p. 200.

Hiſtoire : combien la lecture en eſt utile & agréable. IV. 6. 8.

Hombre : ce Jeu applique trop. III. 8. 6. vrai tems d'y jouer. *Ib.* §. 8.

Hommes : s'ils ſont tout le mal dont ils ſont capables. I. 3. 9. il eſt plus aiſé de connoître l'Homme en général, que tel ou tel homme en particulier. *Ib.* n. 1. p. 66.

Honneurs : juſqu'où & comment on peut les rechercher. I. 3. 6.

HORACE (*Quintus Flaccus*) : cité. II. 2. 14. n. 1. p. 136. II. 5. 13. III. 9. 9. IV. 3. 14.
Humilité : en quoi elle conſiſte. I. 3. 6. ſi le nom en a été connu des Païens. *Ib.*
Humeur : occaſions où l'on connoit le mieux celle d'une perſonne. III. 5. 39.
Huns : leur paſſion pour le Jeu. III. 5. 17.
Hus (Jean) : regret qu'il eut dans ſa priſon. III. 5. 9. n. 1. p. 283.
HYDE (*Thomas*) : opinion trop rigide de ce Savant Anglois ſur le Jeu. III. 2. 3. faits qu'il avance ſans preuve au ſujet des Loix Romaines contre le Jeu. III. 9. 10. il diviſe en deux un même conte. III. 5. 36. n. 1. p. 350. paſſage de Martial qu'il entend mal, & qu'il cite comme de Senéque. III. 9. 9. n. 1. p. 524.
Hypocriſie : ſi c'eſt toûjours hypocriſie, que de cacher ſes défauts. III. 6. 14.

IJ.

JAMBLIQUE : cité. III. 2. 2. n. 1. p. 200. III. 4. 19. n. 1. p. 261.
JAQUES I. (*Roi d'Angleterre*) : ce qu'il dit des Echecs. III. 8. 7.
Jeu : ce que c'eſt. II. 1. 1. de combien de ſortes il y en a. *Ib.* §. 2. gros jeu, ou petit jeu, ce que c'eſt. II. 2. 2. but du Jeu, quel doit être. III. 1. commerce du Jeu, de quelle nature il eſt. II. 2. 3. s'il eſt permis d'en faire un commerce. III. 1. 7, *& ſuiv.* ſi le Jeu prévient de plus grands déſordres. IV. 5. 6. ſi l'on peut s'en paſſer. III. 7. 9. réflexion ſur l'eſprit du Jeu. III. 8. 6. les loix du Jeu doivent être exactement obſervées. II. 3. 4. s'il eſt permis de jouer gros jeu. III. 2. argent du Jeu, à quoi il faudroit l'emploier. *Ib.* §. 9. tems qu'on peut donner au Jeu. III. 4. s'il doit être libre de ſe quitter quand on veut. II. 1. 10. à quels Jeux il eſt le plus à propos de ſe divertir. III. 8. mauvaiſes ſuites de la paſſion du Jeu. III. 5. 11, *& ſuiv.* égalité & familiarité que le Jeu introduit entre les conditions les plus diſproportionnées. III. 6. 15. il eſt plus facile de tromper au Jeu, que dans tout autre commerce. III. 5. 24. régle pour ſavoir ſi l'on a trop d'attache au Jeu. III. 3. 11. ſi l'on doit quelquefois défendre tout Jeu abſolument. III. 6. 22. III. 9. 6. à qui conviennent,

ou non, les Jeux ſédentaires. III. 8. 13, *& ſuiv.* moiens d'arrêter la fureur du Jeu. III. 9. 18, *& ſuiv.*

Jeunes Gens : il y en a qui, après avoir été débauchez, deviennent de grands Hommes. III. 6. 11. n. 1. p. 395. quels Jeux leur conviennent. III. 8. 12. circonſpection avec laquelle ils doivent uſer du Jeu. III. 6. 11. utilité de prendre ſoin de leur éducation. III. 9. 21.

Jeuneſſe : eſt la fiévre de la Raiſon & une yvreſſe continuelle. III. 6. 11.

Ignace de Loyola : miracle ridicule qu'on raconte de lui. I. 2. 4.

Inconnu : ſi l'on peut jouer avec un inconnu. III. 7. 9, *& ſuiv.* que doit-on faire, quand on a joué gros jeu avec une telle perſonne. II. 4. 8.

Infamie : combien une note d'infamie a de force pour arrêter la fureur du Jeu, & autres excès. III. 9. 20.

Inquiétudes : combien inutiles & ridicules dans le Jeu. III. 3. 6.

Inſtitutes : citez. III. 9. 4. n. 1. p. 518.

Inſtrumens : il faudroit défendre ceux de certains Jeux. III. 9. 19.

Joueur : deux différens caractéres de Joueurs en général. IV. 7. 1. comparaiſon d'un Joueur avec un Guerrier & un Politique. II. 2. 12. n. 1. p. 133. ſi l'habilete d'un Joueur eſt eſtimable. III. 5. 18. III. 8. 6. étranges extrémitez auxquelles un Joueur ſe porte, pour ſatisfaire ſa paſſion. III. 5. 16, *& ſuiv.* exemple remarquable de leur avidité imprudente. II. 2. 3. s'ils ſont d'ordinaire libéraux. III. 5. 29. ſi l'on peut continuer le Jeu avec un Joueur qui a perdu la tramontane. II. 2. 6. ſi l'on peut profiter de ce que l'on gagne à ceux qui riſquent trop, quoi qu'ils ſachent bien jouer. *Ib.* §. 13. En quel cas un Joueur doit relâcher de ſon droit. II. 3. 12. s'il peut profiter du bénéfice de la Loi, lors qu'elle permet de repéter ce qu'on a perdu. III. 9. 15. ſi l'on peut joüer avec de mauvais Joueurs. III. 7. 11, *& ſuiv.* ſur quel pié ont été regardez les Joueurs dans les Etats bien policez. III. 1. 7. combien ils ont de la peine à quitter le Jeu. III. 4. 11.

ISIDORE (*de Damiette*) : maxime outrée de ce Pére au ſujet des devoirs d'un Eccléſiaſtique. III. 6. 19.

Italiens : paſſion de quelques-uns pour le Jeu. III. 5. 16.

Jugement : les Jugemens téméraires ſont condamnez

par l'Evangile. I. 3. 9. ſi ceux de charité ſont contraires à la Raiſon ; & à quoi ils ſe réduiſent. *Ib.*

Juifs : s'ils jouoient. I. 1. 9. horreur qu'ils eurent des combats des Criminels avec des Bêtes féroces. III. 5. 6. n. 1. p. 270.

Juremens : de ceux des Joueurs. III. 5. 21.

JUVENAL : cité. II. 3. 2. n. 2. p. 142. III. 1. 10. n. 1. p. 194. III. 3. 4. n. 1. p. 213. & §. 6. n. 1. p. 224. III. 5. 34, 39, 40, 41. III. 9. 10.

L.

LACEDÉMONIENS : combien ménagers du tems. III. 4. 1. jeux des Filles parmi eux. III. 6. 9.

LAMPRIDIUS : cité. III. 6. 16.

LEON (l'Empereur) : ſes *Novelles* citées. I. 2. 4. n. 1. p. 26. III. 6. 19.

Lettres : voiez *Etude.*

Lézion : différence entre la Loi Naturelle & les Loix Humaines, au ſujet de la lézion qui ſuffit pour annuller un Contract. III. 1. 10.

Libéralité : exemple d'une fauſſe libéralité. III. 5. 25. ſi elle eſt compatible avec la paſſion du Jeu. *Ib.* §. 29.

Liberté : gens qui ont joué leur liberté. III. 5. 17.

Lieu : quels lieux il faut éviter. III. 7. 2. ſi l'on peut tolerer les lieux de débauche. III. 9. 5. ſi dans les lieux honnêtes on doit s'engager au Jeu avec tout le monde ſans diſtinction. III. 7. 3. il eſt bon qu'il n'y aît point de lieu affecté aux plaiſirs dangereux. *Ib.* §. 7.

LOCKE (*Jean*) : cité. III. 5. 6. n. 1. p. 269. & §. 41. III. 8. 5. IV. 6. 10, *& ſuiv.* trait de raillerie de ce Philoſophe. III. 4. 13. mot ſur ce qu'il étoit gai, quoi qu'il crût mourir bien-tôt. III. 6. 2.

Loi : ſi la Loi de Moïſe renfermoit tous les préceptes d'une bonne Morale. I. 3. 2. les Loix s'aboliſſent par le non-uſage. III. 9. 17. réglemens qu'elles peuvent faire ſur le Jeu. III. 9. Si celles qu'il y a eu contre le Jeu ont été bien obſervées. *Ib.* §. 10.

Loteries : s'il y a quelque injuſtice. II. 2. 11. de la probabilité du gain ou de la perte par rapport à tel ou tel qui a mis à une loterie. I. 3. 9.

Louis (Saint) : défenſe qu'il fit de faire des Dez. III. 9. 19. n. 1. p. 540. & de jouer aux Echecs. III. 8. 7.

Louis XIII. (Roi de *France*) : de quelle maniére il jouoit aux Echecs. III. 5. 13. n. 1. p. 288.

LUCIEN: cité. II. 2. 3. n. 1. p. 119. III. 2. 8. III. 3. 5. n. 1. p. 220.

M.

MAGISTRATS: juſqu'où le but de leur Emploi demande qu'ils portent les Hommes à la Vertu. III. 6. 19. ſi le Jeu eſt incompatible avec leur caractere. III. 6. 14. ménagemens qu'ils doivent garder dans l'uſage de ce divertiſſement. *Ib.* & 5. *ſuiv.*

Mail: à qui eſt ce que ce Jeu ne convient pas. III. 6. 18.

Maiſon: ſi les maiſons particulieres ouvertes à tous venans ſont des Academies de Jeu. III. 7. 5. comment étoit puni par le Droit Romain le maître d'une Maiſon où l'on jouoit. III. 1. 7.

Mal: ſi l'on a lieu de ſe plaindre des maux de la Vie Humaine. III. 1. 13. comment on doit les recevoir. III. 1. 3. n. 1. p. 180. on ne doit contribuer en aucune maniére, pas même par accident, au mal qui arrive aux autres, ni à celui qu'ils commettent. III. 2. 6. IV. 2. 4.

Maladies: celles de l'Ame ſont malaiſées à guérir, quand on ne ſent pas ſon mal. IV. 1. 2.

Marchand: le Jeu eſt une dangereuſe tentation pour les Marchands. III. 5. 33. s'ils ſont obligez de tenir une Vente faite à un Mineur, & pourquoi. II 4. 11. comment ils peuvent vendre une Marchandiſe où ils connoiſſent quelque défaut. II. 2. 14. ce qu'un Marchand a perdu au Jeu ne peut pas être pris ſur le fonds commun. III. 5. 35.

Marchandiſe: ſi l'on peut jouer des marchandiſes de contrebande. II. 4. 2.

MARTIAL: cite. III. 9. 9.

Mathématique: ſi une préciſion Mathématique eſt néceſſaire dans le Jeu pour l'égalité de la partie. II. 2. 8.

Mathématiciens: d'où vient en partie que de grands Mathématiciens raiſonnent ſi pitoiablement des choſes qui ſont hors de la ſphére de leur ſcience. III. 5. 18.

MAXIME (*de Tyr*): cité. I. 1. 6. III. 2. 2. n. 1. p. 200. III. 4. 6. n. 1. p. 238. IV. 6. 8.

Médiſance: ſi elle eſt toûjours pire que l'abus du Jeu. IV. 5. 5.

Membre: gens qui ont joué quelques-uns de leurs membres. III. 5. 17.

Menaces : ſont quelquefois une eſpéce de contrainte. II. 1. 9.

Mépriſe : ſi l'on peut ſe prévaloir des mépriſes d'autrui dans le Jeu. II. 3. 6. IV. 1. 10.

Mére : combien une Mére joueuſe fait de tort à ſa famille. III. 5. 28. IV. 7. 2.

Métier : utilité d'en apprendre quelcun, de quelque condition que l'on ſoit. IV. 6 11, *& ſuiv.*

Mineur : ſi le Jeu eſt valide, lors qu'il joue ſans l'approbation de ſon Tuteur. II. 4. 4. s'il doit rendre l'argent qu'il a gagné. *Ib.* §. 10, *& ſuiv.*

Monaſtique : la Vie Monaſtique n'eſt nullement néceſſaire. I. 3. 11.

Monde : ſens de la maxime, qu'il faut renoncer au Monde. I. 3. 4. danger du grand commerce du Monde. III. 7. 2.

MONTAGNE (*Michel de*) : penſée qu'il a priſe de Ciceron. III. 6. 14. n. 1. p. 411. contradiction où il tombe. III. 5. 6. n. 1. p. 269. pourquoi il renonça aux Jeux de hazard. III. 5. 37. cité. I. 3. 6. n. 1. p. 51. II. 3. 2. III. 1. 3. III. 3. 6. III. 4. 6. III. 5. 7, 21. n. 1. p. 306. III. 6. 14. III. 8. 7.

Morale : véritables ſources de la Morale. I. 3. 2, 3. ignorance de la plûpart des gens en matiére de cette Science. IV. 6. 6. utilité qu'on peut tirer de celle des Philoſophes Paiens. I. 3. 3.

Mourre : ſi ce Jeu par lui-même eſt contre la gravité. III. 6. 18.

Mouvemens : les prémiers mouvemens ſont inévitables, mais on peut les reprimer. III. 3. 5.

Muſique : ſon utilité pour divertir & pour amuſer. IV. 6. 10.

N.

NATURE : danger d'en paſſer tant ſoit peu les bornes. III. 2. 2.

NOODT (*Gerhard*) : cité. I. 3. 12. III. 5. 1. n. 1. p. 263. & §. 3. III. 9. 10. n. 1. p. 528.

O.

OCCUPATIONS : les occupations frivoles retréciſſent la capacité de l'Eſprit, plus que les graves & importantes. III. 8. 7.

Oiſiveté : combien eſt dangereuſe. III. 4. 5. ſe perſuade

&

& s'introduit aiſément. III. 5. 27.
Orgueil : ne ſait pas ſe ſoûtenir. III. 6. 15. ſi les Jeux d'adreſſe ſervent à l'entretenir. III. 5. 9.
Oubli : ſi l'on peut ſe prevaloir de l'oubli de ceux avec qui l'on joue. II. 3. 6.
OVIDE : cité. I. 1. 3. n. 1. p. 6. III 2. 5. n. 1. p. 204. III. 4. 1. n. 1. p. 232. III. 5. 18. n. 1. p. 298. & §. 39. III. 9. 9.
Ouvrages : ſi un Chrétien peut faire des Ouvrages purement divertiſſans. I. 3. 14.
Ouvriers : crime de ceux qui leur retiennent leur ſalaire. III. 5. 34.
OZANAM : cité. II. 2. 8. n. 1. p. 126.

P.

PARENS : s'ils peuvent en conſcience repeter ce qui a été perdu au Jeu par leurs Enfans &c. III. 9. 16.
PASCAL (*Blaiſe*) : idées myſtiques qu'il avoit des Divertiſſemens. I. 1. 6.
PASCHASIUS JUSTUS : paſſion qu'il eut pour le Jeu. III. 5. 13. penſée outrée de ce Médecin au ſujet des Jeux de hazard. I. 1. 8. n. 1. p. 14. fauſſe raiſon qu'il donne du malheur conſtant de quelques perſonnes qui jouent. III. 2. 8. n. 1. p. 208. cité. III. 5. 13. n. 2. p. 288. & §. 21. n. 1. p. 305. & §. 38.
Paſſions : elles nuiſent à la ſante. III. 5. 11. le fond en eſt le même par tout païs. *Ib.* §. 17. différence entre les ſenſuelles & les ſpirituelles. III. 4. 6. comparaiſon de celle du Jeu avec les autres. III. 5. 13. il y a entre les Paſſions une eſpéce de guerre inteſtine. III. 6. 15. ſi la paſſion favorite l'emporte toûjours. *Ib.* combien il eſt dangereux de laiſſer tant ſoit peu prendre pié à une paſſion. II. 3. 2.
Pater noſter, ceux qui jouent des *Pater noſter* & des *Ave Maria*, blâmez. II. 4. 2.
Paume : à qui eſt propre, ou non. III. 6. 11. n. 1. p. 398. & §. 18. ſi elle convient aux Femmes. III. 6. 9.
Péché : ſi l'on a le choix entre deux Pechez. III. 6. 4. il faut éviter tout ce en quoi on peut commettre quelque Péche ſans le ſavoir. III. 7. 9.
PELISSON (*Paul Fontanier*) : cité. I. 3. 14.
Penderie : Jeu de la Penderie, parmi quelques anciens Thraces. III. 5. 2.
Pére : tort qu'il fait à ſa Famille en jouant. III. 5, 25, 26, 40.

Péril : avec quel ſoin il faut éviter celui de mal faire. III. 7. 15.

Permis : tout n'eſt pas également permis à tous. III. 6. 1, 3.

Perſans : uſage qu'ils font de l'argent gagné au Jeu. III. 2. 9. recompenſes que les anciens Rois de Perſe propoſoient à quiconque leur indiqueroit un nouveau plaiſir. III. 4. 6.

Perſécution : argument *ad hominem* contre un Eccléſiaſtique, au ſujet de la Perſecution pour cauſe de Religion. III. 5. 7.

Philibert de Châlon (Prince d'*Orange*) : perte qu'il fit au Jeu. III. 5. 36.

Philippe de Macedoine : cas qu'il faiſoit des Joueurs & des Débauchez. III. 6. 15. égard qu'il avoit pour un de ſes Courtiſans. *Ib.* §. 16.

Philoſophie : vaines ſubtilitez de Philoſophie auxquelles on perd du tems. III. 4. 1.

Piſany (le Marquis de) : perte qu'il fit au Jeu. III. 5. 35.

PLACETTE (*Jean la*) : réflexion ſur ce qu'il dit du Jeu des Echecs. III. 5. 9. idées qu'il a de ce qui ſe paſſe dans l'ame d'un Joueur qui blaſphême. *Ib.* §. 21. n. 1. p. 307. cité. I. 2. 3. III. 5. 12.

Plaiſir : eſt innocent par lui-même. I. 1. 6. qu'eſt-ce qui le rend criminel. *Ib.* & §. 8. juſtes bornes de leur uſage. III. 2. 2. quels ils doivent être, pour être purs & innocens. III. 3. 10. il ne doit point y avoir de lieu affecté pour ceux qui ſont dangereux. III. 7. 7. on ſe laſſe bien-tôt des plaiſirs purement ſenſuels. III. 4. 6. ceux qui ſont purement ſpirituels ne ſuffiſent pas pour les beſoins de l'Homme. III. 3. 2.

PLATON : mot de ce Philoſophe. III. 5. 41. paſſage où il parle de l'Humilité ſous le même nom que le N. T. I. 3. 6. autre où il dit qu'il faut ſe haïr ſoi-même. I. 3. 13. cité. III. 6. 11. III. 8. 6. n. 1. p. 486. *Ib.* n. 1. p. 487. IV. 6. 7.

PLINE (*le Jeune*) : cité. III. 5. 6. n. 1. p. 271. & §. 41.

PLUTARQUE : cité. I. 1. 3. II. 4. 3. III. 1. 7. n. 1. p. 184. III. 3. 10. III. 4. 8. III. 5. 11. III. 6. 6, 17, 24. n. 1. p. 449. III. 9. 9. IV. 7. 3. corrigé. III. 4. 8. n. 1. p. 241. faute du Traducteur Latin. III. 1. 7. n. 1. p. 184.

Politique : la bonne Politique n'eſt pas contraire à l'Evangile. I. 3. 10. comparaiſon d'un habile Politique avec un bon Joueur. II. 3. 12. n. 1. p. 133.

POLLUX (*Julius*) : cité. III. 5. 43.
Poſſible : il y a des choſes poſſibles dont on voit très-peu d'exemples. I. 1. 6. ſi tout ce qui eſt plus poſſible arrive plûtôt que ce qui l'eſt moins. I. 3. 9.
Prêtres : exemple des friponneries de ceux du Paganiſme. II. 4. 3. Prêtres Catholiques R. qui jouent des Meſſes. *Ib.* §. 12.
Priére : juſqu'où eſt néceſſaire. I. 3. 10.
Princes : tort que font à l'Etat ou aux Particuliers les Princes qui jouent. III. 5. 36.
Profanation : eſprit de profanation que le Jeu inſpire. III. 5. 19.
Profeſſions : quelles doivent être pour l'avantage de la Société. III. 1. 8.
Promenade : eſt un divertiſſement honnête & utile. III. 4. 13.
PROVERBES (*Livre des*) : paſſage de ce Livre expliqué. I. 2. 5.
Ptolomée (un des Rois d'*Egypte*) : en quelles circonſtances il examinoit les procès criminels. III. 5. 36.
PUBLIUS SYRUS : ſes Sentences citées. II. 3. 2. n. 1. p. 140. III. 1. 10. n. 1. p. 194. & p. 195. n. 1. III. 3. 5. n. 1. p. 218. III. 5. 18, 32. n. 1. p. 338. III. 6. 11. n. 1. p. 397. & §. 24. n. 1, p. 448. III. 7. 3.

Q.

QUADRATILLA (*Numidia*) : ſage précaution de cette Dame Romaine à l'égard de ſon petit-fils. III. 5. 41.
Quinquille : tromperies dans ce Jeu. IV. 1. 5, 7.

R.

RABBINS : une de leurs maximes ſur les occaſions où l'on connoît l'humeur d'une perſonne. III. 5. 38. n. 1. p. 357. idées peu juſtes qu'ils ont ſur le Jeu. I. 2. 1. II. 2. 3.
Raillerie : ſi elle eſt abſolument interdite aux Eccléſiaſtiques. I. 3. 3. n. 1. p. 37.
Raquitter : marotte qu'ont les Joueurs de vouloir ſe raquitter. III. 2. 5. ſi, pour ſe raquitter, on peut obliger les autres à continuer le Jeu. II. 1. 10.
RÉAL (*l'Abbé de St.*) : cité. III. 5. 5. réfutation de la raiſon qu'il donne du plaiſir qu'on prend à voir danſer ſur la corde. *Ib.* §. 6.

TABLE

Regarder : danger qu'il y a de regarder jouer. III. 1. 8. voiez *Spectateur.*

Religion : quel eſt ſon but. III. 6. 19. penſée abſurde de quelcun au ſujet de la nature de la Religion Chrétienne. I. 3. 1. ignorance d'un grand nombre de gens en matiére de Religion. IV. 5. 6. Si l'on peut jouer pendant le tems des Exercices publics de la Religion. III. 4. 16. ſi l'on peut jouer des choſes deſtinées à quelque uſage de Religion. II. 4. 2.

Renoncement à ſoi-même : juſqu'ou il faut étendre cette expreſſion de l'Evangile. I. 3. 13.

Riches : leurs devoirs. I. 3. 7. les tentations ſont plus à craindre pour eux, que pour les Pauvres. IV. 6. 5. s'ils peuvent ſe diſpenſer du travail. *Ib.* ceux qui ſouhaittent fort d'être riches, veulent l'être en peu de tems. III. 1. 10. n. 1. p. 194. ſi une perſonne riche peut jouer avec d'autres qui jouent gros jeu, quoi que ce ne ſoit pour elle que peu de choſe. IV. 2. 4, 5.

Richeſſes : comment & juſqu'ou l'on peut les rechercher. I. 3. 7.

Ridicule : quelle impreſſion il fait. IV. 3. 14.

Rire : d'où vient qu'on rit, quand on voit tomber quelcun. III. 5. 6

ROCHEFOUCAUT (*le Duc de la*) : ſes maximes citées. I. 3. 9. n. 1. p. 66. III. 3. 6. III. 5. 18. n. 1. p. 299. III. 6. 13.

Romains : barbarie de leurs Spectacles. III. 5. 4 ſi les Jeux de hazard étoient defendus parmi eux. III. 9. 9, 10.

S.

SAGES : il faut rechercher leur commerce. III. 7. 3.

Sageſſe : quel en eſt le plus haut point. III. 6. 17.

SALLUSTE : cité. III. 1. 3. n. 1 p. 177.

Sang : pourquoi Dieu défendit d'en manger. III. 5. 7.

SARASIN : cité. III. 5. 36. n. 2. p. 349.

SARISBERI (*Jean de*) : cité. III. 5. 36. III. 8. 7. n. 1. p 491.

Saturnales : quel parti, ſelon Senéque, devoit prendre un homme ſage pendant cette Fête. III. 4. 14.

Scandale : il faut l'éviter en jouant, & comment. III. 5. 42.

Schacſtadt : origine du nom de cette Ville. III. 8. 7.

Scévola (Q. Murius) : à quels jeux jouoit, & comment. III. 6. 14. III. 8. 7.

Scien-

Sciences : utilité de recompenſer ceux qui s'y diſtinguent. III. 9. 22.
Scipion l'Africain : comment il ſe divertiſſoit. III. 4. 10.
Scrupules : quels égards on doit avoir pour ceux des Eſprits foibles. III. 5. 42.
Séance : quelles doivent être celles du Jeu. III. 2. 8.
Sédentaires : quels Jeux leur conviennent ou non. III. 8. 13, 14.
SENE'QUE : cité. I. 1. 1. n. 1. p. 2. & §. 3, 5. n. 1. p. 8. I. 3. 6. n. 2. p. 53. & §. 12, 15. n. 1. p. 99. II. 3. 2. n. 1. p. 143. III. 2. 2. n. 1. p. 200. III. 3. 5. n. 1. p. 205. & §. 6. n. 1. p. 221. III. 4. 1. & §. 3. n. 1. p. 233. & §. 10, 13. n. 2. p. 252. & §. 14. III. 5. 4. n. 1. 2. p. 266. & §. 18. n. 1. p. 299. & §. 25. n. 1. p. 318. & § 29. n. 1. p. 331. III. 6. 17. n. 1. p. 424. & §. 24. n. 1. p. 449. III. 7 2, 3. III. 8. 15. IV. 1. 2. IV. 6. 3. IV. 7. 1. n. 1. p. 635.
Sermens : de ceux des Joueurs. III. 5. 20.
Sexe : aucun n'oblige par lui-même à s'abſtenir du Jeu. III. 6. 2.
SIDONIUS APOLLINARIS : cité. III. 3. 5. III. 6. 11. n. 1. p. 399.
Socrate : reflexion ſur une de ſes maximes. III. 1. 11. comment il ſe divertiſſoit. III. 4. 10. il ſavoit goûter le plaiſir d'un Feſtin, ſans s'incommoder. I. 3. 13. ce qu'il diſoit du Jeu & des Converſations inutiles. III. 4. 4. n. 1. p 234
Soldats : s'ils peuvent jouer leurs armes. III. 4. 2.
Somme : abus à l'egard de celles qu'on joue. IV. 2.
Sort : ſi Dieu le dirige par une volonté particuliére. I. 2. 3, 4.
SOUTERIUS (*Daniel*) : plaiſante penſée de ce Miniſtre au ſujet des Jeux de hazard. I. 2. 1. & ſur les Echecs. III. 5. 8.
Spectateur : ſi l'on eſt toûjours ſpectateur innocent des fautes d'autrui. III. 7. 2.
STACE (*Papinius*) : cite. III. 3. 6. n. 2. p. 221.
ST-RYCK (*Jean Samuel*) : penſée outrée de ce Profeſſeur au ſujet du Jeu. I. 1. 8. n. 1. p. 14.
SUETONE : cité. III. 4. 15. n. 1. p. 257. III. 6. 6, 14. n. 1. p. 413. III. 9. 9.
Supérieurs : il eſt bien difficile que leurs fautes ne viennent à la connoiſſance des Inferieurs. III. 6. 24.
Superſtition : accompagne d'ordinaire la paſſion du Jeu. III. 5. 22.

TABLE

T.

TABLE: inſcription profane d'une Table de marbre de quelque ancien Chrétien. III. 5. 19.

TACITE: cité. III. 5. 16.

Talmud: gloſe ridicule des Commentateurs du Talmud. I. 1. 9. n. 2. p. 15.

Tamerlan: paſſion de ce Prince pour les Echecs. III. 8. 7.

Tempérance: en quoi elle conſiſte. I. 3. 5.

Tempérament: Jeux à éviter pour certains tempéramens. III. 8. 11.

Tems: importance de le bien ménager. III. 4. 1.

TÉRENCE: cite. III. 1. 8. n. 1. p. 188. III. 3. 5.

TERTULLIEN: fauſſe penſée de ce Pere ſur un paſſage de l'Exode. I. 1. 9. n. 2. p. 16. 17. fauſſe idée qu'il a de l'incompatibilité de la qualité d'Empereur avec celle de Chrétien. I. 3. 6. n. 2. p. 52.

THIERS (*Jean Baptiſte*): paſſage de Jerémie qu'il applique mal au Jeu. I. 1. 9. n. 1. p. 15. paſſage de Tobie auſſi mal appliqué. *Ib.* n. 3. p. 15. fauſſe explication de Tertullien, qu'il adopte. *Ib.* n. 2. p. 16. 17. maxime trop rigide de St. Ambroiſe, qu'il approuve auſſi. I. 3. 3. n. 1. p. 37. il confond des Jeux differens. II. 1. 2. n. 2. p. 103. il traduit mal un mot Grec d'un paſſage d'Ariſtote. III. 1. 11. n. 1. p. 197. il condamne mal à propos un certain emploi de l'argent gagné au Jeu. III. 2. 10. plaiſante bevuë de ce Prêtre au ſujet d'un paſſage de Suetone. III. 5. 14. n. 1. p. 291. & d'un paſſage de Tacite. *Ib.* §. 16. & de St. Ambroiſe. *Ib.* §. 17. & de Diogéne Laërce. III. 5. 41. n. 1. p. 364. réflexion ſur ce qu'il dit de la Chaſſe. III. 5. 7. & de la raiſon pourquoi on aime à gagner au Jeu. III. 5. 9. & de la Mourre. III. 6. 18. & de ceux qui jouent un argent d'autrui qu'ils ont entre les mains. III. 5. 30.

Théodoric (Roi des *Goths*): maniére dont il jouoit. III. 3. 5.

Thraces: Jeu barbare de quelques-uns. III. 5. 2.

TITE LIVE: cité. III. 3. 6. n. 1. p. 222. III. 5. 6. n. 1. p. 270. réflexion ſur une remarque de cet Hiſtorien. *Ib.* §. 36.

Tolumnius: (Roi de *Veies*): maniére barbare dont il traita ſans y penſer des Ambaſſadeurs. III. 5. 36.

Tournois: barbarie de ceux qui ont été en uſage. III. 5. 5.

bon

bon mot d'un Turc à ce ſujet. *Ibid.*
Tranquillité d'Eſprit : combien eſt à rechercher. III. 3. 9.
Travail : l'Homme y eſt obligé, & pourquoi. I. 1, 2, 3. moien d'y porter les Citoiens. III. 9. 20, 21. proportion qu'il faut garder entre le Travail & les Divertiſſemens. III. 4. 8.
Trictrac : quel Jeu des Anciens y répondoit. II. 4. 3. n. 1. p. 158. III. 8. 6. c'eſt un Jeu qui applique trop. III. 8. 6.
Tromperie : diverſes ſortes de tromperies au Jeu. IV. 1. ſi le peu de la valeur de la choſe diminue la laideur de la tromperie. II. 3. 2. danger qu'il y a de ſe laiſſer aller aux moindres tromperies. *Ib.* elle eſt plus injurieuſe que la violence ouverte. II. 3. 2. n. 1. p. 140. celui qui trompe en une choſe, trompera aiſément par tout ailleurs. III. 5. 25.
Trompeurs : ſur quoi ils fondent le ſuccès de leurs tromperies. II. 3. 5.
Turcs : leur attachement au Jeu des Echecs. III. 8. 7.
Tuteur : s'il doit toûjours relever ſon Pupille d'une perte faite au Jeu. II. 4. 10. s'il peut laiſſer ſubſiſter le Contract, lors que le Mineur a gagné. *Ib.*

V.

VALET, ſi l'on peut jouer validement avec un Valet. II. 4. 4.
VALE'RE MAXIME : cité. III. 6. 14.
Vanité : voiez *Orgueil.*
Vente : pourquoi un défaut connu ne rompt pas la Vente. II. 2. 14.
Vertu : les progrès dans la Vertu ſont fort lents. II. 3. 2. une Vertu ſolide ne ſe dément pas groſſiérement. III. 5. 25. ce n'eſt pas Vertu que d'être meilleur que les plus méchans. IV. 1. 2.
Verus (l'Empereur) : jouoit nuit & jour. III. 5. 36. n. 1. p. 346.
Vice : rapidité de ſes progrès. II. 3. 2. ſource de la plûpart des Vices. III. 5. 7. il n'y a que le prémier pas qui coûte. *Ib.* 5. 25. ſi c'eſt toûjours hypocriſie que de cacher ſes Vices. III. 6. 14. il n'eſt pas permis, pour en éviter un, de ſe jetter dans l'autre. III. 6. 5.
VICTOR (*Aurelius*) : cité. III. 9. 10. n. 1. p. 527.
Vie : gens qui ont joué leur propre vie. III. 5. 17. ſi pour

pour être heureux il faut faire peu de réfléxions ſur la Vie. III. 1. 3.

Vieillards : ſont plus foux que les jeunes foux. Sens de cette maxime. III. 6. 13. leurs paſſions ſont fort difficiles à guérir, & pourquoi. *Ib.* quels Jeux leur conviennent. III. 8. 12.

Voiages : utilité & plaiſir de la lecture des Voiages IV. 6. 8.

Voiture : étoit ſujet à la paſſion du Jeu. III. 5. 35.

Voix : exercice de la voix, recommande. III. 8. 15.

Vraiſemblable : ſi tout ce qui eſt vraiſemblable arrive plûtôt que ce qui l'eſt moins. I. 3. 9.

X.

XENOPHANE : mot de ce Philoſophe. IV. 7. 3.

XENOPHON : cité. III. 1. 11. III. 2. 5. n. 1. p. 204. III. 4. 4. n. 1. p. 234.

Y.

YVRE : ſi quand on eſt yvre on peut s'engager validement au Jeu. II. 1. 7.

FIN.

CATALOGUE
DES LIVRES
LATINS, FRANCOIS, ITALIENS & ESPAGNOLS.

Qui ſe trouvent en nombre chez PIERRE HUMBERT, Marchand Libraire à Amſterdam dans le Kalverſtraat.

LIVRES FRANÇOIS.

A.

AMelot (de la Houſſaye) Lettres du Cardinal d'Oſſat, 12. 5 Vol. Nouvelle Edition augmentee d'un grand nombre de nouvelles remarques qui ne ſe trouvent point dans la derniere Edition de Paris de 1697.
——— Hiſtoire du Concile de Trente de Frapaolo Sarpi, 4. 2 Vol.
——— du Gouvernement de Veniſe, 12. 3 Vol. fig.
——— l'Homme de Cour de Gracian, 12.
——— Traduction des Annales de Tacite avec des Notes & des Remarques politiques, 12. 2 Vol.
——— Morale de Tacite, 8.
l'Arithmetique Militaire de Clermont, 12. 1707.
——— de Le Roux, 12.
——— de Clairecombe, 12.
——— ou l'Art de Compter par la Porte, 8.
Architecture de Palladio, Le Muet & autres, 4. Amſt. fig.
——— Militaire de St. Julien, 8. fig. 1705.
——— de Vignole avec des notes par Daviler, 4. 2 Vol. fig.
——— Sculpture, Peinture, & autres Arts qui en dependent par Felibien, 4. fig.
Apologétique de Tertullien de la Traduction de Mr. Giry de l'Academie Françoiſe, & le Latin à côté, 8.
Allix, Bonnes & Saintes penſées, 12. Paris.
Abramulé ou hiſtoire du Dethronement de Mahomet IV. par le Noble, 12.

Avan-

Avantures Galantes par le même, 12.
——— Secrettes, 12.
——— de Telemaque, 12.
——— d'Henriette Sylvie de Moliere, 12.
——— de Madona & de François d'Aſſiſe, 8. fig.
——— incroyables & toutefois & cætera, 12. 1708.
Apologie de l'unité de l'Egliſe Anglicane par Burnet, 12.
——— des Lettres provinciales, 12. 1700.
——— des Egliſes Reformees par Daillé, 8.
——— des Réfugiez, 12.
——— d'un tour nouveau, 12.
——— du Cas de Conſcience, 8. 4 Vol. 1704.
Atlas hiſtorique, fol. fig. 3 Vol.
——— de Janſſonius, fol. 6 Vol.
Agneau Paſchal ou Explication des Cérémonies des Juifs à ſa manducation, 8.
Avis ſalutaires pour l'Education des Enfans, 8.
——— Important aux Refugiez avec la Réponſe, 12. 2 Vol.
Abbé en belle humeur, 12.
A, B, C. d'un Soldat, 12.
——— des Chrétiens, 8.
Amitié, Amours, & Amourettes de le Pays, 12.
Alaric ou Rome vaincue par Scudery, 12. fig.
Anatomie des plantes par Grew & Boyle, 12.
——— de la Meſſe, 12.
——— de Bourdon, 12. ſans fig.
Apulée ou l'Eſprit familier de Socrate, 12. Paris.
Adam ſous le figuier ou vaines Excuſes de ceux qui ont ſuccombé, 12.
Avertiſſement Charitable aux Egliſes de Poitou, 12.
Abrégé de la morale de l'Evangile avec le Texte Latin, des notes & des Reflexions morales du P. Queſnel, 12. 8 Vol.
——— de l'hiſtoire Eccléſiaſtique de Hornius, 8. 2 Vol.
——— de France par Mezeray, 12. 7 Vol.
——— des Turcs par Vanel, 12. 4 Vol. fig.
——— d'Eſpagne & de France, 12. 1708.
——— des Controverſes, 12.
——— de la Vie de Mr. Claude, 12.
——— ——— de Frederic Duc de Schomberg, 12.
——— de la grande Methode Latine de Mrs. de Port-Royal, 8.
——— de la nouvelle Methode Latine des mêmes, 8.

Nou-

Nouvelle Edition, 1709.
——— Grecque deſdits, 12.
——— Italienne deſdits, 8.
——— de l'Architecture de Vitruve, 12. fig.
Actes & Memoires des Négotiations de la paix de Nimegue, 12. 6 Vol.
——— de Ryſwick, 12. 5 Vol. 1707. Nouvelle Edition augmentée.
Agrémens & Chagrins du Mariage, 12.
Amours d'Euméne & de Flora, 12.
——— des Dames Illuſtres de nôtre Siécle, 12. fig.
——— des Gaules par Rabutin, 12.
——— en fureur, 12.
——— en Campagne, 12.
——— d'Anne d'Autriche, 12.
——— à la mode, 12.
——— de la Fontange, 12.
——— de l'Empereur de Maroc, 12.
l'Art des lettres de Change par Dupuy, 8. 1706.
——— de prêcher avec les geſtes d'un prédicateur, 8.
——— de guerir les maladies Veneriennes par Polegni, 12. 3 Vol.
——— de faire l'amour, 12.
——— de l'homme d'Epée ou Dictionaire d'un Gentilhomme, 12.
——— de parler, 12.
——— de plaire dans la Converſation, 12.
——— de ſuccer les playes par Anel, 8. fig. 1708.
——— de vivre content, 12.
——— de ſe connoître ſoi-même par Abbadie, 8. 2 Vol.
——— de Voler ſans ailes avec les partiſans démaſquez, 12. 2 Vol. 1708.
——— de penſer ou Logique de Port Royal, 12.
——— Militaire François, 8. fig.
——— de Jetter les Bombes par Blondel, 12. fig.
——— de rendre toutes les Rivieres Navigables, 8. fig.
——— d'écrire & de parler occultement, 12.
——— de laver ou nouvelle maniere de peindre ſur le papier, 8.
——— de bien tenir les Livres en parties doubles par Richard, fol.
——— des Armes Navales par le P. Hoſte, fol. fig. Paris.
——— de prêcher à un Abbé, 8.

An-

Antidote de l'amour, 12.
l'Avocat des Proteſtans au ſujet de leur Schiſme avec l'Egliſe Romaine, 12.
Arlequiniana ou bons mots d'Arlequin, 12.
Academie Galante, 12. 2 Vol.
Anecdotes de Pologne, 8. 2 Vol.
Annales de la Cour & de Paris, 12. 2 Vol.
——— galantes de Villedieu, 12.
l'Annee Chretienne contenant les Meſſes de toute l'année Latin & François, 12. 11 Vol. 1702.
——— Sainte contenant les Meſſes votives, 12. 2 Vol. 1702.
Ablancourt, Dialogues de Lucien, 8. 2 Vol.
——— Annales de Tacite, 8. 2 Vol.
——— Retraite des 10. mille de Xenophon, 12.
——— Commentaires de Ceſar, 12. Nouvelle Edition, 1708.
Arioviſte hiſtoire Romaine, 12.
Amerique Angloiſe, 12. fig.
Amans Malheureux, 12.
——— de Sienne, 8.
l'Aminte du Taſſe Italien & François, 12. fig.
Abbadie Verite de la Religion Chretienne, 12. 3 Vol.
——— Art de ſe connoître ſoi même, 8.
Arnaud de la frequente Communion, 8.
——— Perpétuite de la foy de l'Egliſe Catholique contre Mr. Claude, 4. 5 Vol.
——— Inſtructions ſur la grace, 8.
——— ſa Vie, 12.
Amuſemens Serieux & Comiques Cinquiéme Edition, 12. 1709.

B.

BArbeyrac (Jean) Traité du Jeu où l'on examine les principales queſtions de Droit Naturel & de Morale qui ont rapport à cette matiere, 8. 2 Vol.
——— Traduction du Droit de la Nature & des Gens de Mr. de Puffendorf, 4 2 Vol.
——— des Devoirs de l'homme & du Citoyen du même Auteur, 8.
——— du pouvoir des Souverains & de la liberté de Conſcience de Mr. Noodt, 12.
——— des Sermons de Tillotſon Archévêque de Cantorbery, 8. 3 Vol.

Bel-

Bellegarde hiſtoire Univerſelle de tous les Voyages, 12. fig.
——— Reflexions ſur ce qui peut plaire, 12. 2 Vol.
——— ſur la politeſſe des mœurs, 12.
——— ſur le ridicule, 12.
——— ſur l'Elegance & la politeſſe du Stile, 12.
——— Modelle de Converſations, 12.
——— Caractéres d'Epictéte, 12.
——— Régles de la Vie Civile, 12.
——— Lettres de Litterature & de Morale, 12.
——— l'Art de connoître les hommes, 12.
Berger fidelle Italien & François, 8. fig.
Bouhours Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit, 12.
——— Entretiens d'Ariſte & d'Eugéne, 12.
Baſnage hiſtoire de la Bible, 4. 2 Vol. fig.
——— Traité de la Conſcience, 12. 2 Vol.
——— Communion Sainte, 8.
——— Hiſtoire de l'Egliſe, fol. 2 Vol.
——— des Juifs, 12. 5 Vol.
——— Sermons. 8. 2 Vol. 1709.
Balance de la Religion & de la politique, 12.
Batailles Mémorables des François, 12. 2 Vol.
Bigarrures Ingénieuſes, 12.
Bouclier d'Etat & de Juſtice, 12.
Blondel(François)Maniere de fortifier les Places,12.fig.
——— Art de Jetter les Bombes, 12. fig.
——— Hiſtoire du Calendrier Romain, 12.
Bertram du Corps & du Sang du Seigneur, François & Latin, 4.
——— le même, 12.
Bible Françoiſe.
——— Traduite en François par Mrs. de Port-Royal avec l'Explication & des Notes tirées des Peres de l'Egliſe, 12. 35 Vol. complet.
——— des mêmes le Texte ſeul, 12. 8 Vol.
——— Traduite en François ſur la Vulgate avec le N. T. & la Concorde des 4 Evangeliſtes, 4. 3 Vol.
——— Françoiſe, fol. fig. Anvers, 1527.
Bouvot la Coûtume de Bourgogne, 4. 2 Vol.
Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques, contenant l'hiſtoire de leurs vies, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages par Mr. l'Abbé Dupin Docteur de Sorbonne, 4. 14 Vol
——— la Suite ou le Vol. quinziéme & ſuivans juſques à préſent par le même, 4. *ſous preſſe.*

LIVRES

Bibliothéque univerſelle des Hiſtoriens par le même, 4. 2 Vol.
——— Univerſelle & hiſtorique, 12. 25 Vol.
——— Choiſie par le Clerc, 12. 18 Vol.
——— la même les Volumes ſéparés.
——— Orientale d'Herbelot, fol. Paris.
——— Critique ou Receuil de diverſes piéces Critiques par Richard Simon, 12. 2 Vol. 1708.
Billets en vers de Mr. de St. Uſſans, 12. Paris.
le Bouffon de la Cour, 12.
Buſſi Rabutin ſes Lettres avec les réponſes, 12. 4 Vol.
——— Hiſtoire Amoureuſe des Gaules, 12.
——— Ses Mémoires, 4. 2 Vol. Paris.
——— Hiſtoire de Louis XIV, 12.
——— ſes Mémoires, 12. 3 Vol. Paris.
Bouclier d'Etat & de Juſtice, contre les deſſeins de la France par le Baron de Liſola, 12.
——— de la Foi par du Moulin, 8.
Biroat Sermons pour tous les Jours du Carême, 8. 2 Vol.
——— pour l'Avent. 8.
les Beautez de la Perſe, 4. fig.
Boileau aux priſes avec les Jeſuites, 12.
les Beaux Jours de la Haye, 12. 1709.
Bayle, ſon Dictionaire Critique, fol. 3 Vol.
——— Penſées ſur la Cométe, 12. 4 Vol.
——— Critique de l'Hiſtoire du Calviniſme, 12. 4 Vol.
——— Réponſe aux queſtions d'un Provincial, 12. 5 Vol.
——— Entretiens de Maxime & de Themiſte, 12.

C.

COmmunion dévote par la Placette, 12. 2 Vol.
Conſidérations Chrétiennes par Craſſet, 12. 4 Vol.
——— ſur les affaires de l'Egliſe, 12.
——— ſur la certitude & ſur la grandeur des recompenſes & des peines du Monde à venir tirées des Ecrits de cinq celébres Auteurs Anglois, 8. 1709.
Chirurgien de l'Hôpital par Belloſte, 12. fig.
Caractéres naturels des Mœurs des Anciens & des Modernes de Téophraſte, traduits en François, par Mr. de la Bruyére avec la Clef & les noms, 12. 3 Vol.
——— de l'Ecriture Sainte appliqués aux mœurs de

de ce temps, 12.
Caractéres de la Cour de France, 12.
—— —— naturels des hommes, 12.
Code ou Ordonnance de Louïs XIV. pour les Cauſes Civiles, 24.
—— —— pour les Cauſes Criminelles, 24.
—— —— pour les Cauſes de Marine, 24.
—— —— pour les Cauſes de Commerce, 24.
—— —— Militaire de Louïs XIV. par Mr. de Sparr, 8. 1708.
Contes & Fables de Mr. le Noble, 8. 2 Vol. fig.
—— —— 8. ſans fig.
—— —— & Nouvelles de Mr. de la Fontaine, 8. fig. 12 Edition augmentée.
—— —— Idem, 8. ſans fig.
—— —— de Bocace, 8. 2 Vol. fig.
—— —— de la Reine de Navarre, 8. 2 Vol. fig.
—— —— Arabes, 12. 7 Vol.
—— —— des Fées, 12. fig.
—— —— de ma Mere l'Oye, 12. fig.
Cabinet d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Gravûre, 12. 3 Vol.
—— —— d'Antiquitez Romaines par Mr. de la Chauſſe, fol. fig.
—— —— des beaux Arts, 4. fig.
—— —— de Louïs XI. 12.
Conſeils de la Sageſſe, 12. 2 Vol.
—— —— d'un homme de qualité à ſa Fille, 12.
Comte de Gabalis, 8. 2 Vol.
Cyrus Tragédie de Mr. Danchet, 12.
Colloques de Cordier, Latin & François, 12.
Couſin hiſtoire de Conſtantinople, 12. 8 Vol.
—— —— de l'Egliſe, 12. 6 Vol.
—— —— Romaine, 12. 2 Vol.
—— —— de l'Empire d'Occident, 12. 2 Vol.
Campagnes de Charles XII. Roi de Suéde, 12. 3. Vol.
—— —— des Trois Rois, 12.
Chirurgie Complette de Le Clerc, 12. 2 Vol.
Comparaiſons des Grands hommes par Rapin, 12. 2 Vol.
Conſtitutions de l'Abbaye de la Trappe, 12.
Critique des Avantures de Telemaque, 12. complet.
—— —— generale de l'hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg, 12. 3 Vol.
Charron de la Sageſſe, 12. Amſt. 1662.
Claude Réponſe a la perpétuité de la Foi de Mr. Arnaud,

naud, 8. 2 Vol.
——— aux deux Traités touchant l'Euchariſtie, 12.
——— le même avec les paſſages Grecs à la marge, 4.
——— Oeuvres poſthumes, 8. 5 Vol.
——— Abregé de ſa Vie. 12.
——— Examen de ſoi-même, 12.
Cuiſinier Familier, 8. Bruxelles, 1705.
——— François, 12. fig.
Conquêtes Amoureuſes du Grand Alcandre, 12. 1703.
Chateau de Richelieu par Vignier ou l'hiſtoire des Dieux & des heros de l'Antiquité, 8.
Conformité de la Foi avec la Raiſon par Mr. Jacquelot, 8.
Cantiques ſacrés pour les principales ſolemnités des Chrétiens, 12. Geneve, 1706.
Chimére du Janſeniſme, 12. 1708.
Catéchiſme de Drelincourt, 8.
——— d'Oſtervald, 8.
— — de Superville, 8.
— — de le Noir, 8.
— — de Fleuri avec fig. & ſans fig. 12.
Confeſſions de St. Auguſtin, 12. 1705.
Cours de Chimie par Lemery, 8.
— — d'Opérations de Chirurgie de Mr. Dionis, 8. fig. 1708.
Cité de Dieu de St. Auguſtin, 8. 3 Vol.
Conjectures Phyſiques de Hartſoecker, 4. 3 Vol. fig.
Comteſſe d'Aunoy Relation du Voyage d'Eſpagne, 12.
— — Recueil des plus belles piéces des meilleurs Poëtes François tant anciens que modernes, 12. 5 Vol.
— — Mémoires de la Cour d'Eſpagne, 12.
— — d'Angleterre, 12. 2 Vol.
— — de Mr. le Duc d'O. 12.
Comédies de Térence par Madame Dacier, 12. 3 Vol. fig.
Clef du Cabinet des Princes, 8. complet.
Chine Illuſtrée du P. Kirker, fol. fig.
le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele par Jurieu, 12. 4 Vol.
— — le même in 4.
Chemin de la perfection avec la Vie de Sainte Thereſe, 8. Paris.
Curioſitez de la Nature & de l'Art ſur la Vegetation par Vallemont, 8.
Confiturier François, 12.

Con-

FRANCOIS.

Concile de Trente par Chanut, 12. Paris.
Capucin Démaſqué, 12.
le Chretien au pied de la Croix, 12.
— — Philoſophe, 12.
Couronne de l'année Chrétienne, 12. 4 Vol Lion.
Conduite de Mylord Peterboroug en Eſpagne, 8.
les Coups Imprevûs de l'Amour, du hazard, & de la Fortune, 12. 1709.
Campagne de l'Ile avec les plans, 12.
les Chevaliers Errans, 12. fig. 1709.

D.

Dictionaire Royal Anglois François & François Anglois de Boyer, 4. 2 Vol.
— Anglois François par Miége, 8.
— hiſtorique de Morery, fol. 4 Vol.
— Critique de Bayle, fol. 3 Vol.
— Etymologique de Menage, fol. Paris.
— Géographique de Baudrand, 4.
— de l'Académie Françoiſe, fol. 4 Vol.
— François de Richelet, 4. 2 Vol.
— — Flamand, & Flamand-François tiré de Richelet, 4. 2 Vol. 1705.
— — Eſpagnol & François par Sobrino, 4. 1704.
— — du Voyageur François, Allemand & Latin, 8. 1708.
— de Muſique par Broſſard, 8. 1709.
Dupin Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, 4. 14 Vol.
— le Vol. quinziéme & les ſuivans ſous la preſſe.
— des hiſtoriens profanes, 4.
— Prolégoménes ſur la Bible, 4.
Dacier Oeuvres d'Horace traduites en François avec des Notes Critiques, 12. 10 Vol.
— d'Hippocrate, 12. 2 Vol. Paris.
— Comédies de Térence, 12. 3 Vol. fig.
— Poëſies d'Anacreon & de Sapho, 12.
— Oeuvres de Platon, 8. 2 Vol.
— Reflexions Morales de Marc Antonin, 8. 1707.
— Vie de Pythagore, 12. Paris.
Deſcription des Plantes de l'Amerique par Plumier, fol. fig. Paris de l'Imprimerie Royale.
— d'Afrique par Dapper, fol. fig.
— de la Livonie, 12.
— Exacte des Os, 12. fig. 1709.

LIVRES

Deſcription de la Virginie, 12. fig.
De l'Immortalité de l'Ame & de la Vie Eternelle traduit de l'Anglois du Docteur Sherlock, 8.
De l'Uſage des Paſſions par Senault, 12.
Drelincourt Conſolations contre les Frayeurs de la mort, 8.
— — Viſites Charitables, 8. 5 Vol.
— — ſon Catéchiſme, 8.
— — Abrégé des Controverſes, 12.
le Diable Boiteux, 12.
— — Boſſu, 12.
Dialogues entre le Diable borgne, & le Diable boiteux par le Noble, 12.
— — des Morts par Fontenelle, 8.
— — d'un tour Nouveau, 12. 1708.
— — François & Eſpagnols par Sobrino, 8. 1708.
— — & Ecole pour rire par Parival, 12.
Diverſitez Curieuſes pour ſervir de recréation à l'Eſprit, 12. 7 Vol.
De la Meilleure maniére de prêcher, 12.
Décades de Tite Live de la Traduction de Du Ryer, 12. 8 Vol.
Don Quixotte de la Manche, 12. 5 Vol. fig.
— — — Nouveau, 12. 2 Vol.
— — — 12. 3 Vol. fig. Nouvelle Edition augmentée d'un grand nombre de figures, gr. pap.
— — Guſman d'Alfarache, 12. 3. Vol. fig.
Diſcours, Harangues, & autres pieces d'Eloquence de Mrs. de l'Académie Françoiſe & autres beaux Eſprits, 8. 2 Vol. Amſt. 1697.
— — ſur l'hiſtoire Univerſelle par Condom, 12. 2 Vol.
— — ſur l'Amour divin traduit de l'Anglois, 12.
— — ſur le Gouvernement Civil par Sidney, 12. 3 Vol.
— — Philoſophique ſur la Création, 8.
Devoirs d'un Gentilhomme traduit de l'Anglois, 12.
— — des Dames traduit de l'Anglois, 12.
— — de la Vie Domeſtique, 12. 1707.
— — des Grands par le Prince de Conti, 12.
— — des Maitres & des Domeſtiques par Fleuri, 12.
Defenſe du Droit de la Maiſon d'Autriche à la ſucceſſion d'Eſpagne, 12. Amſt. 1703.
— — de la Religion contre les Deiſtes, 12. Paris.
De l'Egalité des deux Sexes par Mr. de la Barre, 12.
Daillé Replique à Adam & Gottiby, 4.

Dail-

Daillé Sermons ſur le Catéchiſme, 8. 3 Vol.
——— de la Créance des Peres ſur le Culte des Images, 8.
Du Grand & du Sublime dans les mœurs des hommes, 12.
Diſſertation ſur les Alliances entre la France & la Suéde, par Puffendorf, François & Latin, 8.
——— ſur l'Exiſtence de Dieu par Jacquelot, 4.
——— ſur le Meſſie par le même, 8.
——— Hiſtoriques ſur divers ſujets, 12. Rotterdam, 1707.
Délices de la France, 12. 2 Vol. fig.
——— des Pays-bas, 12. fig.
Dances des Morts, 4. fig.
Divertiſſemens Innocens, 12.
Dégout du Monde par le Noble, 12.
Démêlez de la Cour de France avec celle de Rome par Mr. Regnier Deſmarais, 4. Paris, 1707.

E.

Estampes du fameux M. le Brun en pluſieurs grandes feuilles excellemment gravées ſçavoir
La Bataille d'Alexandre & de Darius.
La Bataille d'Alexandre & de Porus.
L'Entrée d'Alexandre en Triomphe dans Babylone.
Le paſſage du Granique par Alexandre.
La Tente de la Famille de Darius.
Exilez de la Cour d'Auguſte par Madame de Villedieu, 12.
Elemens de l'hiſtoire ou ce qu'il faut ſçavoir de la Géographie, du Blaſon, de la Chronologie avant de lire l'hiſtoire particuliere par Mr. de Vallemont, 8. 3 Vol. avec des figures.
——— Nouveaux des Mathématiques, ou principes generaux de toutes les Sciences qui ont les grandeurs pour objets expliquées plus à fond, & pouſſées plus loin que l'on n'a fait juſques ici par Jean Preſtet, 4. 2 Vol. fig.
——— de Géométrie par Mrs. de Port-Royal, 12.
——— du P. Pardies, 12.
——— du Duc de Bourgogne, 4. Paris.
——— par Ozanam, 12.
——— des Sciences, 12.
Edouard hiſtoire d'Angleterre, 12.
Ecole du Monde, ou l'Inſtruction d'un Pére à ſon fils

ſur la maniere de ſe gouverner dans le Monde par le Noble, 12. 6 Vol. ſans figures.

——— des Amans ou l'Art d'aimer, 12.

——— de Finances ou l'Art de voler ſans ailes, 12. 2 Vol. 1708.

l'Eſpion dans les Cours des Princes Chrétiens ou Relation ſecrete d'un Envoyé de la Porte auprès des Princes Chrétiens, 12. 6 Vol. fig.

Eſope en belle humeur, ou derniere Traduction & augmentation de ſes Fables en proſe, 8. fig.

Eloquence du Temps enſeignée à une Dame de qualité, 12.

Exercices de Pieté, 24. Bruxelles.

Etat preſent de l'Empire de Maroc par Mr. de St. Olon, 12. fig.

——— de la Grande Bretagne ſous la Reine Anne depuis ſon heureuſe Union par Miége, 8. 2 Vol. 1708.

——— de Barbarie, Tunis, Tripoli, & Alger, 12.

——— des Reformés de France, 12.

Eſſais de morale contenus en divers Traitez ſur pluſieurs devoirs importans par Mr. Nicole, 10 Vol. 12.

——— Nouveaux de Morale par la Placette, 12. 4 Vol.

——— d'une parfaite Grammaire de la Langue Françoiſe par Chiflet, 12.

——— ſur le Socinianiſme ou Reflexions ſur quelques articles de la Doctrine de Mr. Le Clerc, ou Examen de quelques paſſages de ſon N. Teſtament, par Meſnard, 12. 1709.

Epitres & Elegies Amoureuſes d'Ovide avec figures, 2 Vol. 8.

——— Choiſies de Ciceron, 12.

Entretiens ſur la Correſpondance fraternelle de l'Egliſe Anglicane avec les autres Egliſes, 12. 2 Vol.

——— ſur les Sciences, 12. Bruxelles.

——— ſur la pluralité des Mondes par Fontenelle, 8.

——— de Morale par Mademoiſelle de Scuderi, 12.

——— ſur la Vie & les Ouvrages des Peintres par Felibien, 5 Vol. 12.

——— des Voyageurs ſur mer, 12.

——— d'une ame Dévote avec ſon Dieu, 12. 3 parties.

——— ſur les Sciences ſecrettes du Comte de Gabalis, 12.

l'Eſprit de Seneque enſeignant l'Art de bien vivre, 12. 1708.

l'Eſ-

FRANCOIS.

l'Eſprit du Siécle, 12. 1707.
— — des hommes Illuſtres, 12.
— — des Cours de l'Europe depuis le Commencement (en 1699.) juſques à préſent.
Explication des maximes des Saints avec l'Inſtruction paſtorale, par M. l'Archevêque de Cambray, 12.
Egalité des deux Sexes par Mr. de la Barre, 12.
Elite des bons mots en ana, 12. 2 Vol.
— le Vol. ſecond ſéparé.
l'Education des Filles par Mr. de Cambray, 12.
— des Enfans par Locke, 8.
St. Evremoniana ou Recueil de bons mots, 8.
Examen de ſoi-même, ou préparation à la Communion par Claude, 12.
— de la Theologie de Bayle par Jacquelot, 12. 1706.

F.

FOrtification contenant la méthode Ancienne & moderne pour la Conſtruction, & la Defenſe des places, & la maniere de les attaquer expliquée plus au long qu'elle n'a été juſques à préſent par Mr. Ozanam, 8. avec figures.
— ou Architecture Militaire de St. Julien, 8. fig.
— de Mr. de Vauban, où l'on voit de quelle méthode l'on ſe ſert aujourd'hui en France pour la Fortification des places, 8. fig.
— la-même François & Allemand, 8. fig.
— de Mr. de Coehoorn, 8. fig.
— ou Méthode pour attaquer les places par Goulon, 8. fig.
Fables Choiſies miſes en vers par Mr. de la Fontaine, 8. 5 Vol. fig.
— la-même, ſans fig.
— & Contes de Mr. le Noble, 8. 2 Vol. fig.
— de Pilpay Philoſophe Indien, 18.
— d'Eſope par Baudouin, 12. fig.
— par Bellegarde, 12. 2 Vol. fig.
— Comédie par Bourſault, 12.
— de Phedre en Latin & en François avec les Notes de Mr. le Fevre, 12.
— — Idem ſans Notes, 12.
Fonctions d'un Capitaine de Cavalerie, & d'Infanterie, 12. fig.
France Galante, 12. 2 Vol. fig. 1705.

— — toûjours ambitieuſe & toûjours perfide, 12.
Fleuri Mœurs des Iſraëlites, 12.
— — des Chrétiens, 12.
— — Devoirs des Maitres & des Domeſtiques, 12.
— — ſon Catechiſme avec figures & ſans figures, 12.
Fléchier Panegyriques, Sermons, & Oraiſons funebres, 12. 2 Vol.
— — Vie du Cardinal Commendon, 12.
— — du Cardinal Ximenés, 12. 2 Vol.
les Fées Contes des Contes, 12. fig.
la Foire de Baucaire, 12. 1708.
les Funeſtes Effets de l'Amour, 12. 2 Vol. 1707.
la Fauſſe Veſtale ou l'Ingrate Chanoineſſe, 12. 1707.
la Fidélité couronnée, 12.
la Forge de Valcain, 8. fig.
Feſtin Nuptial dreſſé dans l'Arabie heureuſe, 8.
Félicité de la Vie à venir, avec des maximes importantes pour la Conduite de l'homme, traduit de l'Anglois, 8.
Forces de l'Europe ou Deſcription des principales Villes avec leurs Fortifications par Mr. de Vauban, 8.

G.

GOdeau Hiſtoire de l'Egliſe, 12. 6 Vol.
— Tableau de la pénitence, 12. fig.
Géneration de l'homme ou Tableau de l'amour par Venette, 12. fig.
— des Vers dans le Corps de l'homme par Andry, 12. fig.
Guerre d'Italie ou Mémoires du Comte de ***, 12. fig.
— d'Eſpagne, de Flandres, & d'Allemagne, 12. 2 Vol. fig.
Gentilhomme Etranger voyageant en France, 8.
Grotius Droit de la Guerre & de la Paix, 12. 3 Vol.
— Idem, 4. 2 Vol. Paris.
Géographie Nouvelle, ou Deſcription Exacte de l'Univers par du Pleſſis, 12. 3 Vol. avec les figures des nations, les Armes de chaque Province, & des Cartes Géographiques.
— de Robbe, 12. 2 Vol. fig. Cinquiéme Edition.
— Univerſelle, ou Nouvelle méthode pour aprende facilement cette ſcience par le Sr. de la Croix, 12. 4 Vol. avec figures, Paris.
— de Samſon ou ſon Introduction, 12.

Gaſco-

Gaſconiana ou penſées les plus plaiſantes & les plus vives des Gaſcons, 12.
Géométrie pratique de Clermont, 4. fig. 1706.
— — de Mallet, 8. 4 Vol. fig. gr. pap. Paris.
Gage touché Hiſtoires Galantes, 12.
Guide des Négotians par la Porte, 8.
Génie & politeſſe de la Langue Françoiſe, 12.
Gouvernement Civil traduit de l'Anglois de Sidnei, 12. 3 Vol.
— — du Duc d'Oſſone, 12.
Grammaire Françoiſe par Mr. l'Abbé Regnier Deſmarais Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, 12.
— Françoiſe & Angloiſe par Miége, 8.
— — la même par Feſteau & Mauger, 8.
— generale & raiſonnée, 12.
— Françoiſe & Flamande de la Grue, 12,
— Latine & Flamande de Pomei, 12.
— & Eſpagnole de Sobrino, 8.
— & Italienne de Veneroni, 8. Nouvelle Edition augmentée, 1709.
Guſman d'Alfarache, 12. 3 Vol. fig.
Gnomonique de la Hire, 12. Paris.
Galanteries Angloiſes, 12.
Grand Hippoméne, 12. Paris.
Guerres des Turcs avec la Pologne, Moſcovie, & Hongrie, 12.
Guerre d'Allemagne, d'Eſpagne & de Flandres, 12. 2 Vol. fig.
— d'Italie, 12. fig.
Guidon de la Langue, Françoiſe & Allemande par Duez, 8.

H.

Hiſtoire Univerſelle traduite du Latin de Turſellin avec des Notes ſur l'Hiſtoire, la Géographie, & la Fable, 12. 3 Vol. Amſt. 1708.
— des Voyages par Bellegarde, 12. fig. 1708.
— du Vieux & du N. Teſtament, avec des Explications édifiantes tirées des Saints Péres par Mr. de Royaumont, 12. fig.
— la même, ſans figures.
— Comique de Francion, 12. 2 Vol. fig.
— de l'Egliſe par Godeau, 12. 6 Vol.
— — — de la Vie de David par Mr. l'Abbé Choiſy avec

avec fig. 4.
——— du Concile de Trente de Frapaolo par Amelot de la Houſſaye, 4. 2 Vol.
——— du Gouvernement de Veniſe par le même, 12. 2 Vol. fig.
——— Metallique de Hollande par Bizot, fol. fig. Paris.
——— la même, 8. 3 Vol. fig.
——— des Juifs par Joſeph de Mr. Arnaud Dandilli, fol. fig.
——— la même, 8. 5 Vol. fig. pet. pap.
——— la même, grand papier.
——— la même, 8. 5 Vol. ſans figures.
——— de l'Academie Royale des Sciences, 1699. 1700. 1701. 1702. 1703. 1704. 1705. 1706. 1707. par Mr. de Fontenelle, 12. fig.
——— des Edits de pacification par Soulier, 12.
——— d'Abyſſinie, & d'Ethiopie, traduite du Latin de Mr. Ludolf, 12. avec figures, Paris.
——— Secrette des amours d'Henri IV. Roi de Caſtille, 12.
——— de la découverte, & de la Conquête du Pérou, 12. 2 Vol. fig.
——— du Mexique, 12. 2 Vol. fig.
——— de Moyſe, 12. fig.
——— des plus fameuſes Conſpirations par le Noble, 12.
——— & Concorde des 4 Evangeliſtes, 12. Bruxelles, 1700.
——— de la mort des Perſécuteurs de l'Egliſe primitive par Lactance, 12.
——— de Mahomet IV. dépoſſedé, 12.
——— du Regne de Louis XIII. par le Vaſſor, 12. 9 Vol. fig.
——— de l'Egliſe par Baſnage, fol. 2 Vol.
——— de la Bible par le même, 4. 2 Vol. fig.
——— des Juifs par le même, 12. 7 Vol.
——— des Sevarambes, 12. 2 Vol. Amſt.
——— du Patriarche Abraham avec des remarques curieuſes ſur la Geneſe, 12. Paris.

Hiſtoire de Conſtantinople, 12. 8 Vol.
——— de l'Egliſe Romaine, 12. 6 Vol.
——— Romaine, 12. 2 Vol.
——— de l'Empire d'Occident, 12. 2 Vol.
} par Mr. Couſin.

——— de la Bible en forme de Catéchiſme, 8. fig.

——— de Grenade ou l'Innocente Juſtifiée, 12.
——— d'Eloiſe & d'Abelard, 12.
——— de Jean de Bourbon Prince de Carency, 12.
——— de Thucydide de la guerre du Péloponneſe, 12. 3 Vol.
——— de la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre par Burnet, 12. 4 Vol. fig. Amſt.
——— la même, 12. 4 Vol. Geneve.
——— de la Medecine ou l'on voit l'Origine & le progrès de cét Art de Siécle en Siécle par Daniel Le Clerc, 4. fig.
——— des Iſles Molucques, 12. 3 Vol. fig. 1707.
——— de la République des Provinces Unies, 12. 4 Vol. 1703
——— de l'Admirable Don Guſman d'Alfarache, 12. 3 Vol. fig.
——— Poëtique des Auteurs Anciens & Modernes par Gautruche, 12.
——— des Variations des Egliſes Proteſtantes par Mr. de Meaux, 8. 2 Vol.
——— Abregée d'Eſpagne, 12.
——— de Louïs de Bourbon Prince de Condé premier Prince du Sang, ſeconde Edition, 12.
——— d'Emerik Comte de Teckeli, ou Mémoires de ce qui s'eſt paſſé en Hongrie, 12.
——— de Guſtave Adolfe, & de Charles Guſtave, Rois de Suéde & de tout ce qui s'eſt paſſé en Allemagne pendant leurs vies, 12.
——— de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, 12.
——— des Favorites, par Mad. ***. Nouvelle Edition augmentée, 2 Vol. fig. 8.
——— des Medailles, ou Introduction à la Connoiſſance de cette Science par Patin, 12. fig.
——— du Cardinal Mazarin par Aubery, 12. 2 Vol.
Hiſtoire du Triumvirat d'Auguſte, Marc Antoine & Lepidus contenant auſſi les Actions particulieres d'Auguſte avant & après le Triumvirat juſques à ſa mort, 12. 2 Vol.
——— du Triumvirat de Jule Ceſar, Pompée & Craſſus, 12.
——— des Cinq Propoſitions de Janſenius, 12.
——— de Hollande par la Neufville avec la ſuite Juſques à la Paix de Ryſwick, 8. 6 Vol.
——— de l'Edit de Nantes, contenant ce qui s'eſt paſſé en France devant & après ſa publication à l'oc-

l'occaſion de la diverſité des Réligions, avec ce qui a ſuivi ce nouvel Edit juſques à préſent, 4. 5 Vol.

——— des Avanturiers & Boucaniers, qui ſe ſont ſignalés dans les Indes, 12. 2 Vol. fig.

——— des Empereurs, & des autres Princes qui ont régné durant les ſix prémiers Siécles de l'Egliſe, des perſécutions qu'ils ont faites aux Chretiens par Mr. de Tillemont, 12.

——— la même les derniers Tomes ſeparez, 12. 2Vol. 1708.

- - - du Cardinal de Richelieu, 12. 2 Vol.
- - - - - - Ximenes, par Mr. Fléchier, 12. 2 Vol.
- - - - - - du Pape Sixte V. par Leti, 12. 2 Vol. fig.
- - - Metallique de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, contenant ſes actions les plus mémorables, depuis ſa naiſſance juſques à préſent, in folio avec figures.
- - - des Conclaves depuis Clément V. juſques à préſent, 12. 2 Vol. fig.
- - - du Calviniſme & du Papiſme mis en parallele par Mr. Jurieu, 4. 2 Vol.
- - - la même, 12. 4 Vol.
- - - des Yncas Rois du Pérou avec l'hiſtoire des Guerres Civiles des Eſpagnols dans les Indes, 12. 5 Vol. fig.
- - - des Pays-bas par Meteren, fol. fig.
- - - de la Reine Chriſtine de Suéde, 8.
- - - de Moïſe, 12. fig. 1699.
- - - de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre, traduite de l'Anglois de Mr. le Chancelier Clarendon, 12. 2 Vol.
- - - des Flagellans traduite du Latin de l'Abbé Boileau, 12.
- - - Amoureuſe du Cardinal Portocarrero, 12.
- - - d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande par Larrey, fol. 3 Vol. fig.
- - - Anecdote de la Cour de Rome, 8.
- - - Amours, & Intrigues du P. la Chaize, 12. 2 Vol.
- - - du Monde par Mr. Chevreau, 4. 2 Vol. Paris.
- - - Critique des Dogmes & des Cultes par Jurieu, 4.
- - - des Anabaptiſtes par le P. Catrou, 4. Paris.
- - - - - - 12. fig.

- - - des Arts par Monier, 12. Paris.
- - - de la Sultane de Perſe & des Viſirs Contes Turcs, 12.
- - - des Guerres des Turcs avec la Pologne, Moſcovie & Hongrie, 12.
- - - de Charles Guſtave Roi de Suéde par Puffendorf, fol. fig.
- - - des Guerres Civiles de Flandres par Strada, 12. 3 Vol. fig.
- - - des héréſies & la reponſe à Burnet par Varillas, 12. 7 Vol.
- - - de la Conjuration de Portugal, 12.
- - - de Guillaume III. 12. 2 Vol. Amſt.
- - - de la Bible de Martin, fol. fig.
- - - des Egliſes Vaudoiſes, fol. fig.
- - - Metallique de Louïs XIV. fol. fig.
- - - du Comte de Manſveld, 12. 1707.
- - - des Martyrs François 12.
- - - de l'Empereur de la Chine, 12.
- - - des Iſles Antilles, 12.
- - - Eccleſiaſtique traduite du Latin de Hornius, 8. 2 Vol.
- - - de la Lapponie de Scheffer, 4. Paris, avec figures.
- - - de l'Euchariſtie par Larroque, 8. 2 Vol.
- - - des ſingularitez d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, 12.
- - - du Schiſme d'Angleterre de Sanderus par Maucroix, 12.
- - - galantes de diverſes perſonnes qui ont excellé, 12. 1709.
- - - du Renouvellement de l'Academie Roiale des Sciences par Fontenelle, 12. 1709.

Hartſoecker Conjectures Phyſiques, 4. avec figures, 1709.

- - - Eſſai de Dioptrique, 4.
- - - de Phyſique, 4.

Homme Détrompé de Gratian, 12. 3 Vol. 1708.

- - - de Cour du même Auteur traduit par Amelot de la Houſſaye, 12.
- - - Illuſtres de France par Perrault, 8. 2 Vol.

Heroïne Mouſquetaire, 12. fig.

l'Héritage de Ciel traduit de l'Anglois, 8.

Heureuſes ſuites de l'Alliance de leurs Majeſtez de la Grande Brétagne, 12.

l'Heureux Eſclave, Nouvelle Edition ornée de figures, 12.

LIVRES

I.

JAcquelot Conformité de la foi avec la raiſon, 8. 2 Vol.
- - - Diſſertations ſur l'Exiſtence de Dieu, 4.
- - - - - - ſur le Meſſie, 8.
- - - Examen de la Théologie de Mr. Bayle, 12.
- - - Réponſe aux Entretiens de Mr. Bayle, 12.
- - - Lettres à Mrs. les Prélats de l'Egliſe Gallicane, 4.

Jurieu Hiſtoire Critique des Dogmes & des Cultes de l'Egliſe, 4.
- - - Traité de la Dévotion, 12.
- - - Calviniſme & Papiſme mis en parallele, 12. 4 Vol.
- - - Recueil de pluſieurs écrits contre Mr. Bayle, ſon Apologie, 4.

Inſtruction pour les Jardinages par la Quintinie, 4. 3 Vol. fig.
- - ſur la grace par Barcos, 8.
- - - ſur les Sacremens & les Céremonies de l'Egliſe, 12.
- - - Theologiques, ſur les Sacremens par Nicole, 12. 1706.
- - - ſur le Symbole par le même, 12. 1702.
- - - de Charles V. à Philippe II. & du même à ſon Fils par Teiſſier, 12.
- - - d'un Pére à ſa Fille par Dupuy, 12. 1708.
- - - pour les Nicodémites, 12.

Introduction à la Géographie par Samſon, 12.
- - - à l'hiſtoire d'Angleterre par Mr. Temple, 12.

Journal du Voyage des Flibuſtiers à la mer du Sud par Luſſan, 12.
- - - des Sçavans 12. 44 Vol.
- - - - - - les derniers Volumes ſéparés.
- - - hiſtorique du Siége de Turin avec le Plan, 12. 1708.

Inés de Cordoüe. Nouvelle Eſpagnolle, 12.

Jeu de l'Ombre & du Picquet, 12.

Interprétation Ancienne & Nouvelle d'un ſonge de Louïs XIV. 12.

Impoſtures Inſignes par Rocoles, 12.

Indiculus Univerſalis ou l'Univers en abregé par Pomey, François, Latin, & Flamand, 12. 1703.

Idée générale de la Fortification en 4 grandes feuïlles.

In-

Ingenieur pratique de Medrano, 8. fig.
Imitation de Jeſus-Chriſt en vers par Corneille, 8. fig. 1704.
——— par Dubeuil, 8. fig. 1707.
——— par Brignon, 12. fig. 1707.
——— par Poiret, 12. fig.
——— par Choiſy, 18.
Iliade d'Homére, par l'Abbé Regnier Deſmarais, 8. Paris.
l'Infortuné Napolitain, ou les Avantures du Seigneur Roſelli, 12. 2 Vol. fig.

K.

Kircher Deſcription de la Chine, fol. fig.

L.

LEttres du Cardinal d'Oſſat avec des Notes hiſtoriques & politiques de Mr. Amelot de la Houſſaye Nouvelle Edition, corrigée ſur le manuſcrit Original & augmentée par Mr. Amelot d'un grand nombre de nouvelles Notes qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris de 1697. 12. 5 Vol. 1708.
——— de Buſſi Rabutin avec les réponſes, 12. 4 Vol.
——— & Oeuvres de Voiture, 12. 2 Vol. Nouvelle Edition augmentée, 1708.
——— & Mémoires de Vargas, Secrétaire du Concile de Trente, 8.
——— les plus belles des Meilleurs Auteurs François avec des Notes par Richelet, 12. 2 Vol. 1708.
——— Italiennes & Françoiſes de Loredano, 12.
——— ——— du Cardinal Bentivoglio, 12.
——— Choiſies de feu Mr. Gui Patin, dans leſquelles ſont contenues pluſieurs particularitez hiſtoriques, 12. 3 Vol. Geneve.
——— du Chevalier Temple, 12. 2 Vol.
——— du Cardinal Mazarin, 12. 2 Vol.
——— d'Amour d'une Religieuſe Portugaiſe, 12.
——— Choiſies de Mrs. de l'Academie Françoiſe, 12.
——— Familieres de Milleran, 12. Nouvelle Edition, 1707.
——— de reſpect, d'Obligation, & d'amour par Bourſault, 12.
——— Provinciales écrites par Mr. Paſcal ſous le nom de Louïs de Montalte à un Provincial de ſes amis,

LIVRES

Latin, François, Italien & Eſpagnol, 8.
——— — Idem en François ſeulement avec la Vie de Mr. Paſchal, 12.
——— de Mr. Bongars en François & en Latin, 12.
——— du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, 12. 2 Vol.
——— (Six) d'un Docteur de Sorbonne ſur le Culte Chinois, 8.
——— Choiſies de Ciceron, 12.
Lettres de Pline le Jeune, 12. 2 Vol. 1702.
——— d'une Dame à un Cavalier, 12. 1703.
——— hiſtoriques & galantes, 12. 2 Vol. 1708.
——— ſur l'Enthouſiaſme traduite de l'Anglois, 12. 1709.
——— d'un ami de Mr. Bayle aux amis de Mr. Jurieu, 12.
——— du Chevalier d'Her. * * * 12.
——— à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane, par Jacquelot, 4.
——— hiſtoriques, contenant tout ce qui s'eſt paſſé de plus important en Europe, 12.
La Placette Communion Dévote, 12. 2 Vol. Sixiéme Edition, 1706.
——— Nouveaux Eſſais de Morale, 12. 4 Vol.
——— Traité de l'Aumone, 12.
——— des bonnes Oeuvres, 12.
——— du Serment, 12.
——— de l'Orgueil, 12.
——— Diſſertations ſur divers ſujets de Morale, 12.
——— Reflexions Chrétiennes & Morales, 12.
——— Réponſe à deux objections de Mr. Bayle, 12.
——— à une objection & Eclairciſſement ſur quelques difficultés, 12. 2 Vol. 1709.
Locke Eſſai philoſophique touchant l'Entendement humain, 4.
——— Que la Religion Chrétienne eſt très-Raiſonnable telle qu'elle nous eſt repréſentée dans l'Ecriture, 2 Vol. 8.
——— de l'Education des Enfans, 8. 1708.
La Logique ou l'Art de penſer de Mrs. de Port-Royal, 12. 1708.
Leçons Chrétiennes d'un Pere à ſes Enfans, 8. 1707.
Luxembourg au lit de la Mort, 12.
La Langue, ou Traité compoſé de reflexions morales, 8. 1708.
Le Philoſophe Chrétien, 12.
Le Genie, la Politeſſe, l'Eſprit & la Delicateſſe de la Langue Françoiſe, 12.

Le

Le Dégout du Monde par le Noble, 12.
Lucien de la Traduction de Mr. d'Ablancourt, 8. 2Vol.
Le Pays, Amitiés, Amours, & Amourettes, 12.
——— Nouvelles Oeuvres, 2 Vol. 12.
Lumiéres Politiques, 12.
Le Langage des muets ou les Promenades Angloiſes, 12. 1707.
Leti, Vie de Charles V. Empereur, 12. 4 Vol. fig.
——— du Duc d'Oſſone, 12. 3 Vol. fig.
——— de Sixte V. 12. 2 Vol. fig.
——— de la Reine Elizabeth, 12. 2 Vol. fig.
——— de Cromwel, 12. 2 Vol. fig.
——— Monarchie Univerſelle de Louïs XIV. 12. 2 Vol. 1701.

M.

MEmoires de l'Academie Roiale des Sciences, par Mr. de Fontenelle pour les Années 1699. 1700. 1701. 1702. 1703. 1704. 1705. 1706. & 1707. 12. avec figures.
——— ou Voyage à la Chine du P. le Comte, 12. 3 Vol. fig.
——— de M. L. C. D. Rochefort contenant ce qui s'eſt paſſé de plus particulier ſous les Miniſtéres des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, & pluſieurs particularités remarquables du Régne de Louïs le Grand, 12.
——— de Belliévre & de Sillery, 12. 2 Vol.
——— du Chevalier Temple, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans la Chrétienté, 12.
——— du Maréchal de Baſſompierre, contenant l'hiſtoire de ſa Vie & de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable à la Cour de France, 12. 2 Vol.
——— du Sr. de Pontis contenant pluſieurs circonſtances des guerres ſous Henri IV. Louïs XIII. & Louïs XIV. 12. 2 Vol.
——— pour ſervir à l'hiſtoire Eccléſiaſtique juſtifiée, par les Citations des Auteurs Originaux avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'hiſtoire ſacrée & profane, par Mr. de Tillemont, 12. 15 Parties en 4 Tomes.
——— de la Minorité de Louïs XIV. 12.
——— du Duc de Bouillon, 12.
——— du Duc de Rohan, 12.
——— Politiques pour ſervir à l'Intelligence de la

Paix de Ryſwick, 12. 4 Vol.
- - - d'Artillerie, 4. 2 Vol. fig. Paris.
- - - - - le même, 4. 2 Vol. Amſt.
- - - de la derniere Révolution d'Angleterre, par Lamberti, 12. 2 Vol. fig.
- - - du Marquis de Montbrun, 12. fig.
- - - - - du Freſne, 12.
- - - de la Marquiſe du Freſne, 12. fig.
- - - de Madame Mazarin, 8.
- - - du Chevalier Hazard, 12.
- - - de Melvil, 12.
- - - de Mr. d'Ablancourt contenant l'hiſtoire de Portugal, 12.
- - - de Philippe de Comines, 8. 3 Vol. fig. 1706.
- - - d'Artagnan contenant pluſieurs particularités ſecrettes qui ſe ſont paſſées ſous le Régne de Louïs le Grand, 12. 3 Vol.
- - - du Duc de Navailles, 12.
- - - de Vordac, 12.
- - - de la Cour d'Eſpagne, 12.
- - - - - d'Angleterre, 12. 2 Vol.
- - - - - de Vienne, 12.
- - - de la Morée par Coronelli, 12. fig.
- - - de Don Franciſco de Téradeil Chevalier de St. Louïs, 12.
- - - de Ludlow concernant ce qui s'eſt paſſé durant le Régne de Charles I. juſques à Charles II. 12. 3 Vol. fig.
- - - de la Fontaine, 8.
- - - de Brantome, 12. 9 Vol.
- - - de Moleswort ſur l'Etat du Danemarck, 8. 1705.
- - - de l'Amiral de Coligny, 12. Paris 1665.
- - - du Chancelier de l'Hôpital, 12.
- - - de la Campagne des 3 Rois, 12.
- - - pour l'attaque des Places par Goulon, 8. fig.
- - - de la Cour de Rome de Nodot, 12. fig.
- - - de la Cour & de Paris, 12.
- - - de Tavanes, 12.
- - - du Marquis d'Almacheu, 12.
- - - de la Comteſſe de Tournemir, 12. 1708.
- - - du Duc de Guiſe, 12. 2 Vol.
- - - - - d'Orleans, 12.
- - - Curieux d'un Nouveau Voyage d'Italie, 12.
- - - d'un Voyageur en Danemarck, 8. 2 Vol. 1707.

- - - de la Guerre Maritime par Burchet, 12.
- - - concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes, par Mr. Ancillon, 12.

Maimbourg hiſtoire des Croizades, 12. 4 Vol.
- - - du Lutheraniſme, 12. 2 Vol.
- - - du Calviniſme, 12. 2 Vol.
- - - Décadence de l'Empire, 12.
- - - Pontificat de S. Grégoire, 12.
- - - - - de S. Leon, 12.
- - - Schiſme des Grecs, 12. 2 Vol.
- - - - - d'Occident, 12. 2 Vol.
- - - hiſtoire de la Ligue, 12.
- - - - - de l'Arianiſme, 12. 3 Vol.

Miſſel Romain François & Latin, 12. fig. ſelon le réglement du Concile de Trente.

Maréchal parfait de Soleizel, 4. 2 Vol. fig. 1705.
- - - des Logis par Solemne, fol. fig. Amſt.

Métamorphoſes d'Ovide par du Ryer François & Latin, fol. fig.
- - - - - en Vers par Corneille, 8. 3 Vol. fig.
- - - - - Nouvelle Traduction, 12. 3 Vol. fig.
- - - de la Religion Romaine par Aymon, 12.

Mital Avantures Incroyables & toutefois, &c. 12. 1708.

Morale des Jeſuites extraite fidellement de leurs Livres, par un Docteur de Sorbonne, 8. 3 Vol.
- - - de l'Evangile par Lucas, 12.
- - - de Tacite ſur la Flaterie par Amelot, 8.
- - - Chrétienne ſur le Pater, 4.
- - - d'Epicure avec des Reflexions & la Vie d'Epicure, 12.
- - - Univerſelle par Des Coutures, 12.

Méditations Chrétiennes de Gerhard traduites de l'Anglois, 12. 1700.
- - - d'Abelli, 12. 2 Vol.
- - - ſur les Myſtéres de la paſſion, 24.

Méthode pour bien prononcer un Diſcours, 12. 1708.
- - - Latine de Mrs. de Port-Royal, 8.
- - - pour apprendre la Langue Eſpagnole deſdits, 12.
- - - facile pour apprendre l'hiſtoire de France, 12.
- - - - - Romaine, 12.
- - - - - d'Angleterre, 12.
- - - de Géographie par de Fer, 12.

Menagiana ou bons mots de Mr. Ménage, 12. 2 Vol.

le Méchaniſme de l'Eſprit, 12.

LIVRES

Medecine Univerſelle par Comiers, 12.
Maladies Veneriennes par Bleguy, 12.
Morts reſſuſcitez, 12.
Maitre Italien de Moretti François, Flamand, & Italien, 12.
——— de Veneroni, 12.
Monarchie Univerſelle de Louïs XIV. par Leti, 12. 2 Vol. 1701.
Mélanges d'hiſtoire & de Litterature de Vigneul Marville, 8. 3 Vol.
Mauſolée de la Toiſon d'or, 8.
Moyens de parvenir, 12.
Maniere Nouvelle d'elever l'Eau par Papin, 8. fig. 1708.
——— de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit, 12.
——— de bien mourir, avec de belles figures, 4. 1700.
Maximes & Sentences Morales de Mr. de la Rochefoucault, 12.
Milord ou le payſan de qualité, 12.
Monumens Authentiques de la Religion des Grecs par Aymon, 4.
Maiſon Réglée, 8. fig.
Medailles ſur les principaux Evénemens du Régne de Louïs le Grand par l'Académie Royale des Inſcriptions, fol. Paris.

N.

NOuveau Teſtament avec les Pſeaumes, 8. 1706. Londres.
——— avec les Pſeaumes, Nouvelle Edition, reveüe & corrigée, 8. 1706.
——— 8. Geneve, 1701.
——— avec des Notes de M. Simon, 8. 4 Vol.
——— avec des Reflexions morales du P. Queſnel, 12. 8 Vol.
——— & Pſeaumes, 4. Geneve.
——— ſans les Pſeaumes, 4. Geneve.
——— de Port Royal, 12. 4 Vol. Bruxelles.
——— par Mr. l'Evêque de Châlons, 12. 2 Vol.
——— avec les Pſeaumes, 12. Blauw.
——— de Mons François-Latin, 12. 2 Vol.
Nouvelles de la République des Lettres par Mrs. Bayle & Bernard commençant depuis Mars, 1684. juſques à préſent, 12.
——— Avantures de Don Quixotte, 12. 2 Vol. fig.

—— Méthode pour apprendre facilement la Langue Eſpagnole, 12.
—— Grecque en abrégé de Mrs. de Port Royal, 12.
—— Latine en abrége par les mêmes, 8. 1709.
—— Italienne en abrégé par les mêmes, 8.
—— Allégorique, 12.
—— Predictions, 12.
—— Lumiere de Pallavicino, 12.
—— des Cours de l'Europe, 12.
—— Maniere d'élever l'Eau par Papin, 8. fig. 1708.
—— Heroïques & Amoureuſes de Boisrobert, 8.
Nouveaux Secrets pour la beaute des Dames par Digby, 8.
—— Contes à rire, ou Recréations François, 8. fig.
—— des Fées, 12. 2 Vol. fig.
—— Traité de maladie Venerienne par Veay, 12.
—— Voyage d'Italie, 12.
—— vers le Septentrion, 12. fig. 1708.
—— Traité de la dévotion, 12.
Notes ſur le Concile de Trente, 8.
Naudæana & Patiniana, 12.

O.

OEuvres Divertiſſantes de Don Quevedo, 12. 2 Vol. fig.
—— de Benſerade, 8. 2 Vol. Nouvelle Edition, 1698.
—— Spirituelles & complettes de Mr. Fouquet contenant ſes Deffenſes & ſes accuſations, 12. 16 Vol.
—— & Lettres galantes de Mr. le Chevalier de Meré, contenant pluſieurs diſcours, 12. 2 Vol.
—— Poſthumes de Mr. Claude, 8. 5 Vol.
—— diverſes de Mr. Patru, contenant ſes plaidoyers, harangues, lettres, & autres Oeuvres, 12. 2 Vol.
—— de Mr. Boileau, 8. 2 Vol. fig.
—— de Mr. le Chevalier Temple, 12. 2 Vol.
—— Poſthumes du même, 12.
—— d'Anacreon & de Sapho par Longepierre, 12.
—— - - par Dacier, 12.
—— de proſe & de poëſie des Srs. Maucroix & la Fontaine, 12.
—— de Platon par Dacier, 8. 2 Vol.
—— de Pierre & Thomas Corneille, 12. 10 Vol. fig.
—— de Paſſerat. Comedies & Tragedies, 12.
— & Comedies de Palaprat, 12. 2 Vol.

LIVRES

Oeuvres de Mr. de St. Evremond, 12. 7 Vol.
—— de Fontenelle, 8. complettes.
—— de Cyrano de Bergerac, 8. 2 Vol. fig.
—— d'Hippocrate par Dacier, 12. 2 Vol. Paris.
—— d'Horace par le même, 12. 10 Vol.
—— & Comédies de Moliere, 12. 4 Vol. fig.
— Tragédies & Comedies de Mr. Racine, 12. 2 Vol. fig.
—— Nouvelles de le Pays, 2 Vol. 12.
—— (les dernieres) de Mademoiſelle la Roche Guilhen, 12. 2 Vol.
—— Mélées, & Galantes de Mr. Sarrazin, 12.
Oeconomie générale de la Campagne ou Nouvelle Maiſon Ruſtique par Liger, 4. 2 Vol. fig.
Odes de Mr. de la Motte, 12.
Obſervations de l'Academie Françoiſe, 12. 2 Vol.
Ordonnance de Louis XIV. 24.
Oraiſon Funebre de la Monarchie Univerſelle, 12.
Oracles des Sibylles, 8. 2 Vol.
Ouvrages de Mathématique & de Phyſique, fol. 2 Vol. Paris, de l'Imprimerie Royale.
Odyſſée & Iliade d'Homére troiſiéme Edition augmentée, 12. 2 Vol. fig. 1708.
Oſtervald Traité des Sources de la Corruption, 8. 2 Vol.
—— - - de l'Impureté, 8.
—— ſon Catéchiſme, 8.
Ozanam, Cours de Mathématique, 8. 5 Vol. fig.
—— Elemens d'Algébre, 8. 2 Vol. fig.
—— Traité de Fortification contenant les méthodes anciennes & modernes, pour la deffenſe & l'attaque des places, 8. fig.
—— Uſage du Compas de proportion, 12.
—— Géometrie pratique, 12.
—— Traité des lignes du premier genre, 4. Paris.
—— Méthode generale pour tous les quadrans, 12. Paris.

P.

POëſies de Madame & de Mademoiſelle Déshouliéres Nouvelle Edition augmentée de pluſieurs Ouvrages qui n'ont pas encore paru, 8. 2 Vol.
—— diverſes de Baraton, 12.
Procès & Deffenſe de Mr. Fouquet, 12. 16 Vol. complet.

Par-

Parrhaſiana, ou penſées diverſes par Mr. Le Clerc, 8. 2 Vol.
Puits de la Verité Nouvelle Gauloiſe, 12.
Promenades de Mr. le Noble, 12. 2 Vol.
Princes Rivaux, 12.
Preceptes de Phocylide avec des penſées & des peintures de ce Siecle, 12.
Philoſophie Morale de Deſcartes, 8. Bruxelles, 1707.
——— ou Syſtême géneral ſuivant les principes de Deſcartes par P. Sylvain Regis, 12. 7 Vol. Lyon.
Plaidoyers & harangues de Mr. le Maitre, 4. Paris.
Pſeaumes de David en groſſe lettre, 12. tout muſique.
——— de Conrard par la Baſtide, 12. tout muſique.
——— en Muſique & ſans muſique de toutes façons.
——— 24. tout muſique, François & Flamand.
——— 18. tout muſique de la Nouvelle Verſion, Geneve, 1707.
Principes d'Architecture, Sculpture, Peinture, & autres Arts qui en dépendent par Mr. Felibien, 4. fig.
——— & Régles de la Vie Chrétienne par le Tourneux, 12.
Portrait des foibleſſes humaines par Madame de Villedieu, 12.
——— d'un honnête homme par Gouſſault.
Prieres Saintes tirées de l'Ecriture Sainte & des Saints Peres, 8. 1708.
——— pour ceux qui voyagent ſur mer, 12.
——— de divers Auteurs, 18. Paris.
Phyſique de Mr. Rohault, 8. 2 Vol. fig. 1708.
Poëtique d'Ariſtote par Mr. Dacier, 12.
Princeſſe de Cleves, 12.
Panegyriques & Sermons de Fléchier, 12. 2 Vol.
Prince Chrétien & politique par Saavedra, 12. fig.
Perpetuité de la Foi de l'Egliſe Catholique de Mr. Arnaud contre Mr. Claude, 4. 5 Vol.
Philippiques de Démoſthéne traduites par Tourreil, 12.
Pratique de la Perfection Chrétienne par Rodriguez, traduite par l'Abbé Regnier Deſmarais, 12. 3 Vol.
——— - - - la même, 4. 3 Vol. Paris.
——— de pieté pour honorer le Saint Sacrement, 8.
——— des Vertus Chrétiennes, 12.
Projet d'une Dixme Roiale par Mr. le Maréchal de Vauban, 12.

Parfait Géographie par le Cocq, 12. 2 Vol. fig, Paris, 1707.
——— Capitaine, 12.
Plaiſirs Innocens de la Campagne, 12. fig.
Preſervatif contre l'Irréligion, 12. 1707.
Politique veritable des perſonnes de qualité, 12.
——— de la Cour de Rome du Cardinal Pallavicin, 12.
——— du Clergé de France, 12.
——— du Papiſme en Angleterre, 8. 1709.
——— du Temps, 8.
Penſées Choiſies de Mr. l'Abbé Boileau, 8. 1709.
——— de Mr. Paſcal ſur la Religion & ſur quelques autres ſujets, 8.
——— ſur la Comète par M. Bayle, 12. 4 Vol.
Poëme ſ.. la naiſſance de J. Chriſt. 12.
Partiſans Démaſques, 12. 1708.
Pluton Maltotier, 12. 1707.
Puffendorf Droit de la Nature & des Gens, 4. 2 Vol.
——— Devoirs de l'homme & du Citoyen, 8.
——— Hiſtoire de Charles Guſtave Roi de Suède, *fol.* 2 Vol. fig.
Paradis des Ames Chrétiennes, 24. 1700.
Plumier Deſcription des Plantes de l'Amerique, fol. fig. de l'Imprimerie Roiale.
le Parterre du Parnaſſe François, 12. 1709.

Q.

QUinte Curce de la Vie & des Actions d'Alexandre le Grand de la Traduction de Vaugelas avec les Supplémens de Freinshemius, 8. fig. François ſeul.
——— Idem, 8. 2 Vol. François & Latin, ſans figures.
Que la Religion Chrétienne eſt tres raiſonnable, traduit de l'Anglois de M. Locke, 8. 2 Vol.

R.

REcueil de piéces galantes de M. la Comteſſe de la Suze, Mr. Peliſſon & autres, 12. 2 Vol.
——— de Curioſités par Emery, 12. 2 Vol. fig.
——— de diverſes piéces de Theatre, 12. 2 Vol.
——— de Cartes Géographiques pour les Voyageurs, 8.

— de

——— de tous les Opera, 12. 10 Vol.
——— - - - Idem le Vol. dixiéme ſéparé.
——— des Secrets de Medecine, 12.
——— de divers Traités de Paix faits depuis 60 ans, 12. 1707.
——— des harangues de l'Académie Françoiſe, juſques à preſent, 12. 2 Vol. 1709.
——— des meilleures piéces des Poëtes François, 12. 5 Vol.
——— de diverſes piéces, Comiques, gaillardes & amoureuſes, 8.
——— des Poëtes Gaſcons, contenant les Oeuvres de Goudelin, & autres, 8. 2 Vol.
- - concernant la Régale & le Diocéſe de Pamiers, 12.
Reflexions Morales de l'Empereur Marc Antonin par Dacier, 8. 1707.
——— ſur la Miſericorde de Dieu par une Dame pénitente, 12.
——— ſur les deffauts d'autruy, par l'Abbé de Villiers, 12.
——— ſur l'humilité Chrétienne par Brazy, 8. 1705.
——— ou Sentences & Maximes Morales de Mr. de la Rochefoucault, 12.
Relation Nouvelle de la Ville & République de Veniſe, 12. 1709.
——— de la Cour de Portugal ſous Don Pedro, traduite de l'Anglois, 12. fig.
——— de la Cour de Pruſſe & d'Hanover, 8. fig.
——— d'un Voyage de Conſtantinople par Grelot, 12. Paris.
——— - - fait en Dannemarck par l'Envoyé d'Angleterre, 8. 2 Vol. 1707.
——— ou Voyage de Perſe par Samſon, 12. fig.
——— du Royaume de Maroc par Mr. de St. Olon, 12. fig.
——— de la Societé établie en Angleterre pour la propagation de l'Evangile, 8. 1708.
——— du Voyage des Indes Occidentales & des cruautés commiſes par les Eſpagnols, 12. fig. par de las Caſas.
——— d'un Voyage & Retour des Indes Orientales, 12.
——— des Voyages de Thomas Gage, 12. 2 Vol. fig.
——— hiſtorique de Pologne, 12.
Religion des Dames, ou l'on prouve que la Religion Chrétienne eſt à la portée des plus ſimples, 12.
——— d'un honnête homme, augmentée d'une 2. & 3. partie, 12. 1699.

Re-

Recherche Modeſte des cauſes de la préſente Guerre par Dumont, 12.
—— Généalogique des Grands d'Eſpagne par Imhoff, 12 fig. 1708.
—— de la France de Paſquier, fol.
—— Politiques, 12.
Rhétorique de l'honnête homme avec la Bibliothéque Choiſie de Colomiés, 8. 2 Vol.
—— ſelon les préceptes d'Ariſtote, 12. Paris.
—— ou l'Art de parlér du P. Lamy, 12.
Remédes de Madame Fouquet, 12. 2 Vol.
Roman Bourgeois de Furetiere, 12.
—— Comique de Scarron, 12.
Religieuſe Cavaliere par Chavigny, 12.
Réglement donné par une Dame de qualité, 12.
Retraite des 10. mille de Xenophon par Ablancourt, 12.
—— ſelon l'Eſprit de St. Ignace, 12. Anvers, 1699.
Remarques Critiques & hiſtoriques d'un Voyageur, 8. 2 Vol.
—— ſur les Provinces Unies par Mr. Temple, 8. 1707.
Recréation de l'Eſprit, 12. 1707.
Réponſe à l'hiſtoire des Oracles de Fontenelle, 8. ſeconde Edition, 1709.
—— - - la Suite ou Vol. ſecond ſéparé.
—— aux Lettres Provinciales, ou Entretiens d'Eudoxe & de Cléandre, par le P. Daniel, 12.
—— aux Entretiens de Mr. Bayle, par M. Jaquelot, 12.
— à l'Avis Important aux Refugiés, par M. de Larrey, 12.
— aux queſtions d'un Provincial, par M. Bayle, 12. 5 Vol.
Réſolution des Doutes contre l'Egliſe Romaine, 8.
Rodriguez, pratique de la perfection Chretienne, 4. 3 Vol. Paris.
—— - - - la même, 12. 3 Vol. Anvers.

S.

SErmons de Meſtrezat ſur l'Epitre de St. Paul aux Romains, 12. 2 Vol. Amſt. 1702.
—— du P. Bourdaloue, 12. 4 Vol. 1707.
—— de Mr. Tillotſon Archevêque de Cantorbery, traduits par Mr. Barbeyrac, 8. 3 Vol.
—— ou Prones de Joli, 12. 8 Vol.
—— Panégyriques, & Oraiſons funébres de Fléchier, 12. 2 Vol.
—— de le Faucheur ſur les Actes des Apôtres, 8. 4 Vol.

— de

——— de Superville, 8. 3 Vol.
——— de Martin, 8. 1708.
——— de Baſnage, 8. 1708. 2 Vol.
——— de Saurin, 8. ſeconde Edition, 1709.
——— ſur l'Avent & ſur le Careſme par le P. Girouſt, 8. 5 Vol.
——— du P. Nicolas de Dijon, 8. 9 Vol.
——— de Piâet, 8.
——— de la Colombiere, 8. 5 Vol. Lyon.
——— de Biroat, 8. complets.
——— de Bertet ſur l'Octave du St. Sacrement, 8.
——— de Duboſc ſur divers Textes de l'Ecriture Sainte & ſur l'Epitre aux Ephéſiens, 8. 7 Vol.
——— ſur divers ſujets de toutes les ſortes.
Scarron, Oeuvres Diverſes, 12. 10 Vol.
——— Roman Comique, 12.
——— Virgile Traveſti, 12. 3 Vol.
——— Nouvelles Oeuvres, 12.
——— apparu à Madame de Maintenon, 12.
Sections Coniques du Marquis de l'Hôpital, 4. fig. Paris, 1707.
Sherlock de l'Immortalité de l'ame & de la Vie Eternelle, 8.
Semaine Sainte par du Verney, 8.
Sphére du Monde, 12. fig. Paris, 1706.
Sécretaire des Amans, 12.
——— de Pielat, 12.
Scaligerana ou bons mots de Scaliger, 12.
Sœurs Rivales, 12.
Satyres de Pétrone, 12. 2 Vol. fig. François & Latin.
——— de Cantenac, 8.
——— de Perſe par le Noble, 8.
Sentimens Critiques ſur les Caractéres de Théophraſte, 12.
——— de Pieté, 12.
——— Chrétiens, 12.
——— ſur la Retraite des Paſteurs, 12.
Senault de l'Uſage des Paſſions, 12.
Sapho ou l'heureuſe Inconſtance, 12.
Soliloques de St. Auguſtin, 8. Bruxelles, 1705.
Science Univerſelle de la Chaire, 8. 7 Vol. 1708.
——— Militaire contenant l'A, B, C. d'un Soldat par Mr. de Vauban, 12.
Secrets admirables d'Albert le Grand, 12. fig.
——— Merveilleux du petit Albert, 12. fig.
——— Nouveaux pour la beauté des Dames, 8.

T. Trai-

LIVRES

T.

TRaité de la Vie Chrétienne par Scot, 12. 2 Vol.
——— de la Grammaire Françoiſe par Mr. Regnier Deſmarais Sécretaire perpetuel de l'Academie Françoiſe, 12.
——— des Sources de la Corruption par Oſtervald, 8. 2 Vol.
——— de l'Antimoine par Lemery, 12. Paris, 1707.
——— Général du Commerce par Ricard, 4.
——— de Confitures ou le Nouveau & parfait Confiturier, 12.
——— des bénéfices de Frapaolo Sarpi, 12.
——— des Barométres & Thermométres, 12. fig.
——— de l'autorité des Roys par Mr. Talon, 8.
——— d'Origene contre Celſe ou Deffenſe de la Religion Chrétienne contre les Payens, 4.
——— de la Conſcience par Mr. Baſnage, 12. 2 Vol.
——— des maladies Veneriennes par Blegni, 12.
——— de la Maladie Venerienne par Veai, 12.
——— de la Religion Chretienne par Abbadie, 12. 3 Vol.
——— - - - par Puffendorf, 12.
——— général de la Reduction & Change des monnoyes par Deſaguliers, 18.
——— de la Dévotion par M. Jurieu, 12.
——— de la Nature & de la Grace du P. Malebranche, 12.
——— de la Taille des arbres par Dahuron, 12. fig.
——— de la Civilité Françoiſe, 12.
——— des Eunuques, 12.
——— de l'Amitié par Sacy, 12.
——— du bonheur, 12.
——— du Merite, 12.
——— de Phyſique par Rohault, 8. 2 Vol. fig. 1708.
——— des Langues par du Tremblay, 12. 1709.
——— de la peinture en Mignature, 12. 1709.
——— de la Lithotomie, 12.
——— de la Régale par Larroque, 12.
——— des plus belles Bibliothéques par Mr. l'Abbé Gallois, 12.
——— de la Paix de l'Ame par du Moulin, 8. groſſe lettre, Paris.
——— - - - le même, 12. la Haye, 1705.

Teſta-

FRANCOIS.

Teſtament politique du Cardinal Duc de Richelieu, 8. 2 Vol. Nouvelle Edition augmentée, 1709.
—— - - de Colbert.
—— de Charles II. Roi d'Eſpagne.
—— d'un Pére à ſes Enfans par la Hoguette, 12.
Tite Live traduit en François par Mr. du Ryer, 12. 8 Vol.
Théologie Morale des Jeſuites, 12. 6 Vol. Nouvelle Edition augmentée.
—— Chrétienne ou la Science du ſalut par Pictet, 4. 2 Vol. Amſt.
—— - - la même, 4. 2 Vol. Geneve.
—— Réelle ou le Chrétien Interieur, 12.
—— du Cœur, 12. 2 Vol.
—— de l'Amour, 12.
—— Germanique, 12.
Tableau de l'Amour, conſideré dans l'Etat du Mariage ou de la génération de l'homme par Venette, 12. fig.
—— de la pénitence par Godeau, 12. fig.
—— de la Cour de Rome par Aymon, 12. 1707.
Temple Oeuvres Melées, 12. 2 Vol.
- - - - - poſthumes, 12.
- - - Remarques ſur les Provinces Unies, 8.
- - - Mémoires de la Chrétienté, 8.
- - - Introduction à l'hiſtoire d'Angleterre, 12. fig.
- - - ſes Lettres, 12. 2 Vol.
Tacite avec des Notes politiques de Mr. Amelot de la Houſſaye, 12. 2 Vol.
- - - de la Traduction de Mr. d'Ablancourt, 8. 2 Vol.
Theophraſte moderne ou Nouveaux Caractéres ſur les mœurs, 12.
Tours Induſtrieux, 12. 1708.
Taleſtris hiſtoire galante, 12.
Telemacomanie de l'Abbé Faydit, 12.
Théatre Italien, ou Comedies Françoiſes par Gherardi, 12. 6 Vol. fig.
- - - de P. & T. Corneille, 12. 10 Vol. fig.
- - - de la Grange, 12.
- - - de la Foſſe, 12.
- - - de la Grande Bretagne, fol. fig. 1708.
- - - du Monde ou Géographie Françoiſe, 24.
- - - Eſpagnol, 12.
- - - de la Monarchie Angloiſe, 12. fig.
- - - de la Nobleſſe de Flandres & d'Artois, 4.

Thre-

Threſor d'Arithmétique par le Roux, 12.
Traditions de l'Egliſe Romaine, 12. Cologne, 1687.
Teinturier parfait, 12. 1708.

V.

VOyages de Mr. l'Abbé de Bellegarde, 12. fig.
- - - hiſtoriques de l'Europe, contenant l'Origine, la Religion, les mœurs, les Coûtumes, & forces de tous les Peuples qui l'habitent, 12. 8 Vol.
- - - d'Italie, avec des Mémoires, contenant des avis utiles, à ceux qui voudront faire ce voyage par Miſon, 12. 3 Vol. fig.
- - - de Siam des Péres Jeſuites envoyés par le Roi aux Indes, & à la Chine, avec leurs Obſervations, 12. 3 Vol. fig.
- - - du Mont Liban par Dandini, 12.
- - - de Conſtantinople par Grelot, 12. fig.
- - - d'un François exilé dans l'Amérique, 12.
- - - de Hennepin ou Découverte d'un grand Pays dans l'Amérique, 12. avec figures.
- - - du Sr. le Maire aux Iſles Canaries, & Cap Verd, 12.
- - - au Grand Mogol par Bernier, 12. fig.
- - - d'Alep à Jeruſalem, 12. 1705.
- - - autour du Monde par Dampierre, 12. 4 Vol. fig.
- - - de Guinée par Boſman, 12. fig.
- - - aux Terres Auſtrales par Waſer, 12. fig.
- - - des Indes Occidentales par de las Caſas, 12.
- - - & Avantures de François le Guat & de ſes compagnons dans une Iſle deſerte, 12. 2 Vol. fig. 1708.
- - - de Paul Lucas au Levant, 12. fig.
- - - de Bachaumont & la Chapelle avec la Relation des Campagnes de Fribourg & de Rocroi & la Comédie des Viſionnaires, 8.
- - - ou Relation de Maroc par St. Olon, 12. fig.
- - - - - de Perſe, 12. fig.
- - - du Baron de la Hontan dans l'Amérique Septentrionale, 12. 2 Vol. fig.
Voyage à la Nouvelle Eſpagne de Th. Gage, 12. 2 Vol. fig.
- - - à l'Iſle de Ceylan par le Sr. Knocks, 12. 2 Vol. fig.

Voya-

Voyages de l'Huilier, 12. 1706.
——— Nouveau vers le Septentrion, 12. fig. 1708.
——— des Flibuſtiers à la mer du Sud par Luſſan, 12.
——— du Monde de Deſcartes, 12. 2 Vol. fig. 1706.
——— Nouveau d'Italie, ou Mémoires Curieux, 12.
——— ou Recueil des Voyages de la Compagnie des Provinces Unies, 12. 7 Vol. fig.
——— de Schouten ſervant de ſuite à ceux de la Compagnie, 12. 2 Vol. fig. 1708.
——— de Bethel, 24.
Vie du Roi David par Mr. l'Abbé de Choiſy, 4. fig.
——— de Charles V. Empereur & Roi d'Eſpagne par Leti, 12. 4 Vol. fig.
——— & hiſtoire du Gouvernement du Duc d'Oſſone par le même, 12. 3 Vol. fig.
——— de Cromwel, 12. 2 Vol. fig. du même.
——— du Pape Sixte V. 12. 2 Vol. fig. du même.
——— de la Reine Elizabeth, 12. 2 Vol. fig. du même.
——— du Taſſe Prince des Poëtes Italiens, 12.
——— de Socrate par Charpentier, 8.
——— de Guſtave Adolfe, & de Charles Guſtave Rois de Suéde, 12.
——— du Maréchal de Turenne, 12.
——— des Poëtes Grecs par le Févre, 12.
——— de Scaramouche, 12.
——— de Don Guſman d'Alfarache, 12. 3 Vol. fig.
——— Réglée des Dames qui veulent ſe ſanctifier, 12.
——— du Prince de Condé premier Prince du Sang, 12.
——— du Comte de Tekeli, ou Mémoires pour ſervir à ſa Vie, 12.
——— de Charles V. Duc de Lorraine Généraliſſime des Troupes Impériales, 12.
——— & Avantures d'Henriette Sylvie de Moliere, 12.
——— de Madame la Ducheſſe de la Valiere, & ſes amours, 12.
——— du Cardinal Duc de Richelieu, 12. 2 Vol.
——— - - - Commendon par Fléchier, 12.
——— - - - Mazarin, 12. 2 Vol.
——— des Saints par Bonnefons, 8. 4 Vol.
——— - - pour tous les Jours de l'Année, 8. 2 Vol.
——— heureuſe ou l'homme content par Vernage, 12. 1706.

——— de Moliere, 12.
——— du P. Joſef Capucin, 12.
——— de Colbert, 12.
——— & Avantures du Seigneur Roſelli, 12. 2 Vol. fig.
——— de Spinoza par Colerus, 8. 1706.
——— de Sainte Thereſe par Chanut, 8. Paris.
——— de Du Boſc, 8.
Varillas Hiſtoire des Heréſies avec ſa Réponſe à Burnet, 12. 7 Vol.
——— - - de François I. 12. 2 Vol.
——— - - de Louis XI. 12. 2 Vol.
——— - - de Louis XII. 12. 3 Vol.
——— - - de Charles VIII. 12.
——— - - - - IX. 12. 3 Vol.
——— - - de Henry II. & François II. 12. 3 Vol.
——— - - de Henry III. 12. 3 Vol.
——— Politique de Ferdinand, 12.
——— - - de la Maiſon d'Autriche, 12.
Valeſiana, ou bons mots, & Penſées judicieuſes de Mr. de Valois, 12.
Utilité des Voyages, avec un Mémoire d'Obſervations pour ne pas voyager inutilement par Mr. Dauval, 12. 2 Vol. fig.
Ville de Veniſe par Mr. de Saint Didier, 12.
Voye abregée pour aller à Dieu du Cardinal Bona, 12.
Virgile de Segrais, 12. 2 Vol. fig.
Viſions & Oeuvres de Quevedo, 12. 2 Vol. fig.
Veritable politique des perſonnes de qualité, 12.
——— Vauban réformé, 8. fig. 1708.
Uſage du Compas de proportion par Ozanam, 12.
Viſites Charitables de Drelincourt, 8. 5 Vol.
Verités en petits Contes, 12. 1708.

LIBRI LATINI.

Auctores in uſum Sereniſſimi DELPHINI.

TIti Livii Hiſtoriarum libri qui extant. Interpretatione & notis illuſtravit Joannes Dujatius, 6 Vol. 4.

Q. Horatii Opera Interpretatione & notis illuſtravit Lud. Deſprez, 2 Vol. 4.

P. Ovidii Opera Interpretatione & notis illuſtravit Criſpinus Helvetius, 4 Vol. 4.

Caji Plinii Secundi Naturalis Hiſtoriæ libri XXXVII. Interpretatione & notis illuſtravit Joh. Harduinus, 5 Vol. 4.

Lucii Apuleji Madaurenſis, Platonici Philoſophi, Opera, interpretatione & notis illuſtravit Julianus Floridus, 4.

Q. Curtius Rufus de rebus geſtis Alexandri Magni cum ſupplementis Freinshemii, Interpretatione & notis illuſtravit Mich. le Tellier, 4.

Phædri Fabularum Æſopicarum libri quinque, Interpretatione & notis illuſtravit Petrus Danet, 4.

Juſtinus de Hiſtoriis Philippicis & totius mundi Originibus, Interpretatione & notis illuſtravit Pet. Cantel, 4.

L. Ann. Flori Rerum Romanarum Epitome, Interpretatione & notis illuſtravit Anna Tanaquilli Fabri Filia, 4.

Boëtius de Conſolatione libri quinque, Interpretatione & notis illuſtravit P. Callyus, 4.

Dictis Cretenſis Annæ Daceriæ, 4. Fig.

Auctores cum notis VARIORUM.

AUrelius Victor ex recenſione Pitiſci, 8. fig.

Appiani Alexandrini hiſtoriæ Romanæ, 2 Vol. 8.

Alexander ab Alexandro, 2 Vol. 8.

Boëtius de Conſolatione, 8.

Ciceronis Opera Omnia ex recenſione Grævii, 11 Vol. 8.

——— Orationes, 6 Vol. 8. ejuſdem.
Callimachus Græc. Lat. Spanhemii & Grævii, 2 Vol. 8.
Cornelius Nepos, 8. fig.
Dictis Cretenſis Daceriæ, 8. fig.
Eraſmi Colloquia, 8.
Grotius de Jure Belli ac Pacis Gronovii, 8.
Heſiodus, Jo. Clerici, & Grævii, 8. fig.
Hiſtoriæ Auguſtæ Scriptores, 2 Vol. 8.
Juſtinus Grævii, 8. Lugduni Batavorum, 1707.
——— Hiſtoriæ Philippicæ, 8. 1708. cum ejuſdem caſtigationibus.
Juvenalis & Perſius, 8.
Lucianus Gr. Lat. ex recenſione Grævii, 2 Vol. 8.
Martialis Epigrammata, 8. fig.
Ovidius, 8. 3 tom. fig.
Opuſcula Mythologica, Phyſica & Ethica, Gr. Lat. 8.
Polyæni Stratagemata cum Interpretatione Vulteii, 8.
Q. Curtius de rebus geſtis Alexandri Magni, 8. fig.
Senecæ & Syri Mimi ſingulares ſententiæ, 8. 1708.
Salluſtius.
Tacitus Gronovii, 2 Vol. 8.
Hiſtorici, Poëta & alii Auctores, 24. *ſcilicet.*
Auſonius.
Buchanani pöëmata.
Claudianus.
Cæſaris Commentarii.
Eraſmi Colloquia.
Horatius Heinſii.
Hippocratis Aphoriſmi.
Juvenalis.
Juſtinus.
Juſtiniani Inſtitutiones.
Lucani Pharſalia.
Ovidius, 3 Vol.
Plautus.
Suetonius.
Seneca cum notis Farnabii.
Terentius.
Tacitus.

A.

S. Auguſtini Opera Omnia, opera & ſtudio Monachorum S. Mauri, Editio nova à multis mendis purgata, fol. 12 Vol. Antverpiæ, 1700.
——— Confeſſiones, Coloniæ, 24.

— Me-

——— Meditationes, Coloniæ, 24.
——— per ſeipſum docens Catholicos, 12. Pariſiis.
Auguſtini Gemmæ & Sculpturæ Antiquæ, 4. 2 Vol. fig.
Auguſtiniana Doctrina extricata ex nodo Sfondrati, 12.
Arrianus Gronovii, Gr. Lat. fol. 1704.
——— ——— ——— Idem Charta major.
Ammianus Marcellinus cum notis Gronovii, 4. fig.
——— ——— ——— Idem, fol.
Athanaſii Opera, fol. 2 Vol. Gr. Lat. Coloniæ.
Actolini Reſolutiones Forenſes, fol. Genevæ.
Anſaldus de Commercio, fol.
Ars curandi morbos expectatione ab Harvæo, 12.
Arndius ad Pandectas, fol.
Arringhii Roma ſubterranea, fol. 2 Vol. fig.
Arithmetica Univerſalis, 8. Cantabrigiæ, 1707.
Aſchami Epiſtolæ, 8. 1703. Oxoniæ.
Abbatis Urſpergenſis Chronicon, fol. Argent. 1540.
Arminii Opera Theologica, 4. 1631.
Albertus Magnus de ſecretis Mulierum, 12.
S. Anſelmi Opera Omnia, fol. Pariſiis, 1675.
Aldrovandi (Ulyſſis) Opera Omnia, Bononiæ, 1645. 13 Vol. complet cum figuris.
Arnaldus de Frequenti Communione, 4. Pariſiis.
Arnoldi Hiſtoria Theologiæ Myſticæ, 8.

B.

Biblia Regia Plantiniana, Hebraicè, Chaldaicè, Græce & Latinè, Teſtamentum Græcum Ariæ Montani & Lexicon Græcum ad ſacri Apparatus Inſtructionem, fol. 8 Vol. Antverpiæ apud Plantinum.
——— Hebraïca, Leuſdeni, Editio Nova, ab D. Everhard vander Hooght, variiſque notis, & variantibus Lectionibus illuſtrata, 8. 1704.
——— - - - Leuſdeni ſine punctis, 12.
——— Sacra ſeptuaginta Interpretum cum præfatione Grabe, fol. Oxoniæ 1707.
——— - - - - Idem, Londini, 8. 1707.
——— - - - 24. 6 Vol. Coloniæ.
——— - - - Vulgata, 8. Coloniæ.
——— - - - 4. Pariſiis.
——— - - - Junii & Tremellii, fol.
——— - - - Caſtellionis, fol. Francofurti, 1697.
——— Critica, fol. 9 Vol.

LIBRI

Bulli Opera Omnia cum præfatione Grabe, fol. Londini, 1703.
Bebelii Eccleſia Ante-Diluviana, 4. 1706.
Baſnagii Exercitationes hiſtorico-Criticæ de rebus Sacris, 4.
Baglivi praxis medica, 8. Lugduni Batavorum, 1704.
——— de Fibra motrice & morboſa, 8. 1703.
Bayle Phyſica Nova, 4. 3 Vol. fig. Toloſæ, 1700.
——— — — Idem, Genevæ.
Barbette Opera Medica, 4. 1704.
Bullialdi Arithmetica, fol.
Burneti Telluris Theoria Sacra, 4. fig.
——— Theſaurus Medicinæ, 4. Genevæ.
Breviarium Romanum cum figuris æneis, 24. 4 Vol. 1702.
Barckauſen Acroamata, 8.
Barneri Anacreonteius Poëta Lyricus, 12. Cantabrigiæ, 1705.
Bellarminus in Pſalmos, 4.
Bonacinæ Opera Omnia, fol. Lugduni.
Boneti Polyaltes ſive Theſaurus Medicinæ, fol. 3 Vol.
——— Anatomiæ Sepulchretum, fol. 3 Vol. fig.
Beveregii Pandectæ Canonum Apoſtolorum & Conciliorum, Gr. Lat. fol. 2 Vol. Londini.
Bibliotheca Criticæ Sacræ, fol. 4 Vol. Bruxellis, 1704.
——— Fratrum Polonorum, fol. 8 Vol.
——— Cottoniana, fol. 2 Vol.
——— Angliæ & Hiberniæ, fol.
——— Maarſeveniana, 8.
——— Maxima SS. Patrum, fol. 27 Vol. Lugduni.
Le Blanc Hiſtoria Congregationis de Auxiliis, fol.
Beverland de Fornicatione cavenda, 8.
Boriæ Emblemata Moralia, 4. fig.
Boecleri Diſſertationes Academicæ, 4. Editio ſecunda.
——— Orationes & Programmata Academica, 4. 1705.
——— in Grotium de Jure Belli ac Pacis Commentarius, 8. 1704.
——— de Scriptoribus Græcis & Latinis, 8.
Boxhornii Origines Gallicæ, 4.
Baronii Annales Eccleſiaſtici, fol. 12 Vol. Antverpiæ.
——— Epitome Spondani, fol. 2 Vol.
Bzovii Annales Eccleſiaſtici poſt Baronium, fol. 8 Vol.
Bonucci Ephemerides Euchariſticæ, fol. Romæ, 1700.
Baluſii Capitularia, fol. 2 Vol. Pariſiis.

— In-

——— Innocentii III. Epiſtolæ, fol. 3 Vol. Pariſiis.
Bona Cardinalis Opera Omnia, fol. Antverpiæ.
——— — — Manuductio ad Cœlum, 18.
Bleſenſis Opera Omnia, fol. Pariſiis.
Breynii Plantæ Exoticæ, fol. cum figuris.
Braunius de veſtitu Sacerdotum, 4.
Bloſii Opera Omnia Aſcetica, fol. Coloniæ, 1589.
Blancardi Lexicon Medicum, 8. 1702.
——— Anatomia, 8. fig.
Bouwens de Juris Uſu & Abuſu, 4.
Bartholini Anatomia, 8. fig. Lugd. Batavorum.
Bilibra Veritatis, 8. 1700.
Bartoli & Bellorii Columna Trajana, fol. fig.
——— — — — Antoniniana, fol. fig.
——— — — Admiranda Romanarum Antiquitatum Veſtigia, fol. fig.
Boileau hiſtoria Flagellantium, 12.
Beckmanni Syntagma Dignitatum Illuſtrium, 4.
Biermanni Clavis Apocalyptico-Prophetica, 4.
Boërii Opera Omnia cum Comment. fol. Baſileæ, 1570.

C.

Ciceronis Opera cum notis Variorum ex recenſione Grævii, 8. 11 Vol.
——— Orationes cum ejuſdem notis, 8. 6 Vol.
——— Opera Omnia, 12. 4 Vol.
——— Epiſtolæ ad Familiares Grævii, 12.
Cæſaris (Julii) Commentarii, ex recenſione Daviſii, Cantab. in 4. 1706.
Caſſandri Opera Omnia, fol. Pariſiis.
Crellii Ethica Ariſtotelica, 4.
Cloppenburgi Opera Theologica, 4. 2 tom.
Claubergii Opera Philoſophica, 4. 3 Vol. Amſtel.
Commelini Hortus Medicus Amſtelodamenſis, fol. 2 Vol. fig.
——— Plantæ Rariores, 4. fig.
Criticæ Sacræ Bibliotheca, fol. 4 Vol. 1704.
Clerici Ars Critica, 8. 3 Vol.
——— Opera Philoſophica, 12. 4 Vol.
——— Compendium hiſtoriæ Univerſalis, 8.
——— Harmonia Evangelica, fol.
——— Veteris Teſtamenti Libri hiſtorici, fol. 1708.
Cottelerii Patres Apoſtolici cum notis Clerici, fol. 2 Vol.
——— Monumenta Eccleſiæ Græcæ, 4. 4 tom.
Colomeſii Gallia Orientalis, 4.

L I B R I

Calepini Dictionarium Octo linguarum, fol.
Coccejus de Fœdere, 8.
Corvini Jus Canonicum, 12.
Chimiæ ſpecimen, 8. 1707.
Capelli Critica Sacra, fol.
——— Commentaria in V. & N. Teſtamentum, fol. Amſtel. 1689.
Cauſa Arnaldina ſive Arnaldus vindicatus, 8.
——— Janſſeniana, 8. 1704.
——— Queſnelliana, 4. 1704.
Cornelius Nepos cum notis Hoogſtraat, 12. 1706.
Cluveri Introductio in Univerſam Geographicam, 4. fig.
du Cerceau P. Societatis Jeſu, Carmina Selecta 12. Pariſiis, 1705.
S. Cyprianí Opera ex recenſione Jo. Felli Epiſcopi Oxonienſis, cum Diſſertationibus Cyprianicis Henr. Dodwelli, fol. Amſtel. 1700.
Charas Pharmacopœia Regia, 4. 2 Vol. fig.
Caſtelli Lexicon Heptaglotton, fol. 2 Vol.
Cabaſutii Notitia Conciliorum Eccleſiaſtica, fol.
——— Theoria & praxis Juris Canonici, 4.
Catalogus Librorum Angliæ & Hiberniæ, fol. Oxoniæ.
——— Bibliothecæ Cottonianæ, fol. Oxoniæ.
——— — — Maarſevenianæ, 8.
Corpus Inſtitutionum Societatis Jeſu, Antverpiæ, 4. 5 Vol. 1702.
——— Juris Civilis, 8. 2 Vol. Amſtel. 1703.
Q. Curtius in modum Minellii, 12.
Cave Hiſtoria Eccleſiaſtica Litteraria, fol. Editio nova, 1705.
Calvini Lexicon Juridicum, fol. Haniviæ.
——— — - — Idem, Genevæ.
Curcellæi Novum Teſtamentum Græcum, 12.
Cantelius de Republica Romana, 12. fig.
Concordantiæ Bibliorum Vulgatæ Edit. 8. Coloniæ.
D. Chryſoſtomi Opera, fol. 6 tom. Lugduni.
Cornelius à Lapide Opera, fol. 10 Vol. Antverpiæ.
Cypriani Epiſtola Anatomica, 8.
Clementis Alexandrini Opera Gr. Lat. fol. Coloniæ.
Cambdeni Epiſtolæ, 4.
Cunæus de Republica Hebræorum, 4. 1703.
Chadertoni Vita, 8. Cantabrigiæ, 1700.
Crenii Theſaurus Librorum, 8.
Croeſii hiſtoria Quackeriana, 8.
Cameronis Myrotheçium Evangelicum, 4.

D. Deſ-

LATINI.

D.

DEscartes Opera Omnia, 4. 11 Vol. complet.
Diogenes Laërtius Menagii, 4. 2 Vol. Amstelod. 1692.
——— — — — Idem, fol. Londini.
Disciplina Monastica prædicabilis, fol.
Duhamel Philosophia vetus ac recens, 12. 6 Vol. fig.
——— Historia Regiæ Scientiarum Academiæ, 4.
Daubuz de Testimonio Fl. Josephi pro Jesu Christo cum præfatione Grabe, 8. Londini, 1706.
Dionysii Geographia Gr. Lat. à Wels, 8. fig. Oxoniæ, 1704.
Dodwelli de Cyclis Græcorum Romanorumque & Annales Thucydidei, 4. 2 Vol. Oxoniæ, 1701.
——— Exercitationes Duæ, de ætate Phalaridis & Pythagoræ Philosophi, 8. Londini, 1704.
——— de Nupero Schismate Anglicano, 8. Londini, 1704.
Dolæi Opera Medica, fol. 2 Vol.
——— de Furia podagræ, 12. 1707.
Diemerbroeck Opera Anatomica, fol. fig.
Donati Roma Vetus ac Recens, 4. fig.
Dionysius Halicarnassæus Gr. Lat. fol. Lipsiæ, 1691.

E.

EUtropii Breviarium Historiæ Romanæ, 8. Oxoniæ, 1703.
Estius in Sententias, fol. Parisiis.
——— in Sacram Scripturam, fol.
Euclidis Elementa Coetsii, 8. fig.
Eremitæ Opuscula, 8.
Eybeu Scripta de Jure Civili, privato, publico, fol. 1708.
Eusebii Præparatio Evangelica, fol. 2 Vol. Gr. Lat.

F.

FArinacii Opera Omnia cum decisionibus, fol. 11 Vol. Francof. 1660.
——— Repertorium Judiciale, fol. Lugd.
Fabri Epistolæ & alia Opuscula, 4.
Florus Blancardi, 4.
Fachinæi Controversiæ Juris, 4.
Freheri Theatrum Illustrium Virorum, fol. fig.

L I B R I

Fernelii Universa Medicina, fol. Genevæ.
Fraſſen Diſquiſitiones Biblicæ, 4. Pariſiis, 1705.
Francii Hiſtoria Animalium, 12.

G.

GAzophylacium Linguæ Perſarum cum Clave, Latina, Gallica, & Italica, P. Angeli à S. Joſef, fol. Amſtel.
Geyeri Opera Omnia Theologica, fol. 4 Vol.
Grotius de Jure Belli ac Pacis cum notis Gronovii & Variorum, 8.
——— Annales de rebus Belgicis, fol.
——— Epiſtolæ, fol.
——— Defenſio fidei Catholicæ adverſus Socinum, 12.
Gyraldi (Lilii) Opera, fol. fig.
Graaf Opera Anatomica, 8. fig. Amſtel. 1705.
Gronovii Pecunia Vetus, 4.
——— Diſſertatio de Origine Romuli, 8.
——— Reſponſio, 8.
——— Exercitationes de morte Judæ, 8.
Gurtleri Origines Mundi, 4. Amſtel. 1708.
Gauckes praxis Chirurgico-Medica, 8. 1708.
Gomari Opera Theologica, fol.
Grabe, S. Irenæi Opera, fol. Oxoniæ, 1702.
——— Biblia Græca 70 Interpretum, fol. 1707. Oxoniæ.
——— ——— Idem, 8. 1707.
——— Spicilegium Patrum, 8. 2 Vol.
Godwini Moſes & Aaron, 8.
Gouſſet Commentarius Linguæ Hebraicæ, fol.
——— Controverſiæ adverſus Judæos, 8.
Grævii Syntagma, 4.
Goris Medicina contempta, 4.
Gatackeri Opera Critica, fol.
Grammatica Renovata, 8.
Galilæi Syſtema Mundi, 4.
Gregorii Nazianzeni Opera, Gr. Lat. fol.
——— Milleloquium, fol.

H.

HOrtus Medicus Amſtelodamenſis, fol. 2 Vol. fig.
du Hamel Hiſtoria Academiæ Regis Scientiarum, 4.
——— Philoſophia Vetus & Nova, 12. 6 Vol. fig.

Hiſto-

LATINI.

Hiſtoria Cultus Sinenſium, 8. 3 Vol.
Huetii Cenſura Carteſiana, 12.
——— de Situ Paradiſi Terreſtris, 12.
Herodiani hiſtoriarum Libri VIII. Gr. Lat. 8. Oxoniæ, 1704.
Harvæi Ars curandi morbos, 12.
Hilpertus de Præadamitis, 12.
Hoffmanni Diſſertationes Medico-phyſicæ, 8. 2 Vol.

I.

Joſephi Antiquitates Gr. Lat. fol. Oxoniæ, 1700.
——— Opera Gr. Lat. fol. Coloniæ, 1691.
Juſtini Martyris Opera, fol.
——— hiſtoriæ Philippicæ ex recenſione Grævii cum ejuſdem Caſtigationibus, 8. 1708.
Juliani & Cyrilli Opera Gr. Lat. fol.
Jacobæi Muſæum Regium Danicum, fol. fig.
Juenin de Sacramentis, fol.
Jamblichus de Vita Pythagorica, 4. Amſt. 1707.
Jackſon Enchiridion Medicum, 8.
S. Irenæi Opera contra omnes hæreſes, fol. Oxoniæ, 1702.
Junii Animadverſa, 8. 1708.
Indiculus Univerſalis François, Latin & Flamand, 12.

K.

Kerkraad Diſſertatio Juridica de Jure Patrio, 8. 1708.
Kirkeri Latium, fol. fig.

L.

Liberii de Sancto Amore Epiſtolæ Theologicæ, 8.
Ligtfooti Opera Omnia, fol. 3 Vol.
Lycophronis Opera Gr. Lat. fol. Oxoniæ, 1702.
——— ——— Idem, Charta major.
Limborch hiſtoria Inquiſitionis, fol. fig.
——— Vita Epiſcopii, 8.
Lomeyer de Luſtrationibus Veterum Gentilium, 4. fig.
Literæ Provinciales Wendrockii, 12. 2 Vol.
Logica ſive Ars Cogitandi, 8.
Lamy harmonia Evangelica, 4. Pariſiis.
Langii Opera Medica, fol. 1704.
Leuſdeni Philologus Hebræo mixtus, 4.
——— Clavis Hebraica Vet. Teſt. 4.

——— Novum Teſtamentum Gr. Lat. 18.
——— - - - - Græcum ſolum, 18. & 12.
——— Biblia Hebraica ſine punctis, 12.
Luciani Colloquia Selecta cum notis Hemſtherhuis, Græco-Lat. 12. 1708.
Leidekkeri de Republica Hebræorum, fol.
Lipſii Opera Omnia cum Seneca & Tacito, fol. 6 Vol.

M.

MArtenne Collectio Nova Veterum Scriptorum & monumentorum moralium, hiſtoricorum, Dogmaticorum, 4.
Mayerne Opera Omnia Medica, fol. Londini, 1703.
Mercurialis de Arte Gymnaſtica, 4.
Medicina Mentis & Corporis, ſive Ars inveniendi præcepta generalia, 4.
Marci Antonini Imperat. Libri XII. Gr. Lat. Oxonii, 1704.
Martialis Epigrammata cum notis Farnabii, 12.
——— - - - in Uſum Delphini & Variorum, 8. fig.
Marshami Canon Chronicon, 4.
Megerlinus de Syſtemate Mundi, 8. fig.
Muiskens Collectio Chimica Leydenſis, 8.
Matthioli Opera Omnia, fol.
Marchantii Hortus Paſtorum, fol.
Morinus de Eccleſiæ Ordinationibus, fol.
Morton Opera Medica, 8. 4 Vol.
Malebranche de inquirenda Veritate, 4.
Malpighii Opera Anatomica, 4. 2 Vol. fig.
——— - - - Poſthuma, 4. fig.
Maldonatus in Evangelia, fol.
Menagii Amœnitates Juris, 8.
Maſſon Vita Horatii, 8.
——— - - - Ovidii, 8.
——— - - - Plinii, 8.
Mechovii Herois Lunenburgica, 8.
P. Mela de Situ Orbis Libri III. 8.
Melanchthonis Opera Omnia, fol. 4 Vol.
Mornayi Hiſtoria Papatus, fol.

N.

C. Nepos cum notis Eſſenii, 12.
——— cum notis Hoogſtratani, 12. Amſtel. 1706.

New-

LATINI.

Newton Arithmetica Univerſalis, 8. Cantab. 1707.
Nicolai de Siglis Veterum, 4.
——— de Sepulchris Hebræorum, 4.
Nenter ſpecimina in Ludovici pharmaciam, 4.
Novum Teſtamentum Curcellæi, 12.
——— - - Leuſdeni Græcum, 18. & 12.
——— - - ejuſdem, Gr. Lat.
——— Bezæ Græcè & Latinè, 8.
Nilant Fabulæ Æſopiæ, & Phædri cum notis, 12. 1709.
Natalis (Hieronymus) in Evangelia cum figuris artificioſis, fol. Antwerpiæ, 1594.
Nierembergii Hiſtoria Naturæ Peregrinæ, Animalium, Plantarum, Metallorum, fol. Antverpiæ, fig.

O.

OPuſcula Mythologica Phyſica & Ethica, 8.
Octavius Minutius Felix Rigaltii, 8. Cantab. 1707.
Obrechtus de Inſtitutione Oratoria Quinctiliani, 4.
——— Declamationes Quinctiliani, 4.

P.

POmei Indiculus Univerſalis Franc. Latin & Flamand, 12.
——— Pantheum Mythicum, 12. fig.
Pauſaniæ accurata Deſcriptio Græciæ Gr. Lat. fol. Lipſiæ, 1696.
Pagi Critica in Annales Baronii, fol. 4 Vol.
Petavii Dogmata Theologica, fol. 4 Vol.
——— Doctrina Temporum, fol. 3 Vol.
Pelgæus de Sectione Rationis, 8. Oxoniæ, 1706.
Plinii Epiſtolæ, Vita & Panegyricus, 8. Oxoniæ, 1703.
Plumier Hiſtoria Plantarum, 4. fig. Pariſiis.
Propertii Elegiarum Libri IV. cum notis Broekhuſii, 4. fig. Amſtel. 1708.
Phædri Fabulæ cum notis Gronovii, 12.
Palmerii Exercitationes, 4.
Piens de Febribus, 4.
Puffendorffii de Jure Naturæ & Gentium, 4. Amſtel.
——— Introductio ad hiſtoriam Europæam, 8. 1704.
——— Diſſertatio de Fœderibus inter Sueciam & Galliam, 8. 1708.
Pallavicini Hiſtoria Concilii Tridentini, 4. 3 Vol.

Pom-

L I B R I

Pomponii de Melæ de Situ Orbis, 8.
Paracelſi Opera Omnia Medica, fol.
Poiret fides & Ratio adverſus principia Lockii, 8. 1708.
Pharmacopœia Extemporanea, 8. 1709.
——— Bateana, 8. 1709.

Q.

QUintus Curtius de rebus geſtis Alexandri Magni, 8. fig.

R.

ROhaulti Phyſica Nova, 8. 1708.
Richerius de Eccleſiaſtica Poteſtate, 4. 2 Vol.
Relandi Diſſertationes Variæ, 8. 3 Vol.
——— Antiquitates Hebraicæ, 8. 1708.
——— de Nomine Jehovæ, 8.
——— Elenchus Sacræ Scripturæ, 8.
Roſini Antiquitates Romanæ cum notis Demſteri, 4. fig.
Ruhe ſpecimen Philologiæ Numiſmatico-Latinæ, 8. 1708.
Riverius Reformatus, 8. Genevæ, 1706.
Ramazzinus de morbis Artificum, 8.

S.

SPanhemii Dubia Evangelica, 4. 3 Vol. Genevæ, 1700.
Schultens Animadverſiones Philologicæ in Jobum, 8. 1708.
Spencerus de Legibus Hebræorum, 4.
Smith Vitæ Præſtantium Virorum, 4.
Suetonius Grævii & Patini, 4. 2 Vol.
Scioppii Nova Grammatica Philoſophica, 8.
Strabonis Geographia Gr. Lat. fol. 1708.
Saavedra Symbola heroica-politica, 12. fig.
Seneca Lipſii, fol.
Sorbait Opera Medica, fol.
Sylloge Numiſmatum Antiquorum, 4. Londini, 1708.
Sanchez de Matrimonio, fol. Lugduni.
Scheuchzeri Itinera Alpina, 4. fig. Londini, 1708.
Sturmius, de Natura & Conſtitutione Matheſ. 8. 1706.
Sigonius de Republica Hebræorum, 4.

Stra-

LATINI.

Strada de Bello Belgico, 12. 2 Vol. fig.
Schmidt Lutheri de Servo Arbitrio, 4. 1707.
——— de Circumcisione Veteris Testamenti Sacramento, 4.
——— in Librum Ecclesiastes Commentarius, 4. 1704.
——— in Librum Jobi Commentarius, 4. 1701.
Schilteri de Renuntiationibus, 4. 2 Vol.
——— de S. R. Imperii Comitibus Diatribe, 4.
——— de pace Religiosa Liber Singularis, 4.
Schacci Myrothecia Sacra, fol. fig.

T.

THesaurus Dissertationum Veteris & Novi Testamenti, fol. 2 Vol.
Tatiani Oratio ad Græcos, 8. Oxoniæ, 1706.
Taciti Opera ex recensione Ryckii, 12.
Turretini Orationes Variæ, 4.
——— Compendium Theologiæ, 4.
——— Theologia, 4. 5 Vol. Genevæ.
Tacquet Arithmetica, 8.
——— Geometria, 8.
Tibullus Brouckusii, 4.
Theodosii Sphæricorum Libri Tres, 8. Oxoniæ, 1706.
Tolandi Adeisidæmon, 8. 1709.
Tyrii Dissertationes Gr. Lat. 8. Cantab. 1703.
Thomassini Glossarium Hebraicum, fol. Parisiis.
D. Thomæ Catena Aurea, fol.
——— Summa Theologiæ, fol.
Triglandi Syntagma Judæorum, 4.
——— de Josepho, 4.
Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, 4.
Van Til Phosphorus, 4.
——— Antidotum Viperinis morsibus D. J. 4. 1707.

V.

VAvassoris (Francisci) è Societate Jesu, Opera Omnia antehac edita Theologica & Philologica. Nunc primùm in unum Volumen collecta, ad quæ accesserunt inedita & sub ficto nomine emissa cùm Latina, tùm Gallica quorum Catalogum Præfatio suppeditabit, fol. 1709.
Vossii Opera Omnia, fol. 6 Vol.
——— - - - Idem, Charta major.

Vos-

LIBRI LATINI.

Veſperæ Groninganæ ſive Colloquia de rebus ſactis, 12.
Vinnii Inſtitutiones, 4. Amſtelod.
Vaillant Familiæ Romanæ, fol. 2 Vol. fig.
——— Numiſmata in Coloniis, fol.
——— - - - Selectiora, 4.
——— - - - Græca, fol.
——— - - - Regum Ægypti, fol.
Veſlingii Anatomia, 4. fig.
Vieuſſens Novum Syſtema, 8.
Vænii Emblemata, 8. fig.
——— Tractatus de pulchritudine, 8.
Van Dale de Oraculis, 4. fig.
Vander Wiele Epigrammata Sacra, 8.
Viviani de locis Solidis Opus Conicum & divinatio Geometrica, fol. fig. Romæ.

W.

WAlæus in N. Teſtamentum Gr. Lat. 4. 2 Vol.
Wallis Opera Mathematica, fol.
Whiſton Prælectiones Aſtronomicæ, 8. Cantab. 1707.
Wels Dionyſii Geographia Gr. Lat. 8. Oxonii, 1704.
Witſii Ægyptiaca, 4.
——— Meletemata Leydenſia, 4.
Waldſchmid Praxis Medica, 12.
Wiſſembach in Codicem, 4.
——— ad Inſtituta, 4.
Wedelii Theoria Saporum Medica, 4.
Wittichii Annotationes in meditationes Carteſii, 4.

Z.

ZIegleri Animadverſiones in Grotium, Editio quarta, 4.
Zoeſius ad Pandectas, fol.

LIBRI ITALIANI.

A.

AUvenimenti di Telemaco, 8. 2 Vol.

B.

BIlancia Politica del Boccalini, 4. 2 Vol.
Bosio Roma Sotterranea. in Roma 1632. fol. con figure.

C.

COnclavi de' Pontefici Romani, 12. 3 Vol.
——— ——— ——— 4. 1667.
Cardinalismo di Santa Chiesa, 12. 3 Vol.
Concetti Politici di Guicciardini, Lottini, & Sansovini, 4. 1588.
Confusione de' Medici, 12.

D.

DIscorso dell' Origine dell' Inquisitione in Venetia del P. Paolo, 4.
Dittionario Italiano e Francese da Veneroni, 4. 2 Vol.

G.

GUicciardini Historia d'Italia, 4.
——— propositioni in materia di Cose di Stato, 4.

H.

HIstoria del Concilio Tridentino di P. Paolo, 4.
——— Generale della Monarchia Spagnuola, 4.
——— dell' Origine de' Cavallieri, 4.
——— di Torino, fol.
——— degli Uscochi, 4.

I.

Itinerario della Corte di Roma, 12.

LIBRI ITALIANI.

L.

LEti Theatro Gallico, 4. 7 Vol. fig.
——— Hiſtoria di Saſſonia, 4. 2 Vol. fig.
——— ——— di Genevra, 12. 5 Vol.
——— Vita di Cromvele, 8. 2 Vol. fig.
——— ——— di Elizabetha, 12. 2 Vol. fig.
——— Livello Politico, 12. 2 Vol.
——— Raguagli hiſtorici, e politici, 8. 2 Vol. fig.

M.

MEmorie del General Principe di Montecuccoli, 12. 2 Vol. 1704.
Magri Vocabolario Eccleſiaſtico, 4.

N.

Il NUovo Teſtamento nuovamente riveduto, 8. Genevæ.

O.

OPere Scelte di Ferrante Pallavicino, 12. 2 Vol.
——— di Moliere, 12. 4 Vol.
——— del Padre Paolo, 12. 6 Vol.
——— di Machiavelli, 12. 4 Vol.

P.

PRodromo Apologetico alli Studii Kirkeriani del Petruccio, 4. fig.
Paſtor fido Italiano e Franceſe.

R.

Raguagli di Parnaſſo del Boccalini, 12. 2 Vol. Amſt.

V.

Vocabolario degli Academici della Cruſca, fol.

LIBROS ESPAÑOLES.

ARbol de la Sciencia de Raymundo Lulio, fol. Bruſſellas.
Año Eſpiritual de Palofox, 8. 4 Vol. Bruxellas.
Catechiſmo por las Eccleſias Reformadas, 8.
Dicionario de las Lenguas Eſpañola y Franceſe, 4. 2 Vol. del Sobrino.
Eſtillo Nuevo por eſctivir Miſſivas, 24.
Hiſtoria de la Vida y Echos de Carlos V. por Sandoual, fol. 2 tom. Amberes con Eſtampas.
——— de la Conquiſta de Mexico por A. de Solis, fol. Bruſſellas, 1704. con Eſtampas.
——— de las Guerrás de Flandes por Bentivoglio, fol. fig. Amberes con Eſtampas.
——— de las guerras Civiles de Francia, fol. con Eſtampas.
Medrano el Architetto perfetto, 8. con Eſtampas.
——— Elementos d'Euclides, 8.
——— El perfetto Bombardero, 8.
——— Deſcripcion del Mundo, 12.
Nuevo Teſtamento en Amſterdam, 8.
Obras de Eſquilache, 4. Amberes.
Teſoro de las tres lenguas Eſp. Fr. & Ital. 4.
Vida y Echos de Don Quixotte, 8. 2 Vol. Amberes con Eſtampas.
——— ——— del Picaro Don Guzman d'Alfarache, 8. 2 Vol. Amberes con Eſtampas.

AVERTISSEMENT.
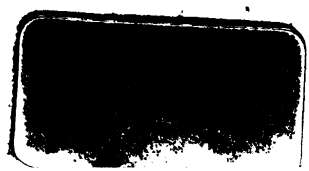
ON donne avis au Public & particuliérement aux Libraires que PIERRE HUMBERT, par accord fait avec Mr. HENRY DESBORDES, a achété non ſeulement les Livres que le Sr. *Desbordes* s'étoit reſervé, mais qu'il eſt auſſi entré dans ſa maiſon & dans toutes ſes Correſpondances de ſorte que ceux qui s'adreſſoient ci-devant au Sr. *Henry Desbordes* ſont priez de s'adreſſer deſormais audit *Pierre Humbert* qui n'oubliera rien pour les bien ſervir & à un prix raiſonnable. On trouve chez lui toutes ſortes de Livres Etrangers, & de ce Pays concernant toutes les Facultez.